Alexandre Bellemare

Abd-El-Kader
sa vie politique et militaire

présentation
de
Claude Bontems



EDITIONS BOUCHENE

ABD-EL-KADER

SA VIE POLITIQUE ET MILITAIRE

ISBN : 2-912946-51-4

ALEXANDRE BELLEMARE

ABD-EL-KADER

SA VIE POLITIQUE ET MILITAIRE

présentation
de
Claude Bontems

EDITIONS BOUCHENE

ANNEXES

Préfecture du Département de la Seine

EXTRAIT des Minutes des Actes de Naissance
RECONSTITUÉS EN VERTU DE LA LOI DU 12 FÉVRIER 1872
8e arrondt 1818

Du dix huit décembre mil huit cent dix huit, à midi, acte de naissance de Alexandre, Marie, François, Bellemare, à nous présenté et déclaré être du sexe masculin, né la veille à une heure du matin au domicile de son père et mère rue de la Folie Sajot huitième arrondt, fils de Jean, François, Bellemare homme de lettres âgé de quarante neuf ans, et de Marie, Foinneart, rentière, âgée de vingt huit ans, sur la déclaration du père à nous faite en présence de Pierre, Alexandre, Stanislas, Petit Dauterive, avocat âgé de trente neuf ans, demt rue Saint Germain l'Auxerrois n° 86, 4e mairie et de Pierre, François, Saint Arnaud Cimttière, docteur es-lettres, chevalier de la légion d'honneur âgé de vingt neuf ans demt rue de Reuilly n°93. Le père et les témoins ont signé avec nous officier de l'État civil après lecture faite, signé: J.F, Bellemare, Petit Dauterive, Saint Arnaud Cimttière, et Le Prieur maire. En marge est écrit: Par acte de mariage fait à la douzième mairie de Paris le huit février mil huit cent vingt sept Jean, François, Bellemare et Marie, Thérèse, Faignaert ont reconnu pour leur fils légitime Alexandre, Marie, François, Bellemare inscrit en l'acte ci contre, fils de Jean, François, Bellemare et de Marie, Foinneart, la présente mention faite sur l'avis de M. le Maire du douzième arrondissement de Paris, le quatre mars mil huit cent vingt sept, par nous du huitième arrondissement de Paris, le quatorze mars mil huit cent vingt sept signé: Moufle adjt.

Délivré conforme au registre par nous maire du huitième arrondissement le vingt un juillet mil huit cent Trente huit signé: Nast adjt.

Admis par la Commission (Loi du 12 février 1872)

Le Membre de la Commission signé: Delacourtie.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
de l'Algérie

DIRECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES
CIVILES ET FINANCIÈRES

Le Directeur Général des affaires civiles et financières de l'Algérie,
Certifie qu'il résulte du registre matricule tenu à la Direction Générale que les services administratifs de Mr Bellemare (Alexandre Marie François), né le 17 décembre 1818, à Paris (Seine), actuellement Conseiller rapporteur de 1e classe au Conseil du gouvernement de l'Algérie, sont établis ainsi qu'il suit.

Dates des nominations		Durée des services ans	mois	jours
	Cour Royale d'Alger			
3 X^bre 1842	Secrétaire en chef du Parquet	1	"	28
	Administration de l'Algérie			
1er Janvier 1844	Secrétaire interprète à la Direction de l'intérieur	2	"	"
	Ministère de la Guerre			
	Commis rédacteur de 2e classe à la Direction des affaires de l'Algérie			
1er Janvier 1846	D° 1e classe D°	1		
1er avril 1847	Commis principal de 3e classe au bureau des travaux publics*	4	3	"
(1850-1851)	Commis principal de 2e classe à la Direction des affaires de l'Algérie		9	"
1er Janvier 1852	D° 1e classe D°	2		
	Ministère de l'Algérie et des colonies	4	"	"
1er Janvier 1854	Commis principal de 1e classe à la Direction de l'Algérie		9	"
	Sous chef de bureau de 2e classe au Secrétariat général	"		
	Gouvernement général de l'Algérie	2	2	"
1er juillet 1858	Secrétaire du Conseil consultatif du Gouvernement général		3	25
1er sept^bre 1858	Conseiller rapporteur de 2e classe au Conseil de Gouvernement			
26 X^bre 1860	D° 1e classe D°	4		
17 nov^bre 1865	Admis à faire valoir ses droits à la retraite par suite de suppression d'emploi	2	10	21
1er avril 1868	Réadmis dans le service et nommé conseiller secrétaire de gouvernement	2	4	14
4 nov^bre 1870			7	3
17 octobre 1871	Conseiller rapporteur de 1e classe au Conseil de gouvernement	1		
11 sept^bre 1873		1	10	24
	Total des services au 31 août 1875	—	11	20
		31	—	—
			9	20

* A deux reprises au moins, dans le dossier de ses décorations, il est attesté que Bellemare est commis principal de troisième classe depuis le 3 octobre 1850 au moins, jusqu'au 31 décembre 1851. (cf. annexe 3)

Ministère
de la guerre

Service
de l'Algérie
1er Bureau

Aministration munici-pale
et Affaires arabes

Personnel
Transmission d'une demande
formée par M. Bellemare à l'effet d'être autorisé à porter une décoration étrangère

Note
Pour le Secrétariat Général (Bureau du Service intérieur)

Paris, le 26 7bre 1850

On a l'honneur d'envoyer, ci-jointe, à Monsieur le Secrétaire-Général, une demande adressée à M. le Grand-chancelier de la Légion d'honneur par M. Bellemare, commis de 1ère classe au Service de l'Algérie, à l'effet d'être autorisé à accepter et à porter la décoration de chevalier de l'ordre royal du Christ du Portugal.

Cette demande est accompagnée du brevet délivré à M. Bellemare.

On ne peut que prier Monsieur le Secrétaire-Général de vouloir faire transmettre la demande dont il s'agit, avec un avis favorable à M. le Grand-chancelier de la Légion d'honneur.

Le Chef du Bureau
Alex. de Lavergne

Vu:
Le Général chef du Service
E. Daumas

Ministère
de la guerre

Secrétariat général

Bureau
du
Service intérieur

Note

pour Monsieur le Chef du Bureau du Secrétariat

Par note du 3 octobre courant, Monsieur le Chef du bureau du Secrétariat a demandé au bureau du Service Intérieur de lui faire connaître si rien, à sa connaissance, ne s'oppose, à ce que Mr Bellemare, commis principal de 3e classe au bureau des travaux publics, obtienne l'autorisation d'accepter et de porter la décoration de Chevalier de l'ordre du Christ, qui lui a été conféré par la Reine de Portugal.

On s'empresse de faire connaître à Monsieur Deforges qu'il n'existe au bureau du Service intérieur que des renseignements très favorables sur le compte de cet employé et qu'on ne voit aucun inconvénient à ce qu'il soit donné une suite favorable à sa demande.

Paris le 9 octobre 1950
Le Chef du Bureau
Illisible

Ministère de la guerre

Secrétariat général

Bureau du Service intérieur

Note

pour Monsieur le Secrétaire général
(Bureau du Secrétariat et des Lois et Archives)

On a l'honneur d'adresser, ci-joint, à Monsieur le Secrétaire général une demande formée par Mr A. Bellemare, commis principal au 1er Bureau du Service de l'Algérie, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'accepter et de porter la décoration de 3e classe de l'ordre du Nichan Iftikar de Tunis.

On prie Monsieur le Secrétaire gal de bien vouloir appuyer cette demande auprès de Mr le grand Chancelier de la Légion d'Honneur.

Paris le 23 Janvier 1851
Le Chef du Bureau
Alex. de Lavergne

Vu :
Le Général, Chef du Service
E. Daumas

Ministère de la guerre

Secrétariat général

Bureau du Service intérieur

Note
pour Monsieur le Chef du Bureau
du Secrétariat et des Lois et Archives

Par une note du 25 janvier courant, Monsieur le Chef du Bureau du Secrétariat et des Lois et Archives a demandé au Bureau du Service intérieur de lui faire connaître si rien ne s'oppose à ce que Mr. Bellemare, Commis principal de 3e classe au Service de l'Algérie, obtienne l'autorisation d'accepter et de porter la décoration de 3e classe de l'Ordre du Nichan Iftikar que le Bey de Tunis lui a conférée au mois de Novembre dernier.

On s'empresse de faire connaître à Monsieur Pittaud Deforges qu'il n'existe au Bureau du Service intérieur que des renseignements très avantageux sur le compte de cet employé et qu'on ne voit aucun inconvénient à ce que sa demande reçoive une suite favorable.

Dans le cas où l'autorisation dont il s'agit serait accordée, on désire qu'il en soit donné avis au Bureau du Service intérieur, afin qu'on en tienne compte dans le dosser de M. Bellemare.

Paris le 29 janvier 1851
Par ordre du Secrétaire général
Le Chef du Bureau
Illisible

ABD-EL-KADER

SA VIE

POLITIQUE ET MILITAIRE.

PAR

ALEX. BELLEMARE

> Il ne faut jamais craindre de rendre
> justice à un ennemi ; c'est toujours
> honorable, et quelquefois habile
> (*Correspondance de Napoléon Ier.*)

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET CIE
BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 77

1863

A SON EXCELLENCE

MONSIEUR LE MARÉCHAL DUC DE MALAKOFF

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

J'ai l'honneur de prier Votre excellence de vouloir bien agréer l'hommage de ce travail, destiné à faire connaître la vie politique et militaire de l'homme célèbre qui a tenté la reconstitution de la société arabe et soutenu, durant quinze années, une guerre acharnée contre la France. Je me suis efforcé d'y montrer Abd-el-Kader tel qu'il a été, tel qu'il est, tel que je l'ai vu, et, m'inspirant des nobles paroles placées en tête de ces pages, de rétablir à son égard (dût même quelquefois notre amour-propre national en souffrir) la vérité des faits, qui seule explique et la durée de la résistance et les difficultés de la victoire.

Puisse ce livre rappeler à Votre excellence les temps où elle préludait par d'éminents services en Afrique à l'éclatant triomphe qui a illustré sa carrière !

Je prie Votre Excellence de me permettre d'associer à mon hommage l'armée qui a triomphé de l'homme dont je vais raconter l'histoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maréchal, l'expression de mes sentiments de profond respect.

ALEX. BELLEMARE

En 1863 paraît une biographie d'Abd el-Kader. Elle est signée Alexandre Bellemare et sera présentée comme «une des premières biographies sympathiques que tous les suivants ont joyeusement «pompée»...[1]». Ce jugement porté sur le livre d'Alexandre Bellemare est exact et en deçà de la vérité! Certes l'ouvrage de Bellemare a été reproduit par ses successeurs – certains se le sont même totalement approprié en le traduisant en anglais par exemple[2] – mais il est également possible de dire que, sans l'œuvre de Bellemare, la quasi-totalité des livres consacrés à l'Émir n'aurait pas vu le jour ou que ces livres seraient demeurés inachevés, en particulier ceux considérés comme les modèles du genre[3]. À tous ces titres, et étant devenu de surcroît introuvable, l'*Abd el-Kader* de Bellemare, qui n'a connu qu'une seule édition[4], méritait d'être réédité.

---

1. B. ÉTIENNE, *Abdelkader*, Paris, Hachette, 1994, p. 442.

2. Ch.-H. CHURCHILL, *La vie d'Abd-el-Kader*, introduction, traduction et notes de M. Habart, Alger, SNED, 1971: à l'exception des dix dernières pages, ce livre est une reproduction à peine déguisée de celui de Bellemare, ce qui n'empêche pas son auteur d'écrire avec beaucoup d'humour britannique: «*written from his* (Abd el-Kader) *own dictation and compiled from other authentic sources*». Certes, dans sa préface Churchill écrit: «Quelques ouvrages français m'aidèrent dans le cours de mes recherches, tels que les *Annales Algériennes* de M. Pellissier de Reynaud, l'*Histoire de la conquête d'Alger*, d'Alfred NETTEMENT, et quelques autres moins connus. Un peu plus tard, je fis également mon profit d'un ouvrage plus spécialement consacré à mon sujet et intitulé *Abd el-Kader, sa vie politique et militaire* par M. Bellemare.» (*op. cit.*, p. 44-45). Entre le profit et le pillage il est une nuance que Churchill ne semble pas connaître. Certes Churchill a fréquenté Abd el-Kader, lors de son installation à Brousse (Bursa) ; mais il rédige son livre après 1863; or, entre-temps, la duplicité de l'Angleterre durant les massacres de 1860 a éclaté au grand jour, ne serait-ce qu'à travers le fait que le consulat anglais fut soigneusement épargné par les émeutiers; en conséquence, Churchill ne pouvait plus, après ces événements, se prévaloir de quelque amitié que ce soit avec Abd el-Kader.

3. Même l'ouvrage considéré par nombre de spécialistes comme le plus complet, celui de P. AZAN, *L'Émir Abd el-Kader, 1808-1883, du fanatisme musulman au patriotisme français*, Paris, Hachette, 1925, contient de nombreux emprunts à l'œuvre de Bellemare. En témoigne déjà le sous-titre: «du fanatisme au patriotisme» qui constitue une sorte de réponse à la conclusion de Bellemare, dans laquelle ce dernier déclare que si Abd el-Kader a fait preuve de patriotisme lors des événements de Damas, il n'a jamais été un fanatique (cf. *infra*, p. 247 et s.).

4. Ch. TAILLIART, *L'Algérie dans la littérature française. Essai de bibliographie méthodique et raisonnée jusqu'à l'année 1924*, Paris, 1925, p. 265, n° 2137, cite une édition de 1854, mais ne mentionne pas celle de 1863. Il est fort vraisemblable qu'il s'agit d'une coquille, car ces deux éditions auraient le même nombre de pages (462), alors que celle de 1863 relate des événements qui remontent jusqu'en 1860 ; en outre, le texte de 1863 ne contient aucune mention indiquant qu'il s'agit d'une seconde édition révisée, augmentée, refondue, etc.

Si le travail de Bellemare est parfaitement identifié, il n'en va pas de même de son auteur. Grâce à l'aide opiniâtre des services des Archives Nationales, des fragments de dossiers le concernant ont pu être localisés[5], mais sa vie, sa carrière nous demeurent encore partiellement méconnues ; il est cependant possible d'avancer les indications suivantes.

Alexandre, Marie, François, Bellemare[6] est né le 17 décembre 1818 à une heure du matin[7], rue de la Folie Sajot dans le huitième arrondissement de Paris, au domicile de ses parents naturels : Jean, François Bellemare, homme de lettres âgé de quarante neuf ans et Marie Foinneart, rentière, âgée de vingt huit ans. Il fait l'objet d'une légitimation par mariage subséquent de ses parents le 8 février 1827[8].

---

5. Le dossier d'Alexandre Bellemare est conservé, sous la cote 5YG, au Fort de l'Est du Château de Vincennes. Malheureusement, il ne contient que trois groupes de documents : une liasse relative à l'autorisation du port de décorations étrangères ; le rapport personnel établi sur Bellemare en 1857 ; et un bordereau de transfert de 137 pièces vers le ministère de l'Algérie et des colonies. Nous le citerons sous l'appellation : «Dossier Bellemare». Au Centre des Archives d'Outre-Mer figure, sous la cote F [80] 147, un second dossier comportant sept groupes de pièces. Dans l'ordre chronologique, nous trouvons : 1843 – nomination comme secrétaire-interprète (cité : F 80 147-1) ; 1860 – nomination comme secrétaire du conseil consultatif (F [80] 147-2) ; 1865 – nomination comme conseiller-rapporteur (F [80] 147-3) ; 1871 – nomination comme conseiller-secrétaire (F [80] 147-4) ; 1871 – fixation du traitement de Bellemare (F [80] 147-5) ; 1873 – Bellemare chargé d'expédier les affaires civiles et financières (F [80] 147-6) ; 1875 – promotion de Bellemare comme officier dans l'ordre de la Légion d'honneur (F [80] 147-7). Plus récemment, il nous a été donné d'entrer en possession du dossier d'officier de la légion d'honneur de Bellemare (cité : «Légion d'Honneur, 16708»), qui comprend notamment un extrait des actes de naissance ; et d'une partie de son dossier de scolarité à l'École royale spéciale des Langues orientales vivantes, près la Bibliothèque du Roi (cité : «Langues orientales, 62 AJ 38») ; ces deux derniers documents permettent de lever bien des interrogations et des doutes sur la vie et la carrière de Bellemare. Que le personnel des Archives nationales, qui a consacré de grands efforts à localiser les documents concernant notre auteur, trouve ici l'expression de notre reconnaissance ; toujours avec son aide, nous ne désespérons pas de retrouver, un jour, le premier dossier de Bellemare, celui qui a été tranféré au ministère de l'Algérie et des colonies. Enfin, Y. TURIN, *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale*, Paris, 1971, mentionne à cinq reprises le nom de Bellemare.

6. Tels sont les prénoms, séparés par une virgule, qui figurent dans l'acte d'état civil de notre auteur. Sur la couverture de son dossier, ainsi que dans tous les actes de nomination ultérieurs (F [80] 147) on les retrouve non-séparés.

7. Légion d'honneur 16708, *extrait des minutes des actes de naissance* : «Du dix huit décembre mil huit cent dix huit, à midi, acte de naissance de Alexandre, Marie, François, Bellemare, à nous présenté et déclaré être du sexe masculin, né la veille à une heure du matin...». De ce texte il ressort que la veille ne peut être que le 17 décembre, mais sur d'autres documents (Langues orientales 62 AJ 38) la date qui figure est celle du 16 décembre, il s'agit vraisemblablement d'une erreur. Ce n'est pas là la seule bizarerie relative à la naissance de Bellemare. En effet, les états de service dressés le 31 juillet 1874 mentionnent qu'à cette date il aurait 58 ans, il en découlerait que Bellemare serait né entre le mois d'août 1815 et le mois de juillet 1816. (F [80] 147-7), ce qui n'est pas le cas.

8. Légion d'honneur 16708, *extrait des minutes des actes de naissance*. Ce mariage est célébré entre Jean, François, Bellemare et Marie, Thérèse, Faignaert. Il est plus que probable que Marie-Thérèse Faignaert et Marie Foinneart sont une même et unique personne. En annexe nous donnons la reproduction intégrale de ce document.

Vers 1836-37, après avoir obtenu son baccalauréat es-lettres, il mène simultanément et avec succès des études d'arabe vulgaire à l'École des langues orientales vivantes[9], certainement sous la direction d'Armand-Pierre Caussin de Perceval qui occupera la chaire d'arabe vulgaire de 1821 à 1871[10], et des études de droit[11]. Il obtient sa licence en droit[12] et son diplôme d'arabe[13]. Alexandre Bellemare est particulièrement fier de sa connaissance de l'arabe qu'il utilisera, au demeurant, avec profit tout au long de sa carrière. Il publiera en 1850 une grammaire arabe[14] dans laquelle il se présente comme «ancien secrétaire interprète détaché à la direction des affaires de l'Algérie.» C'est également ce titre d'interprète qu'il revêt pour se présenter à Pellissier de Reynaud afin de lui demander d'intervenir pour détruire l'accusation portée contre Abd el-Kader dans le massacre des prisonniers français[15]. Par ailleurs, il connaît également l'anglais et l'italien[16].

Le 3 décembre 1842[17] il est nommé secrétaire en chef du Parquet de la Cour Royale d'Alger[18] et occupera cette fonction pendant un peu plus d'une année[19]. Ici se situe une interrogation qui reste aujourd'hui sans réponse: est-ce au cours de son séjour algérois qu'il fait la connaissance d'Ismaÿl Urbain[20]? Leurs carrières vont en effet suivre désormais des chemins

9. Langues orientales, 62 AJ 38, «Cours d'Arabe vulgaire, liste des auditeurs de l'année scholaire 1838-39 et qui ont paru mériter le diplôme d'élève de deuxième année... 4° (sur 7) Bellemare de Romainville [*sic*] né à Paris le 16 décembre 1818, Bachelier-es-lettres, étudiant en droit, demeurant à Paris, rue Vavin n° 4, cet élève a du zèle et de la facilité.»

10. *Langues 'O 1795-1995, Deux siècles d'histoire de l'école des langues orientales,* textes réunis par Pierre Labrousse, Paris, 1995, p. 66.

11. Cf. *supra*, n. 9.

12. Dossier Bellemare, *bordereau de transfert*, «copie du diplôme de licencié en droit»; *rapport personnel du 5 novembre 1857*: «Instruction générale : avocat».

13. Cf. *supra*, n. 9.

14. Alexandre Bellemare, *Grammaire arabe (idiome d'Algérie) à l'usage de l'armée et des employés civils de l'Algérie*, ouvrage publié avec l'approbation de M. le Ministre de la Guerre sur le rapport d'une commission spéciale, Paris, Hachette, Alger, Dubos frères, libraires rue Bab-Azoun, 1850: cet ouvrage connaîtra une seconde édition en 1860.

15. Cf. *infra*, p. 181, n. 1.

16. Dossier Bellemare, *rapport personnel du 5 novembre 1857* : «langues étrangères : L'arabe (lit l'Anglais et l'Italien, ne parle pas ces deux langues)».

17. F [80] 147-7 et Dossier Bellemare, bordereau de transfert, «Dossier de M. Bellemare comme secrétaire en chef du Parquet de la Cour Royale d'Alger (14 pièces)».

18. La Cour Royale d'Alger a été créée par l'ordonnance royale des 28 février et 27 avril 1841, cf. Ch. L. Pinson de Ménerville, *Dictionnaire de la législation algérienne*, t. 1, 1830-1860, p. 388.

19. Très exactement un an et 28 jours (F [80] 147-7).

20. Thomas Appoline Urbain est né en 1812 à Cayenne. Métis, il se convertit en 1835, en Égypte, à la religion musulmane et adopte le prénom d'Ismaÿl. Il se rend en 1837 en Algérie où il sert, comme interprète militaire, auprès de plusieurs généraux, dont le duc d'Aumale qui en fait son conseiller pour les affaires arabes. Il est nommé ensuite sous-chef de bureau à la Direction de l'Algérie au ministère de la Guerre où il servira sous les ordres du général Daumas, puis à l'éphémère ministère de l'Algérie et des colonies (1858-1860) où il est promu chef de bureau. En 1860 il est nommé conseiller-rapporteur du Conseil supérieur du gouvernement à Alger. Il meurt en 1884. Sous le pseudonyme de G. Voisin il a publié plusieurs opuscules en faveur de la population algérienne. (Ismaÿl Urbain, *L'Algérie française, Indigènes et Immigrants*, Préface Michel Levallois, Paris, Séguier, 2002, p. 43; voir aussi: Ismaÿl Urbain, *L'Algérie pour les Algériens*, Préface Michel Levallois, Paris, Séguier, 2000).

parallèles tant au ministère de la Guerre qu'au ministère de l'Algérie et des colonies ou au Conseil supérieur du gouvernement à Alger. Urbain, hiérarchiquement supérieur à Bellemare, le précède dans chacune de ces institutions et lui ouvre, en quelque sorte, la voie.

Le 1er juillet 1843 Bellemare est affecté, comme surnuméraire[21], à la division des Affaires de l'Algérie[22]. Le 1er janvier 1844 il est nommé à l'emploi de secrétaire-interprète de la Direction de l'intérieur à Alger[23], détaché à la division des affaires d'Algérie[24].

En mars 1844 Bellemare passe avec succès un concours, vraisemblablement celui de commis[25]. À partir de 1845, il appartient au bureau des affaires politiques où il travaille en étroite liaison avec Ismaÿl Urbain[26]. Leur collaboration parisienne durera jusqu'en 1860 et se poursuivra ensuite à Alger.

Nous apprenons, en 1857, qu'il est marié et père de deux enfants[27]; peut-être le mariage a-t-il été célébré en 1848[28].

A partir de 1845 et jusqu'en 1875, les quelques renseignements sur la carrière de notre auteur proviennent en grande partie des documents relatifs à ses décorations[29]. Le 1er janvier 1846 il est nommé commis-rédacteur de 2e classe au service de l'Algérie du ministère de la Guerre[30] ; il devient commis-rédacteur de 1ère classe le 1er avril 1847, il travaille alors sous les ordres d'Alexandre de Lavergne, chef du bureau de l'Algérie ; le 9 octobre 1850, il figure comme commis-principal de 3e classe au bureau des Travaux publics[31]; le 23 janvier 1851 il réintègre le 1er bureau du service de l'Algérie, toujours sous les ordres d'Alexandre de Lavergne[32] et du général Daumas

---

21. Cf. *infra*, n. 24.

22. Dossier Bellemare, r*apport personnel du 5 novembre 1857*: «Date d'admission au ministère de la Guerre: 1er juillet 1843».

23. Cette direction a été créée par l'ordonnance des 31 octobre et 18 décembre 1838, cf PINSON de MÉNERVILLE, *op. cit.*, t. 1, p. 12 et s.

24. F 80 147-1 : «26 décembre 1843, Note pour le 3e Bureau: «Par décision du 23 décembre 1843, le Ministre a nommé M. Bellemare Alexandre surnuméraire à la division des affaires de l'Algérie à l'emploi de secrétaire-interprète à la Direction de l'intérieur à Alger.

Monsieur Bellemare sera détaché en cette qualité à la division des Affaires d'Algérie.

Il jouira à ce titre d'un traitement de 2400 frs qui courra à compter du 1er janvier prochain.»

25. Dossier Bellemare, bordereau de transfert: «Concours Mars 1844 (3 pièces)».

26. Cf. Y. TURIN, *op. cit.*, p. 51, 152, 157, 170

27. Dossier Bellemare, *rapport personnel du 5 novembre 1857*: «Situation de famille: marié, 2 enfants».

28. Dossier Bellemare, *bordereau de transfert*: «1848: congé pour affaire de famille (1 pièce)». Huit ans plus tard, en 1856, Bellemare sollicite un second congé pour «affaire personnelle», mais la date de 1848 paraît mieux correspondre à un mariage suivi de la naissance de deux enfants.

29. Bellemare est chevalier du Christ du Portugal, officier de l'ordre du Nichan Iftikar de Tunis (Dossier Bellemare, *Décorations*.) ainsi que chevalier, puis officier de la Légion d'honneur (F 80 147-7 et Légion d'honneur 16708).

30. F 80 147-7.

31. Dossier Bellemare, *Décorations*.

32. *Ibid.*

directeur du service[33]. Pour des raisons que nous ignorons, Bellemare est révoqué en 1851, cependant cette mesure est, elle-même, révoquée à son tour la même année[34]. Le 1er janvier 1852 il est promu commis-principal de 2e classe[35]. Le 1er janvier 1854 intervient sa promotion au grade de commis-principal de 1ère classe[36]. Il est «chargé de diriger la section administrative générale et de suppléer Monsieur le chef de bureau pour les affaires arabes»[37].

En 1852 Alexandre Bellemare, à la demande du commandant Boissonnet[38], est détaché auprès de l'Émir Abd el-Kader afin de lui servir d'interprète durant les deux séjours parisiens qu'il effectue à Paris en octobre d'abord, puis en décembre[39] avant d'embarquer pour Brousse.

Bellemare éprouve ensuite le sentiment de végéter dans son emploi; recruté en 1843, il occupe toujours son poste de commis et, depuis 1854, il n'a bénéficié d'aucune promotion[40]. Il cherche à se faire nommer à la Cour des comptes[41], puis réclame de l'avancement à son autorité de tutelle[42]. Son activité semble se ressentir de la stagnation de sa carrière; le rapport de 1857 contient plusieurs annotations fort intéressantes à ce propos: les unes, qui émanent d'Alexandre de Lavergne, témoignent d'un certain agacement vis-à-vis du comportement de Bellemare[43], les autres, qui sont l'œuvre de Daumas, plaident pour son avancement[44].

---

33. Eugène Daumas, Alexandre de Lavergne, Ismaÿl Urbain, l'ex-préfet d'Alger Frédéric Lacroix et Alexandre Bellemare forment à Paris le groupe des «arabophiles» qui jouera un grand rôle dans la rédaction de la célèbre lettre de Napoléon III sur le royaume arabe. Sur Daumas, cf. *infra*, n. 75.

34. Dossier Bellemare, *bordereau de transfert*: «révocation de M. Bellemare, mesure révoquée par ordre du ministre».

35. F [80] 147-7.

36. *Ibid.*

37. Dossier Bellemare, *rapport personnel du 5 novembre 1857*: «détail des attributions».

38. Le capitaine Boissonnet fut détaché auprès d'Abd el-Kader pour lui servir d'interprète durant sa captivité à Pau et à Amboise, cf. *infra*, p. 193 et s.

39. Cf. *infra*, p. 215.

40. Dossier Bellemare, *rapport personnel du 5 novembre 1857*: «date de la nomination à l'emploi actuel: 1er janvier 1854». cf. *supra*, p. V, n. 29.

41. Dossier Bellemare, *bordereau de transfert*: «1857: réponse du ministre des Finances à une demande d'admission à la Cour des Comptes formée par Monsieur Bellemare».

42. Dossier Bellemare, *rapport personnel du 5 novembre 1857*: «1857: demande d'avancement adressée au directeur de l'administration centrale de la Guerre».

43. *Ibid.*:

– manière de servir : actif et zélé, mais sujet à des intermittences [*sic*]

– exactitude aux heures de service : laisse un peu à désirer

– genre de service : Je crois qu'il serait mieux placé dans un service actif que dans un poste éminemment de secrétaire de bureau

– Observations: M. Bellemare souffre à la fois dans son amour-propre et dans ses intérêts matériels en demeurant commis principal et il ne faut pas s'étonner si son travail et sa manière de servir s'en ressentent quelque-fois.

Paris le 31 octobre 1857
Le chef de bureau :
De Lavergne

44. *Ibid.*:
Note du Directeur:

La Direction de l'Algérie ayant été transférée au ministère de l'Algérie et des colonies, Bellemare y prend son service le 1er juillet 1858[45]. Ce ministère aura une existence fort brève : du 24 juin 1858 au 24 novembre 1860[46]. Mais là, Bellemare entame une véritable seconde carrière, car à peine a-t-il rejoint son nouveau poste qu'il est promu sous-chef de bureau[47].

Au lendemain de la suppression du ministère, en 1860, nous retrouvons Bellemare à Alger[48] où il occupe des fonctions de plus en plus importantes. Par décret du 26 décembre 1860, il devient secrétaire du Conseil consultatif du gouverneur général de l'Algérie[49], puis du Conseil supérieur[50]. En 1865, un poste de conseiller-rapporteur vient à être vacant, son titulaire, Majorel, étant admis à faire valoir ses droits à la retraite. Mac-Mahon, gouverneur général de l'Algérie, intervient avec vigueur en faveur de Bellemare «[qui] *compte 23 ans de services tant en Algérie qu'au ministère de la Guerre et au ministère de l'Algérie. Nommé en dernier lieu Secrétaire du Conseil du Gouvernement par décret du 26 décembre 1860, il a su dans cette position et dans celle du Conseil Supérieur, mériter les témoignages de ma satisfaction et de celle de mes prédécesseurs et donner par avance la preuve de l'utilité des services qu'il est appelé à rendre comme conseiller. J'ajouterai enfin, qu'à mes yeux, ce candidat possède l'ensemble des qualités que l'on peut désirer dans un rapporteur au Conseil de Gouvernement : connaissance du droit unie à celle des affaires civiles et des*

M. Bellemare est instruit et fort intelligent ; en outre il est doué d'une très grande activité, enfin il a le travail facile, il a reçu une excellente éducation. A tous ces titres, il serait fort désirable qu'un emploi de sous-chef de bureau pût être accordé prochainement à cet employé d'élite qui compte bientôt 18 ans de services et 40 ans d'âge. Le faire attendre plus longtemps serait décourager un homme très utile à l'administration de la guerre.

Paris le 5 novembre 1857
Le directeur :
Général E. Daumas

45. F 80 147-7.

46. Pour de plus amples renseignements sur le ministère de l'Algérie, cf. R.-F. MOULIS, *Le ministère de l'Algérie (24 juin 1858–24 novembre 1860)*, Alger, Paris 1926 ; E.-H. CORDIER, *Napoléon III et l'Algérie*, Alger, 1937 ; Ch.-A. JULIEN, *Histoire de l'Algérie contemporaine,* Paris, 1964 ; Cl. BONTEMS, *Manuel des Institutions algériennes*, t. 1, Paris, 1976 ; Ch.-R. AGERON, *Politiques coloniales au Maghreb*, Paris, 1972, p. 50 et s. et A. MALLARMÉ, *L'organisation gouvernementale de l'Algérie*, Paris, 1901, p. 30 et s.

47. F 80 147-7 et F 80 147-2 : «...M. Bellemare (Alexandre Marie François) sous-chef de bureau de l'ancien ministère de l'Algérie et des colonies...». Notons au passage qu'Ismaÿl Urbain, pendant cette époque, occupe les fonctions de chef de bureau dans ce même ministère.

48. Le ministère de l'Algérie, contrairement à ce qui avait été initialement prévu, a toujours eu son siège à Paris.

49. F 80 147-2. A ce propos nous pouvons relever que l'ampliation de ce décret du 26 décembre 1860, porte la date du 1er janvier 1860 !

50. Le conseil consultatif a été créé par l'art. 9 du décret impérial des 10 décembre 1860 et 19 janvier 1861. L'article 12 de ce même décret crée un Conseil supérieur chargé d'examiner le budget de l'Algérie ; les membres du conseil consultatif en sont membres de droit. Le conseil consultatif prend le titre de «conseil de gouvernement» en vertu de l'art. 6 du décret impérial des 7 juillet et 15 septembre 1864. Cf. PINSON de MÉNERVILLE, *op. cit.*, t. 2, p. 4 et s. et p. 53 et s.

affaires arabes.»[51] L'affaire n'est cependant pas gagnée d'avance, Napoléon III ayant fait connaître qu'il souhaitait que désormais les postes de conseillers soient pourvus par des auditeurs au Conseil d'État. Aussi, Mac-Mahon insiste en faisant valoir que jusqu'à présent les secrétaires du Conseil étaient automatiquement désignés comme conseillers et que «*C'est dans ces conditions et avec l'espérance que rien ne serait changé aux errements du passé, que M. Bellemare a été nommé. Par conséquent quelles que soient pour l'avenir les intentions de l'Empereur sur le recrutement des Conseillers-rapporteurs, il est évident que dans la pensée de Sa Majesté, elles ne sauraient avoir d'effet rétroactif*[52]». L'argumentation emporte, semble-t-il, la conviction et Bellemare est nommé conseiller-rapporteur de 2e classe par décret du 17 novembre 1865[53] avec un traitement de 10 000 frs[54]. Le 1er avril 1868 il est promu conseiller-rapporteur de 1ère classe[55].

La chute de Napoléon III, en 1870, entraîne un remaniement complet des institutions centrales algériennes[56]. Les fonctions de gouverneur général, les conseils supérieur et consultatif sont supprimés[57]. Par suite de la suppression de son emploi, Bellemare est admis, le 4 novembre 1870, à faire valoir ses droits à la retraite[58]. Pourtant sa carrière ne s'arrête pas là, malgré ses sentiments pro-napoléoniens qu'il étale complaisamment dans son livre et qui devraient le desservir auprès du gouvernement provisoire. Le système administratif, civil et électif, mis en place en 1870, montre rapidement ses limites[59]; il apparaît de plus en plus nécessaire d'en revenir au système militaire antérieur, d'autant plus que des insurrections éclatent, tant du fait des colons qui proclament la commune que de celui des Algériens qui revendiquent leur indépendance[60]. Dans de telles conditions, l'ancien

---

51. «Lettre du 7 novembre 1865 du Mal de France gouverneur de l'Algérie» (Mac-Mahon), F 80 147-3.

52. «Lettre du 7 novembre 1865 du Mal de France gouverneur de l'Algérie» (Mac-Mahon), F 80 147-3.

53. Décret du 17 novembre 1865, «art. 1er: M. Bellemare (Alexandre Marie François) secrétaire du Conseil de gouvernement de l'Algérie est nommé conseiller rapporteur en remplacement de M. Majorel admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite. Signé: Randon.» (F 80 147-3).

54. Ampliation du décret du 17 novembre 1865, qui porte que Bellemare ne bénéficiera pas des 15 000 frs alloués exceptionnellement à Majorel: F 80 147-3.

55. F 80 147-7.

56. Décret des 24 octobre et 10 novembre 1870. (Pinson de Ménerville, *op. cit.*, t. 3, p. 6.).

57. «Légion d'honneur 16708», s*ervices administratifs de M. Bellemare*. A cette époque, Bellemare compte une ancienneté de près de 28 années de services. (F 80 147-7).

58. Décret des 24 octobre et 10 novembre 1870, art. 1.

59. «Ces décrets rendus à la hâte, sans avoir été mûrement étudiés et réfléchis, ont déjà subi plusieurs remaniements ou abrogations partielles, ce qui en reste est en partie inexécuté, en partie inexécutable par suite de mesures nouvelles qui en contrarient les dispositions; c'est une constitution avortée, et le gouvernement général civil institué par décret postérieur du 29 mars 1871, tire ses pouvoirs et attributions bien plus du déc. de 1860 que de ceux de 1870.» Pinson de Ménerville, *op. cit.*, t. 3, p. 2.

60. Cf. Ch.-A. Julien, *Histoire, op. cit.*, p. 453 et s.

personnel est recherché, pour ne pas dire courtisé, surtout quand il a fourni la preuve de sa compétence. Aussi, dès la promulgation du décret du 7 octobre 1871 recréant un Conseil du gouvernement auprès du gouverneur civil[61], Bellemare est-il nommé conseiller-secrétaire de deuxième classe[62]. Deux ans plus tard il accède à la 1ère classe des conseillers-rapporteurs [63] et il figure toujours à ce poste dans le dernier document dont nous ayons eu connaissance et qui est daté de 1875[64].

Dans l'exercice de ses fonctions Alexandre Bellemare donne toute satisfaction, nous en voulons pour seule preuve le fait que ce soit lui qui est désigné pour remplacer le Directeur des affaires civiles et financières (Charles-Aimé Tassin), deuxième personnage de l'Algérie, lors de la maladie de ce dernier et pendant l'absence du gouverneur général[65]. Durant cette période, Bellemare exerce, en matière civile et financière, les pouvoirs du

---

61. art. 1er, cf. PINSON de MÉNERVILLE, *op. cit.*, t. 3, p. 16

62. Décret du Président de la République du 17 octobre 1871 (F 80 147-4). Le décret ayant omis de fixer le montant du traitement que Bellemare doit percevoir, l'amiral de Gueydon, gouverneur de l'Algérie, demande à ce que celui-ci soit fixé à 12 000 frs, ce qui est approuvé par A. Thiers (F 80 147-5).

63. Décret du 11 septembre 1873 (F 80 147-7).

64. F 80 147-7. Il s'agit des états de services de Bellemare dressés à l'occasion de la proposition de Bellemare pour la croix d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur. A cette occasion, le général Chanzy, gouverneur général de l'Algérie, écrit: «M. Bellemare a déjà été proposé, le 13 juin 1873 par M. l'Amiral de Gueydon, mon prédécesseur... Depuis lors, ce fonctionnaire s'est acquis de nouveaux titres. Il a accompli avec intelligence et dévouement différentes missions qui lui ont été confiées; tout récemment il a séjourné à Paris et à Versailles pour suivre l'instruction de diverses affaires d'un haut intérêt pour l'Algérie...»

65. Cf. Arrêté du pouvoir exécutif des 29 mars et 29 avril 1871 (PINSON de MÉNERVILLE, *op. cit.*, t. 3, p. 16) et F 80 147-6: «15 août 1873, Paris 10 h30: télégramme gouverneur général de l'Algérie à Monsieur Bellemare, membre conseil gouvernement à Alger: Le Gouverneur général civil de l'Algérie, commandant en chef les forces de Terre et de mer, vu la délégation faite le 12 de ce mois à M. Tassin Directeur général des affaires civiles et financières, considérant l'état de maladie de M. Tassin; charge M. Bellemare membre du conseil de gouvernement de l'expédition des affaires civiles et financières. Fait à Paris le 15 août 1873 : général Chanzy». Dans cette même liasse (F 80 147-6) se trouve le seul écrit administratif d'Alexandre Bellemare dont nous ayons eu connaissance, et encore s'agit-il d'un télégramme, nous le reproduisons ici:

«Alger 15 août 1873 9h 40

Conseiller gouvernement à Ministre Intérieur Versailles (Très urgent)

Par un ordre de service inséré au journal officiel de l'Algérie du 13, M. le Gouverneur gal a chargé pendant son absence, M. Tassin de l'expédition des affaires civiles et financières et il a autorisé ce dernier à me transmettre cette délégation pendant le congé de convalescence dont il devait jouir à partir du samedi 16. M. Tassin, vu son état de maladie est incapable de me signer sa délégation, je suis donc sans pouvoir; je ne puis signer officiellement aucune pièce, aucun mandat. Depuis 3 jours j'occupe officieusement la direction générale; j'ai télégraphié hier à M. le Général Chanzy à Marseille pour lui demander une délégation directe basée sur l'état de maladie du Directeur général; ma dépêche ne l'a pu trouver à Marseille. Je vous prie avec insistance de faire connaître la situation à M. le Gouverneur général qui a dû arriver à Paris ce matin; il est probablement descendu rue de Rennes 51, chez Mme Thévenet sa sœur. Je réclame des pouvoirs.

Il y a péril en la demeure. L'état de M. Tassin est toujours extrêmement grave.

Bellemare»

La réponse positive, partie moins d'une heure plus tard, prouve le degré de confiance dont jouissait Bellemare auprès de son supérieur hiérarchique!

Gouverneur général. Deux ans après cet épisode, il est promu officier de la Légion d'honneur[66]. Nous apprenons, en dernier lieu, qu'il décède le 4 septembre 1885[67].

Tels sont les renseignements qu'il nous a été donné de rassembler sur Alexandre Bellemare, mais, si ténus soient-ils, ils nous fournissent néanmoins des pistes quant aux sources auxquelles notre auteur a puisé pour composer son ouvrage.

Bellemare connaît l'Algérie; il y a séjourné au moins à deux reprises: avant sa prise de fonction au ministère de la Guerre et après son passage au ministère de l'Algérie et des colonies. Il a côtoyé Abd el-Kader en quatre circonstances au moins[68], notamment lors des deux séjours que l'Émir a effectués à Paris durant le dernier trimestre de l'année 1852; même si ces séjours ont été brefs[69], Bellemare a pu s'entretenir en de nombreuses occasions avec l'Émir et une confiance certaine, voire une certaine amitié se sont établies entre les deux hommes[70]. À l'occasion de ces entretiens, il recueille de multiples confidences dont il fait son profit. Par ailleurs, au ministère de la Guerre, ministère de tutelle de l'Algérie de 1830 à 1858, Bellemare occupe une place de choix, puisqu'il est affecté à la direction de l'Algérie et qu'il s'y occupe des affaires arabes[71]. Ce poste le met à même de connaître de tous les documents qui concernent l'Algérie[72], en particulier ceux rédigés en arabe et qu'il est chargé de traduire[73], ainsi que des diverses revues de presse qu'il consulte régulièrement[74]. Il en ira de même au ministère de l'Algérie et des colonies. Mais la source la plus riche à laquelle il peut librement puiser, est sans conteste la documentation de son supérieur: le général Daumas[75]. Ce dernier a été nommé consul à Mascara où il est resté

66. F [80] 147-7. Il est proposé dès juillet 74 et ne sera nommé que le 7 août 1875.

67. «Légion d'honneur 16708».

68. En 1852, Bellemare a rencontré Abd el-Kader en octobre à Paris, en novembre à Amboise, en décembre à Paris; et en 1855 à Paris (cf. *infra*, p. 212, 228).

69. Durant son premier séjour, en octobre 1852, Abd el-Kader demeura quinze jours à Paris et quelques jours seulement durant le second, avant de gagner Marseille pour embarquer sur le *Labrador* le 21 décembre 1852.

70. Rien ne permet de mettre en doute certains propos, certains documents que Bellemare attribue à Abd el-Kader et qui témoignent de cette confiance, de cette amitié: nous citerons, à titre d'exemple, l'entretien qu'ils eurent à propos du massacre des prisonniers de la deïra (cf. *infra*, p. 181, n. 1), ou bien la lettre qu'Abd el-Kader adresse à Bellemare après les événements de Damas (*infra*, p. 246).

71. Cf. *supra*, n. 19.

72. À titre d'exemple, cf. *infra*, p. 69, n. 1 et p. 142, n. 1.

73. Voir en particulier les lettres adressées par Abd el-Kader à Louis-Philippe, à A. Thiers, etc. *infra*, p. 139 et s.

74. À titre d'exemple, cf. *infra*, p. 90, n. 1; p. 99, n. 1; p. 102, n. 1; p. 150, n. 2, etc.

75. Daumas (Melchior, Joseph, Eugène) est nommé en Algérie en 1835; de 1837 à 1839 il est consul auprès d'Abd el-Kader à Mascara; ensuite Lamoricière le nomme directeur des Affaires arabes pour la région d'Oran; en 1841 Bugeaud le désigne comme directeur des Affaires arabes pour toute l'Algérie. En 1847, Daumas est affecté auprès d'Abd el-Kader durant sa détention au Fort Lamalgue à Toulon. Il retourne en Algérie en 1848. Enfin, en

plus de deux années ; certes, les occasions de rencontre avec l'Émir ont été rares, mais il était fort bien placé pour apprécier la situation[76] ; il retrouve Abd el-Kader en 1847 au Fort Lamalgue et se tient à ses côtés durant sa détention en ce lieu[77]. Daumas rédige des notes minutieuses de ses entretiens avec Abd el-Kader, il conserve les lettres qui lui sont adressées. Toute cette masse de documents est mise à la disposition de Bellemare 78 qui saura en tirer le meilleur parti ; elle confère à son ouvrage tout son intérêt. Enfin, Bellemare utilise l'abondante littérature déjà éditée sur l'Algérie : Les Tableaux de la situation des établissements français en Afrique notamment[79], et également l'ouvrage fondamental de Pellissier de Reynaud[80] auquel il emprunte de multiples renseignements, même si, en ces occasions, il ne mentionne pas sa source d'inspiration[81].

Pourquoi Bellemare a-t-il ressenti le besoin d'écrire une biographie d'Abd el-Kader ? Il est possible de dire que ce n'est pas la fascination que le personnage exerce sur lui qui lui dicte sa conduite ; en effet, Bellemare est mis en présence d'Abd el-Kader en 1852[82] et ce n'est qu'en 1863, onze ans plus tard, que son ouvrage est publié ; il en va de même pour la réhabilitation de l'Émir dans l'affaire du massacre des prisonniers de la deïra : c'est également en 1852 qu'Abd el-Kader demande à Bellemare de faire savoir à l'opinion publique qu'il n'a aucune responsabilité directe dans ce drame[83] et Bellemare s'empresse de communiquer l'information autour de lui, en

---

1850, il est nommé au ministère de la Guerre, directeur des Affaires de l'Algérie et, à cette occasion, il devient le supérieur hiérarchique de Bellemare. Il le restera au moins jusqu'en 1858. Cf. N. FAUCON, *Le livre d'or de l'Algérie*, Paris, 1889.

76. Ch.-A. JULIEN, *Histoire, op. cit.*, p. 533, déclare que Daumas n'a jamais rencontré l'Émir durant son séjour à Mascara, il n'en demeure pas moins que les lettres écrites par Daumas durant cette période constituent une mine de renseignements irremplaçable : G. YVER, *Correspondance du capitaine Daumas, consul à Mascara (1837-1839)*, Paris 1912.

77. De décembre 1847 à avril 1848.

78. Cf. *infra*, p. 7 : « Avant de commencer l'histoire de l'homme célèbre auprès duquel nous avons vécu pendant un temps malheureusement trop court, nous éprouvons le besoin de remercier les personnes qui nous ont fourni les moyens de rendre ce travail moins incomplet, et, avant toutes autres, M. le général Daumas, auquel nous devons la communication de documents précieux. Envoyé en mission auprès d'Abd-el-Kader pendant son séjour à Toulon, cet officier général a obtenu de l'émir des révélations du plus haut intérêt sur un certain nombre de faits historiques restés jusqu'ici inconnus ou incertains. Le lecteur comprendra tout ce dont nous sommes redevable à M. le général Daumas en lisant les pages extraites des documents qu'il a bien voulu nous confier. Nous avons pris soin d'en indiquer chaque fois l'origine, non pas seulement pour rendre à César ce qui appartient à César, mais afin de garantir par un nom qui fait loi en matière d'affaires arabes l'authenticité des renseignements que nous lui avons empruntés. »

79. Cf. *infra*, p. 118, n. 1.

80. E. PELLISSIER de REYNAUD, *Annales algériennes*, Paris, 1836-39 (2e édition : 1854).

81. Cf. *infra*, p. 31 et les notes. Les événements rapportés par Bellemare se situant en 1832, il n'a pas pu en avoir connaissance directement (à l'époque il avait 14 ans !), ni par Daumas qui ne viendra en Algérie qu'en 1835.

82. Cf. *infra*, p. 215, n. 1.

83. *Ibid.*, p. 181, n. 1.

particulier à Pellissier de Reynaud[84]. S'agit-il de rendre hommage à celui qui, en juillet 1860, a sauvé des milliers de chrétiens en Syrie[85]? Peut-être, mais les marques d'estime envers Abd el-Kader affluent[86] et une simple relation des événements aurait sans doute suffit. Une petite phrase figurant dans la conclusion de l'ouvrage ouvre une piste; en effet, Bellemare termine en disant: «Ce grand homme, qui vient d'ajouter une si belle page à son histoire, est-il destiné à en ajouter d'autres encore? je l'ignore; mais pour le salut des populations chrétiennes, pour le bonheur des populations musulmanes de l'Orient... je l'espère.»[87]

Lorsque l'on sait qu'au lendemain de l'intervention de l'émir en faveur des populations chrétiennes de Syrie vouées au massacre, un vaste courant d'opinion se développe, propageant l'idée que l'une des solutions permettant de sauvegarder la paix au Proche-Orient serait d'en nommer Abd el-Kader souverain[88], alors la petite phrase de Bellemare prend toute sa signification et dévoile le but que l'auteur s'est fixé en rédigeant son livre: montrer, aux détracteurs de cette politique, où à ceux qui, tout en la considérant avec bienveillance, émettent néanmoins des réserves[89], que le choix d'Abd el-

---

84. E. Pellissier de Reynaud, *Annales Algériennes*, nouvelle édition, Paris, 1854, t. 3, p. 212, n. 2.: «Je dois dire et je dis volontiers que beaucoup de personnes qui ont approché Abd-el-Kader pendant son long séjour en France penchent à croire que Ben-Tami n'attendit pas les ordres de l'Emir pour faire exécuter le massacre, et que celui-ci n'aurait eu que le tort de ne pas le désavouer et d'en assumer l'odieuse responsabilité. Lorsqu'il partit pour le Levant, ses dernières paroles à M. de [*sic*] Bellemare, interprète au ministère de la Guerre, furent une déclaration formelle d'absence de toute participation à ce crime, de regret amer qu'il éprouvait de penser que les Français l'en croyaient personnellement coupable, et du désir que M. de Bellemare cherchât à détromper le public. Je suis autorisé par ce dernier à faire connaître cette intéressante particularité.»

85. Cf. *infra*, p. 231 et s.

86. Abd el-Kader reçoit de Napoléon III le grand cordon de la Légion d'honneur, de Victor-Emmanuel le grand cordon de l'ordre de Saints-Maurice-et-Lazare, ainsi que l'ordre de Pie IX: cf. Ch.-R. Ageron, *op. cit.*, p. 96.

87. Cf. *infra*, p. 249.

88. Sur le royaume d'Orient, cf. Ch-R. Ageron, «Un mythe politique français: Abd el-Kader souverain d'un «royaume arabe» d'Orient», *Politiques coloniales au Maghreb*, Paris, 1972, p. 92 et s. Cette étude, particulièrement bien documentée, présente une faiblesse au niveau du titre : jamais il n'a été question d'un royaume arabe, tout au plus d'un royaume ayant un chef arabe à sa tête, ce qui n'est pas la même chose. S. Aouli, R. Redjala et Ph. Zoummeroff, *Abd el-Kader*, Paris, 1994, p. 466 et s., n'ajoutent rien à l'étude de Ch.-R. Ageron; de loin le plus complet, B. Etienne, *Abdelkader,* Paris, 1994, nous donne une vision dialoguée des événements, retrace les galopades effrénées d'Abd el-Kader et de Ch.-R. Churchill, mais perd de vue les moteurs de la politique proche-orientale de l'Angleterre (cf. *supra*, n. 2).

89. Lorsque Bellemare rédige son ouvrage, il est en Algérie où il occupe les fonctions de secrétaire du Conseil supérieur du gouvernement, or, l'un des partisans de l'idée de faire d'Abd el-Kader le chef d'un royaume d'Orient, le professeur Vayssettes, émet néanmoins la réserve suivante: «il pourrait être contraint malgré lui à renier les principes qu'il professe dans l'exil». (E. Vayssettes, *Sauvons les maronites par l'Algérie et pour l'Algérie*, Alger 1860, p. 23; cité *in* Ch.-R. Ageron, *op. cit.*, p. 98; sur Vayssettes, cf. la présentation de Ouarda Siari-Tengour *in* E. Vayssettes, *Histoire de Constantine sous la domination turque de 1517 à 1837*, Saint-Denis, Bouchène, 2002, p. 7 à 16.)

Kader comme souverain d'un royaume d'Orient, ne présente aucun danger pour la France. Si l'on accepte cette perspective, la citation de Napoléon Ier placée en tête de l'ouvrage, prend également tout son sens: «Il ne faut jamais craindre de rendre justice à un ennemi; c'est toujours honorable, et quelque fois habile» (*correspondance de Napoléon Ier*)[90].

Avant 1860, Abd el-Kader ne jouit pas d'une grande sympathie au sein de l'opinion publique française[91]. Il est l'adversaire, celui qui durant des années fit obstacle au développement de la colonisation française, il est l'auteur présumé du massacre des prisonniers militaires français. Napoléon III, qui pourtant est favorable à l'élargissement du prisonnier d'Amboise, craignant de heurter l'opinion publique et la classe politique, attendra plusieurs années avant d'ordonner sa libération en 1852[92]. A cette époque encore, Abd el-Kader suscite plus de curiosité que d'attirance, même si l'animosité a décru[93]. C'est contre ces diverses préventions que Bellemare entend lutter en défendant les idées suivantes:

Abd el-Kader n'a pas recherché le pouvoir. C'est à la suite d'erreurs politiques françaises particulièrement graves que le pouvoir est devenu vacant, notamment dans la région oranaise. Les premiers gouverneurs français n'ont pas su reprendre et faire fonctionner à leur profit le système que les Turcs avaient édifié, pire, ils expulsèrent ces mêmes Turcs qui auraient pu les aider à maintenir l'autorité dans la Régence d'Alger et s'aliénèrent les tribus qui avaient contribué à aider les Turcs dans l'exercice du pouvoir. Toutes ces fautes ne pouvaient qu'engendrer l'anarchie et susciter l'émergence de chefs algériens, dont Abd el-Kader[94]. Par ailleurs, les premiers généraux, soucieux d'obtenir une ère de paix, afin de pacifier la région, conclurent des traités d'une rare indigence, qu'il s'agisse de Desmichels[95] ou surtout de Bugeaud avec le traité de la Tafna[96]. Ce dernier

90. Cf. *infra*, p. 1.

91. Ainsi, Pellissier de Reynaud n'apparaît-il pas comme un admirateur inconditionnel d'Abd el-Kader; bien au contraire, il le considère comme un chef intelligent dont les efforts pour accéder à l'indépendance ont toujours été voués à l'échec; ce en quoi, au demeurant, Pellissier de Reynaud n'a pas tort. Cette prise de position se manifeste avec plus de vigueur dans la seconde édition des Annales que dans la première. Entre les deux éditions, l'épisode du massacre des prisonniers est survenu.

92. Cf. *infra*, p. 207 et s.

93. Cf. *infra*, p. 216 et s. Bellemare parle des mouvements de sympathie, mais p. 181 n. 1, l'émir parle de la suspicion du peuple parisien, à son égard.

94. Cf. *infra*, p. 6 et s.: «En éloignant les Turcs, nous fûmes donc les instruments de l'élévation d' Abd el-Kader» (p. 7).

95. Cf. *infra*, p. 33 et s. Sur le traité Desmichels, cf Ch. COCKENPOT, *Le traité Desmichels*, Alger, 1924; Ch.-R. AGERON, «Premières négociations franco-algériennes», *Politiques coloniales au Maghreb, op. cit.*, p. 10 et s.

96. Bellemare est l'un des premiers auteurs à avoir dénoncé le traité de la Tafna, tant en ce qui concerne son mode de négociation que son contenu (cf. *infra*, p. 85 et s.). Bien que cette typologie ne lui soit pas connue, il est bien évident que, pour Bellemare, il s'agit d'un traité typiquement colonial, fait pour être violé à brève échéance par le colonisateur qui le consent

traité ne pouvait que générer une reprise des hostilités et une guerre à outrance entre Arabes et colonisateurs. Ainsi, Abd el-Kader n'est pas l'adversaire systématique de la France, il y est poussé par les fourvoiements successifs tant des militaires responsables de la région oranaise[97] que des gouverneurs généraux, voire des autorités politiques françaises[98] qui auraient pu intervenir pour empêcher la reprise des hostilités ou, à défaut, anticiper sur les décisions prévisibles de l'émir et limiter les conséquences de la reprise des combats[99].

Bien plus, conscient de l'inutilité de son ultime résistance, estimant avoir rempli toutes ses obligations auprès de ses contribules, l'émir fera une soumission complète[100], confiant dans une parole qui ne sera pas honorée, mais éternellement reconnaissant envers celui qui saura, cinq ans plus tard, tout à la fois lui rendre justice et la liberté[101].

On reproche à Abd el-Kader le massacre des prisonniers de la *deïra*, Bellemare consacre tout un chapitre à démontrer, chronologie et topographie à l'appui, que cette mesure n'a pas pu être ordonnée par l'émir, mais qu'elle est vraisemblablement le fait de son beau-frère Mustapha ben-Thamy, soucieux d'empêcher la désagrégation de la *deïra*[102].

Ainsi, Abd el-Kader n'est pas l'ennemi farouchement irréductible de la France, ce n'est pas un massacreur de Français, ce n'est pas un dangereux fanatique[103]. C'est l'adversaire qui, porté au pouvoir par les siens, s'est

---

et qui très vite considère qu'il n'est pas tenu par des droits «octroyés» à une personne ou un groupe inférieur, surtout si ces droits présentent une certaine consistance : «Dans de telles conditions, la paix ne pouvait pas être de longue durée. La célérité regrettable avec laquelle les négociations avaient été menées dans les derniers jours, les oublis et les erreurs qui en étaient résultés, le soin que l'on semblait avoir pris d'éviter les questions brûlantes ou de les dissimuler, pouvaient laisser entrevoir que, lorsqu'on en viendrait à l'application du traité, il serait impossible de rester longtemps d'accord.» (*infra*, p. 107). L'appréciation portée par Bellemare : célérité regrettable, oublis, erreurs, etc., montre bien que ce traité n'était pas considéré par Bugeaud comme devant être respecté dans l'avenir. Sur le traité de la Tafna cf. G. Yver, Documents relatifs au traité de la Tafna, Alger, 1924; M. Emerit, *L'Algérie à l'époque d'Abd-el-Kader*, Saint-Denis, 2002, p. 127 et s.; Ch.-R. Ageron, *op. cit*., p. 19 et s.

97. Cf. *infra*, p. 137 : «... l'émir voulait le maintien de la paix, et, d'un autre côté, il lui était impossible d'accepter ce traité (modifiant celui de la Tafna)...»

98. Bellemare cite *in extenso* les lettres qu'Abd el-Kader adresse au roi de France, à son premier ministre et à celui de la guerre, lettres qui témoignent de sa répugnance à rouvrir les hostilités: cf. *infra,* p. 139 et s.

99. Cf. *infra*, p. 149 et s.

100. Cf. *infra*, p. 177 et s.

101. Cf. *infra*, p. 246.

102. Cf. *infra*, p. 181 et s.

103. Cf. *infra*, p. 249: «Il ne fut pas davantage un fanatique, car le fanatisme est une folie qui exclut le calme de la raison. Sans doute, l'émir a fait appel aux passions religieuses de son peuple ; il les a excitées contre les chrétiens, mais comme, sept siècles auparavant, Pierre l'Hermite avait excité les passions religieuses des chrétiens contre les musulmans. Abd-el-Kader a donc soulevé le fanatisme, mais il en a toujours été exempt lui-même: la meilleure preuve c'est ce qu'il a fait à Damas.» Cette conclusion n'est pas partagée par le général Azan, qui sous-titre son ouvrage sur *Abd el-Kader : du fanatisme musulman au patriotisme français*; cette assertion est, à coup sûr, moins convaincante que la formulation de Bellemare, laquelle, tout compte fait, est peut-être le reflet de la réalité.

efforcé de mener au mieux sa mission et n'a pu y parvenir faute de temps et de moyens[104]. Car c'est aussi un remarquable administrateur. En moins de quelques années il est parvenu à doter l'Algérie d'une organisation qu'elle n'avait jamais connue[105]. Que ce soit sur le plan administratif, militaire, financier, économique, Abd el-Kader réforme, modernise, modèle l'Algérie du présent et donc du futur. Ce n'est pas Bellemare qui le dit, mais Abd el-Kader lui-même dans le célèbre document que tous les auteurs qui étudieront l'œuvre politico-administrative de l'émir reprendront après lui[106].

Il résulte de cette présentation soigneusement argumentée par Bellemare, qu'Abd el-Kader possède toutes les qualités pour devenir le futur souverain arabe du royaume d'Orient, il est favorable au progrès, il est empli de reconnaissance à l'égard de l'empereur des Français, il possède tous les talents d'un administrateur, il est écouté par les musulmans[107], il a démontré qu'il était le protecteur instinctif des chrétiens. Quel autre candidat pourrait présenter de meilleures garanties[108]?

Tel est certainement le but poursuivi par Bellemare: montrer qu'Abd el-Kader est le souverain idéal de ce royaume possible, mais la poursuite de ce but n'enlève rien aux qualités scientifiques de son travail. Il ne s'agit pas d'un ouvrage de circonstance, de propagande. Bellemare est

---

104. Cf. *infra*, p. 135: «Que n'eût pas fait Abd-el-Kader si la France lui eût laissé le temps de profiter de notre faute de la Tafna? La pensée s'en effraye quand on songe qu'il a fallu sept ans de combats, et 100 000 hommes de la première armée du monde, pour détruire ce que l'émir avait édifié en deux ans et cinq mois.»

105. Cf. *infra*, p. 123 et s.

106. «Ce que l'émir a fait comme organisateur, ce qu'il avait projeté de faire, nous allons le lui entendre raconter lui-même à M. le général Daumas. Ces renseignements ont été recueillis pendant que le général, alors colonel, remplissait auprès d'Abd-el-Kader, détenu au fort Lamalgue, une mission toute de confiance...» (cf. *infra*, p. 123). Ce document rédigé par Daumas a été analysé par P. AZAN, *op. cit.*, 131 et s. ; bien évidemment, Ch.-R. CHURCHILL, *op. cit.*, p. 149 et s. le cite in extenso, alors qu'il n'a jamais été en situation, n'ayant pas eu l'occasion de consulter les notes de Daumas, de le connaître, si ce n'est à travers l'ouvrage de Bellemare. Une mauvaise copie de ce texte – des lacunes et des coquilles le rendent en certains endroits incompréhensible – a été publiée par M. BOUAYED, «Un texte précieux de l'émir Abd el-Kader sur l'organisation de l'État algérien de 1832 à 1847», *Promesse*, VIII, 1970, p. 33-50.

107. Cf. *infra*, p. 230. «Il était naturel que cette vénération s'accrût à l'égard d'Abd-el-Kader, à raison de sa triple qualité de descendant du Prophète, de thaleb distingué, de guerrier moudjahed. La classe instruite et religieuse vit donc avec joie son arrivée à Damas; elle l'accueillit avec de grands honneurs et se porta même à sa rencontre, en dehors de la ville, pour lui demander sa bénédiction. Le respect qu'Abd-el-Kader dut d'abord à sa seule réputation s'augmenta bientôt chez la classe lettrée lorsqu'elle put se convaincre, par ses premiers rapports avec l'émir, que pas un seul thaleb de Damas ne possédait une érudition plus vaste, notamment dans tout ce qui se rapporte aux commentaires du Koran et du Hadits (tradition).» Il y a certainement une part d'exagération dans le propos de Bellemare, qui parle, en cette matière, sans pouvoir contrôler ses sources; en outre, les universités du Maghreb, surtout celles de l'Algérie, étaient loin d'avoir la réputation de celles du Machreq et la science d'Abd el-Kader en matière de hadith reste à démontrer.

108. Pour cette raison sans doute, Bellemare déclare (infra, p. 150) que son propos n'est pas de retracer l'activité militaire de l'émir.

profondément convaincu de la véracité des faits qu'il énonce et souvent il a raison[109]. Tout au plus peut-on lui reprocher quelques complaisances envers certains personnages qui ne les méritent pas : Lamoricière, Bugeaud et bien d'autres militaires coupables de crimes et d'atrocités. Mais, si Bellemare adoucit le trait, est-ce afin de se ménager une autorité militaire dont il dépend encore hiérarchiquement au moment où il écrit, ou bien agit-il de la sorte pour de ne pas amoindrir ses chances d'atteindre le but qu'il s'est fixé par des querelles et des polémiques stériles ? Ces deux considérations le guident certainement.

Quelles que soient les petites faiblesses de cet ouvrage, tel qu'il est, il demeure irremplaçable. La richesse de l'information reste inégalée, la connaissance du pays, la connaissance de la langue, la contemporanéité permettent à Bellemare d'avancer avec beaucoup de sûreté. En outre, le désir, la volonté de convaincre de ses thèses un lectorat très diversifié l'obligent à adopter un style clair et alerte et à ne pas s'embourber dans un académisme scientifique rébarbatif; chaque terme particulier, chaque institution musulmane sont soigneusement explicités. Son ouvrage peut être lu par tout public intéressé. On ne saurait en dire autant de bien d'autres ouvrages publiés postérieurement[110].

La littérature ultérieure, lorsqu'elle est digne de retenir l'attention, a permis d'approfondir tel détail, de prendre en compte tel nouveau document que Bellemare a ignoré, mais elle n'a pas remis en cause ses affirmations. Enfin, Bellemare demeurera le premier auteur à avoir rendu, lui aussi, justice à Abd el-Kader.

---

109. Sur ce point, deux grands auteurs ont su lui rendre hommage. P. Azan, *op. cit.*, p. 295 écrit : «L'interprète Alexandre Bellemare, qui a utilisé certains documents du général Daumas, a écrit la meilleure des biographies qui existent ; j'ai eu à maintes reprises l'occasion de vérifier la conscience de cet auteur, supérieure à celle des autres biographes.» et Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris, 1964, p. 533 : «De l'importante littérature consacrée à l'émir par les non-musulmans émergent deux ouvrages, celui de l'interprète Bellemare... qui disposa de documents originaux...» Ce dernier témoignage est cependant sujet à caution, car Ch.-A. Julien ne semble pas avoir lu Bellemare, il le cite d'après Tailliart – il reproduit la coquille relative à la date d'édition : 1854 et ne mentionne pas l'édition de 1863 – et Azan dont il résume le commentaire.

110. Des ouvrages publiés ultérieurement, seuls ceux d'Azan, Émerit et Ageron (que nous avons cités : n. 3, 87, 95) présentent un réel intérêt. Il convient d'y ajouter les deux articles de R. Gallissot, «Abd el-Kader et la nationalité algérienne», *Rev. Hist.*, 1965, p. 339-368 et, du même : «La guerre d'Abd el-Kader ou la ruine de la nationalité algérienne», *Hespéris Tamuda,* 1964, p. 119-141 ainsi que le travail de Cockenpot sur le traité Desmichels (n. 94). Très récemment deux livres complets ont été publiés (cf. *supra*, n. 87) ; celui de B. Étienne, qui lui aussi «pompe joyeusement» Bellemare – mais est-il possible de faire autrement ? Tout ouvrage sérieux commence par Bellemare – a le mérite d'ajouter d'importants compléments à la partie syrienne de la vie d'Abd el-Kader, mais une étude de la place des Maghrébins dans la société libano-syrienne, aurait été la bienvenue. Citons aussi : B. Étienne et Fr. Pouillon, *Abd el-Kader le magnanime*, Paris, Gallimard, 2003, qui vient de paraître.

Il ne reste qu'un mot à dire concernant l'établissement de la présente édition. Nous nous sommes contenté de reproduire celle de 1863, la seule, selon nous, qui ait vu le jour[111]. Nous y avons joint quelques notes explicatives appelées par un astérisque, et quelques suggestions placées entre crochets : [
]. De même nous avons établi un index qui ne figure pas dans l'édition originale de Bellemare.

Pour le reste, nous nous sommes efforcé de respecter le plus scrupuleusement possible le texte de Bellemare. Contrairement à bien d'autres auteurs de l'époque, la bonne connaissance qu'il possède de la langue arabe le conduit à orthographier et à translittérer, correctement pour l'époque, les mots arabes ; par ailleurs, rédigeant lui même son texte, ou bien le relisant avec soin, il évite au maximum les orthographes multiples de ces mêmes noms propres. Certes, son utilisation de l'italique est pour le moins capricieuse et quelque peu abusive, mais nous n'avons rien voulu y changer.

Nous avons cru utile de joindre en annexe la reproduction des quelques documents suivants : l'acte d'état civil de Bellemare, le tableau de ses états de service que nous avons complété sur la base des renseignements fournis par quelques notes relatives à l'autorisation d'accepter et de porter des décorations étrangères.

CLAUDE BONTEMS

---

111. Cf. *supra*, n. 4 et 109. Ajoutons que l'édition conservée à la GBF et citée par Ch.-A. Julien comme datant de 1854, est celle de 1863.

INTRODUCTION.

M. le maréchal Soult disait, en 1843, à l'une des personnes de son intimité:

«Il n'y a présentement, dans le monde, que trois hommes auxquels on puisse accorder légitimement la qualification de grands, et tous trois appartiennent à l'islamisme; ce sont: Abd-el-Kader, Méhémet-Ali et Chamyl.»

Nous venons raconter l'histoire du premier d'entre eux :

Mais avant d'aborder l'exposition et le jugement des faits qui se rattachent à Abd-el-Kader, il est important que le lecteur se rende compte de l'organisation du gouvernement turc dans la régence d'Alger au moment où l'armée française va mettre le pied sur la presqu'île de Sidi-Ferruch. Ce coup d'œil rétrospectif est nécessaire pour apprécier la faute politique que nous allons commettre au début même de l'occupation, et qui aura pour conséquence l'élévation d'Abd-el-Kader.

À l'époque du 5 juillet 1830, la régence d'Alger se trouvait divisée en quatre gouvernements principaux, dont trois, formant les beyliks de Tittery, d'Oran et de Constantine, étaient administrés par de grands feudataires relevant du dey, sous les ordres duquel restait directement placée (abstraction faite de la Kabylie, qui ne fat jamais réellement soumise) la portion de la province actuelle d'Alger qui est la plus rapprochée de la mer. La population de ces quatre gouvernements s'élevait à environ 2,700,000 habitants, répartis ainsi qu'il suit, d'après leur origine : Arabes des tribus, 1,500,000 ; Kabyles ou Berbères: 1 000 000 ; Arabes des villes, Maures, Juifs: 200,000.

Il s'en fallait de beaucoup que le gouvernement s'exerçât d'une manière complète et uniforme à l'égard de ces diverses populations. Si le pouvoir des beys était absolu sur les habitants des cités, il était nul sur le pays kabyle compris dans le pâté montagneux situé à l'est d'Alger, et surnommé depuis la *Grande Kabylie*; contesté dans certaines tribus de même origine, mais qui, se trouvant isolées du principal faisceau de la résistance, tiraient uniquement leur force des positions inaccessibles qu'elles occupaient; complet enfin sur les Arabes qui, résidant en général dans les plaines, se trouvaient plus à portée de la répression en cas de désobéissance ou de soulèvement. En résumé, si l'on excepte la portion insoumise des populations berbères, la domination turque s'exerçait sur les quatre cinquièmes environ de ce que l'on appelait alors la régence d'Alger.

Un tel résultat eût été impossible à atteindre au moyen des seules milices turques, dont le nombre ne s'éleva jamais à 20,000 hommes et fut souvent réduit à 15,000, si les deys ne fussent parvenus à créer un système d'organisation militaire d'une habileté incontestable, et auquel ils durent de maintenir pendant plusieurs siècles l'Algérie sous leurs lois. Ce système consistait, d'une part, à établir sur différents points, choisis avec soin, des colonies militaires peuplées de *Kouloughlis*, c'est-à-dire de fils de Turcs et de femmes indigènes qui, sans participer à tous les avantages que les dominateurs ne croyaient pas devoir partager avec des enfants nés de femmes appartenant à la race vaincue, jouissaient cependant de certains privilèges en considération du sang osmanli qui coulait dans leurs veines ; de l'autre, à s'attacher par des exemptions ou des faveurs les tribus arabes réputées les plus guerrières, et à s'en faire une milice accessoire chargée d'assurer la tranquillité et d'appuyer au besoin les milices turques lorsqu'elles se mettaient en campagne. L'Algérie, avant 1830, ressemblait donc à un immense damier, dont certaines cases se trouvaient occupées par les tribus alliées des Turcs, et les autres par les tribus taillables et corvéables à merci. Une agitation se produisait-elle sur un point, immédiatement les contingents des tribus auxiliaires, désignées sous le nom de *douairs* dans l'ouest, de *deïras* dans l'est, ou sous le nom générique de *makhzen*, se repliaient sur la tribu récalcitrante, et le gouvernement apprenait souvent à la fois et la faute commise et la punition infligée.

Il est facile de juger combien une organisation pareille devait susciter de haines de la part des tribus opprimées contre les tribus opprimantes, et comment, en présence de la désunion qui régnait entre les membres d'une même race, il fut possible aux Turcs d'assurer, à l'aide de forces relativement peu importantes, une domination absolue sur le pays arabe.

Lorsque nous prîmes possession d'Alger, rien n'était plus facile que de substituer notre action à celle du gouvernement que nous venions de détruire. Il eut suffi pour cela d'accueillir les propositions que firent les milices turques, car, par leur entremise, nous obtenions le concours des tribus *makhzen*, trop heureuses de trouver un appui qui les garantît des représailles dont les menaçaient les tribus qu'elles avaient si longtemps rançonnées. Mais, ignorants de tout ce qui nous avait précédé et des divisions intestines du pays, nous nous crûmes encore en Égypte, et nous pensâmes n'avoir d'autres ennemis que les Turcs : notre premier acte, comme notre première faute, fut donc de les expulser. Dès ce moment, les tribus, débarrassées de toute préoccupation du côté des milices exilées, certaines de n'avoir plus rien à redouter de la part des tribus *makhzen*, désormais réduites à leurs propres forces, commencèrent à s'abandonner à tous les abus de la liberté, se ruant sur leurs oppresseurs de la veille et exerçant contre eux toutes les vengeances. Un tel état de choses eut pour conséquence d'amener les Arabes sages et ennemis du désordre à chercher un chef assez

puissant pour rétablir la tranquillité après laquelle aspirait le pays : ce chef fut Abd-el-Kader.

Abd-el-Kader, porté au pouvoir par les acclamations de la classe intelligente et ennemie du trouble, dut naturellement trouver appui chez toutes les tribus opprimées par les Turcs ou par les tribus *makhzen*, et résistance de la part de ces dernières. En éloignant les Turcs, nous fûmes donc les instruments de l'élévation d'Abd-el-Kader. Mais si l'émir fût aidé par cette circonstance, il n'en a pas moins eu d'immenses difficultés à vaincre pour rétablir l'ordre dans le pays et assurer son pouvoir sur les tribus inféodées à l'ancien gouvernement. Comment est-il parvenu à les surmonter, à assouplir des populations d'autant plus difficiles à contenir qu'elles avaient une première fois secoué le joug ; à former, pour nous l'opposer ensuite, un tout de cette masse d'unités divisées entre elles par la haine ? Tel est le sujet d'une étude qui emprunte un nouvel intérêt aux événements dont la Syrie a été naguère le théâtre.

Avant de commencer l'histoire de l'homme célèbre auprès duquel nous avons vécu pendant un temps malheureusement trop court, nous éprouvons le besoin de remercier les personnes qui nous ont fourni les moyens de rendre ce travail moins incomplet, et, avant toutes autres, M. le général Daumas, auquel nous devons la communication de documents précieux. Envoyé en mission auprès d'Abd-el-Kader pendant son séjour à Toulon, cet officier général a obtenu de l'émir des révélations du plus haut intérêt sur un certain nombre de faits historiques restés jusqu'ici inconnus ou incertains. Le lecteur comprendra tout ce dont nous sommes redevable à M. le général Daumas en lisant les pages extraites des documents qu'il a bien voulu nous confier. Nous avons pris soin d'en indiquer chaque fois l'origine, non pas seulement pour rendre à César ce qui appartient à César, mais afin de garantir par un nom qui fait loi en matière d'affaires arabes l'authenticité des renseignements que nous lui avons empruntés.

I

MAHHI-ED-DÎN.

Le père d'Abd-el-Kader. – Éducation de l'émir. – Sa généalogie. – Prédictions. – Situation de la province d'Oran. – Persécutions. – Départ pour la Mekke. – Baghdad. – Retour en Algérie. – Prise d'Alger. – Le bey d'Oran. – Premier acte politique d'Abd-el-Kader.

Abd-el-Kader ben Mahhi-ed-Dîn est né au commencement de l'année 1223 de l'hégyre (1808), près de Mascara, dans cette même plaine de Ghris où vingt-quatre ans plus tard il devait être proclamé sultan par les Arabes. Il a donc aujourd'hui cinquante-quatre ans.

La famille d'Abd-el-Kader appartient à l'importante tribu des Hachems, mais elle est originaire du Maroc, et ne vint s'établir en Algérie qu'à une époque assez récente, puisque ce fut seulement Sy Moustapha ben Mohammed ben Mokhtar, aïeul de l'émir, qui transporta son douar dans la province d'Oran. Malgré le peu d'ancienneté de cette famille dans le pays, elle ne tarda pas cependant à y acquérir une influence considérable, grâce à la réputation de sainteté de l'aïeul, et surtout du père d'Abd-el-Kader, Sy Mahhi-ed-Dîn.

Mahhi-ed-Dîn eut quatre femmes et six enfants : de Ourida bent sid el-Miloud, Sy Mohammed Saïd et Sy Moustapha ; de Fathma bent Sidi Daho, Sid el-Housseïn ; de Zohra bent Sidi Omar ben Douba, *Abd-el-Kader* et une fille, Khedidja ; de Kheïra, enfin, Sy-el-Mortedi. Abd-el-Kader est donc le troisième fils de Mahhi-ed-Dîn ; il a quatre frères et une sœur mariée à Moustapha ben Thamy, ancien khalifah de Mascara[1].

Mahhi-ed-Dîn était un homme uniquement préoccupé de la crainte de Dieu ; ses enfants furent élevés par lui dans ce sentiment. Sa fortune, relativement considérable, était moins la sienne que celle des pauvres, car jamais l'infirme ou le voyageur ne firent un vain appel à sa générosité.

---

1. Le père de Moustapha ben Thamy avait épousé la sœur de Mahhi-ed-Dîn, Lella-Keltouma. Moustapha est donc en même temps cousin germain et beau-frère d'Abd-el-Kader.

Chaque année, la majeure partie du produit de ses récoltes était consacrée à soulager les malheureux, et l'on n'estime pas à moins de 500 *saas*[1] le blé qu'il distribuait ainsi aux Arabes dans le besoin.

Non content de donner la nourriture du corps, Mahhi-ed-Dîn avait voulu être également le dispensateur de celle de l'esprit et du cœur. Dans ce but il avait établi, à titre d'œuvre pie, non loin de sa demeure de l'Oued el-Hammâm, une école de lettrés (*tholbas*), où, sous sa surveillance et sa direction, se donnaient gratuitement l'enseignement des lettres, celui du droit et de la théologie. C'est dans cette espèce de *zaouïa* que le jeune Abd-el-Kader fit ses premières études ; c'est auprès de son père, dont il fut toujours le fils préféré, qu'il puisa ces sentiments religieux qui ont été partout et toujours le mobile de ses actions. Si l'on songe, enfin, qu'à la générosité de son caractère, à la pureté d'une vie qu'il passa à faire le bien, Mahhi-ed-Dîn joignait la dignité de *marabout* et celle de *cherif*[2], il sera facile de comprendre l'influence qui s'attachait à son nom respecté dans une province où la noblesse religieuse a été et est encore la seule noblesse. Cette influence ne s'exerçait pas seulement dans le cercle restreint de sa tribu ; on peut dire qu'elle s'étendait partout où la renommée du saint personnage s'était répandue, c'est-à-dire dans tout le beylik d'Oran. Il n'était pas rare que des Arabes accourussent de trente et quarante lieues de distance à la *guetna* de Mahhi-ed-Dîn, afin de lui soumettre les différends qui les séparaient ; et non-seulement les individus le prenaient pour juge, mais souvent on vit des tribus prêtes à en venir aux armes recourir à son arbitrage et accepter sa décision comme l'expression de la volonté de Dieu.

Tel fut le père de celui qui devait être le sultan des Arabes. Abd-el-Kader pouvait à bon droit en être fier. Aussi, quelles ne furent pas sa douleur et sa colère lorsque, pendant sa captivité au fort Lamalgue, il apprit qu'un journal lui avait attribué une origine espagnole. Indigné que l'on eût osé obscurcir l'auréole religieuse qui s'attache à son nom comme descendant du Prophète, il remit à M. le colonel Daumas[3], envoyé en mission auprès de lui, la pièce que l'on va lire[4] :

«Louange au Dieu unique !

«Je vous informe d'une vérité qui ne peut faire doute, et pour laquelle vos paroles ne seront jamais amoindries, à savoir, que notre origine provient de Mouley Abd-el-Kaoui.

«Il y a cependant divergence entre les historiens sur un point. Les uns veulent que, descendant de Mouley Edris, qui est enterré dans le *Gharb* (Maroc), nous nous

1. Mesure contenant 160 litres.

2. Descendant du Prophète par sa fille Fathma.

3. Dans le cours de ce livre, nous placerons devant le nom des officiers dont nous aurons à parler l'indication du grade qu'ils occupaient dans l'armée au moment des événements à l'occasion desquels nous les citerons.

4. Pièce communiquée par M. le général Daumas.

rattachions par lui à notre Seigneur Mohammed, à qui Dieu a accordé ses bénédictions; les autres prétendent que c'est par Sidi Abd-el-Kader-ed-Djilaly, dont le tombeau est à Baghdad, que nous nous lions au Prophète.

«Dans notre voyage à Baghdad, nous avons été assurés par tous les descendants de Sidi Abd-el-Kader-ed-Djilaly, que leur origine et la nôtre étaient la même ; que sans aucun doute nous étions *cheurfas*[1] et que personne ne pouvait contester nos droits. Au surplus, ceux qui voudraient le faire n'auront qu'à lire l'ouvrage intitulé: l'*Acte pur relatif à l'origine des* CHEURFAS *de Ghris*.

«Ceci est la vérité écrite pour le colonel Daumas par Abd-el-Kader ben Mahhi-ed-Dîn, le 13 du mois de rebia 1264, quand nous étions à Toulon (23 février 1848).»

À ce premier document nous pouvons en joindre un second, c'est la généalogie d'Abd-el-Kader, donnée par l'émir lui-même; elle remonte jusqu'à Fathma, fille du Prophète. Voici cette pièce :

«Vous m'avez demandé ma généalogie, la voici. Je suis Abd-el-Kader, fils de Mahhi-ed-Dîn, fils de Moustapha, fils de Mohammed, fils de Mokhtar, fils d'Abd-el-Kader, fils d'Ahmed, fils de Mohammed, fils d'Abd-el-Kaoui, fils de Khaled, fils d'Yousef, fils d'Ahmed, fils de Chabân, fils de Mohammed, fils de Messaoud, fils de Thaous, fils d'Yakoub, fils d'Abd-el-Kaoui, fils d'Ahmed, fils de Mohammed, fils d'Edris ben Edris, fils d'Abd-Allah, fils de Hassan, fils de Housseîn, fils de Fathma, fille de Mohammed le Prophète de Dieu, et épouse de Ali ben Abi-Thaleb, cousin du Prophète.

«Nos aïeux demeuraient à Médine la noble, et le premier d'entre eux qui émigra fut Edris le Grand, qui devint sultan du Moghreb et construisit Fâs (Fez).

«Sa postérité s'étant augmentée, ses descendants se séparèrent, et c'est seulement depuis l'époque de mon grand-père que notre famille vint s'établir à Ghris (près Mascara).

«Mes aïeux sont célèbres dans les livres et dans l'histoire par leur science, leur piété et leur respect de Dieu.

«Salut ! Écrit dans la première partie du mois de redjed 1271 (mars 1854).»

Quel que soit, au surplus, le degré d'exactitude de ces renseignements, il n'en est pas moins certain qu'Abd-el-Kader appartient à la famille la plus vénérée de la province d'Oran. Maintenant, qu'il descende ou non du Prophète, au point de vue de l'influence à exercer, peu importe, puisque tous les Arabes s'accordent à lui reconnaître la qualité de *Cherif* et à l'entourer du respect qu'entraîne avec elle cette origine sacrée.

Abd el-Kader fut, comme nous l'avons dit, l'objet de la prédilection de son père. Le vieux marabout se complut à cultiver la vive intelligence qu'il avait reconnue dans le futur émir, et à lui enseigner, en même temps que l'art d'écrire, les premiers éléments de la grammaire. Lorsque son fils parvint à l'adolescence, il chercha à faire naître en lui le goût des exercices du corps, et bientôt Abd-el-Kader y excella comme dans ceux de l'esprit. Que l'on

1. Pluriel de *cherif* (descendant du Prophète).

interroge les vieux cavaliers de la province d'Oran, ces hommes de fer qui, après l'avoir vu enfant, se sont rangés plus tard sous ses drapeaux, ils diront que, tout jeune encore, l'émir était renommé pour son adresse à manier un cheval, comme pour son habileté à le dompter. L'enfance et les premières années de la jeunesse d'Abd-el-Kader se passèrent donc sous les yeux et la direction d'un père religieux, instruit et pratiquant les bonnes œuvres. Ce spectacle de la vertu patriarcale eut sur la vie de l'émir une influence décisive. Cependant, lorsque son fils eut atteint l'âge de quatorze ans, Mahhi-ed-Dîn sentit la nécessité de l'envoyer à Oran pour compléter, dans l'une des écoles les plus célèbres, son éducation littéraire ébauchée. Abd-el-Kader ne fit pas un long séjour dans cette ville; mais ce temps lui suffit pour amasser contre les oppresseurs de son pays une haine dont il leur a donné depuis lors bien des preuves. Son imagination de jeune homme avait été frappée des scandaleux désordres dont la milice turque donnait le spectacle. Lui, élevé saintement par un père vertueux, il avait été témoin des excès auxquels elle se livrait impunément, de ses mœurs dissolues, de son oubli de tous les principes du Koran ; il avait vu en même temps avec quel mépris la race arabe était foulée aux pieds par ses maîtres. Il n'en avait pas fallu davantage pour exciter dans le cœur du jeune musulman le sentiment de l'indignation et le désir de délivrer son pays du joug sous lequel il pliait.

Au bout de quelques mois passés à Oran, Abd-el-Kader, impuissant à supporter plus longtemps le spectacle qu'il avait sous les yeux, reprit le chemin de la *guetna* paternelle, et termina son éducation auprès des nombreux *tholbas* dont elle était le rendez-vous.

Une renommée aussi grande, aussi méritée que celle de Mahhi-ed-Dîn, une influence aussi considérable, avaient commencé à appeler sur cette famille l'attention soupçonneuse du gouvernement, lorsque des prédictions vinrent à se répandre dans le pays, annonçant qu'un jeune Arabe deviendrait sultan du *Gharb*[1] et que sa mère s'appellerait Zohra. C'est, en effet, le propre des temps malheureux que le peuple, fatigué d'un joug qui lui pèse, et dirigeant ses aspirations vers une situation meilleure, donne à ses désirs la forme prophétique, et regarde comme venant de Dieu ce qui n'est qu'un sentiment vague, mais commun à tous.

À l'époque dont nous rappelons l'histoire, le beylik d'Oran gémissait sous l'oppression. Il n'était donc pas étonnant que les tribus taillées à merci, *rhazées* chaque jour et chaque jour pillées, demandassent à l'espérance une consolation à leurs maux présents et aspirassent après un autre maître. Les prédictions qui furent le résultat de ces calamités faillirent amener la perte de Mahhi-ed-Dîn et celle d'Abd-el-Kader.

Une autre circonstance contribua à attirer sur cette famille l'animosité

1. Partie occidentale de l'Afrique.

des dominateurs de l'Algérie. Au moment même où les prédictions dont nous venons de parler remplissaient le beylik d'Oran, Mascara fut l'objet d'une sorte de coup de main de la part d'un marabout dont l'importance et la considération rivalisaient presque avec celles de Mahhi-ed-Dîn, de Tedjini, en un mot, dont le fils, quelques années après, devait s'illustrer en défendant, contre Abd-el-Kader, le Ksar[1] d'Aïn-Madhi. La tentative infructueuse dirigée contre Mascara coûta la vie à son auteur; mais cette satisfaction ne suffisant pas aux Turcs, ils cherchèrent d'autres victimes. À tort ou à raison, Sy-Ali-bou-Thaleb, frère de Mahhi-ed-Dîn, fut accusé d'avoir prêté son appui à Tedjini. Un tel soupçon équivalait à un arrêt de mort ; il était donc prudent de s'y dérober par la fuite. Ce fut aussi le parti auquel s'arrêta Sy-Ali-bou-Thaleb. Mais ce dernier, en échappant à la vindicte des Turcs, léguait à leur haine Mahhi-ed-Dîn, dont la renommée et l'influence étaient trop grandes pour qu'elles pussent lui être pardonnées.

L'orage commençait à se former ; tout conseillait au père d'Abd-el-Kader de ne pas l'attendre. Fuir, c'eût été s'avouer coupable ; mais aller visiter la *Maison de Dieu* au moment où son grand âge assignait à sa vie un terme prochain, c'était accomplir une œuvre pie et donner satisfaction à un gouvernement qui devait désirer avant tout son éloignement de la province d'Oran. Mahhi-ed-Dîn adopta ce dernier parti et résolut de se faire accompagner dans son voyage par Abd-el-Kader, non-seulement parce qu'il était son fils préféré, mais surtout parce que le nom de sa mère Zohra l'avait déjà fait désigner par quelques-uns comme devant être le sultan annoncé par les prophéties. Mahhi-ed-Dîn annonça publiquement la résolution de faire le pèlerinage et disposa tout pour son départ.

Hassan, bey d'Oran, ne parut pas d'abord vouloir y mettre obstacle, lorsque, se ravisant tout à coup, il fit courir après la petite caravane qui était sur le point d'atteindre le Chélif. Ramené à Oran, Mahhi-ed-Dîn reçut l'ordre de venir s'établir dans cette ville avec sa famille. Mais, au bout de quelques mois, grâce à l'influence de plusieurs chefs importants, grâce également aux cadeaux qui furent distribués parmi les femmes du bey, la liberté lui fut enfin rendue, et il se hâta d'en profiter pour accomplir le pèlerinage et s'éloigner d'un pays où il avait tout à redouter d'un pouvoir ombrageux. Un grand nombre de marabouts, d'Arabes de grandes tentes, se réunirent à Mahhi-ed-Dîn, et, tous ensemble, ils se dirigèrent vers Tunis, en suivant le chemin des hauts plateaux. À Tunis les pèlerins s'embarquèrent pour Alexandrie; de là, ils se rendirent au Kaire, et du Kaire à Suez, où ils prirent passage à bord d'un bâtiment qui les conduisit à Djedda. Ce voyage fut commencé en 1827: Abd-el-Kader avait alors dix-neuf ans.

Le séjour que firent au Kaire Mahhi-ed-Dîn et son fils eut des conséquences importantes sur la vie de celui qui tenta d'accomplir, en Algérie, une œuvre

1. *Ksar*, village fortifié de la région saharienne.

parallèle à celle que Méhémet-Ali commençait alors à réaliser en Égypte. Ce fut, en effet, pendant ce séjour qu'Abd-el-Kader eut la première révélation de la science du gouvernement. S'il aperçut les difficultés immenses qui s'attachent à l'œuvre de la régénération d'un peuple, il entrevit du moins une organisation qui, toute défectueuse qu'elle était encore, contrastait d'une manière étrange avec le spectacle qu'il avait eu jusque-là sous les yeux. Cette première impression politique dut se graver profondément dans l'esprit du futur sultan, car nous verrons plus tard qu'il s'efforça d'imiter en plusieurs points Méhémet-Ali ; sans doute aussi, elle ne demeura pas sans influence sur les grandes choses qu'il a faites, sur les plus grandes encore qu'il avait conçues.

Arrivés à la Mekke, les pèlerins accomplirent les différentes cérémonies qui doivent accompagner la visite à la Maison de Dieu (*Bit Allah*) ; ils se rendirent ensuite à Médine, où se trouve le tombeau du Prophète, puis Abd-el-Kader et son père se séparèrent de leurs compagnons. Pour eux, le moment n'était pas encore venu de retourner dans leur pays, car ils n'avaient pas eu le temps d'y être oubliés. Ils résolurent donc de rester jusqu'à nouvel ordre en Orient et de profiter du séjour qu'ils étaient contraints d'y faire pour aller visiter, à Baghdad, la *koubba* (tombeau) du célèbre marabout Abd-el-Kader-ed-Djilaly, auquel, comme nous l'avons dit, la tradition fait remonter leur origine, et les rattache ainsi à Mohammed lui-même*.

Abd-el-Kader-ed-Djilaly est, sans contredit, le marabout le plus en honneur chez les Arabes et notamment chez les Arabes du *Gharb*. Il a de tous côtés, en Algérie et dans le Maroc, des chapelles qui ont été élevées en son honneur ; partout il est considéré comme le patron des infirmes et des malheureux. Ce marabout était un homme très-religieux, très-versé dans la connaissance des livres de Dieu et, par-dessus tout, d'une austérité sans égale. Protecteur, après sa mort comme il le fut pendant sa vie, de tous ceux qui souffrent, son assistance est assurée à l'homme qui l'invoque dans le danger. La confiance des Arabes en ce saint personnage est même tellement grande qu'en présence d'un péril menaçant, il n'en est pas un seul qui ne l'appelle à son secours et ne s'écrie : *Ia sidi Abd-el-Kader-ed-Djilaly !* (Ô mon seigneur Abd-el-Kader-ed-Djilaly !)

Les Arabes sont trop amis du surnaturel pour n'avoir pas mêlé le merveilleux à la vérité dans l'histoire d'un homme aussi considérable que celui qui fut leur sultan ; on ne saurait donc s'étonner du grand nombre de légendes qui se racontent sous la tente au sujet d'Abd-el-Kader. Il serait trop long de les rapporter ici dans leur ensemble ; si nous croyons devoir faire une exception en faveur de celle que nous allons citer, c'est qu'elle a exercé

---

* Abd el-Kader al-Djilali est surtout présenté comme le fondateur de la *tariqa* (confrérie) de la Qadryia. Cf. L. Rinn, *Marabouts et khouan, étude sur l'islam en Algérie,* Alger, 1884, p. 173 et s. Cf. également E. de Neveu, *Les Khouan. Ordres religieux chez les musulmans de l'Algérie,* Paris, 1846, p. 23

une certaine influence sur l'élévation du fils de Mahhi-ed-Dîn. Cette légende se rapporte d'ailleurs à l'époque à laquelle nous sommes parvenu, et, par conséquent, elle trouve tout naturellement sa place à cet endroit de l'histoire d'Abd-el-Kader.*

Au dire des Arabes, le lendemain de l'arrivée de Mahhi-ed-Dîn et de son fils à Baghdad, terme de leur voyage, Abd-el-Kader était allé surveiller les chevaux qui paissaient dans la plaine, lorsque tout à coup un nègre se présente à son père et lui demande d'une voix sévère:

«Où est le sultan?

— Il n'y a pas, répond Mahhi-ed-Dîn, de sultan parmi nous ; nous sommes des gens pauvres et venant de la Mekke, où nous avons visité la Maison de Dieu.

— Le sultan est celui que tu as envoyé conduire les chevaux au pâturage, comme si un tel soin devait incomber à l'homme qui doit un jour commander à tout le *Gharb*.»

Et comme le marabout lui ayant fait remarquer que ces paroles imprudentes pouvaient attirer sur lui l'attention toujours dangereuse des Turcs, l'inconnu ajouta :

«Le règne des Turcs est près de finir dans l'Occident.»

Les pèlerins restèrent plusieurs mois à Baghdad, dissertant avec les *Oulemas* et les descendants de Sidi Abd-el-Kader-ed-Djilaly. L'année suivante, à l'époque du pèlerinage, Mahhi-ed-Dîn se décida à revenir à la Mekke pour visiter une seconde fois le temple sacré[1]. Ce voyage, à côté de l'intérêt religieux, avait également pour lui un intérêt personnel. Il voulait se mettre en rapport avec les Arabes de la province d'Oran qu'il ne manquerait pas de rencontrer à la Mekke, et, d'après les renseignements qu'il en obtiendrait, juger si l'instant était enfin venu de mettre un terme à son exil. Il apprit que les Turcs redoublaient leurs exactions, que les tribus supportaient le joug plus impatiemment que jamais ; il sut, en même temps, et cette nouvelle était pour lui de la plus haute importance, que la tentative faite par Tedjini sur Mascara était tombée à tel point dans l'oubli, que Sy-Ali-bou-Thaleb, son frère, qui avait été accusé d'avoir trempé dans ce coup de main, avait pu reparaître dans la province et rentrer dans son douar. Rassurés par ces avis, Mahhi-ed-Dîn et Abd-el-Kader résolurent, après une absence de deux années, de reprendre le chemin du *Gharb*. Ce retour eut lieu vers le milieu de 1829, et se fit par terre, afin de permettre au vieux Mahhi-ed-Dîn d'aller prier sur le tombeau de son père mort, en revenant de la Mekke, dans un endroit appelé *Aïn-Ghezala* (la source de la Gazelle), situé dans la régence

* Cette anecdote n'est pas sans rappeler une des versions de l'accession de Saül à la royauté et de sa rencontre avec Samuel: *Bible*, Livre des Rois, 25. 7.

1. On a écrit qu'Abd el-Kader avait fait deux fois le pèlerinage; cela est vrai, mais cependant il ne s'absenta qu'une fois de l'Algérie.

de Tripoli. Ce devoir accompli, les pèlerins continuèrent leur route vers Tunis, où ils s'embarquèrent pour Alger.

À son arrivée dans le beylik d'Oran, Mahhi-ed-Dîn put se convaincre que l'absence ne lui avait rien fait perdre de son influence et de sa considération. On vit, en effet, accourir de tous côtés à sa rencontre, pour lui souhaiter la bienvenue et solliciter ses bénédictions, une foule énorme de chefs, de marabouts, de *tholbas* avides de revoir au milieu d'eux l'homme vénéré dont si souvent ils avaient regretté l'exil.

L'expérience du passé indiquait à Mahhi-ed-Dîn le rôle qu'il devait désormais tenir : plus que jamais il lui fallait se garder d'éveiller l'attention des Turcs et, pour cela, vivre ignoré et en dehors des affaires publiques. Telle fut la règle de conduite qu'il adopta pour lui et qu'il imposa à sa famille. Mais en même temps, soit par prévision de l'avenir, soit par un sentiment de charité qu'a développé en lui son récent pèlerinage, Mahhi-ed-Dîn redouble ses aumônes, s'attache à soulager toutes les misères et augmente ainsi le respect dont les populations sont habituées à l'entourer. Grâce à sa circonspection, les soupçons des Turcs se dissipent ; grâce à ses bienfaits, son influence grandit encore parmi les Arabes.

C'est vers cette époque (fin de 1829 ou commencement de 1830) qu'eut lieu le mariage d'Abd-el-Kader avec sa cousine Kheïra, fille de Sy-Ali-bou-Thaleb. Quelques mois après, les Français entraient à Alger, et le dernier dey s'éloignait, méprisé, d'une contrée où il avait régné par la terreur. Ici vient se placer le premier acte politique d'Abd-el-Kader; le futur émir va se révéler.

La prise d'Alger par les Français avait eu pour conséquence un soulèvement général des tribus du beylik d'Oran contre les tribus *makhzen* qui, ne pouvant plus être secourues par les milices turques retenues dans la ville chef-lieu, étaient réduites à se défendre avec leurs seules forces contre leurs agresseurs. Dès lors, Hassan avait pu prévoir le moment prochain de sa chute, puisque, en cas d'une attaque probable des Français, il se voyait privé par la révolte de l'appui des contingents sur lesquels il devait compter. Cependant un dernier espoir lui restait: la France se trouvait lancée au milieu des hasards et des embarras d'une révolution, en proie aux dissensions politiques ; les difficultés intérieures qu'elle avait à surmonter ne l'empêcheraient-elles pas de porter son attention sur la province d'Oran, ou, si elle venait à en occuper la capitale, de la conserver définitivement? Placé dans cette alternative de crainte et d'espérance, le bey flottait irrésolu sur la décision à laquelle il devait s'arrêter. Il savait, d'un côté, par l'exemple d'Alger, que la résistance ne pouvait entraîner pour lui qu'une catastrophe; il n'osait, de l'autre, s'enfuir à Constantinople, car si la mer lui était ouverte, il comprenait que son départ serait une renonciation à la souveraineté de la province. Dans cette situation, Hassan se décida à choisir une position d'expectative qui lui assurât un refuge en cas d'attaque, et la rentrée dans

sa capitale si les Français, après s'en être emparés, arrivaient à l'abandonner. Ce refuge, à qui songe-t-il à le demander ? À l'homme qu'il a interné à Oran, qu'il a tenu pendant deux ans exilé de son pays, en un mot, à Mahhi-ed-Dîn. Ainsi Hassan ne voit qu'un Arabe dont le nom soit assez respecté dans son beylik pour lui servir d'égide contre la haine de ses sujets : c'est le père d'Abd-el-Kader. Cette décision prouve, mieux que tous les raisonnements, quelle était l'influence de Mahhi-ed-Dîn et la confiance qu'inspiraient sa générosité et sa vertu.

Appelé secrètement à Oran, Mahhi-ed-Dîn reçut, non sans étonnement, la confidence de Hassan. Mais avant de donner une réponse dont il sentait toute la gravité, il demanda au bey l'autorisation de se concerter avec les siens. En effet, à son retour à Khesibia, il convoqua une sorte de conseil de famille, et, après avoir exposé le désir de Hassan, il appela chacun à exprimer son avis. C'était à Abd-el-Kader, comme étant le plus jeune, à opiner le dernier. Avant lui, tous avaient été unanimes à reconnaître l'impossibilité de refuser au bey l'asile qu'il réclamait : sans doute, il avait eu des torts bien graves envers le chef de la famille, mais n'y aurait-il pas du déshonneur à ne point ouvrir à un suppliant le refuge qu'il venait réclamer ?

Lorsque le tour fut venu pour Abd-el-Kader d'exprimer son opinion, il commença par s'excuser vis-à-vis de tous, et notamment vis-à-vis de son père, de ne point partager le sentiment qui venait de réunir le suffrage des siens. Mais il était de son devoir de faire observer qu'au milieu de l'état d'anarchie dans lequel vivaient les tribus, il n'y avait pour sa famille aucune certitude de pouvoir protéger Hassan contre le ressentiment général. Quoi qu'ils pussent faire, le bey serait donc insulté, pillé, mis à mort peut-être, et alors quelle honte rejaillirait sur ceux qui n'auraient pas su faire respecter l'*amân* (sauf-conduit) accordé ! Abd-el-Kader, s'animant peu à peu, ajouta :

«Un autre motif s'oppose, selon mon jugement, à ce que Hassan soit recueilli dans la *guetna* : c'est que l'asile qui viendrait à être donné par la famille au représentant d'un système tyrannique, au bey méprisé et exécré, serait considéré par les Arabes comme une approbation donnée à sa conduite passée. Par conséquent, nous nous ferions des ennemis de tous ceux qui ont eu à se plaindre de Hassan, c'est-à-dire de tous les Arabes de la province.»

À peine Abd-el-Kader eut-il parlé, qu'aussitôt Mahhi-ed-Dîn, le premier, déclara se ranger à l'opinion qui venait d'être exprimée par son fils ; elle fut adoptée par tous. À la sortie de ce conseil, un courrier fut dépêché à Oran pour faire connaître à Hassan l'impossibilité où se trouvait Mahhi-ed-Dîn de lui garantir sa sécurité.

Quelque temps après, les Français, sous les ordres du général de Damrémont, entraient à Oran (4 janvier 1831), et le bey, reconnaissant que, privé de l'appui des Arabes, toute résistance était inutile, livrait la ville sans combat et s'embarquait pour Alger d'où il gagnait Alexandrie.

II

ANARCHIE.

Révolte de la province d'Oran. – Divisions intestines. – Recours au Maroc. – Mouley-Aly. – La guerre sainte. – Premiers combats. – Le pouvoir offert à Mahhi-ed-Dîn. – Son refus. – Le conseil. – Abd-el-Kader est proclamé sultan.

Les Turcs ont disparu de la province d'Oran ; à leur puissance a succédé celle de la France, mais la France ne règne qu'à Oran. Au-delà, son pouvoir est méconnu; au-delà, se dresse le peuple arabe, contre lequel elle devra soutenir, lorsqu'il aura trouvé un chef, une guerre de seize ans. Nous approchons du moment où va surgir l'homme qui a présidé à cette lutte; mais pour bien comprendre par quel concours de circonstances Abd-el-Kader fut porté au pouvoir, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur la situation du beylik de l'ouest depuis la conquête d'Alger.

Notre prise de possession de l'ancienne capitale des deys avait à peine été connue dans cette province que, comme nous l'avons dit, les Arabes y avaient répondu par un soulèvement presque général. Dès ce moment, à l'ordre que les Turcs avaient maintenu par la terreur, avait succédé l'anarchie la plus effroyable. Non-seulement la guerre était allumée entre les tribus rivales, mais encore les individus profitaient de l'absence de tout pouvoir pour exercer des vengeances qu'ils savaient devoir rester impunies ; de leur côté, les voleurs, les coupeurs de route, sans crainte désormais de voir leurs crimes réprimés, se donnaient libre carrière. Nul n'osait s'éloigner de son *douar*; les marchés étaient abandonnés, et, les gens tranquilles s'abstenaient d'y apporter leurs denrées, la disette menaçait de succéder à l'abondance. Comme si ce n'était pas assez de tant de malheurs arrivant à la fois, de nombreux compétiteurs avaient surgi pour se disputer le pouvoir, entraînant dans leur parti telle ou telle tribu, qui dès lors faisait une guerre acharnée aux tribus rangées sous un autre drapeau.

Les habitants de Tlemsen et les Beni-Amers furent les premiers à comprendre que, pour faire sortir le pays de l'état d'anarchie où il vivait, il fallait se rallier autour d'un chef qui pût être accepté par tous. Mais, au milieu des partis divisés, lequel choisir? N'était-ce pas mécontenter le plus

grand nombre que d'appeler au pouvoir l'un des prétendants qui se le disputaient ? Pour obvier à ce danger, les personnages principaux de la ville de Tlemsen et de la tribu des Beni-Amers résolurent de demander à Mouley-Abd-er-Rahmân, empereur du Maroc, de désigner, pour gouverner l'ancien beylik d'Oran, un chef que, dans l'état d'agitation où il se trouvait, le pays ne pouvait se donner lui-même, et, afin de couper court à toutes les rivalités, de choisir ce chef parmi les membres de la famille impériale. Abd-er-Rhamân eut hâte de satisfaire au vœu d'un pays qui se donnait indirectement à lui, et d'envoyer dans la province d'Oran, avec le titre de son *khalifah* (lieutenant), Mouley-Ali, un de ses neveux. Le besoin d'autorité était si grand que beaucoup de tribus, et des plus considérables, reconnurent instantanément le pouvoir nouveau. Mouley-Ali avait déjà établi un commencement d'ordre matériel dans la contrée, lorsque, sur les représentations de la France, que M. de Mornay fut chargé de porter à Mouley-Abd-er-Rahmân, et d'appuyer au besoin de menaces, l'empereur du Maroc rappela son neveu vers le mois de mars 1831. La conséquence de ce rappel fut de faire retomber la province d'Oran dans l'état d'agitation qui avait précédé l'arrivée de Mouley-Ali. C'est à peine si quelques chefs, tels que Ben-Nouna à Tlemsen, Sy-el-Aribi dans l'est, parvinrent à se faire obéir ; partout ailleurs le désordre le plus absolu succéda aux quelques jours de tranquillité que l'on venait de traverser. À Mascara, les faubourgs se battaient contre la ville ; à Mazouna, à Galaa, mêmes excès ; de sécurité, nulle part.

Les motifs qui avaient déterminé une première fois les habitants de Tlemsen et les Beni-Amers à demander à l'empereur du Maroc un chef de son choix amenèrent les Hachems, tribu à laquelle appartenait Mahhi-ed-Dîn, les Beni-Amers et les Gharabas à proposer au vieux marabout de prendre en main le pouvoir et de le proclamer sultan. Chaque fois Mahhi-ed-Dîn répondit à ces offres par un refus que justifiait d'ailleurs son grand âge ; tout ce que l'on avait pu obtenir de lui, c'est qu'il prît le commandement nominal des *goums* [1] qui allaient inquiéter les approches d'Oran.

Ce fut dans ces combats, et sous les ordres de son père, qu'Abd-el-Kader fit l'apprentissage de la guerre. Les premières rencontres auxquelles il assista furent celles des 3 et 7 mai 1832, qui eurent lieu sous les murs d'Oran. Dans celle du 7, emporté par un courage imprudent, il s'élança au milieu de nos tirailleurs et faillit être fait prisonnier ; son cheval fut blessé de sept coups de baïonnette. La conduite brillante du jeune Abd-el-Kader dans ces deux occasions appela sur lui l'attention des Arabes. Ils le connaissaient déjà pour un brillant cavalier, ils venaient de le voir vaillant soldat. Désormais ils n'estimaient plus seulement le fils de Mahhi-ed-Dîn à cause de son origine ; passionnés pour le courage, c'est maintenant à cause de sa valeur qu'ils honoraient Abd-el-Kader.

1. *Goum* : cavalerie irrégulière.

Les combats des 16 et 23 octobre offrirent au futur émir l'occasion de se distinguer de nouveau ; ceux des 10 et 11 novembre mirent le comble à sa renommée comme guerrier. On l'avait vu, riant avec le danger, se précipiter maintes fois sur le passage des obus qui ricochaient auprès de lui, et accueillir par des railleries les signes de terreur de ses compagnons d'armes ; on l'avait vu encore, dans un moment où tous les siens fuyaient, s'avancer calme au secours de son neveu Sy Thaïeb, qui, frappé à mort, courait le danger de tomber entre nos mains, descendre de cheval et enlever le blessé sous un feu terrible. La valeur déployée par Abd-el-Kader dans ces derniers combats excita d'autant plus l'admiration des Arabes, qu'ils éprouvent, et qu'ils éprouvaient surtout au commencement de la conquête, une terreur superstitieuse pour les projectiles creux.

À part les moments où la haine du nom chrétien, ralliant les tribus divisées, les amenait à attaquer nos avant-postes, le désordre continuait à régner dans l'ancien beylik d'Oran. En effet, si Mahhi-ed-Dîn parvenait, au nom de la religion, à obtenir momentanément le concours de contingents nombreux et à les lancer contre nous, il n'était pas assez puissant pour faire taire toutes les rancunes et pour réprimer les espérances de chefs, qui, forcés par l'opinion publique de répondre aux appels du marabout, n'étaient plus occupés, une fois rentrés chez eux, qu'à se disputer les lambeaux d'un pouvoir incertain. Dans de telles conditions, la guerre intestine devait être la règle pour ce malheureux pays ; les moments de calme, l'exception.

Nous avons vu les efforts qui avaient été faits par les chefs les plus intelligents ou les moins ambitieux pour amener la fin de cette situation déplorable ; nous les avons vus s'adresser d'abord au sultan de Fâs, puis accepter l'autorité de Ben-Nouna, enfin supplier Mahhi-ed-Dîn de prendre le pouvoir qu'ils lui offraient. Le refus du marabout n'ayant fait qu'empirer l'état général des affaires, les chefs des Hachems et des Beni-Amers résolurent de renouveler auprès de lui leur première tentative. Ils se rendirent donc au *douar* de Khesibia, et, dans une longue conférence avec Mahhi-ed-Dîn, ils lui représentèrent la position déplorable du pays, la nécessité de mettre fin à tous les désordres, de substituer le pouvoir à l'anarchie, la loi à la force brutale ; ils firent valoir à ses yeux l'intérêt de la religion et l'adjurèrent, au nom de Dieu, de prendre en main la cause de la guerre sainte, qui, pour être poursuivie avec avantage, avait besoin d'une direction unique ; ils lui déclarèrent enfin qu'en cas de non-acceptation de sa part, ils le rendraient responsable devant Dieu et devant tous les musulmans des malheurs qui en résulteraient.

Mahhi-ed-Dîn fut insensible à ces nouvelles sollicitations :

«Je suis trop vieux, leur dit-il, pour accepter le fardeau du commandement. Voyez, ma barbe est blanche, mes forces ne répondent plus aux nécessités de la situation. Ce qu'il vous faut, c'est un chef jeune, actif, brave, intelligent, qui sache et puisse mener les tribus à la guerre sainte : ce chef, je ne puis l'être.

— Eh bien! s'écrièrent les principaux des Hachems et des Beni-Amers, puisque tu ne veux pas nous commander, donne-nous pour sultan, non pas ton fils aîné, qui n'est qu'un homme de livres, mais le fils de Zohra, qui est un homme de poudre.»

À cette demande, Mahhi-ed-Dîn répondit par des larmes. Sans doute la proposition qui lui était faite flattait son orgueil de père, mais, s'il l'acceptait, dans quels hasards il jetait ce fils objet de toutes ses préférences! Quel avenir plein de dangers il lui réservait, au lieu de la vie calme et heureuse qui semblait l'attendre! Après quelques moments d'incertitude, l'amour paternel fit taire tout autre sentiment, et la réponse de Mahhi-ed-Dîn se traduisit par un refus: Abd-el-Kader était trop jeune pour assumer une tâche aussi difficile; les Arabes ne consentiraient pas à lui obéir ; lui-même, comment parviendrait-il à les rallier, à briser la résistance des chefs qui se disputaient le pouvoir ? Son fils était sans doute un brave cavalier, un vaillant soldat, dont il était fier; mais jusqu'aux derniers combats, il avait passé sa vie dans la lecture des livres saints et n'avait point appris la science de commander.

La journée entière se passa au milieu de ces sollicitations, d'une part, de ces refus, de l'autre. Le soir venu, on se sépara, en renvoyant au lendemain la suite de cette importante conférence, qui avait lieu le 21 novembre 1832.

Le lendemain, les mêmes chefs se réunirent dans la tente de Mahhi-ed-Dîn; une foule immense et inquiète l'entourait, car le but de cette réunion ayant transpiré, les Arabes étaient accourus de tous côtés afin de connaître la décision qui allait être prise. Toutefois, aux chefs qui avaient pris part aux discussions de la veille était venu se joindre un dernier dont l'influence allait être décisive sur la résolution de l'assemblée: c'était Sidi-el-Arrach, marabout centenaire, dont le nom était entouré d'un respect presque égal à celui de Mahhi-ed-Dîn. Il déclara que, dans un rêve, il avait vu Abd-el-Kader assis sur un siège d'honneur et rendant la justice. Or, il se trouva que Mahhi-ed-Dîn avait eu également un songe analogue. Sidi Abd-el-Kader-ed-Djilaly lui était apparu dans son sommeil, et, après lui avoir rappelé la prophétie faite à Baghdad, il avait ajouté:

«Ton fils, ou toi, devez être sultan des Arabes. Si tu acceptes le pouvoir pour ton propre compte, ton fils mourra ; si tu l'acceptes pour lui, tu mourras bientôt.»

En présence de cette coïncidence de rêves, que nous ne discutons pas, mais qui ne saurait paraître étrange chez un vieillard dont l'esprit a été occupé toute une journée d'une affaire aussi grave, la résistance de Mahhi-ed-Dîn cessa. Il fit appeler son fils, et après lui avoir exposé la demande des Hachems et des Beni-Amers:

«Si tu étais appelé à commander aux Arabes, lui dit-il, comment les gouvernerais-tu ?

— Le livre de la loi à la main, et, si la loi me l'ordonnait, je ferais moi-même une saignée derrière le cou de mon frère.»

À ces mots, qui devaient résumer toute la conduite politique d'Abd-el-Kader vis-à-vis du peuple arabe, mais qui faisaient connaître en même temps la nécessité d'un gouvernement juste et sévère dans les circonstances où l'on se trouvait, Mahhi-ed-Dîn s'appuya sur l'épaule de son fils, sortit de la tente, suivi de tous les chefs qui depuis deux jours avaient pris part aux délibérations, et, présentant Abd-el-Kader à la foule assemblée :

«Voici, dit-il, le sultan annoncé par les prophéties : *c'est le fils de Zohra.* Obéissez-lui comme vous m'obéiriez à moi-même. Que Dieu vienne en aide au sultan!»

Une immense acclamation répondit à ces paroles du marabout. Aussitôt Abd-el-Kader, montant à cheval, parcourut, au milieu des cris d'allégresse, les flots d'une foule en délire se précipitant sur ses pas, baisant ses mains, ses jambes, ses étriers, ses vêtements, et faisant retentir les airs de ce cri que Mahhi-ed-Dîn avait proféré une première fois : *Allah insor es-soultân !* (Que Dieu vienne en aide au sultan!)

Abd-el-Kader avait alors vingt-quatre ans.

III

ABD-EL-KADER.

Soumission de Mascara. – Le *djehâd*. – Premiers actes de gouvernement. – Refus des chefs de reconnaître Abd-el-Kader. – Il les combat. – Blocus d'Oran. – Le kadhi d'Arzew. – Attaque d'Oran. – Le général Desmichels à Oran. – Prise de Tlemsen. – Mort de Mahhi-ed-Dîn.

Abd-el-Kader vient d'être proclamé sultan ; mais par qui ? par trois tribus assemblées. Son pouvoir est donc encore bien restreint. Comment va-t-il l'agrandir ? Comment cet homme qui, au moment où il est appelé au pouvoir, possède seulement une somme de 2 boudjoux (3 fr. 50) attachée dans le pan de son bournous, arrivera-t-il à faire face aux dépenses d'un gouvernement régulier ? Comment parviendra-t-il à briser la résistance de chefs rivaux, à donner des lois aux deux tiers de l'Algérie, à lutter enfin pendant quinze ans contre une armée que la France se verra forcée de porter au chiffre effrayant de 106 000 hommes ? C'est là assurément une étude digne de l'attention de l'histoire, et qui ne sera pas sans quelque utilité pour ceux qui écriront un jour celle de l'Algérie.

Afin de bien saisir le point de départ d'Abd-el-Kader, rappelons quelle était la situation de la province d'Oran à la fin du mois de novembre 1832.

Cinq influences principales se partagent le pays : à l'est, c'est celle de Sy-el-Aribi qui s'exerce dans la portion voisine du Chélif ; à l'ouest, c'est Ben-Nouna, maître de Tlemsen, qui est parvenu à se faire nommer *khalifah* (lieutenant) du sultan du Maroc ; au nord, et dans toute la portion placée dans le voisinage d'Oran, c'est Moustapha-ben-Ismaïl et son neveu El-Mezari, anciens chefs du makhzen turc ; au sud, c'est El-Ghomary, *cheikh* de l'importante tribu des Angads ; au centre, enfin, règne l'influence de Mahhi-ed-Dîn. Encore, au milieu de cette division des pouvoirs, ne comptons nous pas l'importante ville de Mascara, qui s'est constituée en petite république, et se gouverne à l'aide d'une *djema* (conseil) choisie parmi les habitants notables.

Tels sont les premiers obstacles qu'Abd-el-Kader voit se dresser devant lui. L'un d'eux doit, il est vrai, non-seulement disparaître, mais encore se changer pour lui en appui : c'est Mascara. À peine, en effet, la population de cette ville a-t-elle eu connaissance des événements qui viennent de

s'accomplir dans la plaine de Ghris que, grâce aux incitations de Sid-Aly-el-Iesir, elle reconnaît le nouveau sultan et lui adresse des députés. Dans les circonstances où se trouvait placé l'émir, l'acte de Mascara était un événement considérable : désormais le gouvernement d'Abd-el-Kader avait un centre, le jeune sultan une capitale. Abd-el-Kader se hâta d'en aller prendre possession.

Le premier soin de l'émir, en arrivant à Mascara, fut de se rendre à la mosquée pour appeler les bénédictions de Dieu sur l'œuvre qu'il allait entreprendre. Une foule immense l'y suivit, acclamant le sultan, de qui elle espère la cessation des maux auxquels le pays est en proie depuis bientôt trois années. Mais Abd-el-Kader n'est pas enivré par ces cris de joie ; il ne songe qu'au but qu'il poursuit. Il a compris que, pour anéantir les résistances des grands et celles des tribus *makhzen*, il lui faut chercher un appui dans les masses, c'est-à-dire dans les tribus hostiles aux anciens représentants du gouvernement turc ; que, pour obtenir cet appui, il est nécessaire de donner satisfaction au vœu qu'elles forment unanimement : la guerre sainte, vœu contre lequel s'efforcent en vain de lutter les chefs qui, préoccupés seulement de leurs intérêts, se disputent le pouvoir. Sous l'influence de ces pensées, le fils de Mahhi-ed-Dîn, après avoir accompli sa prière, monte dans la chaire sacrée d'où les fidèles sont habitués à entendre la *khotba*. C'est pour la première fois qu'il va parler en public ; il est ému, mais bientôt son émotion passera dans l'auditoire. Abd-el-Kader commence par rappeler les faits qui ont eu lieu depuis deux ans dans l'ancien beylik de l'ouest ; l'occupation d'Oran par les chrétiens, la nécessité de purger de leur présence une terre musulmane, d'enlever les populations à un joug impie ; il peint les dangers que court la religion, montre que les Français sont impuissants, puisqu'ils se tiennent enfermés derrière leurs remparts ; dès lors il suffit d'un effort pour les expulser de la province. Mais, pour que cet effort soit couronné de succès, il est nécessaire que tous, oubliant leurs anciennes haines et jusqu'à leurs intérêts pour la cause sacrée de la religion menacée, se lèvent comme un seul homme et, comme un seul homme, marchent contre l'infidèle. C'est à ce prix qu'ils obtiendront la victoire.

«Quant à moi, ajoute l'émir en terminant, si j'ai accepté le pouvoir, c'est pour avoir le droit de marcher le premier et de vous conduire dans les combats de Dieu. Je suis prêt ; mais je suis prêt aussi à me ranger sous la loi de tout autre chef que vous jugeriez plus apte et plus digne que moi de vous commander, pourvu qu'il s'engage à prendre en main la cause de notre foi.»

À ces mots, Abd-el-Kader est interrompu par les cris de la foule, par les serments qu'elle lui tint de le suivre aveuglément partout et toujours.

«Puisqu'il en est ainsi, s'écrie l'émir, que Dieu nous vienne en aide: je proclame la guerre sainte.»

Cette décision était, il faut le reconnaître, un acte de politique habile. D'un seul mot, en effet, Abd-el-Kader venait de prendre le pas sur tous ses compétiteurs, car il était évident que le pouvoir ne devait revenir qu'à l'homme qui se constituerait le champion du *djehâd*. Or, lui, et lui seul, s'était posé et avait été accepté comme le vrai défenseur de la foi; par conséquent, les autres chefs se trouvaient placés dans cette situation fatale, ou de se ranger sous ses ordres, ou, s'ils s'y refusaient, de perdre l'affection des Arabes sur lesquels ils s'efforçaient d'établir leur influence. L'appel aux combats de Dieu que venait de faire Abd-el-Kader avait enfin pour lui un dernier avantage: il mettait de son côté tout le parti religieux, tous les marabouts, toutes ces confréries secrètes connues sous le nom de *Khouans* dont les ramifications s'étendent non seulement dans les diverses parties de l'Algérie, mais encore jusqu'au fond du Maroc.

Au sortir de la mosquée, l'émir fut conduit par la foule à la *hakouma* (maison du gouvernement). Il s'y enferma aussitôt afin d'écrire aux divers chefs de la province et de leur annoncer les événements qui venaient de s'accomplir. Dans les lettres qu'il leur adressa, il ne leur demandait pas de le reconnaître (c'eût été mettre son pouvoir en question); il se bornait à leur donner rendez-vous, pour les premiers jours de janvier 1833, sous les murs d'Oran. Sans doute le jeune sultan ne se flattait point de voir ses compétiteurs accepter, sans mot dire, la position d'infériorité qu'il leur faisait; mais il savait aussi que leur refus le grandirait dans l'esprit des masses, et cela au détriment de ces mêmes chefs qui auraient refusé de le suivre alors qu'il arborait le drapeau du *djehâd*. En attendant le jour assigné aux hostilités, Abd-el-Kader pourvut au commandement des diverses tribus qui l'avaient proclamé, ou qui, depuis lors, s'étaient rangées sous ses lois ; il mit à leur tête des hommes résolus et dévoués. C'étaient : Kaddour-ben-Kada-el-Akhal, pour les Hachems-Gharabas ; Ben-Ali-ben-Yaref, pour les Hachems-Cheragas ; Zin-ben-Aouda, pour les Beni-Amers ; Abd-Allah-ben-el-Akhal, pour les Medjahers ; pour les Gharabas enfin, Habib-bou-Alem. Quant à ses rivaux, n'étant pas encore assez puissant pour les renverser, il se borna à leur envoyer l'investiture en son nom. C'était toujours une manière de constater sa supériorité sur eux.

Enfin l'époque fixée pour le rendez-vous qu'il a assigné sous les murs d'Oran aux divers chefs de la province est arrivée; Abd-el-Kader, à la tête de 1 600 cavaliers, se dirige sur l'ancienne capitale du beylik de l'ouest, et bientôt il peut constater qu'aucun autre contingent ne s'est présenté. Que faire? Assurément ce n'est pas avec les forces dont il dispose qu'il a l'espoir de nous chasser de la ville. Cependant, il combattra, car le combat sera pour lui une prise de possession : il constatera aux yeux de tous qu'il a été le premier à lever l'étendard de la guerre sainte. Abd-el-Kader fut repoussé, mais le but qu'il s'était proposé était atteint. Désormais il avait acquis à la confiance du peuple un titre que nul autre ne pouvait lui disputer et, de plus,

ce titre était scellé du sang de sa famille : un de ses neveux avait été tué par une balle chrétienne.

L'émir, en se retirant, donna l'ordre aux Gharabas de tenir Oran strictement bloqué. Tout individu apportant des denrées dans la ville devait être, pour ce seul fait, jugé et condamné à mort.

À défaut de leurs contingents, Abd-el-Kader avait reçu sous les murs d'Oran plusieurs réponses des chefs qu'il avait convoqués pour le *djehâd* ; les autres réponses l'attendaient à Mascara. Tous refusaient de marcher sous ses ordres. Ceux-ci, le faisaient dans des termes convenables ; ceux-là, au contraire, tournant en moquerie sa jeunesse, répondaient par l'ironie. Dès ce moment, l'émir put se convaincre qu'il n'avait pas seulement à combattre les chrétiens, mais encore, et avant tout, des chefs intéressés au maintien de l'anarchie, car l'anarchie leur laissait au moins l'espérance d'une domination partielle.

La lutte, dans ces conditions moins favorables que celles qu'Abd-el-Kader avait peut-être rêvées, ne lui parut pas cependant impossible. Il était évident que le peuple, les hommes sages et ceux qui composaient le parti religieux, las des divisions intestines, de luttes qui ne pouvaient tourner qu'au profit de quelques ambitieux, étaient du côté du fils de Mahhi-ed-Dîn. Le parti hostile se réduisait donc à des chefs dont la résistance était bien plus facile à vaincre que celle qui serait venue des masses. La situation une fois éclaircie par les lettres qu'il a reçues, Abd-el-Kader se met résolument à l'œuvre. Les Français, il n'a pas à s'en préoccuper pour le moment ; il lui suffit de réitérer les ordres de blocus qu'il a donnés. C'est contre les chefs qui l'ont méconnu ou insulté que vont se diriger ses premiers coups ; c'est sur les débris de leur pouvoir qu'il doit élever le sien. Eux détruits, il entamera alors la lutte avec les chrétiens, car il pourra grouper des forces qui, divisées, sont frappées d'impuissance.

À la tête de 4000 cavaliers fournis par les Hachems, les Beni-Amers et les Gharabas, Abd-el-Kader se porte tout d'abord vers le Chélif où commande Sy-el-Aribi, ennemi d'autant plus redoutable qu'il représente l'influence féodale, quand il représente, lui, l'influence religieuse. Les premiers combats livrés par le jeune émir ne furent pas heureux. Repoussé du pays des Flittahs, il se dirige sur la Mina, soumet les tribus qui occupent cette vallée, et, réunissant leurs contingents à ceux qui marchent déjà sous ses drapeaux, il s'avance jusque chez les montagnards de l'Ouarsenis, dont l'attitude le décide à rétrograder.

Cette expédition n'avait pas été favorable au nouveau sultan, car, en définitive, et à part quelques combats heureux, elle se traduisait par une retraite dont les conséquences pouvaient être fatales à un pouvoir naissant. Cependant, Abd-el-Kader avait tiré un enseignement de cette rapide campagne ; il s'était assuré que les chefs secondaires qui l'avaient combattu s'étaient montrés hostiles beaucoup moins par dévouement pour Sy-el-

Aribi qu'à cause de l'incertitude du but que lui-même semblait poursuivre. L'émir n'avait-il pas proclamé la guerre sainte? Ne s'en était-il pas posé comme le champion? Et cependant son premier acte, après sa démonstration contre Oran, était de faire la guerre aux tribus qui n'avaient pas voulu reconnaître son autorité ! Combattait-il donc, comme les autres, dans un intérêt personnel? La guerre qu'il faisait était-elle dirigée contre les musulmans ou contre les chrétiens?

Abd-el-Kader, afin de détruire la mauvaise impression causée par son expédition dans l'est, résolut de la terminer par une attaque sur Oran. Il s'y décidait à regret, car il n'était pas prêt ; il le faisait uniquement pour donner satisfaction aux *marabouts* et aux *Khouâns*, sur lesquels il s'appuyait. C'est dans sa marche du Chélif sur Oran que l'émir fit procéder à l'enlèvement du kadhi d'Arzew, Sid-Ahmed-ben-Tahar, dont il avait été autrefois l'élève. Cet événement a une certaine importance, parce qu'il a été présenté comme un exemple de la cruauté d'Abd-el-Kader. Nous allons voir ce qu'il faut penser de cette accusation.

L'émir, dans le principe, ne se rendait un compte exact, ni de la puissance de la France, ni du concours que ses flottes pouvaient apporter aux armées de terre ; il avait donc conçu l'espoir qu'il suffirait d'un blocus rigoureux pour nous forcer à évacuer Oran. La garnison de cette ville ayant été portée à deux bataillons, les tribus des environs avaient répondu à cette augmentation de l'effectif en élargissant le vide autour de la ville. Dès lors, plus de denrées, plus de viande fraîche, plus de blé, disette absolue, et telle qu'un retard dans les arrivages par mer aurait pu compromettre la sûreté de la place. Aux yeux d'Abd-el-Kader, exactement instruit par des espions dévoués de tout ce qui pouvait l'intéresser, une semblable situation finirait, en nous fatiguant, par nous décider à abandonner notre conquête. L'exécution stricte du blocus devait, dans sa pensée, amener ce résultat, et c'est pour ce motif que, comme nous l'avons dit, il avait prononcé la peine de mort contre quiconque, en introduisant des denrées dans la place, aiderait ainsi les chrétiens à prolonger leur résistance.

Malgré cette défense, le kadhi d'Arzew, petit port situé à 36 kilomètres d'Oran, se croyant suffisamment en sûreté, parce qu'en cas de danger, il espérait avoir le temps de fuir par mer, alléché d'ailleurs par la perspective d'un gain sans limites, nous avait livré un certain nombre de têtes de bétail et, chose bien autrement grave aux yeux d'Abd-el-Kader, quelques chevaux pour la remonte de notre cavalerie. Plusieurs fois déjà l'émir avait écrit à Sid-Ahmed-ben-Tahar pour lui reprocher sa conduite et sa trahison; aux avis avaient succédé les menaces: menaces et avis n'avaient produit aucun résultat. Une plus longue tolérance eût été un signe d'impuissance: Abd-el-Kader se décida à faire un exemple sur ce transfuge de la cause musulmane. D'El-Bordj il s'élance dans la plaine de l'Habra, pousse une pointe vers Arzew et fait enlever le kadhi, sur lequel on trouve un certain

nombre de lettres écrites par le général Boyer, commandant à Oran. En présence d'une culpabilité aussi évidente, Sid-Ahmed-ben-Tahar fut conduit à Mascara, où il dut attendre que l'émir, de retour de l'expédition qu'il allait diriger sur Oran, fût en mesure de statuer sur son sort.

Après cette expédition insignifiante, puisqu'elle se borna à quelques coups de fusil échangés avec nos avant-postes, Abd-el-Kader reprit en toute hâte le chemin de sa capitale, car il voulait sauver la vie de celui qui avait été son maître. Il espérait y parvenir au moyen d'une combinaison qu'il se chargeait de faire accepter par ses principaux chefs. Cette combinaison consistait à faire racheter la vie de Sid-Ahmed moyennant une rançon de 100 fusils et de 500 douros (2500 fr.). De cette manière, l'argent que ce dernier avait gagné dans son commerce avec les chrétiens tournerait contre ces derniers, puisqu'il fournirait un moyen de les combattre. Cette proposition, malgré les protestations du vieux Mahhi-ed-Dîn, fut portée par l'un des serviteurs de l'émir à la famille de Sid-Ahmed et aux habitants d'Arzew. Par malheur, les négociations s'étant prolongées, Abd-el-Kader dut se rendre chez les Beni-Amers, afin de présider au règlement de quelques affaires. Pendant son absence, Mahhi-ed-Dîn, dans la conviction qu'un exemple était nécessaire, et que plus il frapperait haut, plus il ferait sur les Arabes un effet salutaire, prit sur lui de traduire Sid-Ahmed devant un *medjlès*, qui le condamna à mort. Sans doute l'arrêt était juste et conforme aux lois de la guerre ; mais son exécution fut accompagnée de circonstances horribles dont on a voulu faire peser la responsabilité sur Abd-el-Kader. On rapporte que, dans un accès de fureur sauvage, l'un des bourreaux, nommé Ould-Ben-Khalil, arracha avec la pointe d'un éperon les yeux du malheureux kadhi ; mais rien ne témoigne qu'un ordre aussi cruel ait été donné par Mahhi-ed-Dîn. Quant à Abd-el-Kader, la preuve de son innocence résulte de la précaution même qui fut prise de juger et de faire exécuter le kadhi d'Arzew pendant son absence.

On a pu voir, par les faits que nous venons de rapporter, combien la puissance de l'émir était encore peu considérable dans la province d'Oran. Malgré toute l'influence de Mahhi-ed-Dîn mise au service de son fils ; malgré les incitations des marabouts plaidant, au nom d'un principe sacré, la cause d'un autre marabout ; malgré les efforts du parti religieux et ceux des diverses confréries de *Khouâns*, Abd-el-Kader n'avait pu asseoir son pouvoir dans l'est, et il en était toujours réduit aux quelques tribus qui l'avaient acclamé, ou qui, depuis lors, s'étaient rangées sous sa loi. Mais les événements ne vont pas tarder à se dérouler avec rapidité. Ce pouvoir, que l'émir n'avait pu constituer encore, il nous était réservé de le créer de nos propres mains, et de commettre ainsi une faute qui n'a pu être réparée qu'au prix de torrents de sang et d'immenses trésors.

Au moment où Abd-el-Kader fut proclamé sultan par les Hachems, les Beni-Amers et les Gharabas, le général Boyer commandait à Oran ; de fait,

sinon de droit, il y exerçait un pouvoir indépendant du général en chef, correspondait directement avec le ministre de la guerre, et, directement aussi, recevait ses ordres*. Cette situation, dont on verra tout à l'heure les conséquences, avait donné lieu, dans les derniers mois de 1832, à des réclamations de la part du général en chef, le duc de Rovigo. Il y avait été fait droit, et le 23 avril 1833, le général Desmichels arrivait à Oran pour remplacer le général Boyer. Il n'entrait pas dans le caractère du nouveau général, homme d'entreprise et d'action, de continuer le rôle auquel s'était réduit son prédécesseur, qui, à moins d'y être forcé par l'ennemi, avait constamment tenu ses troupes enfermées dans les murs d'Oran**.

Le général Desmichels résolut de prendre l'offensive ; il y était d'ailleurs obligé par la situation de blocus dans laquelle Abd-el-Kader étreignait la garnison. Le moment était admirablement choisi pour entrer dans cette voie nouvelle. Abd-el-Kader était trop occupé par les affaires de son petit gouvernement, par les difficultés intérieures qu'il avait à vaincre, par les compétiteurs qu'il pouvait redouter, pour donner toute son attention à la guerre avec les Français. Il était d'ailleurs convaincu, par l'expérience de sa campagne dans l'Ouarsenis, que du moment où, en proclamant la guerre sainte, il n'avait pas abattu toutes les résistances, il lui fallait attendre, pour marcher contre Oran, que, la province entière étant soumise, il pût en réunir tous les contingents contre nous. Par conséquent, dans sa pensée, la guerre avec la France n'était que le corollaire de la reconnaissance de son autorité par toutes les tribus. L'inaction du général Boyer avait pu lui donner l'espoir d'arriver à cette soumission; le plan du général Desmichels contrariait donc ses projets.

Il ne saurait entrer dans le cadre de ce travail de faire ici l'historique des combats qui furent la conséquence de la décision prise par le général Desmichels; il nous suffira de rappeler qu'ils eurent pour résultat l'occupation d'Arzew et de Mostaghanem, et l'établissement de blockhaus destinés à protéger les abords d'Oran contre les incursions perpétuelles des Arabes.

Ces diverses opérations donnèrent lieu à une série d'engagements qui occupèrent l'année 1833, et dont le plus important fut l'attaque dirigée par Abd-el-Kader contre Mostaghanem, qui se trouva un moment en danger.

L'influence que l'émir exerçait sur les siens était déjà telle, que, manquant de canons, il avait envoyé les Arabes saper, à coups de pioche et à découvert, les murailles de la ville.

Cependant, les combats qui eurent lieu pendant l'année 1833 entre les Français et les Arabes n'occupèrent pas tellement Abd-el-Kader, qu'il ne

---

* Ce passage relatif aux relations entre le duc de Rovigo et le général Boyer est vraisemblablement emprunté à E. PELLISSIER de REYNAUD, *Annales Algériennes*, t. 1, Paris, 1854, p. 267.

** E. PELLISSIER de REYNAUD, *Annales Algériennes*, t. 1, p. 267 et s.

trouvât le temps de diriger quelques expéditions contre les chefs ses rivaux. La plus considérable fut celle qui eut pour résultat la conquête de Tlemsen, occupée jusque-là par Ben-Nouna. Dès ce moment, Abd-el-Kader était maître des deux villes principales de l'intérieur ; il avait deux points d'appui : Mascara et Tlemsen.

Ce fut en quittant cette dernière ville que l'émir apprit la mort de son père. Les Arabes ne manquèrent pas de voir dans cet événement l'accomplissement de la prédiction faite une année auparavant par le saint marabout : «Si j'accepte le pouvoir, avait-il dit, Abd-el-Kader mourra. Si mon fils est proclamé sultan, c'est moi qui mourrai bientôt, mais les musulmans triompheront.» Il ne fallait rien moins que le souvenir de cette prédiction, dont la première partie confirmée devait faire espérer aux Arabes la réalisation de la seconde, pour atténuer les conséquences que la perte de Mahhi-ed-Dîn pouvait entraîner pour l'émir. Elle lui enleva, sans doute, un précieux appui ; mais le priva-t-elle de direction ? en d'autres termes, Abd-el-Kader n'avait-il été qu'un instrument jeune, actif, intelligent, dans les mains de son père ? Les faits vont se charger de répondre.

IV

LE TRAITÉ DESMICHELS [1].

Premiers rapports avec les Douairs et les Zmélas. – Leur retour à Abd-el-Kader. – Situation des partis. – Désirs réciproques de paix. – Premiers prisonniers. – Démarches pour obtenir leur liberté. – Combat de Temezouar. – Négociations. – Traité. – Accusations portées contre le général Desmichels. – La vérité sur le traité.

La situation qui lui était faite par le système d'offensive du général Desmichels préoccupait à bon droit Abd-el-Kader. En effet, il était évident pour lui que l'alliance de la France avec l'un des partis contre lesquels il avait à lutter, que ce parti fût représenté par Sy-el-Aribi, l'un des principaux chefs de l'est, ou par Moustapha-ben-Ismaïl, ancien chef du *makhzen* turc, devait avoir pour résultat infaillible la destruction de sa puissance naissante. Un moment même, Abd-el-Kader put croire que le rapprochement qu'il redoutait était réalisé, car les événements postérieurs se chargeront de prouver que, lorsque nous avons sérieusement voulu l'alliance des deux grandes tribus des Douairs et des Zmélas, nous l'avons obtenue. Avec un peu plus d'énergie, et surtout une connaissance plus approfondie des affaires de la province, cette alliance eût été conclue dès la fin de 1833.

Deux circonstances pouvaient amener ce résultat. Dans une *rhazia* opérée le 6 août 1833 par le général Desmichels sur les Zmélas, la colonne s'était emparée d'un certain nombre de femmes et d'enfants appartenant à cette puissante tribu. Un seul moyen s'offrait aux Arabes d'obtenir la restitution des prisonniers : entrer en pourparlers avec le vainqueur ; ils s'y décidèrent. Ils députèrent donc quelques-uns des leurs auprès du général Desmichels, qui consentit à rendre les femmes et les enfants pris dans la journée du 6

---

1. Nous avons cru devoir nous étendre sur ce traité, d'une part, parce qu'il a été l'origine de la puissance de l'émir; de l'autre, parce que toutes les relations qui en ont été données jusqu'à ce jour sont erronées.

[Les informations d'A. Bellemare, qui proviennent en grande partie d'E. Pellissier de Reynaud, *Annales Algériennes*, t. 1, p. 346 et s., sont encore loin d'être complètes. L'étude la mieux documentée sur le traité Desmichels, ainsi que sur sa version arabe, demeure celle de Ch. Cockenpot, *Le traité Desmichels*, Paris, 1925.]

août, mais à la condition immédiatement acceptée que les Zmélas, renonçant à obéir à Abd-el-Kader, viendraient s'établir à quelques lieues d'Oran, dans les environs de Miserghin. Cette défection était un grave échec pour l'émir, car la démarche de cette tribu pouvait être considérée comme un premier pas vers la soumission, non seulement des Arabes à la France, mais encore, et avant tout, des musulmans aux chrétiens.

À ce premier motif de préoccupation pour Abd-el-Kader, était venu s'en joindre un second. Les Douairs, tribu sœur de la tribu des Zmélas, et qui constituaient avec elle la portion la plus importante de l'ancien *makhzen* turc, avaient été habitués de tout temps à entretenir avec Oran un commerce que leur proximité de cette ville rendait encore plus fructueux. La défense faite sous peine de mort par Abd-el-Kader de vendre aucune denrée aux chrétiens avait porté aux Douairs un préjudice considérable. Pour les entraîner dans son système de blocus, l'émir leur avait fait valoir que cette situation ne se prolongerait pas au-delà de deux ou trois mois; mais ce terme était dépassé depuis longtemps, il allait bientôt atteindre celui d'une année sans avoir amené l'évacuation annoncée. Les Douairs avaient commencé à murmurer, puis des murmures ils avaient passé à l'oubli complet des prescriptions du sultan, de telle sorte qu'ils en étaient arrivés à fréquenter ostensiblement le marché d'Oran. Les châtier! Abd-el-Kader ne l'osait pas, car c'eût été les obliger peut-être à imiter l'exemple des Zmélas. Il fallait donc conjurer, autrement que par la force, le double danger que présentaient la défection des Zmélas et l'infraction commise par les Douairs aux prescriptions du blocus; l'émir y réussit. Il députe auprès de ces deux tribus des marabouts dont il connaît l'influence ; fait représenter à celle-ci combien sa soumission aux chrétiens est avilissante pour des musulmans, à celle-là comment, par un désir immodéré de lucre, elle compromet le succès prochain de ses combinaisons; à l'une et à l'autre il fait reprocher enfin leur conduite indigne de vrais croyants et leurs rapports avec les oppresseurs de la religion. Grâce au zèle déployé par les marabouts, au prestige qu'exerce sur tous sa qualité de *moudjahed*[1], Abd-el-Kader triomphe de la résistance des Zmélas et des Douairs; les premiers quittent les cantonnements de Miserghin, les seconds cessent leurs rapports commerciaux avec Oran, qui se trouve immédiatement replongé dans la disette.

L'avantage qu'il vient de remporter n'a point fait toutefois disparaître aux yeux du jeune émir la gravité du danger auquel il a été assez heureux pour échapper. Il a pu juger combien les Arabes sont encore indociles à ses lois ; combien il lui faut de temps pour assouplir les tribus nominalement soumises, dompter celles qui obéissent à une autre influence. Mais, aussi, il a vu, par les démarches du général Desmichels auprès des Douairs et des

1. Combattant pour la guerre sainte.

Zmélas, par tout ce qu'il sait d'Oran, que les Français bloqués aspirent à trouver un allié qui leur fournisse ce dont ils manquent. Cet allié, il faut qu'il le soit, afin d'éviter qu'un autre, en le devenant, n'arrive à prendre sur la province d'Oran l'influence qu'il a besoin d'y exercer. Abd-el-Kader n'est donc pas éloigné d'accepter la paix ; seulement, comme sa loi religieuse ne lui permet pas de l'offrir aux chrétiens, il est nécessaire qu'il se la fasse proposer.

De son côté, le général Desmichels, après avoir signalé son arrivée par des combats, inclinait également vers un arrangement. La désertion des Zmélas, la cessation de tous rapports avec les Douairs, l'avaient mis dans une situation critique, quant aux approvisionnements. Il sentait le besoin d'une alliance et l'inutilité de toutes ces expéditions qui, commencées par une pointe poussée à quelques lieues d'Oran, se traduisaient forcément en une retraite vers la côte, puisque toute base d'opération manquait à l'intérieur. Or il fallait bien reconnaître qu'aux yeux de la généralité des Arabes, ces retraites obligées n'étaient autre chose que des défaites, ou tout au moins un signe d'impuissance. Placés dans cette situation, les deux partis n'étaient pas éloignés de se rapprocher ; l'occasion seule avait manqué elle ne devait pas se faire longtemps attendre.

Dans les derniers jours du mois d'octobre 1833, un nommé Kaddour, de la tribu des Bordjia, arrive à Arzew porteur de quelques provisions. Au moment de quitter la ville, il manifeste des craintes pour la sûreté de son départ et demande une escorte pour l'accompagner jusqu'à un point qu'il indique. L'officier qui commandait à Arzew eut l'imprudence d'accéder à ce désir, et donna à Kaddour quatre soldats commandés par un sous-officier. La démarche de Kaddour cachait une trahison. À une lieue d'Arzew, les cinq cavaliers sont enveloppés par une centaine d'Arabes ; l'un d'eux est tué, les autres faits prisonniers et conduits à Mascara. Ce fait, d'ailleurs si peu important, devait amener le regrettable traité du 26 février 1834.

Le général Desmichels, peu habitué encore à cette guerre d'embuscades, mais dominé par le noble désir d'obtenir la liberté des quatre prisonniers, écrivit à Abd-el-Kader la lettre que voici :

«Je n'hésite pas à faire auprès de vous une démarche que ma position m'eût interdite, si elle ne m'était pas dictée par l'humanité. Je viens donc réclamer de vous la liberté des Français qui, commandés pour protéger des Arabes et les soustraire à la vengeance d'autres Arabes, sont tombés dans un criminel guet-apens. Je ne puis croire que vous mettiez des conditions à ma demande, car, lorsque naguère le sort des armes fit tomber entre mes mains des Gharabas et des Zmélas, je n'en ai pas mis moi-même, et je les ai rendus après les avoir comblés de soins.

«J'espère donc que si vous tenez à être considéré comme un grand de la terre, vous ne resterez pas en arrière de générosité, et que vous mettrez en liberté les trois Français et l'Italien qui sont en votre pouvoir.»

Dans la situation, une pareille lettre était une imprudence. Elle avait, en outre, le tort grave d'invoquer, pour obtenir la remise des prisonniers, un motif qui n'était pas réellement sérieux ; car, la France étant en guerre avec Abd-el-Kader, l'émir avait le droit de mettre en état de blocus les villes que nous occupions, de punir les Arabes qui introduisaient des denrées dans nos murs, et de retenir prisonniers les soldats français qui protégeaient cette désobéissance. Le général Desmichels avait fait à Abd-el-Kader la partie trop belle pour que celui-ci ne profitât pas de l'avantage qui lui était laissé. Il répondit donc au général la lettre que nous reproduisons sans commentaire :

«J'ai reçu la lettre dans laquelle vous m'exprimez l'espoir d'obtenir la liberté des quatre prisonniers qui sont entre mes mains. J'ai compris tout ce qu'elle contenait.

«Vous me dites que, malgré votre position, vous avez consenti à faire la première démarche ; c'était votre devoir suivant les règles de la guerre. Chacun son tour entre ennemis : un jour pour vous, un jour pour moi ; le moulin tourne pour tous deux, mais toujours en écrasant de nouvelles victimes.

«Pour moi, quand vous avez fait des prisonniers, je ne vous ai pas fatigué de démarches en leur faveur. J'ai souffert, comme homme, de leur malheureux sort ; mais, comme musulman, je regardais leur mort comme une vie nouvelle. Aussi n'ai-je jamais demandé leur grâce.

«Vous me dites que ces Français étaient là pour protéger des Arabes. Ce ne saurait être une raison pour moi ; car, protecteurs et protégés sont tous mes ennemis, et tous ceux qui dans la province d'Oran sont chez vous sont de mauvais croyants qui ignorent leur devoir.

«Vous vous vantez d'avoir rendu gratuitement les Gharabas et les Zmélas ; cela est vrai. Mais vous aviez surpris des hommes vivant sous votre protection, et approvisionnant chaque jour vos marchés ; votre armée les avait dépouillés de tout ce qu'ils possédaient. Si, au lieu de porter vos coups sur des hommes qui vous rendaient service, vous étiez sortis de votre territoire ; si vous aviez attaqué des hommes qui s'y attendissent, tels que les Beni-Amers ou les Hachems, vous pourriez à juste titre parler de votre générosité, et mériter, en leur rendant la liberté, les louanges que vous revendiquez pour avoir pillé les Zmélas, et prétendu même que j'étais tombé entre vos mains.

«Quand vous sortirez d'Oran, à une ou deux journées, j'espère que nous nous verrons, et l'on saura qui, de vous ou de moi, doit rester maître du pays.»

Le défi lancé par Abd-el-Kader d'une manière si hautaine appelait une réponse, et le général Desmichels n'était pas homme à la faire longtemps attendre. Le 2 décembre 1833, il allait la porter à Abd-el-Kader, campé en ce moment dans un endroit appelé Temezouar, chez les Zmélas. Le combat fut vif, et, comme dans toutes les occasions, les deux partis s'attribuèrent la victoire par le motif que, si nos troupes pouvaient avec raison prétendre qu'elles avaient eu l'avantage dans l'attaque, les Arabes, de leur côté, pouvaient dire, avec plus ou moins de bonne foi, que nous avions reculé, puisque, en définitive, nous étions rentrés dans Oran, accompagnés par une fusillade plus fatigante que dangereuse.

Le général Desmichels, parfaitement convaincu que le combat de Temezouar nous avait été favorable, crut que, malgré la lettre qu'il venait de recevoir de l'émir, ce succès lui permettait de faire une nouvelle tentative en faveur de nos quatre prisonniers. Il écrivit donc une seconde fois à Abd-el-Kader, et (imprudence bien autrement grave que celle qu'il avait précédemment commise) il prit, en terminant cette lettre, l'initiative d'une démarche directe en faveur de la paix.

«Vous ne me trouverez jamais sourd, disait-il, à aucun sentiment de générosité, et s'il vous convenait que nous eussions ensemble une entrevue, je suis prêt à y consentir, dans l'espérance que nous pourrions, *par des traités solennels et sacrés, arrêter l'effusion du sang entre deux peuples qui sont destinés par la Providence à vivre sous la même domination.*» (6 décembre 1833.)

Cette lettre prouvait à Abd-el-Kader qu'il ne s'était pas trompé en préjugeant le désir que le général avait de la paix. Désormais il était maître de la situation, car, n'ayant plus à redouter les Français, il pouvait venir à bout de ses rivaux. Cependant, quelque joie que dût ressentir l'émir de ce triomphe, il se garda bien d'en rien témoigner. Accéder sans résistance à la proposition qui lui était faite, c'eût été montrer que lui-même avait besoin de la paix; attendre, au contraire, n'était-ce pas donner une preuve de force, et par ce moyen rendre son adversaire moins difficile sur le traité lui-même? Abd-el-Kader prit donc le parti de laisser sans réponse la lettre du général Desmichels ; mais en même temps, pour l'entretenir dans le désir manifesté une première fois, il le fit circonvenir par les deux juifs Bouchnak et Mardochée-Amar et les chargea secrètement du soin d'excuser auprès du commandant d'Oran le peu d'attention qu'il semblait accorder à sa première démarche, et de le décider à en faire une plus claire et plus catégorique. On comprend aujourd'hui les fautes commises dans les premières années de la conquête, lorsqu'on voit un général français subir une aussi misérable influence! Malheureusement, les faits sont là pour prouver qu'il y céda, car un mois après sa seconde lettre, du 6 décembre, le général Desmichels écrivait à Abd-el-Kader:

«N'ayant pas reçu de réponse à la lettre que je vous ai adressée, je dois supposer qu'elle ne vous est pas parvenue, plutôt que de penser que vous n'avez pas voulu vous occuper des propositions qu'elle contenait.»

Le général Desmichels terminait enfin cette troisième lettre par une proposition de paix plus directe qui prouve combien l'émir était fidèlement et habilement servi par ses deux mandataires:

«Il ne vous reste donc rien de mieux à faire, si vous voulez vous maintenir au rang élevé où les circonstances vous ont placé, *que de vous rendre à mon invitation, afin qu'à*

l'ombre des traités que nous cimenterions fortement entre nous, les tribus puissent se livrer à la culture de leurs champs fertiles et jouir de toutes les douceurs de la paix.»

Abd-el-Kader, ayant obtenu la démarche claire, précise, qu'il désirait, n'avait plus de motif d'ajournement, puisqu'il pouvait prouver aux siens que la paix lui était demandée. Il répondit au général Desmichels qu'il acceptait l'ouverture des conférences.

«J'ai reçu votre lettre, j'en ai compris le contenu, et j'ai vu avec satisfaction que vos intentions étaient d'accord avec les miennes. J'y ai trouvé également la certitude de votre loyauté, et vous pouvez compter que les engagements que nous prendrons ensemble seront, de mon côté, observés avec une fidélité rigoureuse. À cet effet, j'envoie auprès de vous deux grands personnages de notre armée, Miloud-ben-Arach et Ould-Mahmoud. Ils conféreront, en dehors d'Oran, avec Mardochée-Amar, et lui feront connaître mes propositions. Si elles sont acceptées par vous, vous pouvez l'envoyer aussitôt auprès de nous, et nous achèverons le traité afin de faire cesser au plus tôt les haines et les inimitiés qui nous divisent, et de les remplacer, par l'amitié qui désormais devra régner entre nous. Vous pouvez compter sur moi, car je n'ai, jamais manqué à la foi promise.»

Le général Desmichels, voyant la tournure pacifique que prenaient les affaires dans la province d'Oran, s'était empressé d'informer le gouvernement de la situation des choses, et de lui demander l'autorisation de traiter avec Abd-el-Kader. Il l'obtint. Mais, en même temps qu'il la transmettait, le ministre faisait connaître à quelles conditions le général devait négocier la paix. Ces conditions étaient les suivantes:

1° Reconnaissance de la souveraineté de la France par Abd-el-Kader, *qui prêterait foi et hommage* (*sic*) au roi des Français; payement d'un tribut annuel.

2° Reconnaissance par la France d'Abd-el-Kader comme bey d'un certain nombre de tribus; investiture donnée par le roi.

3° Importation et exportation par le port d'Oran de tous les objets nécessaires aux Arabes, ou vendus par les Arabes.

4° Engagement pris par l'émir de n'acheter que chez nous les armes et les munitions de guerre.

5° Envoi d'agents français auprès d'Abd-el-Kader afin de servir d'intermédiaires entre les commandants de la province et le bey.

Mais, pendant que ces instructions partaient de Paris, les événements avaient marché à Oran. Miloud-ben-Arach, envoyé par son maître pour s'aboucher, en dehors de la ville, avec Amar, et apprendre de lui les propositions du général Desmichels, s'était arrêté à nos avant-postes, où était venu le trouver, suivi de tout l'état-major de la division, le juif indigène auquel était confié le soin de représenter la France! Ce fut là que, dans une longue conférence, furent exposées et commentées les diverses propositions faites par le général Desmichels. De celles de l'émir, il n'en fut pas question.

Ben-Arach annonça seulement qu'il allait rendre compte à Abd-el-Kader de tout ce qui s'était passé, et il exprima l'espoir d'un retour prochain. Cette première conférence eut lieu le 4 février 1834. Le 25 du même mois, Ben-Arach était de retour à Oran, où cette fois il se décidait à entrer, car, après bien des difficultés, Abd-el-Kader avait obtenu de ses principaux chefs leur adhésion à la paix. Le lendemain, 26 février, une conférence eut lieu, à la suite de laquelle le général Desmichels apposa sa signature sur le fatal traité auquel il devait attacher son nom. Ce traité, rédigé en six articles sur deux colonnes dont l'une contenant le texte français, l'autre le texte arabe, est ainsi conçu :

Le général commandant les troupes françaises dans la ville d'Oran et le prince [1] des fidèles Sid-el-Hadj Abd-el-Kader ben Mahhi-ed-Dîn ont arrêté les conditions suivantes :

Art. 1er. À dater de ce jour, les hostilités entre les Français et les Arabes cesseront. Le général commandant les troupes françaises [2] et l'émir Abd-el-Kader ne négligeront rien pour faire régner l'union et l'amitié qui doivent exister entre deux peuples que Dieu a destinés à vivre sous lit même domination [3]. À cet effet, des représentants [4] de l'émir résideront à Oran, Mostaghanem et Arzew, de même que pour prévenir toutes collisions entre les Français et les Arabes, des officiers français résideront à Mascara.

Art. 2. La religion et les usages des Arabes seront respectés et protégés.

Art. 3. Les prisonniers seront immédiatement rendus de part et d'autre.

Art. 4. La liberté du commerce sera pleine et entière. [5]

Art. 5. Les militaires de l'armée française qui abandonneraient leurs drapeaux seront ramenés par les Arabes. De même, les malfaiteurs arabes qui, pour se soustraire à un châtiment mérité [6], fuiraient leurs tribus et viendraient chercher un refuge auprès des Français, seront immédiatement remis aux représentants [7] de l'émir aux trois villes maritimes occupées par les Français.

---

1. Le mot *émir* employé dans le texte arabe implique par lui-même l'idée de prince indépendant. Il détruit donc toute pensée de vassalité.

2. Le général Desmichels, en se nommant le premier dans le protocole, avait évidemment l'intention de se donner le pas sur Abd-el-Kader ; aux yeux des Arabes, il faisait le contraire. La politesse arabe exige, en effet, que l'on dise : *moi et vous*, et non pas *vous et moi*. Pour que le but du général fût atteint, il eût été nécessaire qu'il se nommât le *premier* dans le texte français, et le *second* dans le texte arabe.

3. C'est de ces expressions de *deux peuples que Dieu a destiné à vivre sous la même domination*, que le général Desmichels a voulu induire la reconnaissance de la souveraineté de la France par Abd-el-Kader ; mais l'émir n'aurait-il pas pu tirer des mêmes mots l'induction toute opposée ?

4. Le texte arabe dit *consuls* et non pas *représentants*. Reconnaître les consuls d'une puissance, n'est-ce pas reconnaître par là même son indépendance ?

5. La traduction du texte arabe est celle-ci : *Le marché (souk) sera libre, et pas un ne s'opposera à l'autre*. Encore convient-il d'ajouter que le mot *souk* signifie *le lieu où se tient le marché*, et nullement *le marché* dans le sens général que nous donnons à ce mot quand nous disons, par exemple, le marché financier.

6. *Mérité* n'est pas dans le texte arabe.

7. *Consuls* et non pas *représentants*.

Art. 6. Tout Européen qui serait dans le cas de voyager dans l'intérieur sera muni d'un passe-port visé par les représentants de l'émir et approuvé par le général commandant, afin qu'il puisse trouver dans toute la province aide et protection.
Fait en double expédition à Oran, le 26 février 1834.

Le général commandant,
Baron Desmichels.

(Au-dessous de la colonne qui contient le texte arabe se trouve le cachet d'Abd-el-Kader.)

Ainsi venait d'être non-seulement reconnue, consacrée, la puissance de l'émir, mais encore il traitait d'égal à égal avec le général Desmichels, c'est-à-dire avec le roi des Français, puisque le traité devait être soumis à la sanction du chef de l'État.

Est-il besoin de faire remarquer combien peu l'acte signé par le général Desmichels se rapporte aux instructions qu'il a reçues ? De la reconnaissance de la souveraineté de la France, il n'en est pas même question ; de limites dans lesquelles doit se trouver circonscrit le pouvoir d'Abd-el-Kader, d'otages, de tribut, pas davantage. Les négociateurs semblent adopter le *statu quo*, la France se réserver Oran, Mostaghanem, Arzew, et, du moins par son silence, abandonner à l'émir le reste, non-seulement de la province d'Oran, mais encore de la partie que nous n'occupons pas de la province d'Alger. (Nous verrons plus tard que telle fut l'interprétation donnée par Abd-el-Kader et par le général Desmichels lui-même). Rien ne manque au traité pour bien consacrer la puissance de l'émir et l'égalité qui doit présider à ses rapports avec le roi des Français, car les deux souverains conviennent de s'envoyer réciproquement des consuls et de s'accorder réciproquement l'extradition des malfaiteurs. Dès lors, était-ce bien le cas d'annoncer le traité du 26 février comme s'il se fût agi d'un triomphe, et d'employer le télégraphe pour dire au gouvernement :

«Je vous annonce la soumission de la province d'Oran, la plus considérable et la plus belliqueuse de la régence. Ce grand événement est la conséquence des avantages qui ont été remportés par les troupes de la division.»

Le général Desmichels pouvait croire en effet à un succès diplomatique ; Abd-el-Kader ne lui avait-il pas écrit, en renvoyant le traité revêtu de son cachet :

«Vous me dites que les conditions de ce traité sont également favorables aux deux peuples ; cependant il m'a paru qu'il était tout à votre avantage. Mais nous nous confions en vous pour l'avenir ; vous êtes le chef de l'armée, et nous espérons que vos actions seront d'accord avec vos promesses.»

Et certes personne ne mettra en doute l'honneur, l'intelligence, la bravoure du général Desmichels. S'il a écrit que la conséquence du traité du 26 février était la soumission de la province d'Oran, c'est qu'il le croyait ; son malheur a été d'avoir confiance dans les méprisables négociateurs auxquels il se livra.

Mais comme si le traité que l'on vient de lire ne constituait pas, dans le fond, une faute assez énorme, la forme de ce même traité devait donner naissance à d'étranges complications. Il nous reste à les faire connaître avec quelques détails, car de graves erreurs ont été commises à l'égard de la convention si importante et si peu connue qui a été l'origine de la puissance d'Abd-el-Kader.

Lors de la première conférence du 4 février, entre Miloud-ben-Arach et Ould-Mahmoud, d'une part, Mardochée-Amar et Bouchnaq, de l'autre, une note non signée avait été remise aux envoyés d'Abd-el-Kader, indiquant les propositions du général Desmichels. En voici la traduction fidèle :

Conditions des Français.

1° À compter d'aujourd'hui, les hostilités cesseront entre les Français et les Arabes ;
2° La religion et les usages des musulmans seront respectés ;
3° Les prisonniers français seront rendus ;
4° Les marchés seront libres ;
5° Tout déserteur français sera rendu par les Arabes ;
6° Tout chrétien qui voudra voyager par terre devra être muni d'une permission revêtue du cachet du consul d'Abd-el-Kader et de celui du général. [1]

La contexture de cette note, l'absence de signature, prouvaient bien que, dans l'esprit du général Desmichels, il ne s'agissait que d'une simple énonciation des conditions sur lesquelles on aurait à discuter, nullement d'un engagement. C'est, du reste, de cette manière qu'Abd-el-Kader l'avait compris lui-même. Aussi, en renvoyant Ben-Arach à Oran, le 25 février, avec mission de faire connaître qu'il adhérait aux conditions du général Desmichels, il avait remis à son envoyé, *revêtue de son cachet et, par conséquent, de son approbation*, la note informe que l'on vient de lire et qu'il supposait devoir être une portion du traité lui-même. Seulement, Ben-Arach avait reçu l'ordre précis de ne livrer cette pièce au général Desmichels *qu'après que ce dernier aurait approuvé de son côté une note parallèle à la première, indiquant les conditions mises par Abd-el-Kader à la paix*. Ainsi, dans la pensée de l'émir, le traité devait se composer de deux contrats unilatéraux, contenant chacun les propositions de l'une des parties. Voici la traduction de cette seconde pièce :

1. Il est facile de voir que chacun de ces articles correspond, numéro par numéro, aux articles du traité signé par Abd-el-Kader et par le général Desmichels, traité que nous avons reproduit plus haut.

Conditions des Arabes pour la paix.

1° Les Arabes auront la liberté de vendre et d'acheter de la poudre, des armes, du soufre, enfin tout ce qui concerne la guerre.

2° Le commerce de la Mersa (Arzew) sera sous le gouvernement du prince des croyants, comme par le passé, et pour toutes les affaires. *Les cargaisons ne se feront pas autre part que dans ce port*. Quant à Mostaghanem et à Oran, ils ne recevront que les marchandises nécessaires aux besoins de leurs habitants, et personne ne pourra s'y opposer. Ceux qui désireront charger des marchandises devront se rendre à la Mersa.

3° Le général nous rendra tous les déserteurs et les fera enchaîner. Il ne recevra pas non plus les criminels. *Le général commandant à Alger n'aura pas de pouvoir sur les musulmans qui viendront auprès de lui avec le consentement de leurs chefs.*

4° On ne pourra empêcher un musulman de retourner chez lui quand il le voudra.

Soit que le général Desmichels ne comprit pas bien la portée de l'article 2, soit que l'on fût parvenu à en atténuer la gravité à ses yeux, toujours est-il qu'il apposa son cachet sur la note présentée par Ben-Arach ; après quoi ce dernier lui fit la remise de la première note dont il était porteur, et sur laquelle se trouvait l'approbation d'Abd-el-Kader. Aux yeux de l'envoyé de l'émir, sa négociation était terminée, sa mission remplie.

Ce fut alors que le général Desmichels, dans la pensée duquel la pièce revêtue du cachet d'Abd-el-Kader n'était qu'un préliminaire, demanda à Ben-Arach une rédaction nouvelle et plus correcte du traité qui renfermait les conditions de la France. Ben-Arach ne fit aucune difficulté d'y consentir, puisqu'il avait entre les mains, et approuvée par le général, la note contenant les conditions d'Abd-el-Kader. Cette nouvelle convention, ratifiée le lendemain par l'émir, devint le traité que l'on a lu tout à l'heure. De telle sorte que le général Desmichels crut, de bonne foi, ne s'engager que par l'acte qu'il revêtait de sa signature, tandis que, de tout aussi bonne foi, Abd-el-Kader crut le général engagé, suivant l'usage des Arabes, par l'*apposition de son cachet* au bas de la note soumise à son approbation par Ben-Arach. Voulant même imiter l'exemple qui lui était donné par le général Desmichels, et établir une homogénéité parfaite entre les pièces échangées Abd-el-Kader se borna, lorsque la nouvelle rédaction de ce qu'il croyait être la moitié du traité fut portée à sa ratification, à y mettre son cachet *sans signature*. C'est ce dernier acte qui fut *seul connu et approuvé par le gouvernement*.

Cette absence d'approbation à la pièce revêtue du cachet du général Desmichels, et qu'Abd-el-Kader considérait comme la contrepartie de son engagement, eût, sans aucun doute, attiré l'attention de l'émir et fait ressortir son erreur, si une sorte de fatalité ne semblait s'être attachée dès le principe au traité du 26 février. Le gouvernement, qui s'efforçait de ne pas reconnaître à Abd-el-Kader l'importance que ce même traité lui donnait, ne jugea pas convenable de suivre les règles habituelles en matière de ratifications ; il se

borna donc à autoriser le général Desmichels à faire connaître *par écrit* à l'émir que le roi avait approuvé *le traité*. Mais l'interprète qui fut chargé de préparer la lettre, ne pouvant pas se rendre compte de l'importance qu'avait dans la circonstance telle ou telle expression, se servit, dans la traduction, du mot *cherouth* (pluriel de *charth*), qui signifie *conditions, articles d'un traité*, et, par extension, *traité*. De telle sorte que le pluriel employé dut convaincre Abd-el-Kader que le roi avait approuvé les traités.

Immédiatement après la notification de l'approbation royale, le général Desmichels envoya, comme consul de France à Mascara, le commandant Abd-Allah d'Asbonne, ancien mamelouk de l'armée d'Égypte, et l'émir, Ben-Iakhou à Oran, Ould-Mahmoud à Arzew ; à Alger, enfin, le juif Ben-Durand, que nous verrons bientôt paraître sur la scène politique.

La mission d'Ould-Mahmoud était sans contredit la plus importante aux yeux d'Abd-el-Kader, car c'était à lui qu'était confiée l'exécution de l'article qui, en assurant à l'émir le monopole de l'exportation (souvenir de ce qu'il avait vu en Égypte), mettait à sa disposition les ressources pécuniaires dont il avait besoin pour faire la guerre à ses rivaux.

Un traité qui reposait de part et d'autre sur une erreur ne pouvait manquer d'amener de prochaines complications. Aussi, tandis que l'émir, se croyant en droit d'exercer le monopole des céréales par le port d'Arzew, défendait aux Arabes de vendre leurs grains aux chrétiens, les leur achetait au-dessous de leur valeur, et les chargeait sur des bâtiments nolisés pour son propre compte, le commerce français portait de son côté ses doléances au général Desmichels, qui répondait en niant un monopole qu'en effet il ne croyait pas avoir accordé. Mais, tout en le niant, le général reconnaissait, sans avoir le difficile courage de l'avouer, que le traité du 26 février avait été conclu avec une déplorable légèreté. Placé dans cette fausse situation, il chercha un moyen de donner une satisfaction à l'émir et au commerce, et crut l'avoir trouvé en déclarant que l'autorisation ne s'appliquait *qu'aux grains provenant des propriétés personnelles d'Abd-el-Kader*. Mais cette solution, qui n'était qu'un palliatif, n'aurait pas tardé à laisser reparaître toutes les difficultés si l'attention du jeune sultan n'avait pas été détournée par les événements de l'intérieur de la province.

Tel est l'historique de ce malheureux traité. Diversement raconté, il a été diversement jugé. Quelques-uns y ont vu un traité secret, à côté d'un traité ostensible; d'autres ont cru pouvoir élever des accusations plus graves pour l'honneur du général Desmichels. Il n'y a rien eu que ce que nous avons raconté. Un général qui n'a l'intention de s'engager que par un seul acte ; un grand chef arabe, jugeant d'après ses mœurs, et croyant ce général engagé par deux traités qui, dans son esprit, sont le complément l'un de l'autre ; quelques mots mal traduits, mais dans tous les cas complète bonne foi des deux côtés: tel est dans son ensemble le traité Desmichels.

V

LES PRÉTENDANTS. *

Soulèvement des tribus contre l'émir. – Révolte de Moustapha-ben-Ismaïl et de Sy-el-Aribi. – Établissement de l'infanterie régulière.– Intervention du général Desmichels. – Combat de Mahraz.– Entrevue de l'émir et de Moustapha. – Rupture. – Sy-el-Ghomari.

Abd-el-Kader, grâce au traité qu'il vient de conclure, se trouve désormais sans inquiétude du côté des Français ; il n'a plus à s'occuper que de ses rivaux, qu'il va pouvoir combattre à l'aide non-seulement des armes que nous lui procurerons, mais encore de notre concours effectif.

Plus que jamais ces rivaux sont redoutables. Malgré la précaution qu'il a prise de demander aux principaux chefs des tribus l'autorisation de traiter, l'auréole qui entoure Abd-el-Kader commence à se ternir aux yeux du parti fanatique, incapable de s'élever à la hauteur de la pensée politique qui l'a déterminé à faire la paix avec les chrétiens. Ce n'est plus l'homme de la *guerre sainte* ; c'est un chef qui aspire au pouvoir sans aucun noble mobile. Aussi, tandis que l'émir ne croit trouver dans les rangs du parti hostile que Sy-el-Aribi, Kaddour-ben-el-Mokhfi, chef des Bordjia, peut-être Moustapha-ben-Ismaïl, bien que ce dernier ait reconnu son pouvoir, c'est presque la province entière qui se dresse contre lui. Les premiers qui donnent l'exemple de la désobéissance appartiennent précisément à l'une des trois tribus qui l'ont acclamé : ce sont les Beni-Amers. Sous prétexte que, la paix étant faite avec les Français, ils n'ont plus à pourvoir aux dépenses de la guerre, ils refusent l'impôt.

Une semblable résistance devait être promptement réprimée, car si la tendance qui s'est manifestée chez cette tribu venait à se généraliser, c'en serait fait du pouvoir de l'émir. Ordre est donc donné à Moustapha-ben-Ismaïl de marcher à la tête des Douairs et des Zmélas contre la tribu révoltée.

Cependant, avant que cet ordre soit mis à exécution, une occasion s'offre pour Abd-el-Kader d'arrêter l'effusion d'un sang qu'il lui répugne d'autant plus de verser, que c'est le sang d'une tribu qui a contribué à son élévation ;

* Tout ce chapitre s'appuie sur E. Pellissier de Reynaud, *Annales Algériennes*, t. 1, p. 347 et s.

il se hâte d'en profiter. Quelques-uns des chefs des Beni-Amers sont à Mascara. Au moment de la prière du vendredi, alors qu'ils se trouvent réunis à la mosquée, l'émir monte dans cette petite chaire d'où une première fois il a proclamé la guerre sainte, et, dans un discours pathétique, il rappelle que la mission que le peuple arabe lui a dévolue a pour but d'établir partout un gouvernement régulier, ferme, qui rassure les bons et fasse trembler les méchants. Ce gouvernement, comment peut-il le fonder, si ceux-là mêmes qui ont pris une part plus directe à sa nomination lui refusent aujourd'hui les moyens d'accomplir la mission dont ils l'ont chargé ?

«Cet achour [1], cette zekka [2] dont je réclame le payement, continue Abd- «el-Kader, croyez-vous que je vous les demande pour en appliquer le «montant à mes dépenses personnelles, ou à celles des miens ? Qui de vous «a pu concevoir une telle pensée ? Tous, ne savez-vous pas que les terres que «j'ai reçues de mon père suffisent largement à mes besoins ? Ce que je «réclame, c'est ce que la loi de Dieu vous oblige à me donner pour les «dépenses du gouvernement ; c'est le moyen de faire le bien, d'empêcher «le mal ; c'est en un mot un dépôt dont je jure de ne me servir que dans «l'intérêt de tous.»

Ce discours est accueilli avec enthousiasme ; les chefs des Beni-Amers eux-mêmes, cédant à l'ascendant de l'émir, aux prières qui leur sont adressées par les parents, par les amis qui les entourent, reconnaissent leur faute, s'excusent, et promettent, au nom de leur tribu, le payement de l'impôt.

Abd-el-Kader a triomphé par la parole ; la répression devenait sans objet : il n'y avait donc plus qu'à transmettre à Moustapha l'ordre d'arrêter sa marche contre les Beni-Amers. Mais lorsque la lettre de l'émir lui parvint, les hostilités étaient déjà commencées. Moustapha-ben-Ismaïl, qui a d'anciennes représailles à exercer contre cette tribu, s'est déjà mis en campagne ; il ne veut pas renoncer à la vengeance dont il a entrevu l'espoir, et refuse d'obéir. Abd-el-Kader, à la réception de cette nouvelle, convaincu qu'il s'agit d'un malentendu, monte immédiatement à cheval, suivi de quelques cavaliers d'escorte, afin d'arrêter par sa présence l'effusion du sang. Mais au lieu d'un chef soumis, il ne rencontre plus dans Moustapha que le vieux chef du *makhzen* turc, qu'un soldat à barbe blanche qui, après avoir impatiemment supporté le joug de celui qu'il appelle un enfant, saisit avec bonheur l'occasion de lever l'étendard de la révolte. Ainsi, par un singulier revirement de la fortune, les Beni-Amers, ces ennemis de la veille, sont devenus pour Abd-el-Kader les auxiliaires du lendemain, et lui-même se trouve avoir à combattre ses anciens alliés. Bien qu'il leur soit très-inférieur en nombre, il n'hésite pas à les attaquer. Mais Moustapha-ben-Ismaïl compte de vaillants soldats, habitués comme lui à faire la guerre et irrités

1. Impôt sur les grains.
2. Impôt sur les bestiaux.

de se voir menacés de perdre le butin sur lequel ils ont compté. La victoire ne demeura pas un moment douteuse. Après avoir donné des preuves nombreuses de courage en cherchant à rallier les Beni-Amers démoralisés, l'émir, dont le cheval vient d'être blessé, est enveloppé par la foule des fuyards et rentre presque seul à Mascara. Dès ce moment, celles des tribus de la province qui jusque-là sont demeurées incertaines entre les divers prétendants courent se ranger sous les lois de Moustapha ; de son côté, Sy-El-Aribi réunit ses contingents à l'est, tandis qu'au sud se lève le cheikh El-Ghomari, à qui obéit l'importante tribu des Angades.

Ces événements étaient bien de nature à jeter le découragement dans une âme moins fortement trempée que celle d'Abd-el-Kader ; mais l'émir, confiant dans la mission qu'il croit avoir reçue du ciel, rassemble les quelques tribus demeurées fidèles, et se prépare à de nouveaux combats.

Les hasards de la guerre, les divisions qui séparaient les différents chefs de la province d'Oran, plaçaient le général Desmichels dans une admirable situation. Déjà les difficultés qui s'étaient élevées à propos de l'exécution du traité du 26 février lui avaient prouvé qu'Abd-el-Kader considérait comme valable la seconde partie de ce traité, que lui, général Desmichels, regardait comme nulle; dès lors, il pouvait prévoir les embarras qui résulteraient de l'erreur commise, en profiter pour rompre avec l'émir, et le placer ainsi dans une position désespérée. Il ne le voulut pas. Loin de là, caressant son œuvre, il ne songea qu'aux moyens d'assurer le triomphe d'Abd-el-Kader. Il lui fit donner, par le commandant Abd-Allah d'Asbonne, notre consul à Mascara, le conseil d'organiser une infanterie régulière à l'aide de laquelle il pourrait non-seulement résister aux attaques de ses rivaux, mais, une fois qu'il les aurait repoussés, entrer plus hardiment dans la voie de la conquête.

Abd-el-Kader avait trop bien apprécié, dans les différentes rencontres où il s'était trouvé en présence de nos troupes, les avantages d'une organisation qui substituait un effort collectif aux efforts individuels des combattants, pour ne point se hâter de mettre à exécution le conseil qu'il recevait. Il n'avait pas d'instructeurs, mais nous étions là pour lui en fournir; il n'avait pas d'armes, mais le traité lui permettait de s'en procurer chez nous. Le général Desmichels, heureux de rencontrer un élève si docile, s'empressa de le récompenser en lui faisant cadeau de 400 fusils pour équiper son premier bataillon, et de 500 quintaux de poudre. C'est donc par nous que fut conçue la pensée d'une armée régulière destinée à mettre l'émir à même de triompher de ses compétiteurs ; c'est par nous qu'elle fut réalisée!

Assurément (et c'est là la seule circonstance qui puisse atténuer les torts du général Desmichels), assurément ces bataillons n'étaient point redoutables pour des soldats comme les nôtres ; mais quel avantage ne donnaient-ils pas à l'émir sur les contingents indisciplinés des tribus qu'il avait à soumettre, à maintenir sous son obéissance, ou à punir d'une défection! Les

conséquences de notre conseil ne tardèrent pas à se faire sentir. Moustapha-ben-Ismaïl, effrayé de voir la France prendre le parti du fils de Mahhi-ed-Dîn, députe auprès du général Desmichels un homme de confiance, Bocada, pour lui demander de rester neutre dans ses démêlés avec Abd-el-Kader. Cette démarche aurait dû arrêter le commandant de la province d'Oran dans la voie déplorable où il s'était engagé. Mais, dominé par la fatale idée qui présida à toute son administration ; convaincu qu'il était préférable d'avoir à traiter avec un seul chef, qu'il lui serait toujours facile de détruire, plutôt que d'avoir affaire à plusieurs, le général Desmichels fit connaître à l'envoyé de Moustapha qu'il était décidé à défendre son allié, et, joignant aussitôt l'effet à la menace, il sortit d'Oran et vint s'établir à quelques lieues, dans une position menaçante pour les Douairs. Ainsi, par une inconcevable erreur politique, au lieu de chercher à maintenir une sorte d'équilibre entre deux chefs rivaux dont les dissensions ne pouvaient tourner qu'au profit de la France, le général Desmichels consolidait la puissance de l'émir, et cela au préjudice de l'une des deux seules tribus qui avaient rompu le blocus d'Oran pour nous apporter les denrées dont nous avions besoin.

Abd-el-Kader se hâte de profiter de l'appui que nous lui prêtons. Dégagé de toute préoccupation à l'égard de Moustapha-ben-Ismaïl, tenu en échec par le général Desmichels, il tombe sur les tribus placées sous le commandement de Sy-el-Aribi et de Kaddour-ben-Mokhfi, et remporte sur elles une victoire complète, qu'il doit en partie au bataillon d'infanterie régulière, auquel des instructeurs européens sont parvenus à donner un commencement d'instruction. Les révoltés se soumettent et payent l'impôt.

Ces premiers succès ont rendu leur ancienne confiance aux troupes d'Abd-el-Kader; l'émir, témoin de leur exaltation, marche contre Moustapha-ben-Ismaïl, qu'il rencontre auprès de Mahraz. C'était le 12 juillet 1834. Le combat s'engage avec acharnement et se poursuit pendant plusieurs heures avec des chances diverses, lorsque enfin, épuisés de lassitude, fatigués par la chaleur accablante qu'apporte un vent de siroco très-violent, les deux partis s'arrêtent sans qu'aucun d'eux puisse s'attribuer la victoire. Moustapha, qui vient d'être blessé, profite de cette trêve pour mettre une petite rivière entre ses troupes et celles de l'émir, et ce dernier pour envoyer au chef des Douairs des marabouts qui devront user de leur influence pour amener la cessation définitive des hostilités et la soumission de son ennemi. Moustapha, entouré de chefs que la guerre fatigue, préoccupé de l'alliance d'Abd-el-Kader avec les Français, accepta les propositions qui lui étaient faites et, comme signe de réconciliation, il renvoya à son heureux rival le cheval qu'il montait dans le combat précédent. Toutefois, malgré les sollicitations dont il fut l'objet, il refusa momentanément l'entrevue qui lui était offerte, et la remit à quelques jours de là.

Abd-el-Kader, vainqueur des tribus de l'est, après avoir obtenu un commencement de soumission de la part des Douairs, se dirige sur Tlemsen,

où sa seule présence arrête les intrigues auxquelles ses premiers revers avaient donné naissance. Sauf les Koloughlis, qui, lors de l'occupation de la ville, se sont enfermés dans le *mechouar* [1], tous reconnaissent son pouvoir.

Ce fut aux environs de Tlemsen qu'eut lieu, entre le vieux chef du *makhzen* turc et le jeune sultan des Arabes, l'entrevue qui avait été arrêtée après le combat de Mahraz. Que s'y passa-t-il ? On prétend que lorsque Moustapha-ben-Ismaïl se rendit auprès d'Abd-el-Kader, il aurait trouvé ce dernier occupé à recevoir les plaintes de quelques pauvres gens que l'émir aurait continué à écouter, malgré l'arrivée de son visiteur. Moustapha, blessé de ce qu'il considérait comme un manque d'égards pour lui, se serait retiré immédiatement en jurant «que sa tête blanche ne s'inclinerait jamais devant un enfant.» Toujours est-il que Moustapha, à peine entré sous la tente d'Abd-el-Kader, sortit en donnant les signes d'une grande émotion et reprit le chemin de son camp. En y arrivant, il réunit ses soldats, et après leur avoir fait ses adieux, il se réfugia avec sa famille dans le *mechouar* de Tlemsen, dont il fut appelé dès ce moment à prendre la direction.

Un nouveau triomphe était réservé à l'émir. Grâce à l'intervention d'El-Mezari, neveu de Moustapha, qui a succédé à son oncle dans le commandement des Douairs, le vaillant chef des Angades, El-Ghomari, se décide à faire sa soumission et se rend à Mascara. Mais bientôt, repentant de sa démarche, cédant aux reproches et aux sollicitations de Moustapha-ben-Ismaïl, qui l'invite à venir se joindre à lui dans le *mechouar*, El-Ghomari s'échappe furtivement de la ville et cherche à gagner Tlemsen. Poursuivi par les cavaliers de l'émir, il parvint d'abord à se réfugier dans une caverne, où, pendant quelques jours, il trouva un asile. Mais bientôt, vaincu par la faim, il fut forcé de sortir de sa retraite, tomba entre les mains des Arabes qui le cherchaient et se vit ramené prisonnier à Mascara. Malheureusement pour lui, pendant son absence, on avait découvert dans les papiers qu'il avait eu l'imprudence de laisser des lettres compromettantes, qui révélaient un concert entre lui et Moustapha-ben-Ismaïl. Renvoyé comme traître devant un tribunal d'*oulemas* (docteurs), il fut condamné à mort et exécuté.

Ainsi, des trois rivaux d'Abd-el-Kader, un est mort ; le second a disparu momentanément de la scène politique, et s'est enfermé dans une forteresse ; quant au troisième, Sy-el-Aribi, battu une première fois près d'El-Bordj, il est vaincu une seconde fois sur les bords de la Mina, abandonné de tous les siens et forcé de venir se remettre à la discrétion de son ennemi. Abd-el-Kader ne le fit pas traduire, comme El-Ghomari, devant le tribunal ; il se borna à le faire mettre en prison pour avoir levé l'étendard de la révolte au moment même du *djehâd*. Au bout de quatre mois de détention, Sy-el-Arabi mourut, non par l'effet du poison, comme on l'a prétendu, mais d'une attaque de

1. Espèce de citadelle.

choléra qui envahit Mascara à cette époque et fit de ce chef l'une de ses premières victimes [1].

Désormais, à part le *mechouar* de Tlemsen et les trois villes que nous occupons, Abd-el-Kader est maître de toute la province d'Oran, depuis les frontières du Maroc jusqu'aux rives du Chélif, depuis la mer jusqu'à la région saharienne. Le but que le général Desmichels s'est proposé est donc atteint ; il n'y a plus qu'un seul chef pour la province. Reste à savoir si, comme l'a prétendu le général, il suffira, pour rendre l'émir impuissant, d'éloigner de lui la main de la France, qui a si largement contribué à son élévation.

1. Abd-el-Kader, s'il eût voulu se défaire violemment de Sy-el-Aribi, n'avait pas besoin de recourir au poison; il lui suffisait de le faire passer en jugement, car le crime de révolte était évident. On comprend, du reste, facilement que la mort de Sy-el-Aribi ait pu donner naissance au bruit qui se répandit chez les Arabes, si l'on se rappelle ce qui s'est passé à Paris pendant le choléra de 1832.

VI

EXTENSION DE PUISSANCE.

Principes d'organisation. – Division politique de la province d'Oran. – Appel du Tittery. – Difficultés soulevées par le traité Desmichels. – Le général Trézel à Oran. – El-Hadj-Moussa. – Passage du Chélif. – Entrée à Médéah. – Faiblesse du général Drouet d'Erlon.

Le premier soin d'Abd-el-Kader fut d'asseoir son gouvernement dans la province qui lui obéissait. Il avait deux choses à créer : l'armée régulière pour fortifier sa puissance et réaliser ses projets ultérieurs ; le gouvernement, afin d'assurer l'exécution de ses ordres, la réformation des abus, l'administration de la justice et la rentrée des impôts. L'armée, c'est sous ses yeux mêmes qu'elle se constituera; c'est lui qui veillera à son organisation, à son perfectionnement. Quant au gouvernement, il accordera une délégation de ses pouvoirs à de grands chefs indigènes (*khalifahs*), au-dessous desquels seront placés des chefs inférieurs (*aghas*), recevant les instructions des premiers et les transmettant à un troisième ordre d'agents (*kaïds*) investis spécialement du commandement d'une tribu. Au jour du combat, ces chefs politiques, devenant chefs militaires, réuniront leurs contingents et les conduiront à l'ennemi. Telle est l'organisation si simple et si bien appropriée au caractère arabe qu'établit Abd-el-Kader. Nous ne nous étendrons pas davantage, quant à présent, sur cette organisation, nous réservant d'en parler avec plus de détail lorsque, après le traité de la Tafna, l'émir lui donnera tout le développement qu'elle comportait. Il nous suffira, pour le moment, de dire que la province d'Oran fut divisée par Abd-el-Kader en deux grands commandements: *khalifalik* de l'est, que l'émir confia à Moustapha-Ben-Thami, son beau-frère, et *khalifalik* de l'ouest, qui fut placé sous les ordres de Bou-Hamedi. Le premier, ayant Mascara pour chef-lieu, fut divisé en sept *aghaliks* ; le second, relevant de Tlemsen, compta seulement cinq *aghaliks*.

Deux mois furent employés par Abd-el-Kader à mettre en œuvre cette organisation. Lorsqu'elle fonctionna régulièrement, il put se dire avec raison qu'il tenait dans sa main la province d'Oran. Et non-seulement il la tenait par la force, mais encore plus par le dévouement de tous les hommes sages

qui lui étaient reconnaissants de la tranquillité dont ils jouissaient. Abd-el-Kader avait trouvé la province dans un état effrayant d'anarchie, soumise au droit du plus fort, livrée à toutes les horreurs du brigandage. Vingt mois s'étaient à peine écoulés depuis sa proclamation dans la plaine de Ghris, et, malgré les embarras inséparables d'un pouvoir naissant, malgré les difficultés de la lutte qu'il avait eu à soutenir, le désordre avait disparu ; les coupeurs de route, les voleurs, traqués de toutes parts, fuyaient devant le châtiment, et les Arabes, traduisant cette situation prospère dans leur langage imagé, disaient «*qu'une jeune fille pouvait sans crainte parcourir le pays avec une couronne d'or sur la tête.*»

Le bruit des heureuses modifications survenues dans la province d'Oran n'avait pas tardé à se répandre de proche en proche dans les villes et dans les tribus de celle d'Alger. Ces villes (à l'exception d'Alger) et toutes les tribus se trouvaient dans une situation identique à celle où était placée la province d'Oran au moment où Abd-el-Kader avait pris en main le pouvoir ; elles avaient soif d'un chef assez puissant pour absorber tous les rivaux qui se déchiraient entre eux, pour ramener la paix, rendre les Arabes à leurs cultures et rassurer les hommes ennemis du trouble. Lorsqu'elles eurent appris qu'un chef véritablement digne de ce nom avait surgi du côté de l'ouest, que ce chef avait rendu la tranquillité au pays, immédiatement tous les yeux se tournèrent vers lui. Une députation de notables fut envoyée à Abd-el-Kader pour le prier de prendre en main le pouvoir et de faire pour le Tittery ce qu'il avait fait pour le beylik d'Oran.

L'émir fut sans doute flatté d'une démarche qui ouvrait devant lui un nouvel horizon. À vrai dire, le traité qu'il avait conclu avec le général Desmichels ne s'opposait pas à ce qu'il élevât des prétentions sur l'ancien beylik de Tittery, puisque, dans ce traité, il n'avait pas même été question de limites. Cependant il est probable qu'Abd-el-Kader conçut quelques inquiétudes sur la manière dont la France envisagerait cette augmentation de territoire. Il se borna donc à faire aux députés une réponse qui, en leur laissant l'espérance, lui donnait le temps de sonder le terrain avant de prendre une résolution.

Une circonstance favorable se présentait de connaître les dispositions de la France. Afin de mettre un terme aux tiraillements qui avaient constamment existé entre les généraux commandant à Oran et le général en chef, et d'imprimer une direction unique tant à la politique qu'aux opérations militaires, un gouverneur général venait d'être envoyé à Alger. C'était le général Drouet d'Erlon. L'émir prit occasion de l'arrivée du gouverneur pour connaître ses intentions à l'égard de la province de Tittery*. En conséquence,

* Contrairement à A. Bellemare, E. Pellissier de Reynaud, *Annales Algériennes*, t. 1, p. 378, déclare que cette lettre aurait été adressée au général Voirol qui ne lui aurait pas réservé le même accueil que celui qu'A. Bellemare prête au comte Drouet d'Erlon.

il lui adressa une lettre de félicitation qu'il lui fit porter par ce même Ben-Arrach, qui avait été si heureux une première fois dans ses négociations avec le général Desmichels. «Le kaïd Miloud-ben-Arrach, disait-il, vous informera de tout ce qui nous regarde. Je le charge de vous demander vos vues sur la manière d'établir la tranquillité dans tous les districts, soit maritimes, soit de l'intérieur, *sur les plages d'Alger et d'Oran*, dans les plaines et les montagnes, *depuis Tlemsen et Mascara jusqu'à Médéah et les environs d'Alger.*»

Abd-el-Kader posait ainsi d'une manière incidente la question de souveraineté sur tous les pays autres que les quatre villes que nous occupions dans les provinces du centre et de l'ouest, et cette question, il la tranchait à son avantage.

L'émir attendait, non sans quelque anxiété, la réponse du gouverneur, car si le général Drouet d'Erlon n'admettait pas qu'il eût à s'occuper du gouvernement des Arabes en dehors de la province d'Oran, il lui dirait qu'il n'avait à entrer avec lui dans aucune explication sur des questions qui ne le regardaient nullement. Abd-el-Kader allait donc savoir s'il lui était permis d'aspirer, sans rompre le traité, à régner sur la province de Tittery comme il régnait déjà sur celle d'Oran.

La lettre du gouverneur était de nature à autoriser toutes ces prétentions. On y lisait les incertitudes de l'homme qui, nouvel arrivé dans un pays, sans parti pris, ni de son côté, ni du côté du gouvernement qui l'envoie, n'a reçu qu'une instruction, celle de vivre, coûte que coûte, en paix avec Abd-el-Kader, et de ne se mettre jamais dans le cas de demander des renforts à la France, laquelle, agitée par les tentatives du parti révolutionnaire, a besoin de toutes ses troupes pour assurer sa tranquillité. Des insinuations de l'émir à l'égard de l'ancien beylik de Tittery, il n'en était pas même question.

Cette réponse n'était sans doute pas une autorisation, mais elle n'était pas un veto. Il est donc probable que, débarrassé de Sy-el-Aribi, de Moustapha-ben-Ismaïl et du cheikh El-Ghomari, encouragé par le général Desmichels, qui l'engageait lui-même à marcher sur le Tittery, l'émir aurait dès ce moment réalisé les espérances qu'il avait fait concevoir aux députés de Médéah, lorsque le choléra, éclatant avec violence au milieu de son armée, l'obligea à suspendre l'exécution de ses projets.

Mais avant que la cessation du fléau pût lui permettre de se porter sur la province de Tittery, deux faits graves étaient survenus. D'une part, Abd-el-Kader, placé entre les dénégations du général Desmichels à l'égard du second traité, et l'affirmation par lui de son existence, avait envoyé au général Drouet d'Erlon, par l'intermédiaire du juif Ben-Durand, une copie de la pièce sur laquelle le commandant d'Oran avait apposé son cachet. Le gouvernent avait vu dans cette pièce, demeurée inconnue jusque là, un traité secret, presque une trahison ; il avait demandé et obtenu le changement du général Desmichels et son remplacement par le général Trézel. D'autre part, Abd-el-Kader avait fait demander au gouverneur général les coins

de l'ancienne régence, annonçant l'intention de s'en servir pour battre monnaie, et, par conséquent, de faire acte de prince indépendant. Cette révélation et cette demande avaient éclairé le gouverneur sur l'interprétation qu'Abd-el-Kader donnait au traité du 26 février et à son corollaire. Le général Drouet d'Erlon se trouvait donc mal disposé à son égard lorsque, dans les derniers jours du mois de décembre 1834, l'émir l'entretint de nouveau de la nécessité où il était de céder aux vœux des habitants de Médéah et de se porter dans la province du centre pour y rétablir l'ordre et mettre fin aux dissensions entre les tribus. Le général Drouet d'Erlon, plus explicite que la première fois, fit connaître à Abd-el-Kader qu'il désapprouvait tout projet, tant sur la province de Tittery que sur celle de Constantine ; il ajoutait :

«Je vous ferai remarquer que le général Desmichels n'a jamais eu de pouvoir que dans la province d'Oran, et qu'il n'a pu, par conséquent, rien stipuler de ce qui concerne les autres provinces de l'ancienne régence[1]. En interprétant de la manière la plus large le traité passé avec vous, au mois de février, vous ne pouvez avoir de prétentions que sur la province d'Oran, limitée, comme il a plu à la souveraineté de la France de le faire. Mon intention, en ce moment, est que vous ne dépassiez pas, à l'est, le Chélif inférieur et la rivière de Riou jusqu'à Godjidah. Gouvernez ce pays suivant la loi musulmane et la justice de Dieu, nous serons amis ; mais nous ne pouvons vous permettre d'entrer dans la province de Tittery. Ce qui s'y passe me regarde, et je ne suis pas en guerre avec ses habitants. Je n'ai point encore de projet arrêté pour former des établissements français à Blidah et à Boufarik ; mais lorsque je le croirai de l'intérêt de la France, je le ferai sans m'embarrasser de personne.»

Cette réponse était noble et digne de la France; mais les actes allaient bientôt se trouver en désaccord avec les paroles. Cependant la lettre du général Drouet d'Erlon eut au moins pour conséquence d'arrêter momentanément Abd-el-Kader. Il comprit, d'un côté par l'envoi du général Trézel à Oran, de l'autre par la fermeté du gouverneur, qu'il y aurait imprudence à donner cours à ses projets ; et puis, en ce moment même le fanatisme musulman lui créait à l'intérieur des difficultés dont il fallait triompher avant de se porter plus loin. En effet, quelques tribus, lui reprochant le traité du 26 février, avaient été jusqu'à proclamer que l'ancien *moudjahed* n'était plus qu'un infidèle, auquel il ne fallait plus payer l'impôt. L'émir se porta immédiatement sur ces tribus, qui recevaient leurs inspirations des fils de Sy-el-Aribi, et se trouvaient établies le long du Chélif. Il était donc en présence de ce nouveau Rubicon, lorsque lui parvint la nouvelle qu'un *cherif* du désert, nominé El-Hadj-Moussa, était entré à

1. Cela était vrai en droit, mais non en fait, car le général Desmichels avait stipulé que *le général commandant à Alger, n'aurait pas de pouvoir sur les Arabes qui viendraient dans cette ville avec l'autorisation de leurs chefs.*

Médéah sur l'appel des habitants, qui, fatigués de réclamer vainement l'intervention du fils de Mahhi-ed-Dîn, s'étaient donnés au premier individu qui leur avait paru assez fort pour les protéger. Cet événement mit fin aux hésitations de l'émir. Voyant que le gouverneur ne s'était pas opposé à la prise de Médéah par El-Hadj-Moussa, il en conclut naturellement qu'il ne se serait pas opposé davantage à ses projets, s'il les avait réalisés. Dès ce moment, sa résolution fut prise. Il passe le Chélif et marche sur Médéah, suivi des contingents de la province d'Oran et de deux bataillons réguliers. De son côté, El-Hadj-Moussa sort de la ville pour lui offrir le combat et s'avance du côté de Milianah, proclamant et faisant proclamer par les *Derkaouas* [1] qui l'accompagnent, que Dieu lui a promis la victoire et que les canons d'Abd-el-Kader ne partiront pas. Ce bruit, mille fois répété, s'était répandu jusque dans l'armée de l'émir, et y avait jeté une sorte de démoralisation. Pour arrêter la désorganisation qui menaçait ses troupes, Abd-el-Kader dut leur promettre que si, comme l'annonçaient les *Derkaouas*, ses canons ne faisaient pas feu, il reconnaîtrait dans ce fait la preuve de la volonté de Dieu et se soumettrait immédiatement à El-Hadj-Moussa.

On peut juger par cet exemple de l'état du peuple dont le jeune sultan avait entrepris la régénération. Que par une circonstance quelconque le feu ne se communiquât pas à la première pièce, que la poudre fût avariée, qu'un artilleur se fût laissé corrompre, c'en était fait de son pouvoir ! Mais le canon s'est fait entendre, et aussitôt ces soldats, incertains un moment auparavant, se précipitent d'un élan irrésistible sur un ennemi terrifié. Au premier choc, les contingents du *cherif* se débandent, et lui-même n'échappe à la poursuite qu'en abandonnant aux mains du vainqueur ses femmes et ses enfants, qu'Abd-el-Kader lui renvoya généreusement peu de jours après. Médéah s'empressa d'ouvrir ses portes à celui qu'elle avait si longtemps appelé ; l'émir y installa, en qualité de son khalifah pour le beylik de Tittery, Mohammed-el-Berkani. Quant à Milianah, elle avait déjà donné l'exemple de la soumission, et reçu comme khalifah El-Hadj-Mahhi-ed-Dîn-es-Seghir. Abd-el-Kader avait donc ouvertement contrevenu à l'injonction que le gouverneur général lui avait transmise de ne pas traverser le Chélif. Dès lors un seul parti honorable restait à prendre : recourir aux armes et châtier l'infraction que l'émir avait commise, non pas sans doute au traité du 26 février qui gardait un silence absolu sur la question des limites, mais au commentaire qui venait d'y être donné par le général Drouet d'Erlon. Ce parti, le gouvernement ne le prit pas ; il fallait, pour le faire sortir de ce que nous consentons à nommer sa longanimité, *l'heureuse défaite* de la Makta.

---

1. Ordre religieux composé des musulmans les plus fanatiques. [Cf. E. de Neveu, *op. cit.*, p. 147 et s. et O. Depont et X. Coppolani, *Les confréries religieuses musulmanes*, Alger, 1897, p. 503 et s.]

Ne craignons pas de dire la vérité sur cette époque de notre histoire algérienne, aujourd'hui si éloignée de nous, d'avouer nos erreurs, car, autant que le génie d'Abd-el-Kader, elles expliquent la grandeur à laquelle il est parvenu. Tandis que le général Trézel, impuissant à dévorer l'humiliation infligée à la France, proposait de répondre à la prise de Médéah par une marche rapide sur la capitale même de l'émir, le gouverneur général envoyait à Abd-el-Kader, dans *la ville même qu'il venait d'occuper, malgré sa défense*, le capitaine Saint-Hippolyte et le juif Ben-Durand pour lui porter des présents et lui proposer de substituer au traité Desmichels un nouveau traité, dont voici les bases :

1° Reconnaissance de la souveraineté de la France ;
2° Fixation précise du pouvoir de l'émir, qui ne pourra s'exercer que dans la province d'Oran, limitée à l'est par le Chélif depuis son embouchure jusqu'à son confluent avec l'Oued-Riou, et par la rivière de ce nom jusqu'à Godjidah ;
3° Faculté pour les Français et les Européens de voyager dans la province d'Oran ;
4° Liberté entière du commerce intérieur ;
5° Engagement par l'émir de ne faire le commerce d'exportation que par les ports occupés par les Français ;
6° Tribut à payer par Abd-el-Kader et remise d'otages. Le tribut est la conséquence de la reconnaissance du droit de souveraineté.

Mais pendant qu'Abd-el-Kader recevait à Médéah les envoyés du gouverneur général, un nouvel orage se formait contre lui dans la province d'Oran et le mettait dans la nécessité de retourner brusquement à Mascara. La faute que le général d'Erlon avait commise était trop grave pour que l'émir ne cherchât pas à en tirer parti contre nous. Nous venions de lui prouver combien était grand, de notre part, le désir d'obtenir un nouveau traité. Il lui suffisait donc d'en faire briller la perspective aux yeux de l'officier député par le général d'Erlon, pour l'entraîner à le suivre dans la province de l'ouest. C'était un moyen de lui offrir le spectacle d'une marche triomphale au milieu de tribus, naguère insoumises, accourant aujourd'hui de tous côtés pour saluer leur sultan ; c'était aussi une occasion de le présenter aux populations comme un envoyé chargé par la France d'implorer la paix. L'effet produit fut immense. Quel était donc, disaient les Arabes, le pouvoir de ce jeune chef qu'ils venaient d'acclamer, puisque la France elle-même se voyait réduite à solliciter son amitié ? La conséquence qu'ils tirèrent de cette réflexion fut que, pour eux, le meilleur parti à prendre était d'obéir.

Le surlendemain de son arrivée à Mascara, Abd-el-Kader, jugeant que la présence du capitaine Saint-Hippolyte lui était désormais inutile, se décida à le congédier. Toutefois, afin de ne point laisser entrevoir à cet officier le motif qu'il avait eu en l'entraînant à sa suite, il lui remit une note indiquant à quelles conditions il consentirait à traiter avec le gouverneur général. En voici le texte :

1° Les provinces qui sont sous la domination du prince des fidèles et qui lui sont soumises resteront sous sa dépendance, comme aussi le pays que possède le gouverneur général demeurera sous sa domination.

2° Quand l'émir jugera à propos de nommer ou de destituer les hakems (gouverneurs) de Médéah ou de Milianah, il en préviendra le gouverneur général, afin qu'il les connaisse et qu'il puisse se servir de leur intermédiaire pour faire parvenir à l'émir toute dépêche ou nouvelle qu'il aurait à lui transmettre.

3° Le commerce sera libre pour tous ; les Arabes seront respectés dans les marchés par les Français, comme les Français par les Arabes dans toutes les provinces sous la domination de l'émir.

4° Le prince des fidèles achètera à Alger, par l'entremise de son oukil (mandataire), tout ce dont il aura besoin comme fusils, poudre, soufre, mortiers, etc.

5° L'émir rendra aux Français tous les déserteurs, et réciproquement le gouverneur général en agira de même à l'égard de l'émir.

6° Si l'émir projette un voyage sur Constantine ou ailleurs, il en informera le gouverneur général et lui en fera connaître le motif.

Ce projet n'était que le traité Desmichels aggravé, et n'avait d'ailleurs aucun rapport avec les propositions adressées par le général d'Erlon. Ni de près, ni de loin, il n'était question de la reconnaissance de la souveraineté de la France; de restreindre la puissance d'Abd-el-Kader à la rive gauche du Chélif, pas davantage. Tout au contraire, en déclarant que les provinces qui sont soumises à l'émir resteront sous sa dépendance, l'article 1er avait pour résultat de consacrer la prise de possession par Abd-el-Kader des beyliks de Médéah et de Milianah, et de nous renfermer dans les quatre villes d'Alger, d'Oran, d'Arzew et de Mostaghanem. L'article 2, comme si l'article 1er n'avait pas été assez clair, légitimait l'occupation de Médéah et de Milianah. L'article 3 seul nous était favorable en assurant la liberté du commerce. L'article 4 attribuait ouvertement à Abd-el-Kader le droit d'acheter des munitions de guerre, droit qui, inscrit dans la portion du traité Desmichels dont le gouvernement contestait la valeur, devait être considéré par nous comme lettre morte. L'article 5 reproduisait le traité du 26 février; quant à l'article 6, il ouvrait à Abd-el-Kader les portes de la province de Constantine. Il est donc évident que, pour l'émir, la remise au capitaine Saint-Hippolyte de la note ci-dessus n'était qu'un moyen d'éloigner cet officier de Mascara, au moment où il allait se trouver aux prises avec les difficultés qui avaient nécessité son retour dans l'ouest ; quant à admettre que de semblables bases pussent servir de point de départ à des négociations sérieuses, Abd-el-Kader n'eut jamais une telle pensée. Aussi, quel ne fut pas son étonnement lorsque le général d'Erlon lui fit connaître qu'il venait d'arriver à Oran afin de se rapprocher de lui et d'entrer en pourparler! Heureusement, le gouverneur général devait rencontrer à Oran un homme énergique qui lui ferait comprendre le danger de ses tentatives et l'amènerait à y renoncer: nous avons nommé le général Trézel. Le général d'Erlon céda aux

représentations de son lieutenant, et partit pour Alger sans avoir donné suite à ses projets.

Ainsi grandissait Abd-el-Kader, et déjà des hauteurs où nos fautes l'avaient élevé, il entrevoyait sans doute de nouveaux horizons pour sa puissance et l'expulsion, hors de la terre musulmane, des chrétiens qu'il espérait, sinon vaincre, du moins réduire par la fatigue.

VII

LA MAKTA.

Propositions des Douairs et des Zmélas. – Ajournement. – Convention du camp du Figuier. – Combat de Mouley-Ismaël. – Défaite de la Makta.

Il faut s'en féliciter pour la France, le traité du 26 février ne devait plus avoir une longue existence.

Nous avons dit plus haut qu'Abd-el-Kader s'était vu forcé par les événements survenus dans la province d'Oran de précipiter son départ de Médéah. En effet, vers la fin du mois de mars 1835, quelques chefs des Douairs et des Zmélas étaient entrés en pourparler avec le général Trézel, et lui avaient offert de se soumettre à la condition que les deux tribus formeraient, comme du temps des Turcs, le makhzen de la province, relèveraient directement du commandant d'Oran, et viendraient s'établir à Meserghin, où l'armée construirait à leurs frais un blockhaus pour les protéger.

Le général Trézel avait prêté une grande attention à ces propositions, qui offraient à la France des avantages considérables. Il en écrivit au général Drouet d'Erlon, et lui demanda l'autorisation de traiter d'après les bases indiquées. Le gouverneur général, préoccupé en ce moment même de l'idée de conclure avec Abd-el-Kader le nouveau traité dont il lui avait fait communiquer les bases par le capitaine Saint-Hippolyte, comprenant les conséquences qu'une convention avec les Douairs et les Zmélas pourrait avoir au point de vue des négociations avec l'émir, répondit au général Trézel qu'il ajournait toute décision jusqu'au voyage qu'il annonçait devoir faire prochainement dans la province d'Oran. Le général Drouet d'Erlon arriva dans cette ville vers le commencement de juin 1835, et après s'être fait rendre compte de la situation, il prescrivit au général Trézel de traîner l'affaire en longueur et *de se maintenir dans une position qui pût permettre d'accepter plus tard les offres des Douairs et des Zmélas ou de les rejeter.* Mais les événements devaient dominer cette politique peu digne d'un grand peuple. En effet, à peine le général d'Erlon est-il parti pour Alger, que l'émir, informé par Ben-Ikhou, son consul à Oran, des pourparlers qui ont eu lieu entre, les

Douairs et les Zmélas d'une part, et le général Trézel, de l'autre, donne l'ordre à ces deux tribus de quitter leurs cantonnements et de se porter vers l'intérieur de la province. L'agha El-Mezari est chargé de les contraindre en cas de désobéissance.

Deux partis s'offraient aux Douairs et aux Zmélas : obéir, et alors abandonner leurs biens, leurs moissons encore pendantes, toute leur fortune ; ou se jeter dans les bras des Français. Ce fut à cette dernière résolution qu'ils s'arrêtèrent. Ils envoyèrent des députés au général Trézel pour lui faire connaître leur détermination et lui annoncer que, loin d'obéir à El-Mezari, ils faisaient, afin de se rapprocher d'Oran, un mouvement pour l'exécution duquel ils réclamaient son secours. Cet officier général n'était pas homme à refuser son appui à des tribus qui s'étaient compromises à cause de nous. Les événements qui marchaient à grands pas n'avaient point été prévus par le gouverneur ; par conséquent, il ne se considérait pas comme lié par les instructions qu'il lui avait laissées.

Le général Trézel sort donc d'Oran et vient s'établir à Meserghin, dans une position d'où il couvre les Douairs et les Zmélas, annonce à ces deux tribus qu'il les prend sous sa protection, et signe avec leurs chefs la convention suivante, qui a reçu le nom de convention du Figuier :

Camp du Figuier, le 16 juin 1835.

Art. 1er. Les tribus reconnaissent la souveraineté du roi des Français et se réfugient sous son autorité.

Art. 2. Elles s'engagent à obéir aux chefs musulmans qui leur seront donnés par le gouverneur général.

Art. 3. Elles livreront à Oran, aux époques d'usage, le tribut annuel qu'elles payaient aux anciens beys de la province.

Art. 4. Les Français seront bien reçus dans les tribus, comme les Arabes dans les lieux occupés par nos troupes.

Art. 5. Le commerce des chevaux, des bestiaux et de tous les produits du pays, sera libre, pour chacun, dans toutes les tribus soumises ; mais les marchandises destinées à l'exportation ne pourront être embarquées que dans les ports qui seront désignés par le gouverneur général.

Art. 6. Le commerce des armes et des munitions de guerre ne pourra se faire que par l'intermédiaire des autorités françaises.

Art. 7. Les tribus fourniront leurs contingents ordinaires toutes les fois qu'elles seront appelées par le commandant d'Oran à quelque expédition militaire dans les provinces d'Afrique. Pendant la durée de ces expéditions, les cavaliers armés de fusils et de yatagans recevront une solde de deux francs par jour, et les hommes à pied, armés de fusils, un franc. Les uns et les autres apporteront au moins cinq cartouches. Il leur sera donné de nos arsenaux dix cartouches. Les chevaux des tribus soumises qui seraient tués au combat seront remplacés par le gouvernement français.

Art. 8. Les tribus ne pourront commettre d'hostilité sur les tribus voisines que dans le cas où celles-ci les auraient attaquées, et alors le commandant d'Oran devra être prévenu sur-le-champ afin qu'il leur porte secours et protection.

Art. 9. Lorsque les troupes françaises passeront chez les Arabes, tout ce qu'elles demanderont pour la subsistance des hommes et des chevaux sera payé au prix habituel et de bonne foi.

Art. 10. Les différends entre les Arabes seront jugés par leurs kaïds et leurs kadhis; mais les affaires graves de tribu à tribu seront jugées par le kadhi d'Oran.

Art. 11. Un chef choisi dans chacune des tribus résidera à Oran avec sa famille.

Cette convention était la rupture du traité du 26 février, non pas, si l'on veut, du traité soumis à l'approbation du gouvernement, mais de l'article 3 de l'acte sur lequel le général Desmichels avait apposé son cachet. Est-il nécessaire de faire remarquer l'importance de la convention du camp du Figuier? Soumission de deux des plus importantes tribus de la province à l'autorité des chrétiens; payement d'un tribut; alliance offensive et défensive: telles en étaient les principales conséquences. Il y avait loin de là au traité Desmichels qui, interprété dans son sens le plus étroit, consacrait le pouvoir d'Abd-el-Kader sur toutes les portions de la province d'Oran qui n'étaient pas occupées par les Français à la date du 26 février 1834, et par conséquent sur les Douairs et sur les Zmélas.

Le général Trézel a prévu le désespoir que va éprouver le gouverneur en apprenant les nouvelles de la province d'Oran; il s'efforce de l'arracher à la déplorable influence qu'exerce sur lui le juif Ben-Durand, consul d'Abd-el-Kader à Alger. Après avoir tracé au général d'Erlon le récit des événements qui ont suivi son départ d'Oran, la nécessité où il s'est vu de prendre un parti immédiat et de marcher au secours des Douairs et des Zmélas:

Il est impossible, écrit-il, que, dans un tel état de choses, je ramène les troupes à Oran. Il faut que l'émir s'amende, qu'il consente à ce que les Douairs et les Zmélas restent placés sous notre autorité immédiate, qu'il renonce au droit qu'il s'arroge de faire abandonner leur territoire aux tribus qui confinent à celui d'Oran. Le lui laisser exercer, c'est le reconnaître souverain indépendant et absolu, et, comme il me l'écrit, maître de ne pas laisser entrer même un oiseau à Oran, et de traiter les Arabes comme bon lui semble, sans que nous ayons à nous mêler de ses affaires; c'est consentir à ce qu'il consomme la ruine de ces deux tribus pour effrayer les autres, et place Oran dans un désert de huit lieues de rayon ; c'est enfin prendre un parti aussi honteux pour la France que cruel pour les malheureux qui ont imploré son appui.

Le général terminait sa lettre par ces nobles paroles:

Je n'aurais pas le courage d'accepter, même la responsabilité d'exécution, d'un ordre de retraite, et si les instructions formelles du cabinet pouvaient obliger un de nos plus anciens et de nos plus glorieux chefs à le donner, je vous prierais de me le faire transmettre par mon successeur.

En même temps, le général Trézel écrit à Abd-el-Kader pour lui confirmer la résolution où il est de rester fidèle au traité du 26 février et de vivre en paix avec lui ; il lui fait remarquer que l'expression de *déserteur* ne saurait s'appliquer aux individus, et encore moins aux tribus, qui préféreraient à son gouvernement celui de la France ; il termine enfin en annonçant la ferme volonté de protéger les Douairs et les Zmélas.

Abd-el-Kader pouvait d'autant moins reculer que, dans sa pensée, il ne faisait que réclamer l'exécution pure et simple du traité qui lui avait «donné le commandement de tous les Arabes de la province.» Il répondit au général Trézel :

> Vous savez à quelles conditions le général Desmichels s'est engagé avant vous, et vous m'avez fait les mêmes promesses à votre arrivée de nous rendre chaque homme qui aurait commis une faute et se serait sauvé chez vous, et cela quand bien même il ne s'agirait que d'un seul individu. À combien plus forte raison doit-il en être ainsi lorsqu'il s'agit de deux tribus. Les Douairs et les Zmélas sont au nombre de mes sujets, et, d'après notre loi, j'ai le droit de faire d'eux ce que bon me semblera. Aujourd'hui, si vous ôtez votre protection de dessus ces tribus, et que vous me les laissiez commander comme autrefois, rien de mieux ; mais si vous voulez contrevenir à ce qui a été convenu, mandez votre consul Abd-Allah auprès de vous, car, quand bien même les Douairs et les Zmélas entreraient dans Oran, je ne retirerais pas la main que j'ai levée sur eux, à moins qu'ils ne fassent pénitence de leur faute. Notre religion me défend en effet de me prêter à ce qu'un musulman soit sous la puissance d'un chrétien ou d'un homme d'une autre religion. Voyez donc ce qu'il vous conviendra de faire ; autrement, c'est Dieu qui décidera.

Il était facile de prévoir, au langage tenu de part et d'autre, que les hostilités ne pouvaient tarder à se produire [1]. Elles commencèrent le 25, dans une rencontre fortuite, et se terminèrent le 28 juin par le malheureux combat de la Makta, qui, avec celui de Sidi-Brahim et la retraite de Constantine, forment les plus douloureux épisodes de nos guerres d'Afrique. Les restes de la colonne, qui se composait, au début, de 2 600 hommes, rentrèrent à Arzew, après avoir eu 280 tués, 500 blessés et 17 prisonniers qu'Abd-el-Kader prit sous sa protection. Nous avions perdu en outre un canon, plusieurs caissons et un certain nombre de voitures remplies de blessés qui furent égorgés par les Arabes*.

L'avantage qu'il venait de remporter n'abusa pas l'émir. Son armée était victorieuse, il est vrai, mais elle avait essuyé des pertes bien autrement considérables que les nôtres. Pas une tribu, pas un douar, presque pas une famille qui ne comptât une victime ! Aussi, en rentrant à Mascara, au lieu des acclamations qu'il pouvait espérer, ce fut par les cris de désespoir des

---

1. Abd-el-Kader avait prescrit, sous peine de mort, à ses soldats de ne point attaquer et d'attendre le premier feu.

* Pour de plus amples détails, cf. PELLISSIER de REYNAUD, *Annales Algériennes*, t. 1, p. 460 et s.

veuves et des enfants qu'il se vit accueilli. Abd-el-Kader prévoyait d'ailleurs ce qui allait arriver; il savait que la France, qui porte si haut l'orgueil militaire, ne resterait pas sous le coup d'une défaite et qu'elle saurait tirer vengeance de celle qu'elle venait de subir.

Cette défaite, que tout à l'heure nous ne craignions pas de qualifier d'*heureuse*, eut en effet pour l'Algérie des conséquences que nos victoires n'avaient pas obtenues. Elle fit sortir l'opinion publique de l'espèce d'apathie où elle vivait par rapport à nos possessions d'Afrique, força le cabinet à marcher en avant, fit rappeler enfin un gouverneur, illustre débris de nos vieilles phalanges, mais à qui son grand âge, ses glorieuses fatigues d'autrefois avaient enlevé l'énergie et l'activité nécessaires pour mener à bien une semblable guerre. Quant à l'infortuné général qui seul avait vu juste dans les affaires de la province d'Oran, qui seul avait compris qu'il y allait de l'honneur de la France de ne point livrer à la vengeance d'Abd-el-Kader des tribus implorant notre appui, il quitta l'Algérie, objet de terreur pour les Arabes, qui parlent encore avec effroi du *borgne* [1], regretté de tous ceux qui, juges impartiaux de la situation, avaient vu en lui un officier brave, énergique, mais trahi par la fortune. Il fut remplacé par le général d'Arlanges, et le général comte d'Erlon par le maréchal Clauzel.

1. Le général Trézel avait perdu un œil.

VIII

MASCARA.

Préparatifs d'attaque et de résistance. – Un bey *in partibus*. – Tentatives de rapprochement. – Marche sur Mascara. – L'émir proscrit. – Incendie de Mascara.

Dans la session de 1835, M. Thiers définissait ainsi le système jusqu'alors suivi en Algérie: «Ce n'est pas de la colonisation ; ce n'est pas de la grande occupation, ce n'est pas de la petite ; ce n'est pas de la paix, ce n'est pas de la guerre : c'est de la guerre mal faite.»

De la guerre mal faite parce que le soldat manquait de courage et les chefs de la science du commandement ? Assurément non ; mais de la guerre mal faite parce que la guerre, n'étant qu'un moyen, a besoin d'un but. Or ce but n'existait pas. Les pages qui précèdent ont prouvé, la suite des événements qui nous séparent de 1841 prouvera combien M. Thiers avait raison. Malheureusement, ce que M. Thiers disait à propos du général Drouet d'ErIon, son adversaire politique, devait être également vrai pour le maréchal Clauzel, qui comme lui, appartenait à l'opposition dynastique. Aussi, le général Bugeaud pouvait-il, avec autant de raison que M. Thiers en 1835, dire à la tribune de 1838 : «Ces expéditions, qui n'étaient que des coups d'épingle, n'ont eu d'autre résultat que de forcer les Arabes à se jeter dans les bras d'Abd-el-Kader.»

Nous venons d'essuyer l'échec de la Makta. Pour détruire l'effet produit par cet événement et donner à l'opinion la satisfaction qu'elle réclame, le gouvernement a résolu de répondre à cette défaite par l'occupation de la capitale de l'émir, et, afin d'élever cette campagne à la hauteur d'une démonstration politique, d'autoriser M. le duc d'Orléans à y prendre part. Jugeant les événements qui se passaient de l'autre côté de la Méditerranée avec des idées tout européennes, il avait supposé qu'il suffirait de s'emparer de Mascara pour amener Abd-el-Kader à implorer la clémence du vainqueur. Les faits allaient se charger de démontrer au cabinet combien il avait tort de raisonner ainsi.

De son côté, Abd-el-Kader se disposait à la guerre. Il avait appris par les espions qui le servaient, soit à Alger, soit à Oran, qu'une armée se préparait

à venger sur sa capitale l'échec de la Makta, et que le fils du Roi devait faire partie de l'expédition. Dès lors, son plan fut arrêté. Il savait trop bien, même par l'expérience de son récent triomphe, qu'il y aurait folie de sa part à opposer en rase campagne ses hordes indisciplinées et les deux bataillons réguliers qu'il était parvenu à former, à une armée de 12 000 Français ; il ne commettra pas cette faute. C'est dans Mascara, dans les jardins qui l'entourent, qu'il concentrera la résistance ; et là, grâce à la connaissance des lieux, aux abris que pourront présenter des murailles, il est certain de triompher s'il parvient à traîner la guerre en longueur, à la prolonger de dix ou douze jours, et par ce moyen à épuiser les approvisionnements et les munitions que nous devons porter avec nous. En conséquence, il fait fermer les brèches de la ville, construire des ouvrages en terre derrière lesquels s'abriteront les Kabyles que lui amènera Bou-Hamedi, et placer sur les remparts quelques mauvaises pièces de canon, jadis enclouées, et dont on est parvenu à ouvrir les lumières. Quant à lui, voltigeant avec sa cavalerie autour de l'armée, il s'efforcera de l'inquiéter, de suspendre sa marche, sachant bien qu'il réduira la durée du siège de Mascara d'autant de jours qu'il parviendra à nous arrêter en route. Tel est le plan conçu par Abd-el-Kader. Grâce à ses soldats, il ne devait pas réussir, mais il reposait sur un principe malheureusement trop vrai, puisque, l'année suivante, il devait amener notre échec devant Constantine.

En même temps qu'il se prépare à la résistance, l'émir ne renonce pas à l'attaque, car l'attaque, habilement dirigée, doit jeter l'inquiétude au milieu de nous et éparpiller nos efforts. Aussi, tandis qu'il fait harceler par les tribus les plus voisines les Douairs et les Zmélas, réfugiés sous le canon même d'Oran, il donne l'ordre à son khalifah de Milianah de lâcher dans la Metidja les belliqueux Hadjouths, et de serrer Alger, comme il fait serrer lui-même le chef-lieu de la province de l'ouest, qu'il réduit encore une fois à la plus cruelle disette.

Cette situation de blocus ne se modifia qu'au bout de quatre mois par l'arrivée des troupes destinées à faire partie de l'expédition. Devant les rassemblements français qui se concentrent à Oran, les rassemblements arabes s'éloignent et disparaissent pour aller rejoindre Abd-el-Kader sur la route de Mascara, à un endroit appelé Sidi-Embarek.

Enfin, le 27 novembre 1835, l'armée se met en marche sous les ordres du maréchal Clauzel. Elle s'attend à de grands événements, à une conquête sérieuse, définitive, car le maréchal a fait connaître avant son départ l'intention d'occuper définitivement Mascara et d'y placer, comme bey, Ibrahim, l'un de nos serviteurs les plus dévoués.

Les quatre premiers jours s'écoulèrent sans que l'on eût aperçu l'ennemi ; à peine si dans le lointain on distinguait quelques cavaliers suivant les mouvements de l'armée : de résistance, nulle part. C'est qu'avant d'en venir aux mains, Abd-el-Kader avait voulu faire un suprême effort en faveur de

la paix. Il connaissait tous les débats qui s'étaient produits à la tribune [1]; il n'ignorait pas que le gouvernement ne s'était décidé que sous la pression de l'opinion publique à envoyer des renforts en Algérie; il se rappelait les dernières tentatives du général d'Erlon pour arriver à conclure un nouveau traité avec lui ; de toutes ces circonstances, il conclut que la paix était peut-être encore possible.

En conséquence, Abd-el-Kader se décide à envoyer l'un de ses principaux officiers, Bel-Aziz, au chef indigène qui commande les contingents arabes de notre armée, à Ibrahim, déjà bey de Mostaganem, et que le maréchal Clauzel s'est engagé à nommer bey de Mascara. Bel-Aziz était chargé de faire pressentir à Ibrahim les dispositions de l'émir, de lui assurer que sa loi religieuse seule l'empêchait de proposer la paix, mais que la France l'obtiendrait si elle voulait la demander. Toute négociation étant impossible sur un semblable terrain, Bel-Aziz reçut l'ordre de quitter le camp.

Dès lors Abd-el-Kader n'avait plus d'espoir que dans la guerre ; mais, fidèle au plan qu'il s'est tracé, il se borne à nous inquiéter par quelques démonstrations sur nos flancs et notre arrière-garde, sauf à profiter des fautes que nous pourrions commettre. Ne sait-il pas que, grâce aux *impedimenta* qui alourdissent notre marche, il lui sera toujours facile de nous devancer à Mascara, où il a résolu de se défendre. Mais Abd-el-Kader avait compté sans les Arabes, qui devaient en quelques heures détruire toutes ses combinaisons.

En apprenant que notre armée a forcé le passage de Sidi-Embarek; que, par conséquent, elle n'est plus qu'à quelques heures de Mascara, sans se préoccuper des dispositions que l'émir a pu prendre pour couvrir sa capitale ou pour y combattre, les Hachems, les Gharabas, les Beni-Chougrân, tous les individus des tribus voisines qui n'ont pas suivi leur sultan, fondent sur la ville, comme autant d'oiseaux de proie, et, sous prétexte qu'il ne faut pas laisser tomber les richesses qu'elle contient, et les approvisionnements que leur maître y a accumulés, entre les mains des chrétiens, ils la mettent eux-mêmes au pillage. À la nouvelle qu'ils ont été devancés dans cette œuvre de dévastation par leurs frères des tribus, les contingents qui marchent avec Abd-el-Kader se débandent aussitôt pour prendre part à la curée, et l'émir demeure avec ses deux bataillons d'infanterie régulière et 200 cavaliers environ.

Abd-el-Kader, suivi de ces faibles débris de son armée, vole à Mascara, espérant rappeler à leur devoir les hommes qui l'abandonnent. Efforts inutiles! il assiste au désarmement de ses soldats, au pillage des magasins,

1. On a nié qu'Abd-el-Kader fût tenu au courant de nos débats parlementaires; c'est une erreur. Nous avons eu entre les mains plusieurs lettres qui ont été saisies lors de la prise de la Zmalah, et nous y avons trouvé une analyse très-exacte des discours prononcés à la tribune, avec le nom des orateurs.

où sa prévoyance a entassé les munitions qui devaient l'aider à se défendre. Il veut parler aux pillards, mais ceux-ci ne reconnaissent plus la voix de leur sultan. L'émir, accusé de trahison, menacé par les siens, seul contre des forcenés qui ont repris leurs instincts sauvages, reconnaît que la lutte est inutile. Il se retire, le cœur dévoré par l'indignation et le dégoût ; disons le mot, il fuit, se dirigeant vers Cacherou, où il espère trouver sa famille. Mais sa famille n'a pas été plus que lui à l'abri de l'insulte et du pillage ; elle a dû chercher un refuge dans les bois de Sfisef. À Khesibia, de nouvelles avanies l'attendent. Les Hachems ! c'est-à-dire les hommes de sa tribu, ceux qui ont vécu du bien de son père, de sa fortune à lui, sont les premiers à lui reprocher un désastre dont ils sont la cause première. Sa tente, ils la déchirent en lambeaux ; ce qu'elle renferme, ils se le partagent; et, pour dernière insulte, El-Aouari, agha des Hachems-Gharabas, lui enlève le parasol, signe du commandement, témoignant ainsi qu'il n'était plus digne d'être le sultan des Arabes. Abd-el-Kader, brisé, anéanti, apprend enfin quel est l'asile choisi par les siens ; il parvient à l'atteindre. Mais, au lieu des cris joyeux qui recevaient naguère le maître revenant de la guerre sainte, il est accueilli par des pleurs et des cris de détresse. Ce fut alors qu'à sa vieille mère, à sa femme, qui accouraient lui demander quelques paroles de consolation, il fit cette réponse, qui indique bien la situation de son âme : «On aura pitié de vous, parce que vous êtes des femmes ; pour moi, on n'aura pas un mot de pitié, parce que je suis un homme.»

Quelques heures ont donc suffi pour renverser la puissance d'Abd-el-Kader et pour en faire d'un sultan un proscrit. Pendant ces graves événements, qu'est devenue l'armée française ? Elle a continué sa marche sur Mascara, étonnée d'avoir vu disparaître si soudainement ces cavaliers, ces fantassins, qui, la veille au soir, couronnaient encore toutes les hauteurs et semblaient prêts à lui disputer le passage. Cependant elle n'avance qu'avec circonspection, car elle craint un piège : à El-Bordj enfin, le maréchal Clauzel recueillit de la bouche d'un juif fugitif divers détails sur les événements de Mascara, sur le pillage de la ville, l'arrivée d'Abd-el-Kader et sa fuite. Dès lors, la disparition de cette armée qu'il croyait à chaque instant avoir à combattre est expliquée pour lui. Il se précipite audacieusement en avant, suivi de son état-major, du duc d'Orléans, de quelques cavaliers d'escorte, et arrive presque seul devant Mascara. Le bonheur voulut qu'il n'y eût pas dans la ville vingt hommes pour lui en fermer les portes, et dans la campagne cent cavaliers pour enlever avec lui l'héritier présomptif de la couronne. Rien ne saurait mieux démontrer le désordre qui régnait dans la contrée et l'état d'impuissance auquel la révolte avait réduit Abd-el-Kader.

Le maréchal Clauzel était, comme on le voit, servi aussi bien que possible par les événements : la puissance de l'émir se trouvait anéantie, son prestige détruit, Mascara abandonnée, excepté par quelques juifs, par quelques

commerçants du Mzâb qui avaient su défendre leurs biens du pillage. Rien ne venait donc mettre obstacle à ce qu'il occupât Mascara, point central d'où il pouvait couvrir le pays placé entre cette ville et la mer, propager la désertion parmi les tribus qui, comme les Hachems et les Oulâd-sidi-Messaoud, offraient d'abandonner la cause de l'émir. Cette occupation était d'autant plus facile à réaliser qu'en admettant que le maréchal ne voulût pas laisser une garnison française dans une ville éloignée de 70 kilomètres de la côte, il avait sous la main les Douairs qui, au nombre de 4000, proposaient de garder Mascara pour le compte de la France. Nous ajouterons que les approvisionnements étaient assurés pour longtemps, car les maisons regorgeaient de grains qui n'avaient pu être enlevés, et, dès le lendemain même de l'entrée des Français, les Arabes avaient commencé à amener au marché les bœufs, les moutons qu'ils avaient volés à leur ancien maître.

Que serait-il arrivé si le maréchal Clauzel eût, à cette époque, réalisé les intentions qu'il avait manifestées avant son départ de Mostaganem ? Peut être la guerre eût-elle été réduite de dix année. Mais, hélas ! nous en étions encore à cette période fatale de notre histoire algérienne que M. Thiers caractérisait si bien par les paroles que nous venons de rappeler. Le maréchal Clauzel s'arrêta au seul parti qu'il n'aurait pas dû prendre, celui d'abandonner Mascara. Entré dans cette ville le 6 décembre 1835, il annonça, le 8, à l'armée stupéfaite qu'elle allait reprendre le chemin de Mostaganem. On prétend que le motif de cette brusque détermination fut la nécessité où se trouva le maréchal de faire transporter immédiatement en France le duc d'Orléans, qui venait de tomber grièvement malade. Cette explication ne paraît pas admissible, car si elle peut donner, jusqu'à un certain point, la clef de la retraite, elle ne justifie pas la non-occupation d'une position aussi importante que celle de Mascara. À la responsabilité de cette faute, doit-on ajouter la responsabilité de l'ordre qui aurait été donné par le gouverneur général de détruire par l'incendie une ville qu'il ne voulait pas conserver ? Nous ne le croyons pas. Sans doute, l'opinion contraire est généralement admise, et l'auteur des *Annales algériennes*, qui faisait partie de l'expédition, accuse formellement le maréchal d'avoir transmis cet ordre impolitique et sauvage, qui devait avoir pour résultat de forcer les Arabes à se jeter dans les bras de l'homme dont ils venaient de renverser la puissance*. Le maréchal Clauzel, quoi qu'on en ait dit, y demeura étranger.

Nous avons vu que les Douairs et les Zmélas avaient apporté leurs contingents à l'armée dans l'expédition de Mascara. Le concours de ces deux tribus puissantes n'était pas seulement la conséquence de la convention passée avec le général Trézel ; il avait été acheté moyennant l'engagement pris le 8 octobre, par le maréchal Clauzel, de nommer bey de Mascara Ibrahim Bouchnak, déjà bey de Mostaganem. Il est donc évident que

---

* E. PELLISSIER de REYNAUD, *Annales Algériennes*, t. 2, p. 30 et s.

l'abandon de la première de ces villes constituait un manque de parole vis-à-vis des Douairs et des Zmélas. Ceux-ci en conçurent un ressentiment d'autant plus vif, que 250 d'entre eux étaient propriétaires, à Mascara, de maisons qui avaient été séquestrées par l'émir, après la reprise des hostilités, et dans la possession desquelles ils avaient compté pouvoir rentrer. Blessés dans leurs intérêts, indignés de voir méconnue la convention du 8 octobre, mais, d'un autre côté, décidés à ne point laisser leurs propriétés retomber dans les mains de l'ennemi, ils prirent la résolution d'y mettre le feu. À peine nos troupes ont-elles commencé leur mouvement de retraite, que de toutes parts s'élèvent vers le ciel des torrents de fumée. L'armée, dont les têtes de colonnes s'éloignaient déjà, vit dans cet incendie l'exécution d'un ordre de son général ; de leur côté, les partisans d'Abd-el-Kader propagèrent cette croyance, parce qu'elle servait la cause de leur maître. Il n'en était rien. Ce qui prouve, au surplus, que le maréchal resta étranger à cet événement, c'est que lui-même et son état-major, surpris par le feu, pressés par les flammes, furent contraints d'évacuer la ville avant le moment fixé pour le départ, et d'abandonner plusieurs dépôts considérables de cartouches, faute du temps nécessaire pour les enlever. Le bonheur voulut que l'incendie s'éteignit bientôt faute d'aliments, et surtout grâce au hasard d'une de ces pluies comme il en tombe en Afrique. Nous ne fûmes donc pas forcés de reconstruire Mascara lorsque, cinq années après, nous en primes définitivement possession.

Le lendemain du départ de nos colonnes, un homme s'arrêtait en dehors de l'une des portes de la ville ; il était suivi d'un seul serviteur et réduit, pour s'abriter contre les torrents de pluie qui tombaient, à dresser lui-même une mauvaise tente échappée au pillage, et à ramasser de ses mains quelques débris pour entretenir le feu qui devait le protéger contre la bise déchaînée : cet homme, c'était Abd-el-Kader. Le voici abandonné de tous, proscrit, mais se dressant comme un reproche silencieux vis-à-vis de ce peuple qui l'a trahi, après lui avoir tant de fois juré de le suivre aveuglément. Cependant peu à peu le bruit se répand parmi les Arabes que ce sultan, qu'ils ont cru fugitif, est aux portes mêmes de Mascara, vivant d'un peu d'orge grillée que lui a apportée l'un de ses derniers serviteurs, Sid-el-Hadj-Bokhari. Soudain, un revirement s'opère parmi eux. Ils accourent... mais la honte et la crainte les tiennent éloignés de la tente où repose leur ancien sultan ; ils n'osent affronter sa vue, et, demeurent à distance, silencieux et consternés. Quelques chefs, toutefois, qui ont la conscience d'avoir fait leur devoir, puisque, jusqu'à la dernière heure, ils ont lutté contre le torrent, s'avancent vers l'émir. Celui-ci les accueille avec bienveillance et les fait asseoir à ses côtés. Des événements qui viennent de s'accomplir, pas un mot, comme pas un reproche pour ce peuple qui, non content de l'avoir délaissé, l'a insulté et s'est partagé ses dépouilles. Abd-el-Kader se borne à annoncer à ses derniers fidèles qu'après avoir reconnu l'impossibilité de supporter plus longtemps

le fardeau d'un pouvoir qu'il avait accepté dans l'intérêt de la religion, il a pris la résolution d'aller avec sa famille finir ses jours au Maroc.

«Seulement, ajoute l'émir, les tribus qui m'avaient appelé à les commander ne voudront pas, par respect pour elles-mêmes, que celui qui fut leur sultan soit désormais à la merci de la misère. Je leur demande donc, ou de me faire rentrer dans les biens qui m'ont été pris, ou de me donner, à titre de présent, les moyens de pourvoir à mon existence et à celle des miens, sur le territoire de Mouley Abd-er-Rahman. Vous ferez connaître la décision des tribus à El-Hadj-Djilali [1].»

Puis, après avoir serré une dernière fois la main de ceux qui l'entourent, et leur avoir adressé ses adieux, Abd-el-Kader sort tranquillement de sa tente et monte à cheval. Mais ce peuple, qui tout à l'heure dévorait sa honte en silence, à peine a-t-il appris la résolution de son sultan, que soudain il se précipite, se jette à terre pour empêcher son cheval d'avancer, tandis que d'autres, baisant ses mains, son burnous, ses étriers, implorent leur pardon et le conjurent d'oublier leur conduite criminelle. C'est le souvenir de son père qu'ils invoquent ; c'est en même temps le nom du Dieu pour lequel ils ont combattu ensemble, pour lequel ils jurent de combattre encore ; c'est enfin l'incendie de leur cité qui appelle une vengeance. S'il refuse d'être leur chef, c'est aux chrétiens eux-mêmes qu'ils iront en demander un.

À ces derniers mots, Abd-el-Kader, qui jusqu'alors a résisté, est vaincu. Il s'agit pour lui d'un devoir religieux : sa résolution est prise.

«Qu'il soit fait, dit-il, selon la volonté de Dieu ! Seulement, rappelez-vous que pour vous laisser un souvenir toujours présent de votre trahison et des serments que vous venez de me faire, jamais je ne rentrerai, autrement que pour prier à la mosquée, dans une ville que vous avez laissé souiller par les chrétiens. Rappelez-vous encore que je punirai de mort tout individu qui entrera en relation avec l'ennemi, en commençant par Maameur [2], que je condamne, pour ce fait, à être pendu.»

Le jugement fut immédiatement exécuté, et Abd-el-Kader put se convaincre qu'il était obéi comme par le passé. C'est à cette exécution que se borna la vengeance de l'émir. À tous ceux qui n'avaient été coupables qu'envers lui, Abd-el-Kader accorda le plus généreux pardon, et jamais il ne fit allusion à la trahison dont Mascara avait été la première victime. Il poussa même si loin l'oubli, que, quelques jours après, El-Aouari, agha des Hachems-Gharabas, étant venu lui rapporter, avec ses excuses, le parasol qu'il lui avait enlevé :

«Garde-le, dit-il, car peut-être un jour tu seras sultan.»

Cette parole ironique fut la seule punition à El-Aouari, que l'émir alla jusqu'à maintenir dans sa position première.

---

1. Trésorier de l'émir.
2. Cet individu était l'un de ceux qui s'étaient le plus compromis par ses rapports avec les Français.

Telle était la fortune d'Abd-el-Kader, tel était le prestige qu'il exerçait déjà sur les Arabes ! En quelques heures, il était tombé du souverain pouvoir et réduit à la position d'un proscrit ; trois jours après, en grande partie grâce à nos fautes, le proscrit se relevait plus puissant qu'il n'avait été jamais, car le peuple sentait qu'il avait besoin de beaucoup se dévouer, pour se faire beaucoup pardonner.

IX

TLEMSEN.

Négociations. – El-Ghomari. – Expédition de Tlemsen. – Les Kouloughlis. – Contribution et bastonnade. – Les Arabes se jettent dans les bras d'Abd-el-Kader. – Occupation du *mechouar.* – Campagne sur le Chélif. – Le camp de la Tafna. – Le général Bugeaud. – Combat de la Sikak. – Abd-el-Kader abandonné.

Au moment où Abd-el-Kader, fugitif et abandonné des siens, se retirait auprès de sa famille, un événement qui devait avoir des conséquences importantes se passait de notre côté. L'un des chefs les plus considérables du parti de l'émir, et son meilleur homme de guerre, El-Mezari, qui jusque-là avait maintenu sous l'autorité d'Abd-el-Kader une portion des Douairs, dont l'autre moitié avait passé sous nos drapeaux, faisait sa soumission entre les mains du maréchal Clauzel. El-Mezari était le neveu de Moustapha-ben-Ismaïl, qui, comme nous l'avons vu, s'était enfermé dans le *mechouar* de Tlemsen avec 750 kouloughlis, et avait résisté depuis lors à tous les efforts d'Abd-el-Kader.

La nouvelle de cette défection avait causé à l'émir une douleur tellement vive, qu'il ne fut pas assez maître de lui pour la dissimuler. En la recevant, on l'entendit s'écrier : «Qu'ai-je donc fait à Mezari pour qu'il m'abandonne ainsi ?» Personnellement, Abd-el-Kader n'avait usé que de procédés généreux à l'égard de ce chef indigène ; il lui avait témoigné constamment une grande considération, et s'était plu à le combler de faveurs en rapport avec les services que cet homme de guerre lui rendait. Mais El-Mezari n'ignorait pas combien ces faveurs lui avaient suscité de jalousies et de haines de la part de certains conseillers, qui cherchaient à se venger en le perdant ; il savait aussi qu'un Maure d'Alger, Bouderba, qui était en relations constantes avec Abd-el-Kader, l'avait accusé d'entretenir avec les Français une correspondance active. Ces diverses circonstances lui faisaient appréhender que ses ennemis ne parvinssent à ourdir une trame assez habile pour éveiller le doute dans l'esprit de l'émir, et mettre ainsi sa tête en péril. Ces craintes furent la cause de la défection d'El-Mezari, et, par contre-coup, de l'expédition de Tlemsen.

Moustapha-ben-Ismaïl, enfermé depuis plus d'une année dans le *mechouar* de cette ville, était entré une première fois en relation avec le général Trézel, auquel il avait demandé des secours, que cet officier général, lié par les instructions du général d'Erlon, n'avait pu lui accorder. La défection d'El-Mezari assurait maintenant à Moustapha un puissant avocat auprès du nouveau gouverneur ; il se décida en conséquence à reprendre, sous les auspices de son neveu, des négociations qui n'avaient encore produit aucun résultat utile. Grâce aux instances d'El-Mezari, le maréchal Clauzel prit le parti, sans même réclamer l'autorisation du ministre de la guerre, d'aller délivrer Moustapha et ses compagnons. Une expédition contre Tlemsen fut donc résolue, mais résolue comme tout se faisait alors, sans conviction, sans même savoir ce que l'on ferait du *mechouar*, après en avoir retiré les kouloughlis.

Le maréchal Clauzel, arrivé le 12 décembre à Mostaganem, repartit presque immédiatement pour Oran, d'où il espérait pouvoir s'élancer sur Tlemsen après avoir donné deux ou trois jours de repos à ses troupes. Mais il avait calculé sans les nécessités des immenses approvisionnements que comportent les armées régulières et les lenteurs qu'ils entraînent. Pris tout à coup d'un excès de découragement, le maréchal, qui venait de promulguer peu de jours auparavant l'arrêté qui divisait en trois beyliks la province que le traité Desmichels avait cédée à Abd-el-Kader, se décide à entrer dans la voie des négociations avec ce même émir, dont, moins d'un mois auparavant, il repoussait les avances, dont il, n'y avait pas huit jours, il annonçait la destruction dans une proclamation datée de Mostaganem. Quelle idée Abd-el-Kader devait-il se faire d'un pouvoir qui agissait avec une pareille inconséquence ! Ne devait-il pas se convaincre, de plus en plus, qu'à force de le fatiguer, il parviendrait à l'entraîner à abandonner l'Algérie, ou du moins à n'occuper, comme les Espagnols au Maroc, que quelques villes du littoral. Ces négociations n'aboutirent point, non pas qu'Abd-el-Kader eût refusé d'y prêter la main, mais parce qu'il fut obligé de se porter brusquement sur Tlemsen, afin de protéger cette ville contre les Angades arrivant du sud au secours de Moustapha-ben-Ismaïl. Ainsi l'émir se trouvait avoir simultanément sur les bras une armée française, les nombreux contingents d'une des plus puissantes tribus sahariennes conduites par le fils de ce même El-Ghomari qu'il avait fait traduire, peu d'années auparavant, devant un tribunal et condamner à mort pour trahison ; enfin les défenseurs du *mechouar*.

Mais Abd-el-Kader a calculé qu'il a le temps de frapper un grand coup sur les Angades avant que nos troupes aient pu se mettre en mouvement. Il s'avance donc à marche forcée sur Tlemsen, met en pleine déroute les contingents d'El-Ghomari, qui est lui-même blessé à mort. Tranquille désormais de ce côté, il n'a plus à se préoccuper que de l'armée française et des kouloughlis du *mechouar*.

L'occupation de cette espèce de citadelle par Moustapha-ben-Ismaïl dérangeait singulièrement les plans que Abd-el-Kader aurait pu former. Il ne pouvait songer à défendre la ville, comme il avait tenté de le faire pour Mascara, car avec le *mechouar* qui ouvrira ses portes aux Français, avec le *mechouar* d'où l'ennemi pourra tirer sur ses troupes, la résistance est impossible. Il ne lui restait donc qu'un parti à prendre : faire le vide devant notre armée et évacuer la ville.

Cette évacuation, comme on peut se le figurer, donna lieu à un effroyable désordre, chacun s'efforçant d'enlever ce qu'il avait de plus précieux et les défenseurs du *mechouar* d'exercer des représailles sur une population qui, depuis trois ans, leur avait fait endurer toutes les souffrances. Mais enfin l'ordre d'Abd-el-Kader fut exécuté, et lorsque, le 13 janvier 1836, l'armée pénétra dans Tlemsen, elle n'y trouva que les juifs pour la recevoir. Quant aux habitants, ils s'étaient réfugiés à quelques lieues de la ville, sous la protection des troupes d'Abd-el-Kader, qui attendaient, dans une position formidable que, comme ils l'avaient fait pour Mascara, les Français abandonnassent Tlemsen.

Trois jours après y être entré, le maréchal Clauzel, qui, depuis Oran, n'avait pas rencontré d'ennemis, chargea deux brigades d'attaquer l'émir dans sa position d'Achouba. Le gouverneur s'attendait à une résistance désespérée; il n'en éprouva cependant aucune, grâce à l'une de ces circonstances avec lesquelles Abd-el-Kader eut si souvent à compter, et qui exercèrent parfois une influence considérable sur ses projets. Le matin même du jour où les deux brigades Perrégaux et d'Arlanges sortaient de Tlemsen, s'avançant vers Achouba, quelques hommes appartenant à l'infanterie régulière de l'émir s'étaient oubliés à fumer près de la *koubba* (tombeau) d'un marabout située au milieu de leurs campements; cette inadvertance constituait un manque de respect à l'égard du saint personnage. La nouvelle s'en était aussitôt répandue dans l'armée, qui, dès lors, persuadée que le marabout ne manquerait pas de demander à Dieu la punition de l'insulte qui lui avait été faite, jugea qu'il n'y avait pas de combat possible dans des conditions aussi défavorables. Vainement Abd-el-Kader fait-il appel à ses troupes frappées d'une terreur superstitieuse; tout est inutile. Son infanterie se débande dans diverses directions, et lui-même se voit forcé de battre en retraite avec sa cavalerie, laissant à notre discrétion une partie de la population de Tlemsen, que nos colonnes poussèrent devant elles et obligèrent à rentrer dans la ville. Les Arabes avaient déjà oublié les serments qu'ils avaient faits à Abd-el-Kader au lendemain de notre entrée à Mascara!

Le maréchal Clauzel, qui s'était décidé à faire l'expédition sans autorisation, et dans l'unique but de délivrer les défenseurs du *mechouar*, avait résolu, avant son départ d'Oran, d'abandonner Tlemsen comme il avait abandonné Mascara. Mais, arrivé sur les lieux, il comprit qu'une telle mesure était

irréalisable, qu'il fallait continuer à occuper le *mechouar* d'où nos troupes venaient d'arracher les kouloughlis, car autrement c'eût été rendre meilleure la position d'Abd-el-Kader, puisque l'expédition n'aurait eu d'autre résultat que de faire tomber entre ses mains une forteresse dont il avait en vain cherché à s'emparer.

La révélation tardive de cette nécessité plaçait le gouverneur général dans une situation embarrassante : comment payer les dépenses d'une occupation non prévue ? Le maréchal ne s'arrêta pas devant cette difficulté, et il eut raison ; mais le moyen qu'il employa pour y remédier eut des conséquences bien autrement graves que celles de la non-occupation de Mascara. Le maréchal Clauzel décida que, pour faire face aux dépenses de la petite garnison qu'il se voyait forcé de laisser dans le *mechouar*, une contribution spéciale, et dont la quotité ne fut pas d'abord indiquée, serait levée sur la population indigène. Les kouloughlis, c'est-à-dire nos alliés, ceux qui depuis plusieurs années faisaient cause commune avec nous en résistant à Abd-el-Kader, qui nous avaient appelés comme des libérateurs, qui s'étaient livrés à nous, les compagnons de Moustapha-ben-Ismaïl furent condamnés, comme les habitants, à payer l'impôt.

Il n'y avait encore là qu'une faute politique ; mais quel nom donner à l'acte que notre devoir d'historien nous oblige à rappeler ? Une commission, présidée par Moustapha-ben-Mekallech qui, peu de jours après, devait être nommé bey de Tlemsen, et dans laquelle figurait un juif indigène, fut chargée de faire rentrer la contribution. Impuissant à arracher aux glorieux défenseurs du *mechouar*, ou aux habitants de Tlemsen (car amis et ennemis étaient compris dans la même mesure), la part à laquelle il les imposait arbitrairement, le futur bey de Tlemsen, malgré les supplications adressées par Moustapha-ben-Ismaïl en faveur de ses soldats, ne craignit point de les soumettre à la bastonnade, et c'est sous les coups du bâton qu'il parvint à leur enlever, non point un or qu'ils n'avaient pas, mais les bijoux de leurs femmes. Assurément, le maréchal Clauzel ne donna pas un pareil ordre, mais il en toléra l'exécution, et la part de responsabilité qui lui incombe pour ce fait est encore assez grande, puisqu'elle l'a obligé à se justifier devant la Chambre des députés qui, protestant par son vote contre les actes commis à Tlemsen, alloua un crédit de 94 444 francs destiné à rembourser aux victimes les sommes perçues à l'aide de procédés aussi indignes de la France*. On eût voulu servir les intérêts d'Abd-el-Kader qu'on n'eût pas agi autrement que la commission de Tlemsen.

Les conséquences, au surplus, ne se firent pas attendre. L'émir fait proclamer partout le récit de ces événements et annoncer que c'était sur les

---

* Cf. E. PELLISSIER de REYNAUD, *Annales Algériennes*, t. 2, p. 46 et s. Selon cet auteur, la responsabilité du maréchal Clauzel était beaucoup plus engagée que le prétend A. Bellemare.

ordres d'un juif que des musulmans avaient été livrés aux mains des *chaouchs*. Ce fait n'était pas rigoureusement exact ; mais pouvait-on exiger de l'émir de dire que ce personnage avait été beaucoup moins occupé à compter les coups de bâton infligés qu'à estimer des bijoux qu'il prenait pour son propre compte, sauf à verser dans les caisses du trésor le montant d'une évaluation arbitraire. Ce qu'Abd-el-Kader n'oublia pas, au surplus, fut de faire remarquer aux Arabes que si nous nous conduisions de cette manière avec nos amis, il leur était facile de prévoir le sort que nous réservions à nos ennemis.

À ces nouvelles, habilement propagées, les contingents de toutes les tribus, jusque-là indifférentes, courent se ranger sous les drapeaux de l'émir, et les Angades, ses ennemis la veille encore de notre arrivée devant Tlemsen, lui conduisent ces mêmes chevaux de soumission qu'ils amenaient au maréchal Clauzel. Quelques jours après, les conséquences des fautes commises se firent sentir lorsque, voulant s'ouvrir un chemin jusqu'à la mer, le gouverneur général poussa une reconnaissance vers la Tafna. Abd-el-Kader, abandonné le 15 janvier à Achouba par son armée, pouvait déjà, le 25, opposer au maréchal une force de 12 000 hommes décidés à une résistance désespérée. Après deux combats livrés sans résultat les 26 et 27 janvier, le maréchal Clauzel donna l'ordre à ses troupes de se replier sur Tlemsen, et Abd-el-Kader put faire publier, non sans quelque apparence de raison aux yeux des Arabes, qu'il avait remporté la victoire. Toujours est-il que le maréchal ne réalisa pas le projet qu'il avait formé de percer jusqu'à la mer. C'est dans l'une de ces deux rencontres qu'Abd-el-Kader fut blessé pour la première fois à l'épaule.

À son retour à Tlemsen, le gouverneur général organisa définitivement le bataillon qu'il devait laisser pour occuper le *mechouar*, et après l'avoir placé sous les ordres du capitaine Cavaignac, il reprit le chemin d'Oran, harcelé par les Arabes, qui, ne pouvant s'expliquer ces pointes poussées vers l'intérieur, mais toujours suivies de retraites, crurent encore une fois que l'armée fuyait devant eux. En arrivant à Oran, le maréchal Clauzel, que sa récente proclamation de Mostaganem eût dû cependant rendre plus circonspect, annonça à l'armée qu'Abd-el-Kader était vaincu et *la guerre terminée* ; puis il partit pour Alger, laissant le commandement de la province au général Perrégaux, et celui de la place au général d'Arlanges, qui vont être, pendant quelques mois, et avec des chances diverses, les plus directement engagés avec Abd-el-Kader.

Au printemps de l'année 1836, le général Perrégaux fit une expédition au milieu des tribus voisines du Chélif, qui, subissant depuis de longues années l'influence de la famille des Sy-El-Aribi, s'étaient toujours montrées moins favorablement disposées pour Abd-el-Kader. Cette expédition ne donna lieu qu'à quelques combats insignifiants dont le plus important fut la surprise du camp de Habib-bou-Alem, agha des Gharabas. Mais les

résultats obtenus auraient dû ouvrir les yeux au gouvernement, et lui prouver qu'en attisant les haines, en favorisant les rivalités, on pouvait facilement arriver à former un noyau de résistance indigène contre l'émir, et miner son pouvoir avant qu'il fût arrivé à un tel degré de grandeur qu'une armée de 106 000 hommes devînt nécessaire pour le renverser. Le général Perrégaux, pendant une excursion de seize jours, parcourut un grand nombre de tribus, qui, non contentes de reconnaître notre autorité, s'empressèrent d'alimenter la colonne, comme au lendemain de notre entrée à Mascara. Il est vrai qu'Abd-el-Kader était occupé en ce moment à bloquer la petite garnison française laissée dans le *mechouar*, et se préoccupait peu de la marche de notre armée, bien assuré qu'il retrouverait à son jour et à son heure les Arabes qui avaient manqué à la foi jurée. C'était là en effet l'une des conséquences du système de guerre adopté : chercher à dominer un pays en restant sur le littoral, pousser continuellement des pointes vers l'intérieur, forcer les Arabes à se soumettre, puis, le moment de la retraite venu, les abandonner à la vengeance de l'émir sans qu'il fût possible de leur accorder une protection que nous leur avions promise ; ce mouvement de flux et de reflux n'a-t-il pas été l'histoire de notre conquête jusqu'au jour où, nous implantant fortement dans les villes centrales du Tell, nous avons pu couvrir les populations soumises en arrière de nous ?

À la suite de l'expédition du général Perrégaux, les Arabes firent encore l'expérience de notre impuissance à les défendre. À peine la colonne était elle rentrée à Oran qu'Abd-el-Kader apparaissait sur la rive gauche du Chélif, et, pour inspirer la terreur aux Arabes, choisissait parmi les dix-neuf tribus qui avaient fait leur soumission celle qui devait servir d'exemple aux autres. Cette tribu fut celle des Bordjia. Elle fut coupée, divisée, démembrée, forcée enfin de quitter le territoire qu'elle occupait, et chacun des morceaux de cette agglomération, autrefois si puissante, se vit obligé d'aller habiter un pays différent. La trace de notre passage était déjà effacée, ou, s'il en restait quelque chose, c'était le souvenir du châtiment réservé aux Arabes qui seraient tentés d'imiter les Bordjia. Un jour avait donc suffi à l'émir pour tourner contre nous les résultats de l'expédition du général Perrégaux. Cependant, à l'égard de cette expédition du moins, pouvions-nous dire avec vérité que nous avions eu constamment l'avantage ; il ne devait pas en être malheureusement de même de celle que le général d'Arlanges allait entreprendre dans l'ouest de la province d'Oran.

En quittant Oran, le maréchal Clauzel, inquiet sur le sort de la petite garnison du *mechouar*, avait donné l'ordre au général d'Arlanges de chercher à établir une communication directe entre Tlemsen et la mer, par la vallée de la Tafna, et de mettre ainsi à exécution le plan qu'il n'avait pu réaliser. Le général Perrégaux était à peine rentré à Oran, que le général d'Arlanges en sortait à la tête d'une colonne de 3 200 hommes et du *goum* des Douairs pour se conformer aux instructions qu'il avait reçues. Mais Abd-el-Kader,

à qui l'infructueuse tentative du maréchal Clauzel pour percer de Tlemsen à la mer avait révélé les projets du gouverneur, surveillait, de la position centrale de Nedroma, d'une part, la route d'Oran à la Tafna, de l'autre, celle de la Tafna à Tlemsen. Il espérait ainsi parvenir à empêcher le ravitaillement du *mechouar*, qui, dans sa pensée, devait infailliblement tomber en son pouvoir avec la garnison, s'il parvenait à établir une surveillance assez active pour empêcher les convois de passer. À peine a-t-il appris la sortie du général d'Arlanges, qu'aussitôt il fait appel aux tribus kabyles des montagnes voisines, et réunit sous sa main des forces imposantes. Vaincu une première fois à El-Gozer, où il perd 75 hommes de son infanterie régulière, il se voit forcé d'abandonner les défilés qui conduisent à la Tafna; mais là il put croire un instant qu'il tenait définitivement la colonne en sa puissance, et peu s'en fallut, en effet, que la France ne subit en cet endroit un désastre bien autrement sensible que celui de la Makta.

Le 16 avril 1836, le général d'Arlanges arriva sur les bords de la Tafna; le 17, il y était bloqué, et bloqué si étroitement par les populations kabyles, tout entières en armes, que les fourrageurs se voyaient inquiétés aux portes mêmes du camp retranché que nos troupes commençaient à élever. Cette situation, en se prolongeant, devenait intolérable ; le général d'Arlanges résolut de faire une sortie pour rejeter l'ennemi le plus loin possible et élargir le cercle du blocus qui l'étreignait. Dans ce combat, livré le 24 avril, Arabes et Kabyles, encouragés par l'espérance d'une éclatante victoire, firent preuve d'une rage frénétique. On les vit se précipiter sur nos canons, sur la baïonnette de nos soldats, combattre corps à corps avec eux, et nous faire éprouver, dans une retraite compromise, une perte de 300 hommes.

Au bruit de cet avantage, de nouveaux contingents étant accourus se ranger sous les drapeaux d'Abd-el-Kader, il dut nous considérer comme une proie certaine. L'état de la mer ne permettait pas d'arrivages ; nos soldats, réduits à vivre d'une poignée de riz, allaient jusqu'à se disputer la chair des chevaux morts de faim ; une affreuse catastrophe était imminente, si des secours ne parvenaient promptement. Ils arrivèrent enfin. Après quarante-neuf jours de blocus, le général Bugeaud débarquait à la Tafna à la tête de trois régiments venant de France.

Dès ce moment, la position se trouvait complètement modifiée. D'une part, ce renfort permettait de reprendre l'offensive; de l'autre, Arabes et Kabyles, fatigués d'une longue attente, éloignés de chez eux, au moment où leur présence était réclamée par les travaux de la moisson, avaient commencé à regagner leurs tribus. Le général Bugeaud sut profiter de ces circonstances pour ramener presque sans combat à Oran des troupes dont la moitié était épuisée par les privations, et Abd-el-Kader, désolé, reprit le chemin de Nedroma. Il ne se doutait pas que l'homme qui venait de lui arracher des mains la colonne du général d'Arlanges, après avoir été l'instrument momentané de sa grandeur, serait un jour l'instrument principal de sa chute.

En attendant, le général Bugeaud devait préluder à ces jours de triomphe, et faire oublier momentanément nos malheurs passés, par l'une des victoires les plus complètes que, jusque-là, nous eussions remportées sur Abd-el-Kader. Le général avait reçu une double mission : débloquer le camp de la Tafna, ravitailler la garnison du *mechouar*. Il venait d'en accomplir la première partie avec bonheur ; il allait accomplir la seconde avec un bonheur plus grand encore. Un mois, jour pour jour, après son débarquement à la Tafna, le général Bugeaud, chargé du convoi qu'il devait conduire à Tlemsen, rencontrait l'émir sur les rives de la Sikak, et, par une retraite simulée, il l'amenait à passer la rivière et à accepter le combat dans une position qui, en cas de défaite, devait amener un désastre: 250 hommes laissés sur le champ de bataille, 1 200 blessés, 130 prisonniers, 6 drapeaux, 500 fusils, la plupart sortant de nos arsenaux, donnés ou vendus à Abd-el-Kader pendant la période de paix qui avait suivi le traité Desmichels; tels furent les résultats de cette journée.

Après ce combat, la France n'avait encore qu'à vouloir pour anéantir la puissance d'Abd-el-Kader; elle en laissa échapper l'occasion. En effet, malgré le souvenir de récents avantages, malgré les serments qu'ils lui ont faits à Mascara, le jour où ils le forcèrent à reprendre le pouvoir, les Arabes, vaincus, ne songent plus qu'à regagner leurs douars. Abd-el-Kader se voit abandonné de tous, même des débris de son infanterie régulière, et le soir de cette journée, pour lui si fatale, errant à l'aventure, il ne trouve qu'une vieille femme qui, sans le connaître, lui indique son chemin et lui donne quelques figues sèches pour soulager sa faim. Une marche de l'armée sur Mascara, l'occupation de cette ville, et toutes les tribus, fatiguées de la guerre, rassurées par notre présence, accouraient se ranger sous notre obéissance; c'en était fait du pouvoir du jeune sultan. Mais le général Bugeaud se trouvait lié sans doute par les instructions du cabinet.

Abd-el-Kader n'ayant plus d'armée à commander, songea qu'il avait du moins un devoir à remplir. Le lendemain du combat, il se dirige vers Nedroma, où l'on a transporté une partie des blessés de la Sikak. Aux uns, il fait entrevoir comme consolation les récompenses d'en haut qu'ils ont gagnées dans les combats du Seigneur : «Si Dieu a permis qu'ils fussent blessés, c'est qu'il a voulu les marquer afin de les reconnaître au jour du jugement.» Aux autres, il prodigue ses soins; à tous il apporte un soulagement ou matériel, ou moral. Les Kabyles qui lui ont fourni leurs contingents dans les précédents combats s'émeuvent à ce spectacle inaccoutumé et l'entourent; quelques acclamations se font entendre, et bientôt ces acclamations, répétées de *douar* en *douar*, viennent apprendre à Mascara qu'Abd-el-Kader est toujours le sultan. C'est qu'en effet, profitant du trouble occasionné par la nouvelle de sa défaite, un homme s'est levé chez les Beni-Amers, qui a eu la prétention de prendre la succession de l'émir. Les Arabes, l'ont accueilli avec faveur. Comme tous ces *cheurfas* que nous

avons dû combattre, il promet aux musulmans qui se lèveront à sa voix les secours d'en haut, et, aussitôt, se produisent dans les tribus ces scènes de désertion dont l'histoire de l'Algérie est parsemée, qu'elles aient eu lieu, en faveur d'Abd-el-Kader ou à notre avantage.

Le pouvoir de cet inspiré ne fut pas de longue durée. Indigné de ce nouvel abandon, après les serments qui lui ont été faits, l'émir réunit les Kabyles des environs de Nedroma, quelques cavaliers qui lui ont été amenés par son beau-frère, Moustapha-ben-Thami, et jure de ne pas descendre de cheval avant d'avoir châtié l'imposteur et les insensés qui l'ont suivi. Il tint parole, et les tribus révoltées se considérèrent comme fort heureuses d'obtenir leur pardon en livrant à l'émir le fanatique qui avait eu la pensée de se poser comme son compétiteur.

La situation n'était donc pas modifiée pour Abd-el-Kader. En l'espace de sept mois, sans tenir compte de quelques petits combats insignifiants, trois grands événements se sont accomplis, dont nous n'avons pas su tirer avantage, et qui auraient pu entraîner la chute de l'émir. À la suite de notre marche sur Mascara, sans même avoir éprouvé un seul échec sérieux, Abd-el-Kader avait été trahi par ses troupes, et renversé par ces mêmes tribus qui l'avaient élevé au pouvoir; à la suite de l'expédition de Tlemsen, il avait été délaissé une seconde fois par son armée, frappée d'une terreur superstitieuse; à la suite, enfin, du combat de la Sikak, il s'était vu une troisième fois abandonné de tous, réduit à demander un refuge à quelques pauvres Kabyles des environs de Nedroma. Et cependant, chaque fois Abd-el-Kader s'est relevé plus puissant que jamais! Après ces trois événements, destructifs pour tout autre que pour lui, rien n'est modifié, ni dans sa position, ni dans la nôtre, sauf que nous avons remplacé par un bataillon français les 750 kouloughlis du *mechouar*. Comme par le passé, nous sommes bloqués dans Oran, dans Arzew, dans Mostaghanem; comme par le passé, Abd-el-Kader est maître de tous les espaces situés en dehors de la portée de nos canons. Sans doute, un tel résultat était dû en grande partie aux incertitudes du gouvernement, à l'ignorance où nous étions alors de tout ce qui touche aux Arabes ; mais il serait injuste de ne pas en chercher également la cause dans le génie de ce jeune homme qui, longtemps convaincu qu'il avait reçu de Dieu la mission de délivrer du joug chrétien une terre musulmane, sut puiser dans un profond sentiment religieux l'énergie qu'il déploya pendant quinze années, et fut, en définitive, le Pierre l'Hermite de l'islamisme.

X

LE TRAITÉ DE LA TAFNA.

Première expédition de Constantine. – Tegdemt. – Le blocus d'Oran et Ben-Durand. – Le général Bugeaud à Oran. – Sa mission. – Projets de campagne. – Négociations. – Ravitaillement de Tlemsen. – Embarras du général Bugeaud. – Il se décide à traiter. – Ses péripéties. – Traité. – Erreurs de traduction. – Ratification.

Les deux expéditions dirigées par le maréchal Clauzel dans la province d'Oran avaient du moins produit un résultat utile : elles avaient convaincu le gouverneur qui, mieux que tout autre, savait à quoi s'en tenir sur ses proclamations, que le système suivi jusque-là était désastreux, qu'il fallait se résoudre à occuper les points principaux de la ligne du Tell : Médéah, Milianah, Mascara, Tlemsen et Constantine, ou prendre son parti d'être bloqué dans Alger et dans Oran, comme les Espagnols dans Melilla. Restait à faire partager cette conviction au cabinet, et c'est dans ce but que le maréchal se rendit à Paris. Il ne lui fut pas difficile de prouver qu'il était nécessaire de conquérir la province de Tittery et d'occuper Constantine. Le gouvernement s'empressa de donner son adhésion à ce double projet ; mais, ces prémisses admises, il ne voulut pas en admettre les conséquences, car ces conséquences se traduisaient par un renfort de 10 000 hommes que demandait le maréchal Clauzel. C'est à cette fatale économie que nous fûmes redevables de l'échec de Constantine.

En entreprenant la conquête de cette ville, nous faisions trop bien les affaires d'Abd-el-Kader pour qu'il cherchât à nous créer des difficultés ; car, de deux choses l'une : ou nous triomphions d'Ahmed-Bey, et alors, délivré d'un rival odieux, parce qu'il était le dernier représentant de la domination turque en Algérie, l'émir pouvait réunir contre nous l'ensemble des forces arabes dont une partie obéissait à une influence autre que la sienne ; ou nous étions vaincus, et, dans ce cas, la défaite nous affaiblissait, peut-être même nous amenait-elle à mettre à exécution cette idée d'abandon que, depuis 1835, il voyait discuter chaque année à la tribune ; enfin Ahmed-Bey avait cherché à s'étendre du côté de Médéah et à s'emparer du pays qu'Abd-el-Kader occupait : à tous ces points de vue, il était dangereux.

Ces réflexions conseillaient à l'émir de ne point gêner notre expédition. Il adopta en effet le parti de l'abstention absolue, et il en poussa si loin les conséquences qu'il ne s'opposa même pas au ravitaillement du *mechouar* de Tlemsen, qui s'opéra sans obstacle. Abd-el-Kader sentait d'ailleurs que, quel que fût le résultat de l'expédition de Constantine, il fallait se disposer à la guerre, et il n'avait pas trop de temps pour s'y préparer. Dans la dernière campagne, il avait vu nos troupes pénétrer jusqu'à Mascara et à Tlemsen. Ces deux pointes vers l'intérieur lui avaient démontré le danger qu'il y aurait pour lui à placer ses approvisionnements dans des villes aussi rapprochées de la côte ; dès lors, il avait conçu le projet de porter sa véritable ligne de défense sur la lisière même du Tell, et de créer loin de nos attaques, des centres dont il espérait faire de véritables arsenaux. Abd-el-Kader réalisa en partie cette pensée durant la paix qui suivit le traité de la Tafna ; mais, dès 1836, il commença à la mettre à exécution en faisant relever les remparts de l'ancienne ville de Tegdemt[1] qu'il destinait à devenir sa capitale. Les ruines de cette cité prouvaient assez quelle avait été son antique splendeur. «Les murailles, dit M. Defrance, enseigne de vaisseau, prisonnier de l'émir, «à l'époque où commencèrent ces travaux, les murailles avaient sept coudées «d'épaisseur dans le bas ; à quelques pieds du sol, elles s'élevaient en «retrait et n'en présentaient plus que cinq. Neuf tours en défendaient «l'approche.» On doit juger, d'après ces renseignements, de l'importance qu'eût pu avoir dans l'avenir une forteresse de cette nature, les difficultés que nous eussions éprouvées à transporter à une aussi grande distance de la côte le matériel indispensable pour abattre de tels remparts. Mais ces projets nécessitaient du temps pour être mis complètement à exécution, et la France ne le laissa pas à l'émir.

Abd-el-Kader était occupé à présider à ces travaux, que l'insouciance arabe traînait en longueur, lorsque lui parvint la nouvelle de notre échec devant Constantine (novembre 1836). Dès ce moment, la situation changeait complètement de face ; il fallait profiter de notre malheur sur un point pour nous accabler sur tous, sauf à se trouver ensuite en présence d'Ahmed-Bey. Des ordres sont en conséquence transmis à ses principaux chefs, afin que de tous les côtés à la fois l'attaque recommence. Les Hadjouths, commandés par Mohammed-es-Seghir, khalifah de Milianah, se répandent dans la Metidja, brûlent plusieurs fermes près de Boufarik, tandis que les Gharabas resserrent le blocus d'Oran, enlèvent le troupeau de l'administration, et, une fois encore, réduisent la ville aux plus cruelles extrémités.

Abd-el-Kader devait chercher naturellement à tirer parti de la position embarrassante où il venait de nous placer sous le rapport des

1. Tegdemt était situé au sud-est de Mascara, sur la lisière du Tell, et à 160 kilomètres de la mer.

approvisionnements. Aussi le voyons-nous députer au général de Brossard, qui commande à Oran, son ancien consul à Alger, le futur négociateur du traité de la Tafna, Ben-Durand enfin. Cet homme habile, surtout lorsque son intérêt se trouvait en jeu, était chargé de tenir au général le langage suivant: «La garnison française a besoin de blé et de viande ; l'émir a besoin de fer, d'acier et de soufre. Que chacun donne à l'autre ce qui lui manque, et tout le monde y trouvera son avantage ; car si tous deux peuvent, il est vrai, se procurer, celui-ci du blé et de la viande, celui-là du fer, de l'acier et du soufre, ce n'est qu'en payant ces divers objets le double de ce qu'ils valent; que l'on s'entende, et le bénéfice sera réciproque. Au surplus, ajoutait Ben-Durand, ne craignez rien, cette proposition ne vous engage à aucune démarche envers l'émir : Abd-el-Kader n'apparaîtra pas plus que vous dans le marché, il n'y aura que moi. Je vous vends des bœufs; vous me vendez de l'acier et du soufre ; seulement l'émir saura que les bœufs sont pour vous, comme vous saurez que le fer et le soufre sont pour lui.»

Le général de Brossard accepta ce singulier marché, qui fut mis immédiatement à exécution.

En réalité, cet arrangement était tout à l'avantage d'Abd-el-Kader, car il obtenait ainsi par notre entremise des objets de première nécessité pour la guerre, et que leur poids ne lui permettait pas d'introduire par le Maroc ; tandis que nous, dominant la mer, nous pouvions toujours ravitailler la place, sinon de manière à nous procurer tout ce qui était nécessaire, du moins suffisamment pour ne pas avoir à craindre d'être réduits par la famine. Il paraît, du reste, que l'émir fût satisfait du traité passé avec Ben-Durand, car lorsqu'il vit approcher le moment du ravitaillement du *mechouar*, il n'hésita pas à donner l'ordre à cet israélite d'entrer en pourparler avec le général de Brossard et de lui offrir de se charger de cette opération. Ben-Durand proposa donc au général de faire pénétrer dans la citadelle une quantité déterminée d'approvisionnements, à condition qu'il livrerait lui-même à Abd-el-Kader une quantité également convenue de fer, d'acier et de plomb. C'était appliquer au *mechouar* le même système qu'à Oran.

Mais, au moment de conclure, Abd-el-Kader simula l'intention de rompre le marché, et donna mission à Ben-Durand de faire connaître au général de Brossard le motif de ses hésitations. Le négociateur devait jouer vis-à-vis du général le rôle d'un indiscret, et lui confier que si l'émir hésitait, c'était parce qu'il n'avait aucune raison plausible à donner aux Arabes pour justifier à leurs yeux un arrangement qui devait avoir pour conséquence de prolonger la résistance du *mechouar*. Il était donc chargé d'insinuer qu'il faudrait trouver un moyen de couvrir la responsabilité de l'émir vis-à-vis des musulmans, et après en avoir présenté plusieurs qu'il savait inacceptables, il arriva enfin à la proposition que l'émir désirait voir adopter: la restitution des 130 prisonniers faits au combat de la Sikak. À tous les points de vue, Abd-el-Kader ambitionnait ce résultat. Chaque jour il était obsédé

par les familles des prisonniers réclamant leurs parents ; par le parti religieux, qui lui reprochait de laisser de fidèles musulmans dans les fers des chrétiens. Et puis, quelle gloire pour lui, quelle œuvre méritoire aux yeux de Dieu, que de faire rendre à leur pays des combattants de la guerre sainte! Le négociateur était habile ; il réussit. Les prisonniers de la Sikak furent rendus, et constituèrent ainsi les épingles du marché passé pour le ravitaillement du *mechouar.*

Telle était la situation de la province d'Oran lorsque le général Bugeaud y fut envoyé avec des pouvoirs spéciaux qui le rendaient presque indépendant du général Damrémont, nommé gouverneur général en remplacement du maréchal Clauzel. On retombait ainsi, malgré l'expérience du passé, dans les mêmes fautes qui, après de regrettables tiraillements, avaient produit le traité Desmichels et allaient amener celui de la Tafna.

Le gouvernement, sorti une seconde fois de son état d'indifférence à l'égard de l'Algérie après l'échec de Constantine, comme il en était sorti une première fois après la défaite de la Makta, avait décidé que, coûte que coûte, cet échec serait suivi d'une réparation. Mais se lancer vers l'est dans une expédition dont on ne pouvait plus se dissimuler les difficultés, en ayant d'un autre côté Abd-el-Kader sur les bras dans les provinces d'Alger et d'Oran, c'eût été exiger un effort et des dépenses que le gouvernement ne pouvait se résoudre à faire avec le système d'occupation limitée qu'il poursuivait. Il voulut donc qu'avant d'entreprendre une nouvelle expédition contre Ahmed-Bey, on se débarrassât de toute préoccupation du côté de l'ouest, soit en abattant, au moins pour quelque temps, le pouvoir d'Abd-el-Kader, soit en traitant avec lui sur des bases acceptables. Le moment paraissait d'autant plus propice pour entrer en négociations avec l'émir que celui-ci en avait pris, en quelque sorte, l'initiative en écrivant, vers le milieu du mois de février 1837, à M. Méchain, notre consul général à Tanger, pour le prier de solliciter du gouvernement une réponse aux pourparlers qui avaient eu lieu au sujet de la paix, soit entre le général d'Erlon, soit entre le maréchal Clauzel et lui, au moment de l'expédition de Tlemsen. En même temps que cette lettre était transmise à Paris, le général Bugeaud recevait d'Oran, où il avait conservé de nombreuses relations, avis de la démarche faite par Abd-el-Kader. Il s'empressa en conséquence de solliciter du roi, au nom des services déjà rendus, l'honneur d'être appelé au commandement de la province d'Oran avec les pouvoirs nécessaires pour traiter. Dans le cas où il en reconnaîtrait l'impossibilité, il devait, dans une campagne de deux ou trois mois, abattre tellement la puissance de l'émir qu'il lui fût impossible d'être pour nous un embarras pendant les opérations dont la province de Constantine allait devenir le théâtre, au mois d'octobre suivant.

Le général Bugeaud arriva à Oran vers la fin du mois de mars 1837, précédé du souvenir de ses récents triomphes, suivi de renforts considérables, et pourvu de moyens de transport qui allaient être plus que jamais

nécessaires s'il lui fallait poursuivre la guerre avec activité. Mais la fatalité voulut qu'après avoir annoncé dans une proclamation l'intention de réduire toute résistance par une guerre à outrance (il montra plus tard ce qu'il savait faire sous ce rapport), le nouveau commandant de la province d'Oran se trouvât en présence d'un homme dont ces projets belliqueux ruinaient les spéculations lucratives. Après avoir été le mauvais génie du général Drouet d'Erlon, Ben-Durand devait être celui du général Bugeaud, en le décidant à entrer dans la voie des négociations avant de tenter le sort des armes.

Les pouvoirs du général, pour le cas où il croirait devoir adopter le parti de la paix, lui prescrivaient, comme conditions *sine qua non*, à imposer à l'émir, les quatre points suivants:

1° Reconnaissance de la souveraineté de la France par Abd-el-Kader;

2° Limitation de son pouvoir au Chélif;

3° Payement d'un tribut;

4° Remise d'otages comme garantie de l'exécution du traité.

Nous verrons bientôt que le traité de la Tafna ne contient aucune des conditions, que le cabinet posait cependant *sine qua non*.

À peine arrivé à Oran, le général Bugeaud reçut la visite de Ben-Durand, qui lui fut présenté et recommandé par le général de Brossard. Ben-Durand, qui était en outre porteur d'une lettre d'Abd-el-Kader à travers laquelle il était facile de voir le désir de traiter, commentant le langage de son maître, déclara que, de toutes ses conversations avec l'émir, résultait pour lui la certitude qu'il voulait la paix, et que rien ne serait plus facile que d'y arriver si le général la désirait de son côté. En présence de cette ouverture, le général Bugeaud croyant avoir affaire à un homme chargé des pouvoirs d'Abd-el-Kader, prit le parti de brusquer la discussion des conditions qu'il posait à un traité, car il savait combien il était urgent pour lui, à l'époque de l'année où l'on était parvenu, de se mettre en campagne si les négociations ne devaient pas aboutir*. Ben-Durand n'ayant opposé aucune fin de non-recevoir absolue, le général eut le tort d'en induire que ces conditions seraient acceptées par l'émir, et de faire concevoir cette espérance au gouvernement par une lettre du 21 avril, dont le passage principal va faire connaître la nature et l'étendue des demandes qu'il formulait alors [1].

J'ai reçu d'Abd-el-Kader une lettre très-polie, mais digne. Il va se rapprocher de moi et s'établir sur le Sig [2]. Le juif Ben-Durand qui a toute sa confiance, se rendra

* Le général Bugeaud était surtout pressé de rentrer en France afin de surveiller son élection comme député du Périgord! Cf. l'ouvrage fondamental de G. YVER, *Documents relatifs à la conclusion du traité de la Tafna*, Alger, 1937.

1. Cette lettre et les pièces que nous reproduisons sont extraites de celles qui ont été communiquées aux Chambres dans la session de 1838.

2. Rivière située à douze lieues d'Oran.

demain près de lui, et lui portera mes conditions écrites. Il correspondra avec moi tous les jours pour discuter les articles qui souffriraient des difficultés.

Il faut que la paix soit conclue et ratifiée dans vingt jours. Je prie le gouvernement de bien se pénétrer de cette nécessité que c'est dans vingt ou vingt-cinq jours qu'il est nécessaire de commencer les opérations, si la paix ne peut avoir lieu.

Je crois que j'obtiendrai :

1° La reconnaissance de la souveraineté de la France ;

2° De limiter la puissance d'Abd-el-Kader dans la province d'Oran ;

3° D'avoir une zone bornée, à l'ouest, par le Rio-Salado, à l'est, par le Chélif et la Makta, car je serai peut-être forcé de me borner à cette dernière limite.

J'oubliais une autre base essentielle et qui a de l'avenir, c'est la non-extradition, excepté pour les assassins, les incendiaires; j'y ajoute, pour les deux peuples, la faculté d'aller vivre l'un chez l'autre.

Ces premières bases d'un traité, conformes d'ailleurs aux instructions du cabinet, sauf en ce qui touche la remise des otages, furent envoyées à Paris par le télégraphe, et il fut répondu, le 30 avril, par la même voie, «que le général pouvait traiter à ces conditions ; toutefois, qu'il était bien entendu que le roi se réservait de ratifier.» Mais lorsque cette dépêche parvint au général Bugeaud, il avait déjà perdu, en grande partie, l'espoir d'un arrangement, car, portées à la connaissance d'Abd-el-Kader, les bases indiquées avaient été aussitôt repoussées. L'émir chargea Ben-Durand de faire remarquer au général que, «n'ayant subi aucun échec, ou ayant réparé les effets de ceux qu'il avait éprouvés, il ne pouvait être placé dans une condition inférieure à celle que lui avait reconnue le général Drouet d'Erlon; que les Arabes ne consentiraient jamais à vivre sous le joug des chrétiens; que si la France voulait les y maintenir par la force, ce serait entre elle et eux des guerres interminables.» Ben-Durand devait ajouter «qu'Abd-el-Kader n'avait pas pris volontairement possession de la province de Tittery ; qu'il avait été appelé par les habitants eux-mêmes, et que son honneur, d'accord avec sa loi religieuse, ne lui permettait pas d'abandonner des hommes qui s'étaient donnés à lui ; qu'enfin, loin de vouloir étendre sa puissance sur des populations qui lui étaient hostiles, l'intérêt bien entendu de la France était de la restreindre aux seules villes du littoral par où s'effectuait le commerce de la Régence.» La province de Constantine étant d'ailleurs hors de question, puisque ni l'une ni l'autre des parties n'en était maîtresse, Abd-el-Kader, pour toute concession, consentait à ce que la France *se réservât* le Sahel d'*Alger*, c'est-à-dire les environs immédiats de cette ville, et, autour d'Oran, le territoire situé entre Bridia et la Makta. En outre, il renonçait au monopole que lui avait concédé le traité Desmichels, rendait le commerce libre, permettait aux chrétiens de s'établir dans l'intérieur, s'engageait à leur rembourser, sur le pied de dix pour un, tout dommage qu'ils pourraient éprouver, et à ne céder à une puissance quelconque aucun point de la portion du littoral qui lui serait attribuée.

Le général Bugeaud répondit aux observations de l'émir par l'*ultimatum* suivant :

1° L'émir reconnaîtra la souveraineté de la France ;
2° La France se réserve, dans la province d'Oran, une zone partant du Rio-Salado et se terminant au Chélif, sur une largeur de dix à douze lieues. Dans la province d'Alger, la France se réserve Alger et toute la province de ce nom.
Elle cède à l'émir la province de Tittery et celle d'Oran, moins la zone [1];
3° L'émir payera un tribut annuel en orge, froment et bœufs ;
4° Il y aura liberté de commerce ;
5° Les biens que les Français ont acquis ou acquerront dans le pays seront garantis.

Mais au moment où cet *ultimatum* lui était envoyé, Abd-el-Kader avait déjà quitté la province d'Oran. En présence des premiers pourparlers qui avaient constaté une différence aussi considérable dans les prétentions des deux partis, ne jugeant pas qu'il fût possible d'arriver à une solution de ce côté, il avait résolu d'entamer des négociations directes avec le gouverneur général. Il avait donc écrit, vers la fin d'avril, au général Damrémont, une lettre par laquelle, en exprimant le désir de mettre fin aux maux de la guerre, il annonçait son arrivée prochaine à Médéah, d'où il pourrait facilement se mettre en rapport avec lui, s'il désirait la paix autant qu'il la souhaitait lui-même. L'émir, en se décidant à ce voyage, n'avait pas seulement pour but de se rapprocher d'Alger. Les premiers pourparlers avec le général Bugeaud avaient fait voir à Abd-el-Kader que la province de Tittery n'était pas hors de conteste, et, ne prévoyant pas que le négociateur français pût prendre sur lui d'y renoncer, comme il le fit bientôt, il s'agissait de faire un grand acte de possession sur cette province, en y constituant comme *alter ego* pendant la guerre, si toutefois les négociations ne devaient pas aboutir, son frère El-Hadj-Moustapha. Le général Damrémont, qui avait été laissé dans l'ignorance des premiers pourparlers du général Bugeaud, répondit à Abd-el-Kader dans des termes qui, sans témoigner d'un désir trop vif de la paix, n'excluaient pas l'idée d'un arrangement possible. Cette réponse plaçait l'émir dans une position avantageuse, car, se trouvant désormais en présence de deux négociateurs, il pouvait espérer obtenir de l'un ce qu'il n'aurait pu obtenir de l'autre.

Ben-Durand, qui était resté dans la province de l'ouest, menacé, par la direction que semblaient prendre les négociations, de perdre les avantages qu'il avait espéré retirer d'un traité dont il aurait été l'intermédiaire, s'empressa de porter à la connaissance du général Bugeaud la démarche d'Abd-el-Kader et l'accueil qu'y avait fait le gouverneur général. Il lui représenta que cet accueil remettait tout en question, qu'il avait été inspiré

1. On voit combien le général Bugeaud entrait largement dans la voie des concessions puisqu'il prenait sur lui d'abandonner à Abd-el-Kader, contrairement aux instructions du cabinet, tout le beylik de Tittery.

au gouverneur par le dépit, qu'enfin il rendait l'accord plus difficile, puisque l'émir, en se voyant recherché de deux côtés à la fois, ne manquerait pas d'élever ses prétentions.

Il y avait assurément quelque chose de fondé dans ces observations; mais, si telles étaient les conséquences de la démarche du gouverneur, la faute n'en devait-elle pas être imputée au général Bugeaud, qui, malgré les instructions du ministre, avait laissé son chef hiérarchique dans l'ignorance absolue de tout ce qu'il faisait ? Au lieu de reconnaître cette faute, le général Bugeaud s'emporta en récriminations injustes contre le général Damrémont, et il eut le tort grave (tort qu'il sut bientôt avouer et réparer noblement) de donner un certain retentissement à ses plaintes. Au surplus, les difficultés survenues entre les deux généraux n'allaient pas tarder à être aplanies. En présence des regrets manifestés par le général Bugeaud, le gouverneur fit connaître à Abd-el-Kader qu'il eût désormais à s'entendre, pour traiter, avec le commandant de la province d'Oran.

L'émir se hâta de retourner dans l'ouest, où il savait que le général Bugeaud était prêt à entrer en campagne, et de reprendre les négociations au point où il les avait laissées trois semaines auparavant. Il répondit en conséquence, le 12 mai, à l'ultimatum du général, par les propositions écrites dont nous donnons la traduction telle qu'elle fut envoyée au gouvernement.

Art. 1er. L'émir reconnaît la souveraineté de la France [1].

Art. 2. Tous les musulmans qui habitent hors des villes seront sous sa loi [2].

---

1. Cette phrase est, dans le texte arabe, la reproduction de l'*ultimatum* du général Bugeaud que nous avons cité plus haut; elle n'est donc pas l'œuvre d'Abd-el-Kader, qui s'est borné à la copier servilement. Seulement, il est à remarquer que la traduction française n'a aucun rapport avec le texte arabe. Tandis que la phrase française proclame, en termes très-explicites, *la reconnaissance de la souveraineté de la France* par l'émir, le texte arabe dit simplement : *Le prince des fidèles* SAIT *que le sultan est grand* (*Emir el-moumenin iaref soulthân adhîm*). Évidemment Abd-el-Kader n'avait pas à accorder plus qu'on ne lui demandait ; mais nous serions curieux de connaître la pensée qui a pu lui venir à l'esprit, lorsqu'il s'est vu réclamer une sorte d'attestation constatant qu'*il savait que le sultan* (on ne dit pas même lequel) *était grand*.

S'agit-il ici d'une simple erreur de traduction ? Plusieurs y ont vu autre chose ; nous ne saurions partager leur avis, et ce qui nous fait croire à l'erreur, c'est précisément notre connaissance de la langue arabe. Nous défions, en effet, qui que ce soit de pouvoir traduire l'article 1er, autrement que par une périphrase, dont l'emploi eût demandé beaucoup de tact et une grande habitude des deux langues.

Or, les premiers interprètes que nous ayons eus en Algérie, étaient, pour la plupart, ou des Maronites du Liban, ou des juifs indigènes. Les premiers, nouveaux venus parmi nous, n'avaient, à cette époque, une connaissance suffisante, ni de notre langue, ni du dialecte algérien qui se distingue de celui usité en Syrie ; les seconds, témoin Ben-Durand, nous trompaient. Par un fatal concours de circonstances, les deux hommes qui furent précisément chargés des traductions verbales ou écrites que nécessita le traité de la Tafna, se trouvèrent être un Syrien, devenu aujourd'hui très-habile interprète, et le juif indigène que nous venons de nommer. L'un ne comprit pas le sens de la phrase française. L'autre, ne voulut pas la comprendre, car il savait fort bien qu'un obstacle invincible, parce qu'il était puisé dans la religion, s'opposait à ce qu'Abd-el-Kader la signât.

2. Sens à peu près exact. Le texte arabe dit : *Le pouvoir sur les musulmans qui sont hors des villes d'Alger et d'Oran, et quelque part qu'ils habitent, sera dans la main de l'émir.*

Art. 3. Le territoire d'Oran sera de Bridia à la mer, et de Bridia jusqu'au marais de la Makta, et, du côté d'Alger, jusqu'à l'Oued-Beni-Azza [1].

Art. 4. Il donnera, cette année seulement, 20 000 mesures de froment, 20 000 mesures d'orge et 3000 bœufs [2].

Art. 5. L'émir achètera en France la poudre, le soufre, les armes [3].

Art. 6. Les kouloughlis qui voudront rester à Tlemcen posséderont leurs propriétés et seront traités comme les hadars (citadins) [4].

Art. 7. Ceux qui s'en iront du territoire français ou du territoire de l'émir seront réciproquement rendus sur la réquisition de l'une ou de l'autre partie.

Art. 8. La France cède à l'émir Rachgoun, Tlemsen, le mechouar, les mortiers et canons qui y étaient anciennement. L'émir s'oblige à faire transporter à Oran tous les effets de la garnison[5].

Art. 9. Le commerce sera libre entre les Arabes et les Français.

Art. 10. Les Français seront respectés chez les Arabes, comme les Arabes chez les Français.

Art. 11. Les fermes et propriétés que les Français auront acquises dans la Metidja leur seront garanties. Ils en jouiront librement.

Il y avait loin, comme on le voit, de l'*ultimatum* envoyé par le général Bugeaud, dans les derniers jours du mois d'avril 1837, au projet formulé par Abd-el-Kader. Le général, contrairement aux instructions qu'il avait reçues de limiter la puissance de l'émir au Chélif, avait déjà pris sur lui de céder, en outre, à Abd-el-Kader la province de Tittery ; ce dernier ne jugeant pas que ce sacrifice fût suffisant, ou plutôt qu'il pût nous abandonner, non pas un territoire aussi considérable (peu lui importait l'étendue du territoire), mais le gouvernement d'un aussi grand nombre de musulmans, il réclamait encore les neuf dixièmes de la province d'Alger, et ne nous permettait pas même de nous étendre, au sud, jusqu'à l'Atlas, puisqu'en nous limitant, de ce côté, à l'Oued-Beni-Azza, il avait pour but de nous enlever Blidah. Des limites, à l'est et à l'ouest d'Alger, il n'en était pas question dans le projet formulé par l'émir, et il fallait se référer, sur ce point, aux propositions verbales qu'il avait fait porter, dès le commencement des négociations, par Ben-Durand, c'est-à-dire qu'il nous restreignait au Sahel, en d'autres termes

---

1. Telle qu'elle est traduite, cette phrase est incompréhensible ; qu'on la compare avec l'original : «Les Français posséderont du côté de l'ouest d'Oran, depuis Bridia et Sar, en y comprenant la Sebkha et le littoral de la mer jusqu'à la Makta. Du côté d'Alger, ils auront depuis la rivière des Beni-Azza jusqu'à Alger.»

2. Les mots : «cette année seulement,» ne se trouvent pas dans le texte arabe.

3. Le texte dit : «L'émir achètera la poudre, etc.,» sans dire où.

4. Voici le texte rectifié de l'article 6 : «Ceux des kouloughlis qui voudront partir avec les Français, personne ne s'y opposera ; ceux qui voudront rester, seront sous notre puissance et sous celle de nos lois.»

5. On vient de lire la traduction française ; qu'on la compare à la traduction véritable : «Les troupes françaises sortiront de Tlemsen et du *mechouar*, et elles laisseront les anciens canons et mortiers. Les troupes se retireront de Rachgoun.» Il est vrai que l'obligation de faire transporter à Oran les effets de la garnison du *mechouar* avait été conclue verbalement.

au pâté montagneux qui entoure immédiatement Alger. Ce qui prouve, d'une manière évidente, que telle était la pensée d'Abd-el-Kader, c'est la disposition de l'article 11, qui garantit aux Français les fermes et propriétés achetées par eux dans la Metidja. Pourquoi, en effet, cette garantie, si la France eût dû étendre son pouvoir sur la plaine qui les renfermait ? Nous verrons plus tard, lorsque nous ferons connaître les difficultés d'interprétation soulevées par le traité de la Tafna, les conséquences qu'Abd-el-Kader tirera des faits qui viennent d'être exposés.

Le général Bugeaud, qui, peu de jours après, devait malheureusement changer d'opinion, ne jugeant pas qu'en présence des instructions du cabinet, il pût faire à Abd-el-Kader les concessions que celui-ci demandait dans la province d'Alger, se décida à recourir aux armes et à mettre ainsi à exécution la seconde partie de son programme, qui consistait à abattre la puissance d'Abd-el-Kader de manière à se délivrer de toute inquiétude de son côté, au moins pendant l'expédition qui allait être entreprise contre Constantine. Le 15 mai, en effet, il quitta Oran, et après avoir jeté dans Tlemsen un premier convoi, il se disposait à en charger un second qui lui avait été amené à l'embouchure de la Tafna, lorsqu'il s'aperçut que les 800 mulets sur lesquels il avait compté pour tenir la campagne, pendant plusieurs mois consécutifs, étaient presque tous gravement blessés et incapables de faire le service qu'il attendait d'eux. Il se voyait donc réduit, par suite d'une de ces circonstances imprévues avec lesquelles les généraux se trouvent si souvent aux prises, à une sorte d'impuissance momentanée. Que faire ? Le temps marchait. Privé de moyens de transport, il ne pouvait plus espérer, dans le seul mois qui le séparait des grandes chaleurs, anéantir le pouvoir de l'émir ; d'un autre côté, l'époque fixée pour l'expédition de Constantine approchait, et, avec elle, le moment où il lui faudrait faire passer dans la province de l'est les troupes attendues par le général Damrémont. Privé de ces troupes, comment pourrait-il faire face à un ennemi qu'il n'aurait pas abattu alors qu'il disposait de tous ses moyens d'action ?

Le général Bugeaud se trouvait dans cette situation difficile, lorsqu'il reçut la visite d'un nouvel envoyé d'Abd-el-Kader, Sy-Hamadi Sekkal, personnage considérable et considéré de la province. L'émir ayant reconnu, par l'entrée en campagne du général Bugeaud, qu'il lui fallait renoncer à voir accepter ses conditions, pensa qu'il était nécessaire, pour obtenir la paix, qu'il désirait plus encore que nous, de faire quelques concessions au négociateur français. Toutefois, avant de prendre aucun parti à cet égard, il voulut s'entourer de l'avis des principaux chefs militaires et religieux de la province d'Oran, qu'il réunit à cet effet autour de lui. Après leur avoir exposé la situation de ses rapports avec le général Bugeaud, les propositions qui lui avaient été faites, celles qu'il avait transmises en réponse, il les appela à exprimer leur opinion sur la paix ou sur la guerre, déclarant que, quant à lui, les avantages que les musulmans retireraient de la paix lui paraissaient

justifier le sacrifice de Blidah, et une extension des limites dans lesquelles il avait espéré d'abord circonscrire la puissance de la France. Après avoir donné le commentaire de chacun des articles du projet de traité, Abd-el-Kader ajouta que l'abandon aux chrétiens d'un territoire plus étendu, ne présentait, au point de vue religieux, que peu d'inconvénients, puisque tout musulman serait libre de quitter le territoire français pour venir vivre sur le sien.

La plupart des chefs militaires et plusieurs marabouts se rangèrent à cet avis, qui fut seulement combattu par quelques hommes appartenant au parti fanatique. Parmi ceux qui s'étaient fait remarquer comme les plus ardents défenseurs des idées pacifiques, figurait Sy-Hamadi Sekkal, et c'est pour ce motif qu'Abd-el-Kader lui avait confié le soin d'aller porter au général Bugeaud les concessions suivantes: 1° abandon de Blidah; 2° renonciation à tout pouvoir sur les musulmans qui habiteraient le territoire réservé à la France ; 3° extension des limites de ce territoire dans une certaine mesure.

Le général, convaincu qu'il ne pourrait obtenir des conditions plus avantageuses, jugea que l'intérêt de la paix était assez grand pour justifier, outre l'abandon de la province de Tittery, l'abandon de la majeure partie de la province d'Alger, et, le 26 mai, il envoya à Abd-el-Kader un nouveau traité, que nous ne reproduisons pas ici parce qu'il est à peu de chose près le même que celui qui fut définitivement signé quatre jours après. En transmettant le texte définitif au ministre de la guerre, le général Bugeaud s'exprimait ainsi:

«Vous devez croire qu'il m'en a coûté infiniment pour me déterminer à ne pas suivre vos prescriptions en ce qui touche la délimitation du territoire à concéder à l'émir ; mais cela n'était pas possible, et la paix, soyez-en bien certain, est meilleure comme je l'ai faite, que si j'avais confiné Abd-el-Kader entre le Chélif et le Maroc.»

Les raisons, le général ne les dit pas.

Voici le texte du traité qui a pris le nom tristement célèbre de traité de la Tafna.

Entre le lieutenant général Bugeaud, commandant les troupes françaises dans la province d'Oran, et l'émir Abd-el-Kader, a été convenu le traité suivant:

Art. 1er. L'émir Abd-el-Kader reconnaît la souveraineté de la France en Algérie[1].

Art. 2. La France se réserve:

Dans la province d'Oran,

Mostaghanem, Mazagran et leurs territoires; Oran, Arzew, plus un territoire ainsi délimité: à l'est, par la rivière la Makta et le marais d'où elle sort ; au sud, par une ligne partant du marais ci-dessus mentionné, passant par le bord sud du lac, et se prolongeant jusqu'à l'Oued-Maleh, dans la direction de Sidi-Saïd, et de cette rivière

---

1. On sait déjà à quoi s'en tenir sur cette prétendue reconnaissance de la souveraineté de la France.

jusqu'à la mer, de manière à ce que tout le territoire compris dans ce périmètre soit territoire français;

Dans la province d'Alger,

Alger, le Sahel, la plaine de la Metidja, bornée à l'est jusqu'à l'Oued-Kaddara et au-delà [1]; au sud, par la crête de la première chaîne du Petit-Atlas jusqu'à la Chiffa, en comprenant Blidah et son territoire ; à l'ouest, par la Chiffa, jusqu'au coude du Mazafran, et, de là, par une ligne droite, jusqu'à la mer, renfermant Koléah et son territoire, de manière à ce que tout le terrain compris dans ce périmètre soit territoire français.

Art. 3. L'émir administrera [2] la province d'Oran, celle de Tittery, et la partie de celle d'Alger qui n'est pas comprise, à l'est, dans la limite indiquée par l'article 2 ; il ne pourra pénétrer dans aucune autre partie de la Régence.

Art. 4. L'émir n'aura aucune autorité sur les musulmans qui voudront habiter sur le territoire réservé à la France ; mais ceux-ci resteront libres d'aller vivre sur le territoire dont l'émir aura l'administration [3], comme les habitants du territoire de l'émir pourront s'établir sur le territoire français.

Art. 5. Les Arabes vivant sur le territoire français exerceront librement leur religion. Ils pourront y bâtir des mosquées et suivre en tout point leur discipline religieuse sous l'autorité de leurs chefs spirituels.

Art. 6. L'émir donnera à l'armée française [4]:

30 000 fanègues d'Oran de froment;

30 000 fanègues d'Oran d'orge;

5000 bœufs.

La livraison de ces denrées se fera à Oran, par tiers ; la première aura lieu du 1er au 15 septembre 1837, et les deux autres de deux mois en deux mois.

Art. 7. L'émir achètera en France la poudre, le soufre et les armes dont il aura besoin.

Art. 8. Les kouloughlis qui voudront rester à Tlemsen, ou ailleurs, y posséderont librement leurs propriétés et y seront traités comme les *hadars* (citadins).

Ceux qui voudront se retirer sur le territoire français pourront vendre et affermer librement leurs propriétés.

Art. 9. La France cède à l'émir : Rachgoun, Tlemsen, le *mechouar* et les canons qui étaient anciennement dans cette citadelle.

L'émir s'oblige à faire transporter à Oran tous les effets, ainsi que les munitions de guerre et de bouche de la garnison de Tlemsen.

Art. 10. Le commerce sera libre entre les Arabes et les Français, qui pourront s'établir réciproquement sur l'un et l'autre territoire.

Art. 11. Les Français seront respectés chez les Arabes, comme les Arabes chez les Français. Les fermes et les propriétés que les Français ont acquises ou acquerront sur le territoire arabe leur seront garanties; ils en jouiront librement, et l'émir s'oblige à leur rembourser les dommages que les Arabes leur feraient éprouver.

Art. 12. Les criminels des deux territoires seront réciproquement rendus.

---

1. Cette phrase est incompréhensible et, de plus, elle n'est pas française.

2. Le texte arabe dit *iahkeum* (gouvernera, commandera). Cette expression exclut toute idée de vassalité.

3. Pour Abd-el-Kader, toute la question était là.

4. Voilà ce que l'on a voulu faire passer pour un tribut. D'après les explications échangées, ce *don* était le prix de la remise de Tlemsen que nous abandonnions.

Art. 13. L'émir s'engage à ne concéder aucun point du littoral à une puissance quelconque, sans l'autorisation de la France.

Art. 14. Le commerce de la Régence ne pourra se faire que dans les ports occupés par la France.

Art. 15. La France pourra entretenir des agents auprès de l'émir et dans les villes soumises à son administration, pour servir d'intermédiaire auprès de lui aux sujets français pour les contestations commerciales ou autres qu'ils pourraient avoir avec les Arabes.

L'émir jouira de la même faculté dans les villes et ports français.

Tafna, 30 mai 1837.

Le lieutenant général commandant à Oran.

BUGEAUD.

(cachet de l'émir, sous le texte arabe.) (cachet du général sous le texte français.[1])

Après la signature de ce traité, dont nous aurons bientôt à faire connaître les conséquences, le général Bugeaud fit proposer à Abd-el-Kader une entrevue pour le lendemain. L'endroit du rendez-vous fut fixé à trois lieues du camp français, à six ou sept lieues du camp des Arabes.

C'est pour la première fois qu'un général français va se trouver en présence de l'émir; car, jusque-là, dans la crainte de soulever quelque difficulté d'étiquette, Abd-el-Kader a toujours refusé d'entrer en rapport direct avec eux. S'il se décide aujourd'hui à faire, en faveur du général Bugeaud, une exception, qui d'ailleurs fut unique, c'est qu'il a ses desseins: aux yeux des Arabes, il faut qu'il paraisse recevoir un hommage et nullement donner un rendez-vous. Tous ses efforts vont tendre vers ce but.

Le 31 mai, à neuf heures du matin [2], le général Bugeaud, suivi de six bataillons, de son artillerie et de sa cavalerie, était rendu au lieu convenu; Abd-el-Kader n'était pas arrivé. Cinq heures se passèrent à attendre sans que personne parût. Enfin, vers deux heures, commencèrent à se succéder plusieurs Arabes qui apportaient, les uns, des paroles dilatoires, les autres, des espèces d'excuses: l'émir avait été malade; il n'était parti de son camp que très-tard; peut-être demanderait-il que l'entrevue fût remise au lendemain; il n'était plus loin, et puis il était tout près. Enfin, un dernier messager engagea le général Bugeaud à s'avancer un peu, lui disant qu'il ne pouvait tarder à rencontrer Abd-el-Kader. Il était cinq heures ; le général qui voulait ramener ses troupes au camp et désirait en finir le jour même, se décida à se porter en avant, suivi de son état-major.

1. Nous ne saurions nous empêcher de faire remarquer le soin que mettent le négociateur français et Abd-el-Kader à n'apposer leur cachet, l'un, que sous le texte français, l'autre, que sous le texte arabe, voulant dire tous deux, sans doute: voilà ce que je comprends et voilà seulement ce que j'approuve.

2. Ces détails sont textuellement empruntés à un article du *Moniteur universel*. Comme il est évident que personne, autre que le négociateur français, n'a pu connaître ce qui s'est passé entre Abd-el-Kader et le général Bugeaud, on peut en conclure que l'article du journal officiel n'est que la reproduction, sous une forme un peu différente, du rapport du général sur l'entrevue.

Après avoir marché plus d'une heure sans rencontrer l'émir, le général Bugeaud aperçut enfin l'armée arabe, rangée en assez bon ordre sur des mamelons épars. En ce moment, Bou-Hamedi vint à sa rencontre pour lui dire qu'Abd-el-Kader se trouvait près de là sur un coteau qu'il montrait du doigt. Au bout d'un quart d'heure, on aperçut l'escorte de l'émir qui s'avançait du côté de la petite troupe en tête de laquelle se trouvait le général. L'aspect en était imposant : on pouvait y compter cent cinquante ou deux cents chefs d'un physique remarquable et que leur majestueux costume relevait encore. Ils étaient tous montés sur de magnifiques chevaux qu'ils faisaient piaffer et qu'ils enlevaient avec beaucoup d'élégance et d'adresse. Abd-el-Kader lui-même était à quelques pas en avant, monté sur un beau cheval noir qu'il maniait avec une dextérité prodigieuse. Tantôt il l'enlevait des quatre pieds à la fois, tantôt il le faisait marcher sur les deux pieds de derrière. Plusieurs Arabes tenaient ses étriers et les pans de son bournous.

Le général Bugeaud lance aussitôt son cheval au galop, arrive auprès de l'émir et lui tend la main, que celui-ci serre par deux fois. Puis tous deux, descendant de cheval, s'assoient sur l'herbe, et alors commence la conversation suivante :

«Sais-tu, lui dit le général Bugeaud, qu'il y a peu de généraux qui eussent osé faire le traité que j'ai conclu avec toi. Je n'ai pas craint de t'agrandir et d'ajouter à ta puissance, parce que je suis assuré que tu ne feras usage de la grande existence que nous te donnons que pour améliorer le sort de la nation arabe, et la maintenir en paix et en bonne intelligence avec la France.

— Je te remercie de tes bons sentiments pour moi. S'il plaît à Dieu, je ferai le bonheur des Arabes, et, si la paix est jamais rompue, ce ne sera pas de ma faute.

— Sur ce point, je me suis porté ta caution auprès du roi des Français.

— Tu ne risques rien à le faire ; nous avons une religion qui nous oblige à tenir notre parole. Je n'ai jamais manqué à la mienne.

— Je compte là-dessus, et c'est à ce titre que je t'offre mon amitié particulière.

— J'accepte ton amitié ; mais que les Français prennent garde de ne pas écouter les intrigants.

— Les Français ne se laissent conduire par personne, et ce ne sont pas quelques faits particuliers, commis par des individus, qui pourront rompre la paix : ce serait l'inexécution du traité ou un grand acte d'hostilité. Quant aux faits coupables des particuliers, nous nous en préviendrons et nous les punirons réciproquement.

— C'est très-bien ! Tu n'as qu'à me prévenir, et les coupables seront punis.

— Je te recommande les kouloughlis qui resteront à Tlemsen.

— Tu peux être tranquille ; ils seront traités comme les hadars.

— Tu m'as promis de mettre les Douairs dans le pays des Hafra ; le pays ne sera peut-être pas suffisant.

— Ils seront placés de manière à ne pas nuire au maintien de la paix.

— As-tu ordonné de rétablir les relations commerciales à Alger et autour de nos villes ?

— Non, mais je le ferai quand tu m'auras rendu Tlemsen.

— Tu sais bien que je ne puis te la rendre que quand le traité aura été approuvé par mon roi.

— Tu n'as donc pas le pouvoir de traiter ?

— Si, mais il faut que le traité soit approuvé ; cela est nécessaire pour ta garantie, car s'il était fait par moi tout seul, un autre général qui me remplacerait pourrait le

défaire ; au lieu qu'étant approuvé par le roi, mon successeur sera obligé de le maintenir.

— Si tu ne me rends pas Tlemsen, comme tu le promets dans le traité, je ne vois pas la nécessité de faire la paix; ce ne sera qu'une trêve.

— Cela est vrai ; mais c'est toi qui gagne à cette trêve, car, pendant le temps qu'elle durera, je ne détruirai pas les moissons.

— Tu peux les détruire, cela nous est égal ; je te donnerai par écrit l'autorisation de détruire tout ce que tu pourras; tu ne peux le faire que pour une bien faible partie, et les Arabes ne manqueront pas de grain.

— Je crois que les Arabes ne pensent pas comme toi.»

Abd-el-Kader demanda ensuite combien il fallait de temps pour avoir l'approbation du roi des Français.

«Il faut trois semaines.

— C'est bien long. Dans tous les cas, nous ne rétablirons les relations commerciales qu'après que l'approbation du roi sera arrivée et quand la paix sera définitive.»

Il était tard; Abd-el-Kader et le général Bugeaud se dirent adieu et se quittèrent, le premier salué par les cris de sa nombreuse escorte, qui retentirent majestueusement le long des collines et furent répétés par toute l'armée.»

Il ne restait plus qu'à attendre la décision du gouvernement à l'égard du traité du 30 mai. Le général Bugeaud n'était pas sans inquiétude sur cette décision, car aucun des quatre points assignés par le cabinet, comme conditions *sine qua non* de la paix, ne se trouvait inséré dans la convention de la Tafna. Le gouvernement avait voulu limiter Abd-el-Kader au Chélif; le négociateur français lui avait concédé, en outre, toute la province de Tittery et les neuf dixièmes de celle d'Alger. Le gouvernement exigeait un tribut *annuel* ; le général Bugeaud avait consenti au don une fois fait (*l'émir donnera*) d'un certain nombre de mesures de blé et d'orge. Le gouvernement voulait des otages ; il n'était question dans le traité que de l'envoi réciproque de consuls. Le gouvernement demandait enfin, et avant tout, la reconnaissance de la souveraineté de la France, et le général se contentait qu'Abd-el-Kader voulût déclarer que *le sultan était grand.*

Au moment où il avait à examiner la convention du 30 mai, le cabinet ignorait sans doute la déplorable erreur qui s'était glissée dans le texte arabe de l'article 1er. Mais indépendamment de cette erreur, indépendamment du danger qu'il y avait à grandir démesurément un homme qui, au début de sa puissance, ayant à lutter contre des compétiteurs nombreux, avait pu nous résister, bien d'autres considérations exigeaient que le ministère repoussât un traité qui en définitive était le contre-pied de ses instructions. D'ailleurs, il y allait non-seulement de l'intérêt, mais de l'honneur même de la France, de ne pas livrer à Abd-el-Kader, dans la personne des Douairs et des Zmélas, deux tribus *envers lesquelles nous étions liés par un traité* et qui constituaient les seuls alliés fidèles que nous eussions obtenus jusque-là parmi les Arabes.

Ces considérations n'arrêtèrent point le gouvernement. Cependant les avertissements de l'opinion ne lui manquèrent pas. Si l'on ne connaissait pas encore d'une manière précise les divers articles du traité, du moins quelques-unes de ces dispositions avaient transpiré. On avait su, entre autres circonstances, qu'à leur retour dans leur tribu, les Douairs qui avaient accompagné la colonne française dans sa marche d'Oran sur Tlemsen, et de Tlemsen sur la Tafna, avaient été accueillis par les insultes des femmes, qui leur reprochaient d'avoir permis l'abandon du pays sur lequel avaient vécu leurs aïeux.

À ces avertissements de l'opinion, étaient venus s'ajouter ceux de la Chambre des députés, qui avait interpellé le ministère, le conjurant, plutôt que de ratifier la convention, de remettre à l'année suivante l'expédition de Constantine, qui n'était plus qu'une question d'amour-propre, du moment où l'on constituait, dans l'ouest, au profit d'Abd-el-Kader, ce que l'on cherchait à renverser, dans l'est, au préjudice d'Ahmed-Bey. Mais les appréhensions de la Chambre s'évanouirent lorsque, le 19 juin 1837, M. le comte Molé, président du conseil et ministre des affaires étrangères, monta à la tribune pour faire la déclaration suivante [1]:

«Lorsque j'ai eu l'honneur de dire à la Chambre que la paix était traitée dans ce moment entre le général Bugeaud et Abd-el-Kader, *les choses étaient dans l'état où elles sont aujourd'hui, si ce n'est que* le traité auquel le général Bugeaud a consenti a été mis sous les yeux du gouvernement. Ce traité, au moment où je parle, *vient de repartir pour l'Afrique. Rien n'est terminé encore, et je m'étonne que, par des insinuations ou des critiques anticipées, on ait préjugé la question.*»

Cette déclaration, tout embarrassée qu'elle était, prouvait au moins une chose, c'est que le traité n'était pas encore ratifié, puisque M. le comte Molé affirmait que rien n'était encore terminé et s'étonnait que l'on eût *préjugé la question* à l'égard d'une convention qui venait de *repartir pour l'Algérie*. En présence de ces paroles, tout le monde dut croire que ce renvoi n'avait d'autre but que de réclamer quelques modifications. Malheureusement pour la France et pour l'Algérie, la mémoire de M. le ministre des affaires étrangères avait été infidèle. En effet, quatre jours avant celui où le président du conseil faisait cette déclaration à la tribune, le traité était bien *reparti pour l'Afrique*, mais *tout était terminé*, car il était reparti *ratifié,* ainsi que cela résulte de la dépêche télégraphique suivante, à laquelle le *Moniteur* algérien avait crut devoir faire les honneurs d'un numéro extraordinaire:

1. *Moniteur universel* du 20 juin 1837.

Paris, le 15 juin 1817, 5 heures et demie du soir.

Le ministre de la guerre à M. le général Damrémont, gouverneur général.

Le roi a *approuvé aujourd'hui* le traité conclu par le général Bugeaud et Abd-el-Kader. Le lieutenant-colonel de la Ruë part aujourd'hui pour porter cette ratification au général Bugeaud, à Oran. Il se rendra ensuite à Alger.

Pour copie conforme :
Signé : LEMAISTRE.

Nous ne nous chargerons pas assurément d'expliquer l'étrange contradiction qui existe entre la dépêche télégraphique du 15 et le langage tenu le 19 par M. le ministre des affaires étrangères.

Laissons maintenant au ministre de la guerre le soin de donner le commentaire du traité de la Tafna dans le rapport même qu'il présenta au roi pour lui proposer de ratifier cette convention [1].

SIRE,

M. le lieutenant général Bugeaud vient d'arrêter avec Abd-el-Kader, le 30 mai dernier, le projet de convention dont j'ai l'honneur de mettre le texte sous les yeux de Votre Majesté.

Ces conventions sont la reproduction de celles qui avaient été précédemment discutées et approuvées par le conseil de Votre Majesté [2], *sauf quelques différences* que je dois lui signaler.

L'article ler stipule la reconnaissance de la souveraineté française en Afrique, *en termes positifs* [3], qu'Abd-el-Kader n'avait pas admis précédemment, et sur lesquels mes instructions avaient prescrit au général Bugeaud d'insister.

La zone réservée par l'article 2 autour d'Oran embrasse, outre les limites déterminées par les précédentes autorisations du gouvernement, les villes de Mostaghanem et de Mazagran avec leurs territoires.

Aux environs d'Alger, la délimitation du territoire réservé, qui comprend Blidah et Koléah, est telle que le gouvernement l'avait demandée *en dernier lieu*. La latitude laissée à nos limites du côté de l'est, que les précédents projets avaient présentée d'une manière équivoque, s'explique dans celui-ci en faveur de la France [4].

L'article 3 exprime d'une manière formelle que l'émir ne commandera nulle autre part que dans les limites indiquées par le traité, c'est-à-dire dans les pays sur lesquels la France consent que son autorité s'établisse.

L'émir renonce expressément, par l'article 4, à toute autorité sur les musulmans qui habitent notre territoire.

---

1. Nous devons la communication de ce document à M. Lingay, ancien secrétaire de la présidence du conseil des ministres.
2. On a vu, par les instructions premières, ce qu'il faut penser de cette assertion.
3. Oui, dans le *texte français*.
4. Nous verrons bientôt les difficultés que présenta l'interprétation de cet article.

L'article 6 impose à l'émir l'obligation de fournir, cette année, une quantité plus considérable de denrées et de bestiaux ; mais il n'est plus question du tribut annuel qu'avaient demandé mes instructions, et au payement duquel l'émir s'est refusé comme à une chose contraire à sa religion.

L'article 9 comprend Rachgoun au nombre des points cédés à Abd-el-Kader. Mes instructions prescrivaient au général Bugeaud de ne pas abandonner l'île de ce nom, pour ne pas donner à l'émir l'autorisation implicite de former des établissements maritimes, et de ne pas rendre plus difficile la surveillance que la possession de cette île nous permet d'exercer sur cette partie de la côte. Je pouvais donc craindre que le général Bugeaud ne se fût écarté en ce point des conditions tracées par votre gouvernement. Mais le traité lui-même, daté, en arabe, de Rachgoun, fait voir que les indigènes désignent par ce nom toute la portion de la côte qui environne l'embouchure de la Tafna, et que la cession dont il s'agit est celle de l'établissement que nous avons formé auprès de cette embouchure. Il n'est pas certain toutefois que la dénomination de Rachgoun ne comprenne pas l'île en même temps que la baie. C'est le seul point douteux dans le texte que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté. Le général Bugeaud pourra être invité, si cela paraît nécessaire, à l'éclaircir dans le sens de ses précédentes instructions.

L'extradition n'aura lieu de part et d'autre, aux termes de l'article 12, que pour les criminels seulement, c'est-à-dire pour les meurtriers, les voleurs de grands chemins et les incendiaires. Cette stipulation ôte à Abd-el-Kader le droit de réclamer, comme il le demandait, tous ceux qui s'en iraient de son territoire ; mais elle nous retire en même temps la faculté de réclamer nos déserteurs.

Par l'article 13, Abd-el-Kader s'oblige, comme le gouvernement l'avait demandé, à ne céder à aucune puissance un point quelconque du littoral sans l'autorisation de la France.

Enfin, l'article 14 dispose que tout le commerce des provinces d'Alger et d'Oran, c'est-à-dire des pays cédés à l'émir, se fera dans les ports occupés par nous. Cette condition, sur laquelle votre gouvernement avait insisté, a été ajoutée dans le dernier projet.

D'après cet exposé, j'ai l'honneur de prier Votre Majesté de vouloir bien ratifier la convention passée, le 30 mai dernier, entre le général Bugeaud et Abd-el-Kader. Ce traité, en assurant la paix dans l'ouest et dans le centre, nous permettra d'appliquer toutes nos forces à l'expédition de Constantine.

Je suis, avec un profond respect, etc.

Le ministre secrétaire d'État de la guerre,
Bernard.

Approuvé :
Louis-Philippe.

Assurément, si le roi n'a connu le traité de la Tafna que par l'exposé qui lui en était soumis, il a dû bien mal en apprécier la portée et les conséquences. En effet, le rapport passe légèrement sur les articles 2 et 3 ; il garde le silence sur les articles 4 et 7, et n'aperçoit dans la convention *qu'un seul point douteux*, c'est celui qui est relatif à la petite île de Rachgoun !...

Le général Damrémont avait vu plus juste que le cabinet lorsqu'il caractérisait ainsi le traité :

«Le traité n'est pas avantageux, car il rend l'émir plus puissant qu'une victoire éclatante n'aurait pu le faire, et nous place dans une position précaire, sans garanties, resserrés dans de mauvaises limites; il n'est pas honorable, car notre droit de souveraineté ne repose sur rien et nous abandonnons nos alliés; il n'était pas nécessaire, car il ne dépendait que de nous de nous établir solidement dans la Métidja et autour d'Oran, et de nous y rendre inattaquables en réservant l'avenir.»

Comme nous l'avons vu, le cabinet passa outre à ces observations. Désormais Abd-el-Kader est donc souverain des deux tiers de l'Algérie; il peut, au même titre que la France, y exercer son pouvoir : le *texte arabe* du traité est là, la faute sans remède. Cette faute, dont la responsabilité doit peser sur le gouvernement qui ratifie, plus encore que sur le négociateur qui propose, le général Bugeaud la reconnaîtra, plus tard; il aura le courage de l'avouer franchement, et saura la réparer par des services qui lui assureront à jamais la reconnaissance de la France et celle de l'Algérie.

XI

AÏN-MADHI.

Résistance des tribus. – Ligue des tribus sahariennes. Ben-Aouda-el-Mokhtari. – Combat de trois jours. – Destruction de la ligue. – Difficultés soulevées par l'interprétation du traité de la Tafna. – Prise de possession du territoire contesté. – La Medjana. – Le Zâb. – L'Ouennougha. – Ambassade de Ben-Arach. – Projet de traité complémentaire. – Expédition d'Aïn-Madhi.

Nous allons voir bientôt Abd-el-Kader organisant le pays dont la France l'a reconnu souverain, et, assurément, ce ne sera pas le côté le moins curieux sous lequel nous aurons à faire connaître cet homme célèbre. Mais avant d'exposer ce que l'émir a fait sous ce rapport, il est nécessaire d'indiquer l'origine des difficultés qui surgirent du traité de la Tafna et amenèrent, deux ans et demi après sa signature, la reprise des hostilités.

Ce traité, comme nous l'avons dit, avait été conclu malgré la résistance du parti religieux, et grâce à la pression exercée sur les chefs militaires par Abd-el-Kader, qui, jugeant les choses du point de vue élevé de la politique, avait senti que, sans la paix, il ne pourrait arriver à donner aux Arabes l'organisation à l'aide de laquelle ils cesseraient d'être une agrégation de tribus pour devenir un peuple. Une opposition analogue s'était manifestée en France contre la convention de la Tafna. Le cabinet et Abd-el-Kader étaient donc à peu près les seuls à en désirer le maintien: le premier, parce que c'était son œuvre ; le second, parce que c'était son intérêt.

Dans de telles conditions, la paix ne pouvait pas être de longue durée. La célérité regrettable avec laquelle les négociations avaient été menées dans les derniers jours, les oublis et les erreurs qui en étaient résultés, le soin que l'on semblait avoir pris d'éviter les questions brûlantes ou de les dissimuler, pouvaient laisser entrevoir que, lorsqu'on en viendrait à l'application du traité, il serait impossible de rester longtemps d'accord.

Les difficultés apparurent au lendemain même de la signature de la convention. Une colonne française ayant voulu se rendre d'Arzew à Mostaghanem par terre, l'émir, sans mettre d'ailleurs obstacle au passage, fit remarquer que l'on empiétait sur son territoire, ce qui était vrai, *car l'on avait oublié de se réserver la faculté de le traverser* ! Ainsi, aux termes mêmes du

traité, les communications entre ces deux villes ne pouvaient avoir lieu que par mer.

Les embarras provenant de la question des limites devaient être bien autrement sérieux pour la province d'Alger. Cependant, par suite d'une sorte de convention tacite, cette question fut renvoyée après l'expédition de Constantine. L'émir désirait nous la voir entreprendre, et, d'ailleurs, les soins de son immense gouvernement absorbaient toutes ses pensées. Il avait notamment à assurer son pouvoir sur les tribus placées dans son territoire, et dont quelques-unes, établies dans le sud du Tittery, paraissaient mal disposées à son égard, parce qu'il réclamait d'elles un impôt que, depuis plusieurs années, les Arabes n'étaient plus habitués à payer. Abd-el-Kader commença par faire des *rhazzias* sur celles de ces tribus qui se trouvaient à la portée de ses coups. Les autres, craignant un sort semblable, écrivirent à Ben-Aouda-el-Mokhtari, l'un des chefs les plus considérables de cette portion du Sahara qui est située au sud de Boghar, et lui proposèrent de se mettre à la tête d'une confédération qui, en groupant les forces, offrirait ainsi plus de chance à la résistance. Il y consentit.

Cette ligue constituait pour l'émir un danger sérieux, car les tribus qui la formaient étaient nombreuses et puissantes. On y voyait figurer les Oulâd-Naïl, les Oulâd-Mokhtar, les Douairs de Tittery, les Abid, les Oulâd-Moussa, les Zenakhera et bien d'autres dont les tentes réunies couvraient d'immenses espaces. Pour Abd-el-Kader, il n'y avait pas à hésiter : il fallait briser la rébellion ou succomber. Il appela donc à lui les contingents de ses fidèles tribus de la province d'Oran formant un effectif de 8 000 chevaux, plus un millier de fantassins réguliers, et donna l'ordre à Ben-Allal, qui avait remplacé, comme khalifah de Milianah, Sy-Mohammed-es-Seghir, décédé, de venir le joindre dans le pays des Zenakhera avec toutes les troupes régulières, ou les *goums*, de son commandement. Lorsqu'il eut fait sa jonction avec son khalifah, Abd-el-Kader réunissait sous sa main environ 12 000 hommes de cavalerie et 2 000 fantassins réguliers, qui, tout mal instruits qu'ils étaient, constituaient une force redoutable pour des contingents indisciplinés.

Avant de tenter le sort des armes, l'émir voulut toutefois tenter un dernier effort pour arriver à une conciliation. En conséquence, il écrivit aux tribus révoltées une lettre par laquelle il les invitait à se soumettre et à payer l'impôt prescrit par la loi divine. Il les adjurait, au nom de la religion, de le reconnaître comme sultan, d'imiter toutes les tribus de l'ouest et du nord, de repousser les conseils des hommes de discorde et de trouble ; il leur promettait enfin d'oublier leur conduite, si, revenant à des sentiments meilleurs, elles se présentaient à lui avec des chevaux de soumission. Abd-el-Kader terminait ainsi :

«Ne mettez pas votre confiance dans le nombre de vos combattants ; ils seraient le double que je remporterais encore la victoire, car Dieu est avec moi, et je ne fais

que lui obéir. Ne croyez pas que vous puissiez m'échapper ; je le jure, vous n'êtes pas plus pour moi qu'un verre d'eau dans la main de l'homme qui a soif.»

Cette lettre étant demeurée sans réponse pendant le délai de vingt-quatre heures qu'il avait accordé aux tribus pour prendre une résolution, Abd-el-Kader transmit à Ben-Allal l'ordre d'attaquer d'un côté, tandis qu'il attaquerait de l'autre. Le combat dura trois jours, avec des chances diverses; enfin la victoire se prononça en faveur du jeune sultan. Après avoir accordé quelque repos à ses troupes épuisées, l'émir se mit à la poursuite des débris de la coalition et fit éprouver un nouvel échec aux Oulâd-Antar, retranchés près de Boghar, sur des pics réputés inaccessibles. L'effet de cette seconde victoire fut plus considérable encore que celui de la première. Ben-Aouda-el-Mokhtari, chef de la ligue formée contre Abd-el-Kader, lui envoya demander l'*amân*. Non-seulement il l'obtint, mais l'émir, par un coup de politique habile, nomma agha du pays qui venait de se soumettre l'homme qui l'avait combattu la veille, et s'en fit ainsi un serviteur dévoué. La coalition vaincue, Abd-el-Kader était véritablement le sultan des Arabes.

Pendant que l'émir triomphait dans le sud du Tittery, notre armée victorieuse plantait ses drapeaux sur les murs de Constantine. Dès lors, il n'y avait plus de motif d'ajourner les questions irritantes soulevées par le traité de la Tafna ; les difficultés allaient d'ailleurs se révéler d'elles-mêmes.

La première naquit du refus fait par le maréchal Valée, devenu gouverneur-général après la mort du général Damrémont, tué au siège de Constantine, de reconnaître comme consul d'Abd-el-Kader à Alger, M. Garavini, qui exerçait déjà les fonctions de consul des États-Unis d'Amérique. Le choix de l'émir était adroit; car, en admettant que des embarras survinssent à propos de son représentant, il pouvait espérer mettre dans ses intérêts la puissance dont ce dernier était l'agent. Le cabinet vit là un danger, et, aux demandes réitérées de l'émir pour faire reconnaître M. Garavini, il répondit qu'il avait entendu l'article 15 du traité en ce sens «que les consuls à désigner par Abd-el-Kader seraient pris parmi «les Arabes, et les consuls à désigner par la France parmi les Français.» Le gouvernement pouvait avoir politiquement raison, mais la convention de la Tafna n'appuyait par aucun texte l'opinion qu'il soutenait. Aussi l'émir, irrité d'un refus qu'il considérait comme une insulte, écrivit-il immédiatement au gouverneur général:

«Puisque l'on viole les usages, qu'on s'oppose à ce que j'ai jugé utile pour le bien de mon service, et qu'on veut m'abaisser, je suis prêt à rompre si vous le désirez. Personne n'ignore que j'ai fait choix de Garavini ; je ne veux pas en prendre un autre.»

Abd-el-Kader terminait ainsi sa lettre:

«Dieu a dit : «L'injustice retombera sur son auteur.» Il a dit également: «Il faut mieux subir l'injustice que de la commettre.»

C'est sous l'impression de ce sentiment froissé que le gouvernement allait avoir à régler avec l'émir l'interprétation des dispositions obscures du traité du 30 mai, et notamment celle du paragraphe final de l'article 2.

Le général Bugeaud, qui, au lieu de la limite claire et précise du Chélif qu'il avait été autorisé à concéder seulement à Abd-el-Kader, lui avait abandonné en outre tout le Tittery et la majeure partie de la province d'Alger, dut se trouver fort embarrassé lorsque, du fond de la province d'Oran, et à l'aide de cartes défectueuses, comme elles l'étaient alors, il se vit obligé de fixer une ligne de démarcation entre le territoire attribué à l'émir et celui que la France se réservait dans la province d'Alger, où il n'avait pas encore mis les pieds. La rédaction du paragraphe final de l'article 2 se ressentit de cette incertitude ; il est facile de s'en convaincre en le relisant :

«La France se réserve... dans la province d'Alger, Alger, le Sahel, la plaine de la Métidja, *bornée à l'est jusqu'à l'Oued-Kaddara et au-delà* ; au sud, etc.[1]»

Le maréchal Valée, au lendemain de la prise de Constantine, et dans la prévision des difficultés qui allaient surgir, avait demandé au cabinet quel était le sens qu'il fallait attribuer à certaines dispositions du traité ; il avait reçu la réponse suivante, à propos de l'article 2 :

«Par ces mots : *l'Oued-Kaddara et au-delà*[2], il faut comprendre tout ce qui, dans la province d'Alger, *est au delà de l'Oued-Kaddara* jusqu'à la province de Constantine. *L'évidence du droit*, indépendamment des considérations politiques, ne permet pas de céder sur ce point. Puisque nous sommes maîtres de la province de Constantine, il ne faut pas que nous restions sans communication par terre avec elle.»

Que M. le ministre de la guerre s'appuyât, pour interpréter cet article, sur des considérations politiques, rien de plus juste ; mais qu'il invoquât *l'évidence du droit*, cela était plus contestable, comme on va pouvoir en juger.

Le maréchal Valée, commentant à son tour les instructions du ministre, disait à Abd-el-Kader :

«La France vous a concédé toute la province d'Oran, moins les enclaves réservées ; tout l'ancien beylik de Tittery, sans exception ; enfin toute la partie de la province d'Alger, située à l'ouest de la Chiffa. Mais vous n'avez rien à prétendre sur la portion de cette province qui est située à l'est de cette rivière. Quant au beylik de Constantine, il est hors de contestation, puisqu'il n'en est pas même parlé dans le traité, et que d'ailleurs il était sous le gouvernement d'Ahmed-Bey au moment de la signature de la convention.»

---

1. Tous les Saumaises de monde s'attacheraient à commenter cette phrase, qu'ils ne parviendraient pas à la comprendre.

2. Le texte français du traité dit l'*Oued-Kaddara*, le texte arabe dit l'Oued-Khadra. Ce sont deux rivières distinctes.

Abd-el-Kader répondait:

«Pour le beylik de Constantine [1], pas de difficulté, nous sommes d'accord; mais il n'en est pas de même pour la province d'Alger. Rappelez-vous ce qui s'est passé lors du traité. Je voulais d'abord vous limiter au Sahel d'Alger. Le général Bugeaud m'a demandé d'étendre cette limite ; j'y ai consenti, et c'est alors que j'ai cédé *jusqu'à l'Oued-Kaddara*, à l'est, et jusqu'à Blidah inclusivement, du côté du sud. L'expression *jusqu'à* a une valeur: si elle ne signifie rien, pourquoi l'a-t-on insérée dans le traité? Si elle signifie quelque chose, c'est que, du côté de l'est, vous avez une limite, comme vous en avez une du côté de l'ouest. Vous vous appuyez, pour justifier votre interprétation, sur la nécessité où vous étiez de vous réserver la route d'Alger à Constantine. Mais vous l'avez dit : Constantine n'était pas à vous au moment de la signature de la convention, et par conséquent vous ne pouviez vous réserver un pays en prévision d'un fait qui n'existait pas. D'ailleurs, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que vous ayez fait, dans l'est, ce que vous avez fait dans l'ouest : Arzew et Mostaghanem vous appartenaient, et cependant vous ne vous êtes point attribué la contrée placée entre ces deux villes? Ne nous jetons donc pas dans des interprétations ; tenons-nous-en au texte, et disons avec lui que toute la portion de la province d'Alger qui n'est pas comprise entre la Chiffa, à l'ouest, l'Oued-Kaddara, à l'est, et la première chaîne des montagnes, au sud, m'appartient.»

Abd-el-Kader devait avec d'autant plus de raison tenir ce langage que dans la conférence qu'il avait convoquée pour délibérer sur la question du traité, il avait interprété cette disposition devant ses principaux chefs comme il l'interprétait devant le maréchal Valée.

«Mais, répliquait-on à l'émir, votre interprétation est erronée, car vous oubliez le mot *au delà* qui, lui aussi, se trouve dans le traité. *Jusqu'à l'Oued-Kaddara et* AU DELÀ, cela voulait dire, au moment de la signature du traité, *jusqu'aux limites de la province d'Alger*; mais comme depuis lors nous venons nous mettre au lieu et place de l'ancien bey de Constantine, cela veut dire maintenant *jusqu'aux limites du beylik de ce nom, du côté de la régence de Tunis*.»

À cette objection, Abd-el-Kader répondait encore:

---

1. Nous voyons figurer constamment, soit dans les traités, soit dans la correspondance officielle, le mot de *province*. Ce mot a été introduit par nous dans la langue administrative et ne pouvait présenter aux Arabes aucune idée précise. Une province, en effet, est une certaine étendue de pays soumise à un même commandement. Or ce que nous avons appelé *province*, les Arabes l'appelaient *beylik*. Mais comme les limites des beyliks n'étaient pas semblables à celles que nous avons assignées aux provinces ; comme dans les beyliks il y avait parfois des contrées relevant d'un pouvoir vassal, il est vrai, mais héréditaire, il est aisé de comprendre ce qu'un tel enchevêtrement de divisions pouvait occasionner d'incertitudes. Aussi pouvions-nous affirmer que le Zâb ou la Medjana, par exemple, appartenaient à la province de Constantine, avec autant de bonne foi qu'Abd-el-Kader pouvait prétendre que ces pays ne faisaient pas partie de l'ancien beylik du même nom, puisqu'ils relevaient d'un pouvoir différent de celui du bey.

«Le mot *jusqu'à* signifie quelque chose, et le mot *fauq* du texte arabe, que vous traduisez par *au delà*, ne signifie rien. Faisons une expérience: prenez les vingt Arabes que vous voudrez, à votre choix, et demandez-leur l'explication du mot *fauq*. S'ils disent que le sens naturel de ce mot est *au delà*, c'est moi qui ai tort, j'accepte votre interprétation, prenez tout le territoire entre l'Oued-Kaddara et la province de Constantine ; mais, d'un autre côté, s'ils sont d'accord pour déclarer que le mot que vous traduisez par *au delà* veut réellement dire *au-dessus*, acceptez la transaction que je vous propose et qui consiste à vous assigner, comme limite du côté de l'est, *la première crête des montagnes qui sont* AU-DESSUS *de l'Oued-Kaddara*.»

Le gouverneur général ne crut pas devoir recourir à cette expérience.

Ainsi se révélaient, à chaque pas, les difficultés de ce traité, qui avait été conclu avec une précipitation déplorable. Le général Bugeaud, défendant son œuvre dans la session de 1838, fut lui-même obligé d'en convenir, et il le fit sans détour:

«On a parlé, dit-il, des imperfections de détail du traité. J'avouerai franchement qu'il y en a quelques-unes, mais je crois qu'on les a exagérées. Il n'y en a qu'une de grave, c'est le vague qui se trouve dans cette expression: *jusqu'à l'Oued-Kaddara et au delà*; cet *au delà* voulait dire: jusqu'à la province de Constantine. Cette expression était très-vague, *mais vous vous rappellerez que j'étais extrêmement pressé par le temps. Il y avait un bateau qui attendait ma dépêche*. Il fallait faire vite la guerre ou la paix, car le moment propice pour faire la guerre est l'époque des moissons.» (Séance du 8 juin 1838.)

Ceci peut être une explication, mais assurément n'est pas une excuse.

L'émir, une fois convaincu qu'il n'y avait pas moyen de s'entendre sur l'interprétation de l'article 2 du traité de la Tafna, résolut de trancher la difficulté en prenant possession du territoire situé au delà de l'Oued-Kaddara qu'il considérait comme lui appartenant. Il savait que le gouvernement voulait la paix ; il le savait par ses espions, par les débats qu'ils lui rapportaient de la tribune, par Ben-Durand, qui, élevé en France, était au courant de nos habitudes politiques ; il le savait par les proclamations du maréchal Valée, et la meilleure preuve il la tirait du traité lui-même : car comment interpréter autrement une convention qui à lui, expulsé une première fois de sa capitale, vaincu à la Sikak et à Tlemsen, accordait plus qu'il n'aurait jamais pu espérer après les triomphes les plus éclatants ? À son point de vue, et pénétré comme il l'était de la légitimité de ses prétentions, l'émir eut donc raison d'agir comme il le fit ; et la preuve, c'est qu'il demeura en possession du territoire contesté, y nomma des agents pour administrer en son nom, et put, sans amener la reprise immédiate des hostilités, faire attacher sur le dos du kaïd des Zouathnas, tribu appartenant au pays en litige, le brevet qui lui avait été délivré par le gouverneur général. C'est dans cette position que ce kaïd, condamné à mort par un tribunal d'*oulemas* comme traître à sa religion, eut la tête tranchée. Du moment où il vit un tel

acte rester impuni, Abd-el-Kader dut être bien assuré qu'il lui était permis de tout oser.

Les temps où des faits semblables pouvaient se produire sans répression sont heureusement loin de nous, et c'est à peine si, à la distance où nous sommes de ces événements, on peut y ajouter foi. Si nous les rappelons avec douleur, c'est qu'ils sont nécessaires pour faire comprendre comment Abd-el-Kader, déjà grand par lui-même, grandi encore pour toutes nos faiblesses, a pu parvenir au degré de puissance auquel il est arrivé.

La conduite du gouvernement, dictée par un désir immodéré de la paix, devait être bientôt mise à profit par Abd-el-Kader ; aussi le voit-on pousser l'interprétation du traité de la Tafna jusqu'à ses plus extrêmes conséquences. La France s'est réservé le beylik de Constantine ; il ne le nie pas. Mais que faut-il entendre par les mots : beylik de Constantine ? Faut-il comprendre la Medjana et la région saharienne, qui, toutes deux, vassales de l'ancien bey, n'étaient cependant rattachées à son gouvernement que d'une manière indirecte, puisqu'elles étaient soumises à des chefs héréditaires ? Évidemment il y avait là sujet à contestations; mais Abd-el-Kader fut entraîné par les circonstances à trancher la question comme il avait tranché celle des limites de la Métidja. D'une part, en effet, Ben-Abd-el-Selam, chef héréditaire de la Medjana, délié de toute obligation vis-à-vis de l'ancien bey, avait fait sa soumission à l'émir ; de l'autre, Ahmed, chassé par nous de sa capitale, avait cherché un refuge à Biskra, d'où il était parvenu à expulser Farhat-ben-Saïd, le premier chef de la province, qui, au lendemain de la prise de Constantine, eut reconnu la souveraineté de la France. Farhat, ayant inutilement réclamé notre assistance pour reprendre cette ville, alla se jeter dans les bras d'Abd-el-Kader, qui, ancien ennemi d'Ahmed-Bey, craignant de voir ce dernier représentant du système turc prendre dans le Zâb une importance dangereuse, devait être tout disposé à contribuer à sa destruction.

L'émir résolut donc d'occuper la Medjana et de chasser Ahmed-Bey de Biskra. Cependant, pour éviter toute complication, il crut devoir informer le maréchal Valée de sa détermination, et il lui présenta cette occupation comme ordonnée par lui dans l'intérêt de la France. Il fit valoir au gouverneur général qu'Ahmed occupant Biskra était un danger pour la tranquillité de la province où il avait régné, où il comptait encore des partisans ; qu'il y entretiendrait une agitation sourde qui, à un moment donné, pourrait nous créer des embarras sérieux ; que le général commandant à Constantine n'ayant pu, à cause de la distance et du nombre de ses troupes, accorder à Farhat-ben-Saïd, notre ami, l'appui qu'il demandait, c'était à lui, Abd-el-Kader, notre allié depuis le traité de la Tafna, à nous venir en aide. L'émir ajoutait qu'au surplus il croyait faire un acte agréable au maréchal en rétablissant l'ordre dans la partie saharienne de la province de Constantine, où assurément nous ne pouvions avoir l'intention de nous établir. Cette lettre envoyée, Abd-el-Kader fit marcher contre Biskra une armée commandée par

Berkani. Ce dernier, avec l'aide de Farhat, parvint en effet à chasser de cette ville l'ancien bey de Constantine, qui, dès ce moment, fut réduit à traîner une existence malheureuse au milieu des tribus du Zâb.

Ainsi, dès la fin de 1836, Abd-el-Kader *régnait* sur les provinces d'Oran et de Tittery, sur la province d'Alger, moins la portion comprise entre la Chiffa et l'Oued-Kaddara, sur la Medjana et le Zâb oriental qu'il considérait comme ne faisant pas partie intégrante du gouvernement du bey déchu auquel il nous reconnaissait substitués. Sans doute sa puissance ne s'étendait pas sur ce pâté montagneux que l'on est convenu d'appeler la *Grande Kabylie* ; mais cette région, qui jamais n'avait obéi au gouvernement des Turcs, si elle était indépendante de son pouvoir, l'était également du nôtre, et l'émir n'ignorait pas qu'à défaut d'une soumission de leur part, il obtiendrait au moins l'appui de ces montagnards.

Le traité de la Tafna avait donc eu pour conséquence de rendre Abd-el-Kader souverain des deux tiers de l'Algérie.

Ce fut vers cette époque que l'émir, comme il en était d'ailleurs sollicité par le gouverneur général, résolut d'envoyer à Paris un ambassadeur afin de porter au roi des cadeaux en échange de ceux qu'il avait reçus lui-même après la signature du traité. Il fit partir en cette qualité l'homme en qui il avait le plus de confiance comme négociateur, Ben-Arach, et il lui donna pour l'accompagner ce même Ben-Durand qui avait joué un rôle si important auprès du général Bugeaud. Le cabinet crut pouvoir représenter l'envoi de Ben-Arach comme un acte de vassalité et la conséquence de l'article 1er du traité de la Tafna ; mais, il faut le reconnaître, il y avait, entre la pensée de l'émir et l'interprétation qu'y donnait le gouvernement, toute la différence que nous avons signalée entre le texte arabe et le texte français du même traité. Au surplus, si Abd-el-Kader cédait aux instances dont il avait été l'objet, c'est qu'il espérait qu'en donnant satisfaction aux vœux qui lui étaient exprimés, il obtiendrait, grâce à l'habileté de ses envoyés, la consécration des faits accomplis, c'est-à-dire que le gouvernement adhérât au sens assigné par lui aux mots : *jusqu'à l'Oued-Kaddara et au delà*. Aussi, lorsque, voulant profiter du passage de Ben-Arach à Alger pour faire régler la question des limites, le maréchal Valée lui présenta un projet de convention complémentaire destinée à éclaircir les points obscurs du traité de la Tafna, le négociateur eut-il soin d'ajourner à son retour l'examen des questions qu'il espérait pouvoir régler plus avantageusement à Paris. Mais le gouvernement, prévenu par le maréchal, refusa de voir dans Ben-Arach autre chose qu'un porteur de présents, et il le renvoya au gouverneur pour toutes les affaires qui avaient trait aux difficultés pendantes.

La mission de Ben-Arach avait donc échoué en partie, et il se trouvait de nouveau, à son retour à Alger, au mois de juillet 1838, en présence du projet de convention qui lui avait été soumis une première fois. Ce projet était ainsi conçu :

Le maréchal comte Valée, gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, et l'émir El Hadj-Abd-el-Kader-ben-Mahhi-ed-Dîn, représenté par le sid Miloud-ben-Arach, voulant expliquer les termes qui sont restés obscurs et incomplets dans la convention du 30 mai 1837, et assurer l'exécution de ce traité, sont convenus de ce qui suit:

Art. 1er (relatif [1] à l'art. 2 de la convention). Dans la province d'Alger, les limites du territoire que la France s'est réservé au-delà de l'Oued-Kaddara sont fixées de la manière suivante : le cours de l'Oued-Kaddara jusqu'à sa source au mont Tibiarin; de ce point jusqu'à l'Isser, au-dessus du pont de Ben-Hini, la ligne actuelle de délimitation entre l'*outhan* de Kachna et celui de Beni-Djaad, et au delà de l'Isser jusqu'aux Bibân, la route d'Alger à Constantine, de manière à ce que le fort de Hamza, la route royale [2] et tout le territoire, au nord et à l'est des limites indiquées, restent à la France, et que la partie du territoire des Beni-Djaad, de Hamza et de l'Ouennougha, au sud et à l'ouest de ces mêmes limites, soit administrée par l'émir.

Dans la province d'Oran, la France conserve [3] le droit de passage sur la route qui conduit actuellement du territoire d'Arzew à celui de Mostaghanem ; elle pourra, si elle le juge convenable, réparer et entretenir la partie de cette route, à l'est de la Makta, qui n'est pas sur le territoire de Mostaghanem ; mais les réparations seront faites à ses frais et sans préjudice des droits de l'émir sur le pays.

Art. 2 (relatif à l'art. 6 de la convention). L'émir, en remplacement des 30000 fanègues de blé et des 30 000 fanègues d'orge qu'il aurait dû donner à la France avant le 15 janvier 1838, versera chaque année, pendant dix ans, 2 000 fanègues (d'Oran) de blé et 2 000 fanègues (d'Oran) d'orge.

Ces denrées seront livrées à Oran le 1er janvier de chaque année, à dater de 1839. Toutefois, dans le cas où la récolte aurait été mauvaise, l'époque de la fourniture sera retardée.

Art. 3 (relatif à l'art. 7 de la convention). Les armes, la poudre, le soufre et le plomb dont l'émir aura besoin seront demandés par lui au gouverneur général, qui les fera livrer à Alger, au prix de fabrication, et sans aucune augmentation pour le transport par mer de Toulon en Afrique.

Art. 4. Toutes les dispositions du traité du 30 mai 1837 qui ne sont pas modifiées par la présente convention, continueront à recevoir leur pleine et entière exécution, tant dans l'est que dans l'ouest.

Quoique l'article 1er de ce projet manquât encore de la précision mathématique si nécessaire lorsqu'il s'agit de délimitations de frontières, cependant il est évident qu'il avait pour résultat d'interdire à Abd-el-Kader l'accès de toute la partie située à l'est de la province d'Alger, entre autres

---

1. Le mot *relatif* n'est pas exact. Il fallait dire : *destiné à remplacer* l'article 2 du traité de la Tafna.

2. La *route royale !* elle n'est pas encore construite! elle consistait à cette époque en un sentier arabe qui disparaissait chaque hiver pour être retracé d'une manière différente au printemps suivant. Prendre la route d'Alger à Constantine pour limite, et cela au lendemain du traité de la Tafna! Que l'on s'étonne encore des difficultés au-devant desquelles on courait en aveugle!

3. Nous avons vu que le traité de la Tafna avait précisément oublié de résoudre le droit de passage sur le territoire accordé à l'émir, et que, grâce à cet oubli, les communications entre Arzew et Mostaghanem ne pouvaient avoir lieu que par mer.

du Zâb et de la Medjana, et de lui accorder seulement, en plus de ce que le traité lui avait attribué sans conteste, une portion du pays des Beni-Djaad et tout l'Ouennougha qui sont à l'est du Tittery. Pour faciliter cette transaction, le gouvernement renonçait à 10 000 fanègues de blé et à 10 000 fanègues d'orge. L'acceptation de cette convention par l'émir eût donc été pour lui un échec moral, beaucoup plus encore qu'un échec matériel. Le parti fanatique, avec lequel il avait constamment à lutter, n'aurait pas manqué de lui reprocher d'avoir abandonné aux chrétiens des musulmans qui s'étaient donnés à lui. Ben-Arach le savait, et pour ne pas avoir à consacrer un acte qu'il jugeait plein de dangers pour son maître, il déclara que, tout en reconnaissant que l'interprétation donnée par le projet au traité de la Tafna obtenait son approbation *personnelle*, il n'avait pas de pouvoirs pour le signer. Le gouverneur, outré de cette réponse, fit remarquer à Ben-Arach que le jeu qui se jouait ne lui paraissait pas convenable; que, s'il avait les pouvoirs de l'émir, il devait signer ce qu'il déclarait approuver ; s'il ne les avait pas, il lui avait manqué d'égards en acceptant la discussion. En présence de l'attitude du maréchal Valée, Ben-Arach comprit qu'il n'y avait qu'un seul moyen pour lui de sortir d'Alger sans amener une rupture immédiate et dangereuse pour l'émir, c'était de demander l'autorisation d'aller chercher lui-même auprès d'Abd-el-Kader, occupé en ce moment au siège d'Aïn-Madhi, petite ville située à 120 lieues dans le sud d'Alger, les pouvoirs qu'il avait déclaré lui manquer. Il l'obtint ; mais, au préalable, le maréchal Valée le mit en demeure de donner par écrit son approbation *personnelle* au traité, qui ne deviendrait définitif *qu'après la ratification de l'émir.* Dans ces conditions, et sous cette réserve, Ben-Arach, qui n'éprouvait qu'un seul désir, celui de quitter Alger au plus vite, accéda à la demande qui lui était faite, et il apposa son cachet sur le projet de convention. Dès ce moment, il fut libre de partir ; toutefois, comme le gouverneur général se méfiait des dispositions du négociateur, et craignait qu'arrivé auprès d'Abd-el-Kader, il ne cherchât à l'influencer dans un sens contraire au traité, il le fit accompagner par le commandant de Salles [1], son gendre, auquel il donna mission de pousser jusqu'à Aïn-Madhi avec Ben-Arach. Ils parvinrent ainsi jusqu'à Milianah ; mais, arrivés dans cette ville, les khalifahs refusèrent de laisser le commandant de Salles et Ben-Arach continuer leur route, et, au bout de quelques jours, ce dernier ayant subitement disparu, l'officier français reconnut qu'il n'avait plus qu'un parti à prendre, celui de retourner à Alger.

Le maréchal Valée regardait donc à bon droit comme sans valeur la convention non ratifiée; il l'avait déclaré au gouvernement en lui rendant compte de toutes les circonstances de cette affaire. Néanmoins, le cabinet, par suite d'une inadvertance qui allait avoir la guerre pour conséquence,

1. Depuis général de division et commandant l'un des corps de l'armée d'Orient.

considéra ce projet comme ayant acquis toute sa force, le présenta comme tel, et le fit publier dans les documents officiels distribués aux Chambres en 1839 [1]. Dès cet instant, il fut facile de prévoir la fin de cette paix boiteuse qui s'est appelée le traité de la Tafna; il ne s'agissait plus que d'une question de jours ou de mois ; mais le gouvernement avait laissé échapper le moment où nous eussions pu faire la guerre avec la chance de la terminer promptement. Ce moment était celui où, n'ayant pas encore eu le temps d'organiser le pays, comme il le fit à partir de 1839, l'émir se trouvait lancé dans les difficultés du siège d'Aïn-Madhi.

Ce siège a joué un rôle trop important dans l'histoire d'Abd-el-Kader pour que nous n'entrions pas dans quelques détails sur les causes de cet événement, qui faillit lui devenir fatal.

L'émir était à Médéah, point central qu'il avait choisi comme lieu de résidence, à raison de sa proximité d'Alger, lorsqu'un nommé El-Hadj-Aïssa, appartenant à l'une des familles les plus importantes de Laghouat [2], vint le trouver avec quelques-uns des principaux de la ville, pour lui offrir des présents et des chevaux de soumission. El-Hadj-Aïssa lui déclara que, grâce à la direction qu'il avait su donner aux esprits, toute la contrée le désirait pour chef, et qu'il lui suffirait de se présenter pour recevoir les hommages de tous. Abd-el-Kader fut flatté d'une démarche qui témoignait du prestige qu'exerçait déjà son nom dans les oasis du sud, et en récompense de ce qu'El-Hadj-Aïssa prétendait avoir fait, il l'investit du titre de khalifah de Laghouat. Il donna en outre à son nouveau lieutenant un contingent de 120 fantassins réguliers, et lui remit des proclamations dans lesquelles il invitait les habitants à obéir à son représentant. Mais El-Hadj-Aïssa avait laissé ignorer à l'émir une circonstance importante : c'est que Laghouat se trouvait divisée en deux camps, l'un composé de ses partisans, l'autre de ceux d'un marabout nommé Tedjini, chef du *ksar* voisin d'Aïn-Madhi, et qu'en venant lui offrir sa soumission il avait eu principalement pour but de chercher un appui contre l'influence rivale. À son retour à Laghouat, El-Hadj-Aïssa conçut un moment l'espoir de détruire la puissance de son compétiteur en se prévalant du titre de khalifah du sultan des Arabes ; mais il ne parvint qu'à obtenir une trêve de quelques jours. Bientôt les passions locales reprirent le dessus, et le *ksar* présenta de nouveau le spectacle d'une ville de 2 500 habitants échangeant perpétuellement entre eux des coups de fusil.

Impuissant à dominer cette situation, El-Hadj-Aïssa rendit compte à Abd-el-Kader des faits qui venaient de se produire, et les signala, non pas comme le résultat d'un état habituel, mais comme provenant des intrigues de Tedjini, qui, selon lui, était prêt à soulever le pays si l'émir ne venait avec son armée détruire le chef d'Aïn-Madhi. Trompé par les rapports d'El-

1. Voir le *Tableau de la situation des établissements français en Algérie.*
2. Oasis située dans la région saharienne, à 450 kilomètres environ au sud d'Alger.

Hadj-Aïssa; supposant, d'après les lettres qui lui étaient adressées par son lieutenant, que Tedjini pouvait devenir un danger au milieu des tribus turbulentes du Sahara ; voyant dans la personne de ce marabout un homme qui cherchait à lui disputer le gouvernement du sud, tandis qu'après tout il n'avait affaire qu'à un chef dont l'autorité ne dépassait guère les murs de son *ksar*, Abd-el-Kader résolut de marcher contre lui. Le 11 juin 1838, il partit à la tête de 2 000 fantassins, de 200 cavaliers réguliers et de 30 artilleurs servant deux obusiers de 24. Aïn-Madhi ne comptait pas plus de 600 défenseurs. Mais cette ville était protégée par une muraille construite en pierres et par une ceinture de palmiers qui permettait aux assiégés de faire une guerre de tirailleurs très-meurtrière. Elle avait surtout pour elle le prestige du siège mémorable qu'elle avait soutenu victorieusement, en 1783, contre Mohammed-el-Kebir, bey d'Oran.

Le premier soin d'Abd-el-Kader à son arrivée devant Aïn-Madhi fut de détourner le ruisseau qui alimentait le *ksar* ; il espérait ainsi vaincre toute résistance en quelques jours et obtenir une soumission forcée. Mais il avait compté sans le secours que devait apporter aux assiégés un puits intérieur qui, pendant toute la durée du siège, suffit à leurs besoins. Le 2 juillet, l'émir, trompé dans ses espérances, se décida enfin à commencer les travaux d'approche, et tout d'abord à faire enlever les jardins de palmiers qui entouraient la place; il n'y parvint qu'au prix de pertes considérables éprouvées par son infanterie régulière [1]. Maître enfin des jardins, Abd-el-Kader fit ouvrir le feu sur les murailles ; mais ses obus ne produisirent aucun effet, car, pour rappeler ici une expression arabe, «les boulets rebondissaient contre le rempart et tombaient morts à ses pieds.» On recourut à la mine ; la mine à son tour demeura sans résultat. À ces difficultés inhérentes au siège, vinrent bientôt s'en ajouter d'autres. La tribu des Larbaa, toute dévouée à Tedjini, se chargea d'intercepter les communications entre la petite armée d'Abd-el-Kader et le nord, de piller les convois, d'arrêter les munitions. Il n'en fallait pas tant pour décourager des troupes habituées à combattre en rase campagne, nullement à attaquer une ville. Aussi parlait-on déjà de retraite, lorsque l'arrivée de 400 obus *envoyés d'Alger par le gouverneur général*, la nouvelle du retour de Ben-Arach, chargé de remettre à l'émir des présents de la part du roi, la réception de quatre pièces de canon offertes à Abd-el-Kader par l'empereur du Maroc, ranimèrent le courage de l'armée et les bonnes dispositions des tribus amies.

Abd-el-Kader avait grand besoin de ce renfort moral et matériel. Informé des difficultés que Ben-Arach avait rencontrées à Alger, de la signature d'ailleurs *conditionnelle* que son représentant avait donnée au traité, il était vivement préoccupé des embarras qui pouvaient résulter de ces événements

1. On peut comprendre par les difficultés que nous avons éprouvées nous-mêmes, lors du siège de Zaatcha, celles qu'a pu rencontrer Abd-el-Kader devant Aïn-Madhi.

compliqués par son absence prolongée. D'un autre côté, l'émir sentait qu'une fois le siège commencé, il lui était impossible de le lever sans nuire à son influence, sans avoir peut-être à redouter un soulèvement général des tribus sahariennes qu'il venait à peine de dompter. Mais la fortune ne devait pas encore l'abandonner. Si ses troupes se trouvaient fatiguées par un siège de cinq mois, les habitants du *ksar* l'étaient bien davantage. Serrés de près, épouvantés des résultats que pourrait avoir pour eux une plus longue résistance, si cette résistance devait un jour devenir inutile, ils décidèrent leur chef à capituler. Dans la position respective des deux partis, il était facile de s'entendre, car, du côté de l'émir, tout ce qu'on pouvait demander, c'était un semblant de victoire. En conséquence, le 17 novembre 1838, fut signé entre Tedjini et Moustapha-ben-Thamy, beau-frère de l'émir, une convention par laquelle le premier s'engageait à évacuer la ville dans l'espace de cinquante-trois jours, laps de temps jugé nécessaire pour que ses partisans et lui pussent emporter tout ce qu'ils possédaient. Abd-el-Kader dut fournir les moyens de transport et se retirer avec son armée à quatre journées de distance, en attendant l'époque fixée pour la remise de la ville.

Ce singulier traité fut loyalement exécuté. Le 10 janvier 1839, six mois et huit jours après l'ouverture du siège, Tedjini et ses partisans quittèrent Aïn-Madhi, où l'émir entra le 13. Abd-el-Kader, croyant inutile, ou ne jugeant pas possible d'occuper la place, à cause de la difficulté des communications, prit le parti d'en détruire les murailles. Six cents individus appartenant aux *ksars* voisins furent employés à ce travail, qui fut achevé le 20.

Le 21, l'émir partit d'Aïn-Madhi, et arriva, le 26, à Tegdemt, où l'attendait Ben-Arach, très-inquiet de la réception qui lui était réservée par son maître. Ce n'était pas sans motif. Abd-el-Kader, en effet, avait à reprocher et reprocha en termes très-durs au négociateur d'avoir outre-passé tous ses pouvoirs en donnant son adhésion au traité supplémentaire ; il lui signifia en même temps «que jamais il ne ratifierait une convention qui avait pour résultat d'ouvrir à la France des communications entre Alger et Constantine, et de lui faire perdre, à lui, le bénéfice de l'étrange distraction qu'avaient eue les rédacteurs du traité de la Tafna, en étreignant Alger dans un cercle formé par la mer, la Chiffa, les crêtes du petit Atlas et l'Oued-Kaddara.»

Dès ce moment, en présence de partis si complètement en désaccord à l'égard de leurs droits respectifs, il était aisé de prévoir que le traité de la Tafna ne pouvait manquer d'être bientôt rompu.

XII

L'ORGANISATION.

Organisation des pouvoirs. – *Cheurfas* et *djouâds*. – Établissement de postes sur la ligne du Tell. – Armée régulière. – Fabrique d'armes – Perception des impôts. – Les silos du beylik. – Décoration. – Culte et instruction publique. – Respect des livres. – Justice. – Morale publique.

Abd-el-Kader, débarrassé des préoccupations si graves du siège d'Aïn-Madhi, peut s'occuper désormais de l'organisation du pays dont le texte arabe du traité de la Tafna l'a reconnu souverain. Avant son départ pour le sud, il n'a fait qu'en poser les bases ; d'Aïn-Madhi, il a continué à diriger ses khalifahs par ses instructions ; maintenant, il va surveiller personnellement l'exécution de ses plans.

Ce que l'émir a fait comme organisateur, ce qu'il avait projeté de faire, nous allons le lui entendre raconter lui-même à M. le général Daumas[1]. Ces renseignements ont été recueillis pendant que le général, alors colonel, remplissait auprès d'Abd-el-Kader, détenu au fort Lamalgue, une mission toute de confiance, pour laquelle le désignaient sa double qualité d'ancien consul de France à Mascara, et les grands services qu'il avait rendus comme directeur central des affaires arabes sous le gouvernement du maréchal Bugeaud. Toutefois, avant de céder la parole à M. le général Daumas, ou plutôt à Abd-el-Kader, il est indispensable de rappeler dans quelle situation l'émir avait trouvé le peuple arabe, car le point de départ est nécessaire pour bien mesurer la distance parcourue. Confusion absolue de pouvoirs rivaux, guerre perpétuelle entre les tribus, le droit du plus fort substitué à la loi, le vol et le pillage organisés, le commerce anéanti, faute de sécurité ; plus de justice, plus d'impôts, plus de cultures ; un peuple enfin se ruant dans la débauche d'une liberté qui remplaçait le joug de fer sous lequel il avait vécu jusque-là : tel est, en quelques mots, le tableau que présentait en 1832 l'ensemble du pays, lorsque Abd-el-Kader fut appelé à le gouverner à l'âge

1. Nous ne saurions témoigner trop de reconnaissance à M. le général Daumas, pour avoir bien voulu mettre à notre disposition le document précieux que l'on va lire. Heureusement pour le lecteur, ce ne sera pas le seul emprunt que nous ferons aux notes inédites au milieu desquelles il nous a été permis de puiser.

de vingt-quatre ans. Nous allons voir maintenant ce qu'il avait déjà fait, quand la reprise des hostilités, en 1839, vint l'arrêter au milieu de son organisation:

«Quand la guerre a recommencé en 1839, tout le pays arabe soumis à mes lois avait été organisé en huit gouvernements ou *khalifaliks*.

«Khalifalik de Tlemsen, commandé par Bou-Hamedi; khalifalik de Mascara, commandé par mon beau-frère Moustapha-ben-Thamy ; khalifalik de Milianah, commandé d'abord par Sy-Mohammed-es-Seghir, et après sa mort, par Sy-Mohammed-ben-Allal-ould-Sidi-Embarek; khalifalik du Hamza, commandé par Sy-Ahmed-ben-Salem; khalifalik de la Medjana, commandé par Sy-Tobal-ben-Abd-es-Selam; khalifalik du Sahara (partie orientale, ou Zâb), commandé par Sid-el-Hadj-es-Seghir; khalifalik du Sahara (partie occidentale), commandé par Sy-Kaddour-ben-Abd-el-Baky.

«Chaque *khalifalik* était divisé en un certain nombre d'*aghaliks*, à la tête desquels j'avais placé un *agha*, et chaque *aghalik* renfermait lui-même un certain nombre de tribus commandées par des *kaïds* ayant sous leurs ordres des *cheikhs*, qui étaient leurs représentants dans les fractions de tribus.

«Mes ordres arrivaient aux khalifahs, et descendaient hiérarchiquement jusqu'aux cheikhs; des cheikhs, les rapports remontaient par la même filière jusqu'à moi.

«Mon but étant de chasser les chrétiens d'une terre qui appartenait à nos pères, partout j'avais renoncé à me servir des *djouâds* (noblesse militaire), et appelé au pouvoir des marabouts, et des *cheurfas* (noblesse religieuse). La longueur de la lutte que j'ai soutenue prouve que j'avais bien jugé.

«J'avais également éloigné d'une manière absolue, et sans faire d'exception, tous les anciens représentants du gouvernement turc. Ils étaient odieux, et je voulais que l'on pût immédiatement établir une comparaison entre ceux qui ne voulaient que les vanités, les biens du monde, et moi qui n'avais qu'une pensée, le triomphe des musulmans.

«J'avais compris que jamais je ne pourrais empêcher les chefs investis par moi de commettre des exactions, ou les punir, dans le cas où ils en commettraient, qu'autant que je leur aurais accordé une solde capable de les faire vivre. J'attribuai donc:

«Aux khalifahs, 110 douros (550 fr.) par mois, et, de plus, un *saa* (160 litres) d'orge par jour, afin de les mettre à même de défrayer les hôtes nombreux que leur position amenait sans cesse auprès d'eux;

«Aux aghas, le dixième de toutes les contributions, soit en argent, soit en nature.

«Les kaïds étaient traités comme les aghas; mais, ayant moins d'administrés, leurs revenus étaient nécessairement moindres. Chacun recevait ainsi en proportion de son commandement.

«Pour protéger, autant qu'il était en moi, les serviteurs de Dieu contre les exactions de leurs chefs, je faisais prêter serment aux khalifahs et aux aghas,

et cela sur le livre sacré de Sidi-Bokhary, qu'ils ne commettraient pas d'injustice envers leurs administrés. Moi-même, je m'étais posé comme le surveillant de tous leurs actes. Aussi, tant pour effrayer les agents qui commettaient des vols ou des vexations que pour montrer aux Arabes ma volonté de les réprimer, je faisais crier dans tous les marchés la proclamation suivante :

«Oh ! les malheureux ! Que celui qui a à se plaindre de son khalifah, de son «agha, de son kaïd ou de son kadhi, vienne trouver le sultan, et il lui sera «rendu justice ; s'il ne le fait pas, Dieu n'aura rien à demander au sultan au «jour du jugement.»

«Malgré tous mes efforts, il se faisait encore beaucoup de mal que je ne pouvais empêcher, d'abord parce qu'en constituant mon gouvernement au milieu de besoins sans nombre, je n'avais pu porter la rétribution de mes fonctionnaires à la hauteur de leurs dépenses obligées, et, d'un autre côté, parce que je ne pouvais compter obtenir, en un moment, des réformes aussi radicales que celles que je poursuivais.

«Dans le double but de maintenir en respect les tribus turbulentes du Sahara et de mettre mes ressources à l'abri de vos coups, j'avais, à grands frais, et avec des difficultés sans nombre, fait construire ou rétablir sur la limite du Tell, et par conséquent en arrière des villes de la ligne du milieu, un certain nombre de forts que depuis vous m'avez détruits.

«C'étaient, en partant de l'ouest : Sebdou, au sud de Tlemsen ; Saïda, au sud de Mascara ; Tegdemt, au sud-est de la même ville ; Taza, au sud de Milianah ; Boghar, au sud de Médéah ; Bel-Kheroub, au sud-est d'Alger ; enfin Biskra, au sud de Constantine.

«J'étais convaincu en effet que, la guerre recommençant, je serais forcé de vous abandonner toutes les villes de la ligne du milieu, mais qu'il vous serait de longtemps impossible d'arriver jusqu'au Sahara, parce que les moyens de transport qui embarrassent vos armées vous empêcheraient de vous avancer au loin. Le maréchal Bugeaud m'a prouvé que je m'étais trompé, mais j'avais pour moi l'expérience faite avec ses prédécesseurs. Cependant, même avec le système du maréchal Bugeaud, si les Arabes avaient voulu souscrire à ma proposition de détruire de fond en comble les villes de Médéah, de Milianah, de Mascara et de Tlemsen, c'est-à-dire les marches de l'escalier qui vous ont permis de monter plus haut, vous eussiez éprouvé des difficultés presque insurmontables qui vous auraient empêchés d'arriver à ma véritable ligne de défense [1]. Ceux-ci disaient que les Français rebâtiraient vite ce que nous aurions détruit ; ceux-là, que ce serait une mauvaise action que de renverser, en vue d'une éventualité, ce qui avait coûté tant de mal à édifier. Les uns et les autres avaient tort ; j'aurais dû suivre mon inspiration.

---

1. Si Abd-el-Kader eût en effet réalisé ce projet, on peut se demander ce qui serait arrivé, car ce sont les villes de la ligne du milieu qui nous ont permis de nous asseoir dans le pays et de nous avancer jusqu'au Sahara.

«Tegdemt, dans mes projets, devait devenir une ville immense, un centre reliant le commerce du Tell à celui du Sahara. Ce point avait plu aux Arabes; ils venaient s'y fixer avec plaisir, parce qu'ils y trouvaient de grands avantages. C'était aussi une épine que j'avais placée dans l'œil des tribus indépendantes du désert; elles ne pouvaient plus ni fuir, ni m'inquiéter: je les tenais par le ventre [1]. Tegdemt avait été bâtie sur leurs têtes; elles l'avaient compris et s'étaient empressées de se soumettre. En effet, de cette ville je pouvais toujours, avec mes *goums* (cavalerie irrégulière), m'élancer à l'improviste sur elles et saisir au moins leurs nombreux troupeaux, si je ne parvenais à enlever leurs tentes. Quelques exemples vigoureux faits sur les tribus les plus éloignées leur avaient fait perdre tout espoir de m'échapper; aussi toutes avaient fini par reconnaître mon pouvoir et par payer la *zekka* [2]. J'envoyais même compter leurs troupeaux ; elles se résignaient.

«Il n'y a que quatre points dans le désert où je ne sois pas arrivé, ce sont: le Mzâb, Ouargla, Tougourt et le Souf. Les Oulâd-Sidi-Cheikh [3] eux-mêmes m'avaient reconnu ; il est vrai que je leur avais accordé certains privilèges et qu'ils payaient un impôt réduit : mais ils formaient une tribu de marabouts, et mon devoir était de les protéger. Quant aux *ksours* [4], ils me payaient peu de chose ; je ne leur demandais rien et paraissais leur faire une faveur à cause de leur pauvreté. Plus tard, j'aurais vu la conduite à tenir vis-à-vis d'eux.

«Outre les contingents des tribus qui se levaient à ma voix, ou à celle de mes khalifahs, et qui constituaient ainsi une force auxiliaire puissante, mais momentanée, car je ne pouvais les tenir longtemps éloignés de leurs tribus, j'avais une armée régulière de 8 000 hommes d'infanterie, 2 000 de cavalerie et 240 artilleurs. Je possédais une vingtaine de pièces de campagne, non compris une assez grande quantité de canons de fer ou de bronze, la plupart hors de service, et qui venaient des Turcs. Je pouvais ainsi donner à chacun de mes khalifahs : 1000 fantassins, 250 cavaliers, 2 ou 3 pièces de canon et 30 artilleurs [5]. Mon infanterie ne se recrutait que par des enrôlements volontaires ; ils étaient suffisants, eu égard à l'argent et aux armes dont je disposais. Plus tard, si j'en avais eu le temps, j'aurais employé un moyen analogue à celui dont les Français se servent pour avoir des soldats. Ma religion ne me le défendait pas, car un sultan peut recourir à des enrôlements pour sauver son pays envahi par les chrétiens et faire triompher son drapeau.

---

1. C'est-à-dire que le Sahara ne produisant pas suffisamment de céréales et devant s'approvisionner dans le Tell, Abd-el-Kader tenait le Sahara par la faim.
2. Impôt sur les bestiaux.
3. Tribu saharienne très nombreuse établie dans le sud de la province d'Oran.
4. Pluriel de *ksar*, village fortifié du Sahara.
5. C'est à l'aide de ses troupes régulières, dont le commandant Abd-Allah lui avait donné la première idée, dont le général Desmichels avait facilité l'organisation, qu'Abd-el-Kader a dominé le pays arabe. Les tribus ne pouvaient tenir contre ces troupes, appuyées le plus souvent de *goums*. Ainsi, à l'aide de son armée régulière, l'émir se procurait par la force, quand la persuasion était impuissante, une armée irrégulière.

«Les instructeurs de mon infanterie régulière étaient des soldats du *nizâm*[1] venus de Tunis, de Tripoli, ou des déserteurs de votre propre armée, indigènes ou étrangers. J'avais composé pour elle un règlement qui traitait de la hiérarchie, de l'habillement, de la solde, de l'avancement et de la nourriture. Il suffisait au besoin du moment.

«Quant à ma cavalerie régulière, elle ne voulait pas d'instructeurs. Pour ce genre de guerre, elle avait l'amour-propre de ne point reconnaître de maîtres. Elle savait qu'elle ne valait rien pour le choc ; mais elle se croyait sans rivale pour le combat individuel, la guerre d'embuscade et de surprise, et pour la manière de s'éclairer. Elle ne regardait pas comme un déshonneur de fuir devant des forces même inférieures, sa fuite n'étant souvent qu'une tactique. Faire beaucoup de mal à l'ennemi sans en recevoir elle-même, voilà le principe que je lui avais inculqué.

«Tous mes réguliers étaient armés de fusils français ou anglais. Les déserteurs de vos rangs, les combats, les vols ou les achats dans le Maroc me les avaient procurés. Tout Arabe armé d'un fusil français était forcé de me le céder moyennant 12 douros (60 fr.) ; il se pourvoyait ensuite ailleurs, et comme il le pouvait, sur les marchés, ou bien encore quand les tribus du désert, arrivant dans le Tell, inondaient le pays d'armes provenant de Tunis, de Tougourt, du Mzâb ou de Fâs par Figuig et les Oulâd-Sidi-Cheikh.

«Je fabriquais ma poudre à Tlemsen, à Mascara, à Milianah, à Médéah et à Tegdemt. J'en achetais aussi dans le Maroc, où je m'approvisionnais de pierres à fusil qui manquaient absolument dans le pays. Le soufre me venait de chez vous, le salpêtre de tous côtés.

«Pendant la paix, vos villes du littoral m'avaient vendu beaucoup de plomb; le Maroc m'en avait fourni ; enfin j'en extrayais des montagnes de l'Ouarsenis. Mais tout cela me coûtait fort cher; aussi je ne donnais que rarement des munitions du beylik aux Arabes, qui ont l'habitude de gaspiller la poudre sans discernement dans leurs fantasias. Je ne faisais d'exception à ce principe que pour ceux qui bloquaient vos villes, ou bien quand, le jour d'un combat, je voyais les munitions manquer aux miens. On les distribuait alors sur place.

«J'avais établi à Tlemsen une fabrique de canons, elle était dirigée par un déserteur espagnol qui m'était venu par le Maroc. Elle ne produisit qu'après bien des efforts et des difficultés, mais enfin elle produisit, et plus tard j'aurais pu l'améliorer. D'un autre côté, j'avais une manufacture d'armes à Milianah; elle tirait le fer d'une mine que je faisais exploiter dans les environs. Cette manufacture avait été organisée par des ouvriers européens que Miloud-ben-Arach m'avait ramenés de France quand il s'y rendit quelque temps après le traité de la Tafna pour porter au roi mes présents [2]. On y fabriquait l'arme complète.

1. Mot turc employé pour désigner les troupes réglées.

2. Ces ouvriers devaient toucher, indépendamment d'un salaire journalier, une somme de 3 000 fr., au bout d'un certain nombre d'années passées dans ces manufactures. A la reprise

«Enfin, j'avais installé au siège du gouvernement de chacun de mes khalifahs, des tailleurs, des armuriers, des selliers, pour confectionner les vêtements nécessaires à mes troupes, réparer les armes et les objets de sellerie. Dans beaucoup de tribus j'avais placé des ouvriers semblables, afin de les mettre à portée de tous mes besoins.

«Pour faire face aux dépenses de mon gouvernement, où tout était à créer, où je ne pouvais parer qu'à ce qu'il y avait de plus urgent, il me fallait des impôts.

«J'avais donné l'ordre à mes khalifahs de veiller personnellement à tout ce qui se rattachait à cette matière, et c'est pour ce motif qu'en temps ordinaire ils devaient sortir deux fois par an: une fois au printemps, pour recueillir la *zekka*; une fois en été, après les moissons, pour recueillir l'*achour.* Pendant ces tournées, ils étaient tenus de contrôler l'administration des aghas, de me rendre compte des plaintes portées contre eux, de surveiller la gestion des propriétés du beylik. Mes khalifahs se faisaient suivre de leur bataillon régulier, de leurs *khialas* (cavaliers réguliers), de deux pièces de canon et de la cavalerie irrégulière de la circonscription. Le peuple arabe est ainsi fait que, s'il ne les avait pas vus forts, il aurait refusé de payer l'impôt. Après un succès de votre part, combien de fois ne m'est-il pas arrivé d'éprouver des difficultés pour la rentrée des contributions! Le sultan est occupé avec les chrétiens, il ne peut pas châtier notre résistance; ne payons pas, nous verrons plus tard. Il est bien vrai que, *plus tard*, je leur ai fait payer et l'ancien et le nouveau, et cependant cela ne les corrigeait pas; ils ne voient jamais que le moment présent.

«Toutefois, en réclamant des tribus ce qui était nécessaire pour l'entretien du beylik, je voulais, autant que possible, concilier leurs intérêts avec ceux de l'État. Mes khalifahs avaient l'ordre de recevoir, en payement de l'impôt ou des amendes, des denrées, des mulets, des chameaux, et surtout des chevaux.

«Avec les chevaux, je remontais ma cavalerie ; avec les chameaux et les mulets, j'obtenais des moyens de transport ; avec les denrées, je nourrissais mes troupes ou je formais des magasins. Les *rhazias* venaient ajouter à mes ressources et j'en faisais quand les tribus, méconnaissant ma puissance, en appelaient aux armes pour vider les différends qu'elles pouvaient avoir entre elles. Je voulais être l'arbitre de ces différends, et pour cela j'avais établi en principe que pas un coup de fusil ne devait se tirer sans ma permission.

«Les chevaux, mulets ou chameaux dont je n'avais pas immédiatement besoin, et qui pouvaient m'être utiles dans l'avenir, étaient confiés à la

---

des hostilités ils demandèrent à retourner à Alger. Bien que la moitié du temps de leur engagement fût à peine écoulée, l'émir leur fit payer les 3 000 fr. promis, ne voulant pas qu'ils eussent à souffrir d'un fait dont ils n'étaient pas coupables.

garde de certaines tribus et surveillés par des *oukils* (mandataires) que j'instituais. Le tout était réglé de manière à éviter le gaspillage, et à indemniser les gardiens des soins qu'ils donnaient aux propriétés du gouvernement.

«Bien j'avais fait de prévoir l'avenir, car le nombre des chevaux que j'ai dû remplacer dans ma cavalerie régulière est immense. Le moindre cavalier en a eu 7 ou 8 tués, ou hors de service, et il n'est pas rare de désigner tel homme qui en a compté jusqu'à 12 et même 15. Ben-Yahia, ce vaillant compagnon qui, pour ne pas survivre à mon malheur, s'est fait tuer dans le dernier combat que j'ai livré aux Marocains (décembre 1847), en a eu 18 tués sous lui. Les choses en étaient arrivées à ce point, que tout cavalier régulier qui passait un an sans être blessé, ou sans avoir un cheval tué, était peu considéré parmi mes *khialas.*

«Tant que j'ai pu le faire, j'ai remplacé également aux Arabes des *goums* les chevaux qu'ils perdaient en combattant. Je leur en ai donné ainsi plus de six mille. Mais, dans les derniers temps, quand je ne pouvais leur rendre des chevaux, je leur accordais, par cheval, deux chameaux, ou trente moutons, ou un bon mulet. Ils vendaient ces animaux, et le produit aidait le cavalier à se remonter. Mais bientôt, la situation devenant plus difficile, il ne m'a plus été possible de leur attribuer cette indemnité.

«Pour bien te rendre compte de la consommation que j'ai faite en chevaux, sache que, dans une seule année, j'en ai donné 500 aux Gharabas d'Oran, et à peu près autant aux Hadjouths de la province d'Alger. Mais combien n'en ai-je pas remplacé, soit parce que leur maître avait de la fortune, soit parce que les moyens m'ont manqué !

«Les troupeaux provenant de la *zekka* étaient également confiés aux soins des tribus sous la surveillance des kaïds, qui étaient obligés d'en tenir un contrôle et de leur désigner des bergers pour les mener paître et les soigner. Ces troupeaux, dans le gouvernement de chaque khalifah, servaient à défrayer les voyageurs, à soutenir les pauvres, à aider les *tholbas* (lettrés), et à nourrir mon armée, à qui je donnais de la viande deux fois par semaine. Par ces moyens, j'avais commencé à établir un grand ordre dans l'administration des revenus du beylik ; mais, quand la guerre recommença, on me trompa, et de tous les côtés on se mit à profiter de mes préoccupations pour voler l'État. Les deux seuls khalifahs qui aient su maintenir l'ordre en tout temps sont Bou-Hamedi et Ben-Allal. Ils étaient redoutés à cause de leur sévérité.

«Les précautions que je viens d'indiquer ne suffisaient pas pour assurer la nourriture de mon armée sur tous les points où les nécessités de la guerre pouvaient l'appeler. Or, comme je ne voulais pas faire peser son entretien sur des populations que ce surcroît de dépenses aurait indisposées, j'avais ordonné que, sur le territoire de chaque tribu, on installât des silos du beylik. Ces silos, placés sous la responsabilité du kaïd de la tribu, et disposés de manière à échapper aux recherches de l'ennemi, devaient renfermer les

grains provenant de l'*achour,* ou des terres appartenant à l'État, que je faisais cultiver par *touiza* (sorte de corvée). Je donnais ainsi aux Arabes, toujours défiants, la preuve que je ne prélevais rien pour mes besoins personnels des impôts que je les obligeais à payer pour le bien général, et ils m'en savaient gré. Ce sont ces magasins qui ont retardé ma chute ; leur destruction par vos colonnes l'a décidée, parce que, n'ayant plus de provisions, j'étais obligé de recourir, pour mes soldats, aux ressources propres des tribus. Rançonnées par vous, rançonnées par moi, elles n'ont plus montré la même ardeur pour la guerre sainte. Le ventre ! le ventre ! c'est lui qui perd les hommes !

«Quant à moi, qu'avais-je besoin de recourir au *Bit-el-mâl* (trésor public) pour mes dépenses personnelles ? Jamais, jusqu'au moment où mes biens sont restés au pouvoir des Français (1841), jamais je n'avais touché à un *mouzouna* [1] de ce que les Arabes me donnaient pour les dépenses publiques, et, depuis lors, je n'en ai retiré que ce qui m'était strictement nécessaire. Mes vêtements étaient fabriqués par mes femmes et par celles de mes serviteurs ; mes revenus servaient à entretenir les miens ; ma nourriture même provenait des terres de ma famille, et elles me rendaient assez pour venir, en outre, au secours des pauvres, des voyageurs, et surtout de mes compagnons qui avaient été blessés dans la guerre sainte. En agissant ainsi, je voulais pouvoir exiger de grands sacrifices de la part des Arabes, car je leur montrais que *zekka* et *achour*, amendes, tout, absolument tout, était versé dans le trésor public, pour entretenir mes troupes, faire marcher le gouvernement et acheter des armes. En 1839, au moment où la guerre recommençait avec vous, je demandai aux tribus une forte *maouna* [2]. Je m'aperçus bientôt qu'elle rentrait avec lenteur ; alors je fis vendre sur la place publique de Mascara tous les bijoux de ma famille, en déclarant que le produit en serait versé au *Bit-el-mâl*. La *maouna* fut acquittée instantanément par les Arabes, et ce fut à qui verserait sa part le premier.

«Afin d'exciter l'émulation dans mon armée régulière, j'avais institué une décoration ; seulement, au lieu d'être portée sur la poitrine, elle l'était sur la tête, où elle se trouvait maintenue à l'aide d'un crochet qui entrait dans la corde qui attache le *haïk*.

«Cette décoration (*cheïa*), qui variait de forme suivant le grade, consistait en une plaque d'or ou d'argent. Sur le milieu de cette plaque étaient écrits ces mots : *Nasseur-ed-din* (celui qui vient en aide à la religion) [3]. Le *cheïa* ne

---

1. Le *mouzouna* est la plus petite monnaie des Arabes ; elle équivaut, à peu près, à un centime.
2. *Maouna* (aide, assistance), impôt extraordinaire et momentané levé dans un but religieux.
3. Voici quels étaient les signes distinctifs de cette décoration : *aghas* en chef de la cavalerie ou de l'infanterie, plaque en or, huit doigts en or ; *aghas* ordinaires, plaque en or, sept doigts en or ; *khodjas* de mille hommes, plaque en or, six doigts en or ; *siafs* (officiers supérieurs), plaque en argent, cinq doigts dont deux en argent et trois en or ; *khodjas* de cent hommes, plaque en argent, cinq doigts, dont deux en or et trois en argent ; *kebar-es-soff* (chefs de rang), plaque en argent, quatre doigts, deux en or et deux en argent ; *kahia* (lieutenant), trois doigts, un en or, deux en argent.

pouvait être accordé que pour une action d'éclat ou pour un grand service rendu soit à la religion, soit au pays. Il donnait droit à certains privilèges : celui qui l'avait obtenu ne pouvait être traité par ses supérieurs qu'avec les plus grands égards, et jusqu'au grade de *kebir-es-sof* (chef de rang) inclusivement, il pouvait entrer librement chez tous ses supérieurs, même chez moi.

«Les fonctionnaires n'appartenant pas à l'armée obtenaient également cette distinction pour de grands services administratifs rendus, et pour la gestion des deniers publics. Voulant organiser un pays en désordre, j'avais besoin de récompenser les agents de l'administration. Tout le monde pouvait donc prétendre à la décoration, même le nègre, pourvu qu'il fût libre et musulman.

«Enfin, j'avais attaché une haute paye au *cheïa*. Chaque doigt valait au décoré une augmentation de solde d'un *douro* (5 fr.) par an. C'était peu, sans doute, mais c'était beaucoup pour moi. J'ai payé exactement cette augmentation dans le commencement ; mais, plus tard, lorsque j'ai été réduit aux ressources les plus infimes, j'ai dû y renoncer. J'ai toutefois, tant que je l'ai pu, soldé la haute paye des simples soldats. Quant aux chefs, ils avaient d'eux-mêmes fait l'abandon de ce qui pouvait leur revenir ; ils connaissaient ma position !

«Mon devoir, comme chef et comme musulman, était de relever la religion et la science. Afin que la religion, par laquelle, seule, nous pouvions lutter contre vous, se ravivât partout, dans les villes comme dans les tribus, j'avais établi des écoles où l'on apprenait aux enfants leurs prières, les premiers et les plus importants préceptes de Koran, enfin la lecture et l'écriture. Ceux qui voulaient ou pouvaient pousser plus loin leur instruction en avaient les moyens soit dans les *zaouïas*[1], soit dans les mosquées. Là se trouvaient des *tholbas*, auxquels, suivant leur mérite et leur érudition, je faisais un petit traitement, tant en argent qu'en nature. Je sentais tellement l'importance qu'il y avait pour nous à conserver la science, qu'il m'est arrivé plusieurs fois de faire grâce à des *tholbas* qui avaient mérité la mort. Il faut si longtemps dans notre pays pour devenir véritablement savant, que je n'osais anéantir dans un seul jour le fruit de tant de travail. L'habitant du *ksar* peut bien abattre le palmier qui le gêne ; mais combien ne lui faudra-t-il pas attendre d'années avant d'obtenir un produit de l'arbuste par lequel il le remplace !

«Afin de faciliter les études des *tholbas*, j'avais pris soin de préserver de toute destruction les travaux du passé. Je l'avais fait avec d'autant plus de raison, que chez nous les livres sont rares et nécessitent plusieurs mois de travail pour en tirer une simple copie. J'avais donc prescrit que, dans les villes comme dans les tribus, on veillât à la conservation des manuscrits, et tout Arabe convaincu d'avoir sali ou déchiré un livre était sévèrement puni. Mes soldats avaient même pris l'habitude, tant ils savaient combien j'y tenais, de m'apporter les manuscrits dont ils s'emparaient dans les *rhazzias* ;

1. La *zaouïa* c'est le monastère du moyen âge, un lieu de prière, d'étude et d'aumône.

et, pour stimuler leur zèle, je leur accordais une gratification. Je mettais ensuite ces livres en dépôt dans les mosquées et les *zaouïas*, ou entre les mains de savants *tholbas* en qui je pouvais avoir confiance. Mon intention était d'établir à Tegdemt une vaste bibliothèque ; mais Dieu ne m'en a pas donné le temps! Les livres que j'avais destinés à en former le commencement étaient dans ma *zmalah* lorsque le fils du Roi s'en est emparé. Aussi ce fut une douleur ajoutée à mes autres douleurs de suivre votre colonne reprenant le chemin de Médéah, à la trace des feuilles arrachées aux livres qui m'avaient coûté tant de peine à réunir.

«Comme l'instruction, j'avais partout organisé la justice. Les *kadhis* étaient rétribués à raison de 10 douros par mois (50 fr.), et, de plus, ils jouissaient du produit de certains actes. La justice! je voulais que ses représentants fussent partout, même qu'ils suivissent mon armée en marche. Les Turcs mettaient à mort par caprice, cruauté, et toujours sans jugement. Moi, j'avais voulu qu'aucune exécution capitale ne pût avoir lieu qu'en vertu d'un jugement rendu conformément à la loi de Dieu, dont je ne me considérais que comme le lieutenant. Aussi, toutes les fois que les colonnes sortaient, elles étaient accompagnées d'un *kadhi* et de deux *adouls* (assesseurs du *kadhi*), et, dans chacune d'elles, le chef des *chaouchs* exécutait les jugements. Il n'en était pas moins considéré pour cela, car, à nos yeux, ce n'est pas l'exécuteur qui tue, c'est la loi. Sans doute j'ai fait mettre à mort bien des individus, mais jamais sans jugement. Tous, d'ailleurs, avaient commis des crimes ou trahi leur religion; or, d'après nos livres saints, *celui qui aide l'ennemi avec son bien, doit son bien ; celui qui l'aide avec son bras, doit sa tête.*

«Grâce à la surveillance de mes khalifahs, à celle des aghas et des kaïds, à la responsabilité que je faisais peser sur les tribus pour les crimes ou pour les vols commis sur leur territoire, les routes étaient devenues sûres. La police des marchés ne laissait rien à désirer, et, pour tout dire en un mot, chez un peuple vivant sous la tente et, par conséquent, insaisissable ; difficile à manier, parce qu'il occupait de vastes espaces sur lesquels il était disséminé, j'en étais venu au point qu'on avait renoncé à entraver les chevaux pendant la nuit, et qu'une femme pouvait sortir seule sans crainte d'être insultée. Quand on en faisait la remarque ou qu'on en demandait la raison, les Arabes répondaient: *Les entraves du sultan sont là; nous n'avons plus besoin de nous servir des nôtres.*

«La morale publique avait également provoqué mes réformes. Les mœurs étaient devenues meilleures, la prostitution sévèrement réprimée, et, si Dieu l'avait voulu, j'aurais fini par replacer les Arabes dans la voie du Koran dont ils se sont tant éloignés.

«Pour les hommes, j'avais proscrit totalement l'usage de l'or et de l'argent dans les vêtements, car je ne voulais pas du luxe qui énerve [1]. Je les tolérais

1. Un jour, Sy-Moustapha, son frère, s'étant présenté devant lui avec un *burnous* orné de glands d'or, l'émir, sans prononcer une parole, s'approcha de lui et les coupa avec la lame d'un poignard.

seulement pour les armes et le harnachement ; ne fallait-il pas faire aimer ce qui devait contribuer à nous sauver ! Quant aux femmes, elles n'avaient pas été compromises* dans cette défense. Ce sexe faible a besoin de dédommagement, tandis que l'homme a toutes les distractions qu'il peut désirer : la guerre, la chasse, les travaux de l'esprit, le gouvernement, la religion, la science. Le premier j'avais donné l'exemple en me couvrant d'un vêtement semblable à celui du plus humble des miens. Si j'agissais ainsi, ce n'était pas, certes ! dans la crainte d'être signalé à vos balles ou à vos boulets ; c'était parce que je voulais pouvoir demander aux Arabes ce qu'ils me voyaient faire à moi-même, et leur prouver qu'il valait mieux, devant Dieu, employer toutes ses ressources à acheter des armes, des munitions, des chevaux, pour faire la guerre, que de se couvrir de vains ornements.

«Le vin et le jeu étaient complètement interdits ; il en fut de même du tabac ; non pas que le tabac soit précisément défendu par notre religion, mais mes soldats étaient pauvres, et je voulais ainsi les préserver d'une habitude qui devient quelquefois si forte, que l'on a vu des gens laisser leur famille dans la misère et vendre jusqu'à leurs vêtements pour satisfaire leur passion. On fumait bien encore, mais peu et en cachette ; c'était déjà beaucoup. Quant aux marabouts, aux *tholbas* et à tous ceux qui touchaient au gouvernement, ils y avaient renoncé totalement.

«Cela peut te prouver à quel point j'étais obéi !

«Voilà ce que j'étais parvenu à organiser, et, vu le peu de temps que j'avais eu, ces réformes étaient considérables et me montraient jusqu'où je pouvais arriver dans l'avenir, lorsque le fils du Roi, venant de Constantine avec une armée, traversa sans me prévenir le territoire qui m'avait été incontestablement attribué par le traité de la Tafna, combattit à Ben-Hiny les contingents de mon khalifah Ben-Salem, et fut ainsi cause de la reprise des hostilités.»

Tel est le document curieux dont nous sommes redevable à M. le général Daumas. Il nous montre Abd-el-Kader organisateur, c'est-à-dire sous le côté où il est le moins connu ; il nous montre ce jeune homme de génie qui, au moment où nous sommes parvenus de son histoire, compte à peine trente ans, aux prises avec les difficultés du gouvernement et arrivant, en quelques années, à constituer un pouvoir fort, incontesté, à la place des pouvoirs qui se déchiraient ; à plier le peuple arabe sous sa main puissante, à modifier enfin cette société jusque dans ses fondements.

Que n'eût pas fait Abd-el-Kader si la France lui eût laissé le temps de profiter de notre faute de la Tafna ? La pensée s'en effraye quand on songe qu'il a fallu sept ans de combats, et 100 000 hommes de la première armée du monde, pour détruire ce que l'émir avait édifié en deux ans et cinq mois.

* S'agit-il d'une coquille et faut-il lire comprises ?

XIII

LA RUPTURE.

Mission du commandant de Salles. – Solutions proposées par le maréchal. – Lettre d'Abd-el-Kader au roi. – Seconde lettre. – Lettre à M. Thiers. – Lettre au maréchal Gérard. – Voyage du duc d'Orléans – Passage des Bibâns. – Réclamations de l'émir – Mission de Ben-Durand. – Proclamation de la guerre sainte. – Invasion de la Métidja.

Nous avons vu précédemment les difficultés qu'avait soulevées, dès l'origine, l'interprétation de l'article 2 du traité de la Tafna ; la manière dont Abd-el-Kader les avait tranchées en prenant possession des pays situés *au-delà* de l'Oued-Kaddara ; les tentatives faites par le gouverneur général pour l'amener à accepter un traité supplémentaire qui trancherait, à l'avantage de la France, l'obscurité du premier. Ces tentatives furent renouvelées une dernière fois au mois de février 1839, époque à laquelle Abd-el-Kader, après son expédition d'Aïn-Madhi et une visite à Tegdemt, se rendit à Bou-Khorchfa, dans les environs de Milianah. Le maréchal Valée profita de ce voyage de l'émir pour lui envoyer le commandant de Salles, avec mission d'obtenir, au lieu de réponses dilatoires, une réponse catégorique de refus ou d'adhésion au traité supplémentaire qu'il n'avait pas consenti à ratifier.

La situation d'Abd-el-Kader était embarrassante ; l'émir voulait le maintien de la paix, et, d'un autre côté, il lui était impossible d'accepter ce traité ; car dans le conseil tenu avant la signature de la convention de la Tafna, il avait interprété devant ses lieutenants l'article 2 de cette convention dans les termes où il le commentait aujourd'hui, et annoncé que la France ne dépasserait pas l'Oued-Kaddara. C'était sur cette assurance que les chefs militaires et religieux, convoqués à cette conférence, avaient donné leur adhésion au traité; il ne pouvait donc modifier, sans leur assentiment, les termes d'une interprétation qui l'obligeait vis-à-vis des siens. Abd-el-Kader n'ignorait pas d'ailleurs que des bruits fâcheux circulaient parmi les Arabes sur la convention de la Tafna. On disait que l'émir payait un tribut aux chrétiens, que des infidèles parcouraient la terre de l'islam sous la protection du sultan, qui leur permettait même de s'y établir; qu'une semblable

XIII

LA RUPTURE.

Mission du commandant de Salles. – Solutions proposées par le maréchal. – Lettre d'Abd-el-Kader au roi. – Seconde lettre. – Lettre à M. Thiers. – Lettre au maréchal Gérard. – Voyage du duc d'Orléans – Passage des Bibâns. – Réclamations de l'émir – Mission de Ben-Durand. – Proclamation de la guerre sainte. – Invasion de la Métidja.

Nous avons vu précédemment les difficultés qu'avait soulevées, dès l'origine, l'interprétation de l'article 2 du traité de la Tafna ; la manière dont Abd-el-Kader les avait tranchées en prenant possession des pays situés *au-delà* de l'Oued-Kaddara ; les tentatives faites par le gouverneur général pour l'amener à accepter un traité supplémentaire qui trancherait, à l'avantage de la France, l'obscurité du premier. Ces tentatives furent renouvelées une dernière fois au mois de février 1839, époque à laquelle Abd-el-Kader, après son expédition d'Aïn-Madhi et une visite à Tegdemt, se rendit à Bou-Khorchfa, dans les environs de Milianah. Le maréchal Valée profita de ce voyage de l'émir pour lui envoyer le commandant de Salles, avec mission d'obtenir, au lieu de réponses dilatoires, une réponse catégorique de refus ou d'adhésion au traité supplémentaire qu'il n'avait pas consenti à ratifier.

La situation d'Abd-el-Kader était embarrassante ; l'émir voulait le maintien de la paix, et, d'un autre côté, il lui était impossible d'accepter ce traité ; car dans le conseil tenu avant la signature de la convention de la Tafna, il avait interprété devant ses lieutenants l'article 2 de cette convention dans les termes où il le commentait aujourd'hui, et annoncé que la France ne dépasserait pas l'Oued-Kaddara. C'était sur cette assurance que les chefs militaires et religieux, convoqués à cette conférence, avaient donné leur adhésion au traité; il ne pouvait donc modifier, sans leur assentiment, les termes d'une interprétation qui l'obligeait vis-à-vis des siens. Abd-el-Kader n'ignorait pas d'ailleurs que des bruits fâcheux circulaient parmi les Arabes sur la convention de la Tafna. On disait que l'émir payait un tribut aux chrétiens, que des infidèles parcouraient la terre de l'islam sous la protection du sultan, qui leur permettait même de s'y établir; qu'une semblable

profanation n'était pas en rapport avec les promesses qu'il avait faites de jeter les *roumis* à la mer.

Placé dans cette situation difficile, Abd-el-Kader s'arrêta au seul parti qu'il put adopter: ce fut de rendre les chefs arabes arbitres entre les prétentions du gouverneur et les siennes. Il offrit en conséquence au commandant de Salles de réunir les personnages qui avaient été appelés à se prononcer sur le premier traité, et de leur demander, en sa présence, leur sentiment sur le projet de convention supplémentaire, qu'il serait libre d'appuyer de ses observations.

S'il était encore un moyen de consolider une paix chancelante, c'était celui que proposait Abd-el-Kader; car, en se retranchant derrière un engagement pris par lui, en rejetant sur ses lieutenants la décision à prendre, il permettait de supposer que personnellement il ne se refuserait pas à donner satisfaction aux réclamations du maréchal.

Le commandant de Salles, n'ayant aucune raison à faire valoir contre la proposition de l'émir, consentit à se rendre à la conférence, bien assuré, d'ailleurs, qu'il ne lui serait pas possible d'obtenir d'une assemblée ce qu'il n'avait pu obtenir d'Abd-el-Kader.

L'envoyé du gouverneur général ne s'était pas trompé. En effet, pas une voix ne s'éleva pour appuyer les propositions dont il était porteur ; tous, au contraire, demandèrent à grands cris la guerre plutôt que l'abandon du territoire contesté. Dès lors, la conférence n'avait plus d'objet, et le commandant de Salles partit, convaincu que la France, si elle ne modifiait pas l'interprétation qu'elle avait donnée au traité de la Tafna, n'avait plus qu'à l'appuyer par les armes.

Le maréchal Valée, en rendant compte au ministre des résultats de la mission du commandant de Salles, présentait le tableau de notre situation, et passait en revue les différents partis auxquels le gouvernement pouvait s'arrêter. Le premier consistait à renouveler à l'émir la déclaration, déjà faite une première fois, que la France ne reconnaissait pas les chefs qu'il avait institués dans le territoire en litige; à tenir nos troupes renfermées dans leurs lignes, d'où elles menaceraient l'ennemi, tout en protégeant les colons qui viendraient s'établir dans la plaine de la Métidja.

> «Ce système, dont les avantages matériels sont palpables, puisqu'il nous donne le temps pour auxiliaire (c'est ainsi du moins que s'exprimait le gouverneur), *n'a qu'un inconvénient*, celui de laisser la question des limites douteuse, et de remettre à une époque plus éloignée la solution définitive de la seule difficulté qui existe encore entre la France et Abd-el-Kader. Ce motif le fera peut-être rejeter par le gouvernement.»

Le deuxième parti proposé par le maréchal Valée était d'entrer immédiatement en campagne, d'attaquer l'émir et de chercher à détruire sa puissance; d'occuper Médéah et Milianah, en déclarant que le territoire de la province de Tittery avait cessé d'appartenir à Abd-el-Kader.

Le troisième parti, enfin, consistait à s'emparer de Hamza et de son territoire, à occuper Dellis, en instituant un bey dans l'est, sous la protection de nos troupes, et à déclarer à Abd-el-Kader qu'en prenant possession de Hamza, nous ne songions pas à rompre la paix, mais seulement à exécuter le traité de la Tafna. «De cette manière, disait le maréchal, la guerre «n'éclaterait qu'autant que l'émir viendrait lui-même nous attaquer sur «la Chiffa ou dans le pays de Hamza, *et romprait lui-même la paix.*»

Nous verrons bientôt que ce fut cette dernière combinaison, encore amoindrie, qui obtint l'adhésion du gouvernement d'alors, et se traduisit par l'expédition au nom retentissant d'expédition des Portes de fer. Mais, dès ce moment, qu'il nous soit permis de faire remarquer combien le raisonnement de M. le gouverneur général laisse à désirer. En effet, le maréchal propose d'envahir le territoire qu'Abd-el-Kader considère comme lui appartenant, territoire dont nous lui avons laissé la possession depuis vingt-deux mois, et si, répondant à cette provocation, l'émir vient à son tour nous attaquer sur la Chiffa, *c'est lui qui aura rompu la paix*! Nous ne saurions, quant à nous, des mêmes prémisses, tirer les mêmes conclusions.

Pendant que le maréchal Valée soumettait ses plans au cabinet, Abd-el-Kader se décidait à expliquer directement au roi les motifs de la réponse donnée à son lieutenant. Il le fit par la lettre suivante, dans laquelle il s'efforçait de démontrer qu'il n'avait point porté atteinte au traité de la Tafna, et qu'il continuait à désirer la paix. Cette lettre, sans date, a dû être écrite à la fin de février ou dans les premiers jours du mois de mars 1839.

Louange au Dieu unique !

Le serviteur de Dieu El-Hadj Abd-el-Kader-ben-Mahhi-ed-Dîn, commandeur des croyants, à S. M. Louis-Philippe, roi des Français. (Puisse son règne être long, heureux et plein de gloire!)

Depuis la fondation de l'islamisme, les musulmans et les chrétiens sont en guerre. Pendant des siècles, ce fut une obligation sainte pour les deux sectes ; mais les chrétiens, négligeant leur religion et ses préceptes, ont fini par ne plus considérer la guerre que comme un moyen humain d'agrandissement. Pour le véritable musulman, au contraire, la guerre contre les chrétiens reste obligatoire[1]; à plus forte raison lorsque les chrétiens envahissent le territoire musulman. D'après ce principe, je me suis donc écarté des règles tracées par nos livres saints, lorsqu'il y a deux ans j'ai contracté avec toi, roi des chrétiens, un traité de paix, et surtout en cherchant à consolider cette paix à tout jamais. Tu connais les devoirs imposés par le Koran à tout prince musulman ; ainsi, tu dois me tenir compte d'avoir fait fléchir vis-à-vis de toi la rigueur de ces préceptes.

Mais il est un sacrifice que tu exiges de moi, qui est trop formellement en contradiction avec ma religion pour que je puisse m'y soumettre, et tu es trop juste pour m'en faire une obligation irrévocable. Tu me demandes d'abandonner des tribus dont j'ai reçu la soumission, qui sont venues d'elles-mêmes me payer l'impôt

1. Abd-el-Kader a montré depuis lors combien il était revenu de ces idées intolérantes.

prescrit par le Koran, qui m'ont supplié et me supplient encore de les administrer. J'ai moi-même parcouru leur territoire, *qui, d'ailleurs, est en dehors des limites de celui que le traité réserve à la France*, et tu voudrais qu'aujourd'hui, par un autre traité, j'ordonnasse à ces mêmes tribus de subir le joug des chrétiens ? Non. Si les Français sont mes amis, ils ne peuvent vouloir une chose qui déconsidérerait leur allié aux yeux de tout son peuple ; ils ne voudront pas, pour de misérables tribus qu'il leur importe si peu de gouverner ou de laisser gouverner, me mettre dans la terrible alternative ou de forfaire à ma loi, ou de renoncer à une paix si désirable pour nous tous.

Mais quelques-uns te diront que cette considération, qui me force à réclamer ces tribus, m'obligeait à réclamer les Arabes de la Métidja, d'Oran et de Constantine. Non ; car ceux-là sont restés et restent avec les Français de leur pleine volonté, et je me suis, en outre, réservé le droit de donner asile à ceux d'entre eux à qui répugnerait la domination chrétienne ; tandis que les tribus qui sont en discussion ne sont point nomades, elles sont attachées au sol, réclament mon gouvernement, et sont trop nombreuses pour que je puisse leur donner, dans mon territoire, une portion de terrain égale à celui qu'elles abandonneraient.

Grand roi des Français ! Dieu nous a désignés l'un et l'autre pour gouverner quelques-unes de ses créatures ; toi, dans une position bien supérieure à la mienne par le nombre, la puissance et la richesse de tes sujets : mais à tous deux il a imposé l'obligation de les rendre heureux.

Examine donc avec moi notre position, et tu reconnaîtras que de toi seul dépend le bonheur des deux peuples.

«Signe, ou, si tu ne signes pas, me dit-on, ton refus sera la guerre.» Eh bien ! je ne signe pas, et je veux la paix, rien que la paix.

Pour qu'un traité soit utile à tes sujets, il faut que je sois craint et respecté des miens ; car dès l'instant qu'ils verraient que, suivant mon bon plaisir, je me crois le droit de les livrer à l'administration des chrétiens, ils n'auraient plus de confiance en moi, et alors il me serait impossible de leur faire observer la moindre clause du traité. Seras-tu compromis, au contraire, toi, sultan de la nation française, de la nation la plus puissante du monde, en faisant des concessions à un jeune émir dont le pouvoir commence à peine à s'affermir sous ton ombre ? Ne dois-tu pas me protéger, me traiter avec indulgence, moi qui ai rétabli l'ordre parmi ces tribus qui s'égorgeaient ; qui tâche, chaque jour, de faire naître chez elles le goût des arts et des professions utiles ? Aide-moi donc au lieu de m'entraver, et Dieu te récompensera.

Si la guerre éclate de nouveau, plus de commerce, qui peut procurer de si grands avantages dans ce pays ; plus de sécurité pour tes colons ; surcroît de dépenses, diminution de produits, le sang des tiens coulant sans avantage, une guerre à mort de partisans. Je n'ai pas l'orgueil de croire que je pourrai tenir ouvertement tête à tes troupes, mais je les harcèlerai sans cesse. Je perdrai du territoire, sans doute, mais j'aurai pour moi la connaissance du pays, la frugalité et le dur tempérament de mes Arabes et surtout le bras de Dieu, qui soutient toujours le faible opprimé.

Si, au contraire tu veux la paix, nos deux pays n'en feront plus qu'un ; le moindre de tes sujets jouira de la sécurité la plus absolue dans toutes nos tribus ; les deux peuples se mêleront chaque jour davantage, et tu auras la gloire d'avoir introduit dans nos contrées cette civilisation dont les chrétiens se sont rendus les apôtres.

Tu comprendras, j'en suis sûr, ce que je te dis ; tu m'accorderas ce que je te demande, et ce que je te demande, *c'est de ne pas voir dans un refus de signer un*

nouveau traité le désir de recommencer la guerre, mais d'y voir, au contraire, celui de consolider les bases de l'ancien, et d'établir une amitié sincère entre les deux peuples.
Que Dieu t'inspire une réponse digne de ta puissance et de la bonté de ton cœur.

Cette lettre demeura sans réponse; comme nous allons le voir tout à l'heure, elle avait été précédée de deux autres lettres dont les termes nous sont inconnus.

Un homme qui eût désiré la paix moins qu'Abd-el-Kader n'aurait pas insisté davantage, et, en présence du silence gardé vis-à-vis de lui, il eût attendu les événements en s'y préparant ; on va voir qu'il en fut autrement.

Le 31 mars 1839, le ministère Molé est renversé, et le bruit se propage que M. Thiers va être appelé à diriger les affaires. L'émir se rattache immédiatement à l'espoir que le changement survenu dans le gouvernement peut avoir pour la paix des conséquences favorables ; il s'empresse aussitôt de faire une dernière tentative auprès du roi, de M. Thiers et du maréchal Gérard, que les premières nouvelles lui ont signalés comme appelés, l'un au ministère des affaires étrangères, l'autre au ministère de la guerre [1]. Voici ces lettres curieuses:

Lettre au roi.

Je t'ai écrit *trois lettres* dans lesquelles je t'exprimais toute ma pensée ; pas une n'a eu de réponse. Elles ont été interceptées sans doute, car tu es trop bienveillant pour ne pas m'avoir donné la satisfaction de savoir réellement quelles sont tes véritables dispositions. Puisse cette dernière tentative avoir plus de réussite! puisse l'exposé de ce qui se passe en Afrique y attirer ton attention et y amener enfin un système propre à faire le bonheur des deux populations que Dieu a confiées à notre sollicitude!

La conduite de tes lieutenants est injuste à mon égard, et je ne puis supposer encore qu'elle soit connue de toi, tant j'ai confiance en ta justice.

On tâche de te faire croire que je suis ton ennemi ; on t'abuse. Si j'étais ton ennemi, j'aurais déjà trouvé maintes causes de commencer les hostilités.

Depuis le refus que j'ai fait au commandant (de Salles), ambassadeur du maréchal Valée, de signer le nouveau traité qu'il me présentait, refus dont je t'ai dit les motifs dans une de mes lettres citées plus haut, il n'est sorte d'injustices dont je n'aie été abreuvé par tes représentants à Alger. Mes soldats ont été arrêtés et retenus en prison sans motif légal; ordre a été donné de ne plus laisser exporter dans mon pays la moindre quantité de fer, de cuivre ou de plomb; mes envoyés à Alger ont été maltraités par les autorités; on ne répond à mes lettres les plus importantes que par un reçu au cavalier qui les remet; on s'empare des lettres qui me sont adressées d'Alger.

1. Cette erreur d'Abd-el-Kader peut servir à préciser la date de ses lettres. Il écrit avant de connaître la composition définitive du ministère du 12 mai, et sur les renseignements qui signalèrent en effet M. Thiers et le maréchal Gérard comme devant faire partie du nouveau cabinet. Il est donc évident que les trois lettres que nous allons citer ont été écrites dans la deuxième quinzaine du mois d'avril 1839, ou la première du mois de mai.

Et puis, on dit que je suis ton ennemi ! que je veux la guerre à tout prix, moi qui désire par tous les moyens imiter l'exemple de ta nation industrieuse; qui, malgré ce prélude d'hostilités, facilite l'arrivée de toutes les productions de mon pays sur vos marchés ; qui m'entoure des Européens qui peuvent amener chez moi l'industrie et qui donne enfin les ordres les plus sévères pour que tes négociants, tes savants même, parcourent en sûreté mon territoire et n'y trouvent qu'un accueil bienveillant.

Mais te dira-t-on, l'émir n'a pas encore rempli les premières conditions à lui imposées par le traité de la Tafna. Je réponds: Je n'ai retardé l'accomplissement de ces clauses que parce que ton représentant Bugeaud a, le premier, manqué à ses engagements.

En effet, où sont ces nombreux fusils, ces innombrables quintaux de poudre, ces approvisionnements de plomb, de souffre? Pourquoi vois-je encore à Oran ces chefs des Douairs et des Zmélas dont l'envoi en France m'avait été promis? Bugeaud croit-il que je n'aie plus entre mes mains ce traité particulier, le seul qui m'intéressât, tout entier écrit de sa main et revêtu de son cachet [1]? Pouvais-je croire un instant à la non-validité des promesses écrites du représentant du roi des Français?

Je te l'avoue, j'avais une si haute idée de la bonne foi des chrétiens français, que j'ai été effarouché par ce manque d'exécution de leurs promesses, et que, sans des nouvelles plus positives de toi, j'ai refusé de faire un autre traité.

Oui, tes agents militaires ne veulent que combats et nouvelles conquêtes. Ce système n'est pas le tien, j'en suis sûr. Tu n'es point descendu sur la terre d'Afrique pour en exterminer les habitants, ni pour les chasser de leur pays ; tu as voulu leur apporter les bienfaits de la civilisation. Tu n'es pas venu asservir des esclaves, mais bien les faire jouir de cette liberté qui est le mobile le plus puissant de ta nation, et dont elle a doté tant de peuples.

Est-ce donc avec les armes, est-ce avec la mauvaise foi que tes agents parviendront à ce but! Jamais. Les Arabes croiront que tu es venu porter atteinte à leur religion et conquérir leur pays, leur haine en deviendra plus vive ; ils seront plus forts que ma volonté, et nous verrons s'évanouir à jamais nos projets mutuels de civilisation.

Je t'en prie, au nom du Dieu qui nous a créés, cherche à mieux connaître ce jeune Arabe que le Très-Haut a placé, malgré lui, à la tête d'un peuple simple et ignorant, et qu'on te dépeint comme un chef de parti ambitieux. Fais-lui savoir quelles sont tes intentions ; que surtout tes paroles arrivent directement à lui, et sa conduite te prouvera qu'il était mal apprécié.

Que Dieu t'accorde les lumières nécessaires pour gouverner sagement tes peuples!

Lettre à M. Thiers.

Je félicite la France de ton retour au ministère. Les importants travaux qui y signalèrent ta présence, et l'intérêt que tu portes toujours à l'Algérie me font t'y saluer avec joie.

Les personnes de ton pays qui m'entourent m'ont expliqué que ta dignité te chargeait plus spécialement du soin de la prospérité de la France. Une partie, de

1. Quelques efforts que nous ayons pu faire, il ne nous a pas été possible de nous procurer une copie de la pièce à laquelle il est fait allusion. [Cf. M. Emerit, *L'Algérie à l'époque d'Abd el-Kader*, Paris, 1951, p. 137]

l'Afrique est devenue la France ; en te parlant des dangers qui menacent la prospérité des deux pays, je remplis un devoir.

Conseil du roi des Français, c'est à tes lumières, c'est à ta philanthropie à raffermir une paix que la France et l'Afrique demandent en même temps.

Des caprices despotiques d'agents d'un gouvernement franc; des manques d'exécution d'un traité, d'une part, qui entraînent le défaut d'exécution, de l'autre; des ambitions avides de satisfactions ou de richesses, menacent de mêler le sang français au sang arabe, quand je crois que nous voulons tous la paix, d'où doit résulter, pour les Arabes, progrès et bonheur et, pour la France, la gloire d'avoir amené ce résultat.

Tu es grand pour la France; sois-le pour l'Afrique, et toutes deux te béniront.

Ton influence auprès du roi dont tu es le ministre, tes conseils à un jeune émir entièrement ignorant des détours de la politique européenne, voilà les éléments avec lesquels tu dois édifier un monument de gloire pour ta nation, et pour la mienne de bonheur et de reconnaissance.

Que Dieu t'assiste, t'éclaire et te maintienne dans la haute position dont tu es digne!

Lettre à M. le maréchal Gérard.

Dès que j'ai appris que le roi puissant des Français t'avait chargé du ministère de la guerre[1], j'ai dû me réjouir, parce que celui qui n'a plus rien à ajouter à sa gloire militaire ne verra pas, dans l'occupation des Français en Afrique, la seule occasion de se signaler militairement. Celui qui, comme toi, sait faire la guerre, sait aussi faire la paix et en recueillir les fruits. Cette paix est menacée, et pourquoi ? Pour quelques lieues de terrain, et pour une route impraticable par les seules difficultés de la nature. La France n'a-t-elle pas assez de gloire militaire, manque-t-elle donc d'espace, qu'elle veuille encore en acquérir aux dépens de mon influence sur les Arabes que j'ai pris l'obligation de maintenir soumis. Ma religion m'empêche de contracter certaines clauses; pourquoi donc vouloir, sans nécessité, sanctionner par des actes inutiles ma déconsidération aux yeux de mes coreligionnaires, en me faisant abandonner à la domination française des populations auxquelles ma loi me fait un devoir de prêcher la guerre sainte ? Qu'on apprenne donc à connaître ma religion, les obligations qu'elle m'impose, et qu'on me tienne compte des sacrifices que je fais.

Je viens donc appeler ton attention sur les exigences d'une administration locale que je me refuse à croire guidée dans ses actes par les vœux de la France et de son chef. Ils sont trop grands pour inspirer les petitesses vexatoires dont mes sujets sont devenus l'objet dans leurs rapports avec tes représentants à Alger. Ma dignité m'a forcé à leur défendre désormais une partie de ces rapports, lorsque j'ai vu qu'on voulait bien nous acheter le blé produit par notre sol, mais qu'on arrêtait le fer qui devait le fertiliser.

Je leur ai dit: Vendez et n'achetez plus; Dieu, qui nous a donné la terre pour la cultiver, a renfermé aussi dans nos montagnes tous les métaux que nous refusent nos prétendus civilisateurs.

Je demande à Dieu que ta puissante influence auprès de ton roi seconde mes vues pacifiques, et que pour t'éclairer ainsi que son noble fils, vous veniez visiter

1. Nous avons expliqué plus haut cette erreur.

ce pays, et vous rencontrer avec celui que vous croyez peut-être votre ennemi. Alors ta pénétration et ton génie, ne trouvant en moi que sincérité et désir du bien, m'aideront à modérer, soit par la civilisation, soit par les armes, le fanatisme de peuplades intéressantes, mais qui ne peuvent encore concevoir les bienfaits de l'industrie et de la paix.

Que Dieu rende tes armées victorieuses, tant qu'elles combattront pour la vraie cause.

L'homme qui écrivait ces lignes, non-seulement sans y être obligé, mais encore en étouffant le sentiment de son amour-propre, froissé par le silence que l'on gardait à l'égard de ses premières lettres, ne désirait pas évidemment la guerre. Peut-être le gouvernement ne la voulait-il pas davantage ; mais la fatalité l'y poussait.

Nous avons dit que le traité supplémentaire non ratifié par Abd-el-Kader avait été présenté officiellement aux Chambres comme approuvé. Le cabinet qui succédait à celui de M. le comte Molé eut la maladresse de ne pas désavouer l'erreur commise par le cabinet précédent, et il laissa insérer sans observations, dans le rapport présenté à la Chambre des députés, au nom de la commission du budget, une déclaration portant «que les difficultés d'interprétation qu'avait soulevées le traité de la Tafna *étaient levées à l'avantage de la France, et que la possession du pays au delà de l'oued Kaddara nous était assurée.*» Dès lors la guerre devenait inévitable, car si Abd-el-Kader ne pouvait céder sur cette question des limites, à cause des engagements pris vis-à-vis des siens, le gouvernement ne le pouvait pas davantage, en présence des engagements pris vis-à-vis de la Chambre. Il espéra toutefois qu'il pourrait, sans renoncer complètement à la paix, donner à l'opinion publique et à la représentation nationale la satisfaction qu'il leur avait promise. Dans sa pensée, il suffisait pour cela, non pas d'occuper définitivement Hamza, comme l'avait proposé M. le maréchal Valée, *mais de faire traverser par une armée le pays en litige*, sauf ensuite à donner à Abd-el-Kader telles explications que l'on jugerait convenables.

Telle fut la cause de cette infructueuse promenade qualifiée d'expédition des *Portes de fer*, qui devait consister, en partant de Constantine, à faire arriver une colonne à Alger en passant par la contrée que l'émir déclarait lui appartenir. Sans entrer dans le détail de cette marche, il nous suffira de rappeler que, grâce au secret gardé jusqu'au dernier moment, grâce au bruit que l'on fit partout répandre d'une prétendue expédition sur Bougie, l'armée, partie de Milah le 18 octobre, put franchir le défilé des Bibâns le 28, sans tirer un coup de fusil, et rentrer à Alger le 2 novembre, après un léger engagement près du pont de Ben-Hiny avec les contingents du khalifah Ben-Salem, fort surpris de voir arriver derrière lui des troupes qu'il croyait en marche sur Bougie.

Puisque le gouvernement se décidait à cette expédition, la plus simple prudence conseillait de se préparer à prendre vigoureusement l'offensive

si Abd-el-Kader acceptait le défi que le cabinet venait de lui jeter. Mais nous en étions encore à cette période de notre histoire algérienne que M. Guizot caractérisait ainsi en 1839: «La plupart de nos fautes, de nos malheurs en Afrique, *tiennent à l'incertitude, à la fluctuation, au vague de nos intentions et de nos résolutions.*» C'est dire qu'aucune disposition n'avait été prise en vue d'une attaque.

Cependant Abd-el-Kader qui se trouvait à Tegdemt, a appris par des courriers dépêchés en toute hâte le passage de nos troupes. Il accourt à Médéah, où il arrive le 3 novembre. Le même jour, l'émir écrit au gouverneur général:

«Nous étions en paix, et les limites étaient clairement déterminées entre votre pays et le nôtre, quand le fils du roi s'est mis en route avec un corps d'armée pour se rendre de Constantine à Alger, et cela, il l'a fait, sans me prévenir, sans m'écrire un mot pour expliquer une pareille violation du territoire. Si vous m'aviez fait connaître qu'il avait l'intention de visiter notre pays, je l'aurais accompagné moi-même ou fait accompagner par l'un de mes khalifahs. Mais, loin de là, vous avez publié que toute la contrée située entre Alger et Constantine n'avait plus d'ordres à recevoir de moi. La rupture vient de vous. Mais, pour que vous ne m'accusiez pas de trahison, je vous préviens que je vais recommencer la guerre. Préparez-vous donc, prévenez vos voyageurs, vos isolés, en un mot prenez toutes vos précautions comme vous l'entendrez.»

Cette lettre prouve combien est erronée l'opinion généralement admise qu'Abd-el-Kader a envahi la Métidja à l'improviste et sans avoir dénoncé les hostilités.

En même temps, l'émir adresse à tous ses khalifahs la circulaire suivante.

«La trahison est partie de chez l'infidèle; ses preuves de perfidie ont éclaté, il a traversé sans mon autorisation le pays qui m'est soumis. Relevez vos bournous et serrez vos ceintures pour le combat; il est proche. Le trésor public n'est pas riche; vous-même, vous n'avez pas l'argent nécessaire pour faire la guerre. Donc, aussitôt cet ordre reçu, prélevez la *maouna* (impôt extraordinaire). Hâtez-vous et venez me joindre à Médéah, où je vous attends. Salut.»

D'heure en heure, les nouvelles qui parvenaient au gouverneur général accusaient une situation de plus en plus grave; il eût donc été urgent, surtout après l'avis donné par l'émir, de rappeler les colons disséminés dans les fermes de la Métidja, de les placer sous la protection de nos camps. Le maréchal Valée ne crut pas devoir transmettre d'ordres dans ce sens, afin sans doute de ne point jeter l'alarme dans le pays et aussi parce qu'il ne désespérait pas encore de la paix. Il se contenta de rendre compte à Paris des événements qui venaient de se produire et de faire partir pour Médéah Ben-Durand, porteur d'une lettre qui se terminait ainsi: «Prends patience, j'attends des ordres de Paris, l'affaire s'arrangera.»

Au moment de l'arrivée de Ben-Durand à Médéah (14 novembre), les kalifahs accourus en toute hâte, suivant l'ordre qu'ils avaient reçu, se trouvaient réunis en conseil chez l'émir. Abd-el-Kader fit introduire aussitôt l'envoyé du gouverneur et lut publiquement la lettre dont il était porteur. Une discussion s'engagea dans laquelle tous les khalifahs furent unanimes à demander la guerre.

«Vous avez tort, reprit Ben-Durand; la France est un pays puissant, et, vous le savez, son armée est brave et fort instruite dans les choses de la guerre, vous succomberez.

— Et jusques à quand, dit Abd-el-Kader, supporterons-nous les insultes des chrétiens? Ils nous ont donné preuve sur preuve de leur manque de foi.

— Je vous assure, répondait encore l'envoyé du gouverneur, vous avez tort de vous offenser d'une chose qui n'en vaut pas la peine. Les Français n'ont pas eu l'intention de vous tromper, et le fils du roi n'a traversé le pays que *pour faire une promenade et se distraire*.»

Ces paroles, qui sans aucun doute eussent été désavouées par le maréchal Valée, parurent faire une certaine impression sur l'émir; ne désirant pas la guerre, il cherchait un moyen plausible de l'éviter. La discussion fut donc remise au lendemain pour prendre un parti définitif, et Abd-el-Kader resta seul avec Ben-Durand. Celui-ci s'efforça de démontrer à l'émir les dangers que présentait pour lui une guerre acharnée qui ne pouvait manquer tôt ou tard d'amener la destruction de sa puissance. Il insista sur le peu d'instruction de ses troupes, sur le manque de ressources, sur notre habitude de la guerre, sur la force de nos armées.

«Tout cela je le sais, reprit Abd-el-Kader; mais les khalifahs veulent la guerre, et le peuple me traite déjà d'infidèle (*kâfer*) parce qu'elle n'est pas commencée. Les Français en sont la cause, je ne la désirais pas.»

Le lendemain arriva; c'était le 11 du mois de Ramadhan. Les khalifahs se réunirent de nouveau chez l'émir, et tous, sans exception, insistèrent pour qu'il proclamât la *guerre sainte*.

«Puisque vous la voulez, dit Abd-el-Kader, je vous l'accorde, mais à une condition: vous allez éprouver des pertes, des fatigues, et alors vous arriverez au repentir. Jurez-moi donc[1], sur le saint livre de Sidi-Bokhari, que jamais vous ne me trahirez.»

Une acclamation répondit à cet appel: la guerre était décidée.

Le jour même, Abd-el-Kader renvoya Ben-Durand porteur d'une seconde lettre dans laquelle il faisait connaître au maréchal Valée que, n'ayant pas reçu depuis quinze jours une seule réponse satisfaisante pour expliquer la violation de territoire qui avait été commise, il eût définitivement à se préparer au combat. En effet, le 13 du mois de Ramadhan (20 novembre 1839), il donna l'ordre à Ben-Allal et à Berkani d'envahir la plaine de la

1. On verra plus tard que c'est à cause de ce serment qu'Abd-el-Kader a soutenu la guerre, alors même qu'il n'y avait plus d'espoir.

Métidja par l'ouest et par le sud, tandis que les contingents de Ben-Salem s'y précipitaient par l'est. Le traité de la Tafna était déchiré.

Au moment où les deux partis se retrouvent en présence après deux ans et demi de paix, voyons quelle est leur situation respective. Dans la province d'Alger, la France occupe la portion de la plaine de la Métidja située sur la rive droite de la Chiffa. Encore, dans cette portion, la tranquillité n'est-elle pas même bien assurée, puisque, pour protéger nos établissements, il a fallu établir des camps au Fondouk, à Kara-Moustapha, à Larda*, à Blidah, à l'Oued-el-Halleg, et des blockhaus sur un certain nombre de points intermédiaires. Dans la province d'Oran, nous sommes en possession des espaces réduits que nous nous sommes réservés autour d'Oran, de Mostaghanem et d'Arzew. Dans l'est, la France possède, moins la partie saharienne et la Medjana, moins encore le pays qui avoisine la Kabylie et la régence de Tunis, la province de Constantine, qui, placée sous le commandement de grands chefs indigènes, a reçu un commencement d'organisation.

Quant à Abd-el-Kader, à l'exception de la Kabylie du Djurjura, qui, tout en demeurant indépendante, se montre néanmoins bienveillante à son égard, le reste de l'Algérie lui obéit. Dans la portion qui lui est soumise, l'émir a établi une double ligne de défense : la première repose sur les villes de la ligne centrale du Tell ; la seconde, comme il l'a précédemment expliqué lui-même, s'appuie sur les positions fortifiées de la ligne des hauts plateaux.

Les forces dont il dispose, il les a fait connaître : elles se divisent en une armée régulière de 10 000 hommes et une armée irrégulière comprenant les contingents des tribus qui reconnaissent son pouvoir, c'est-à-dire que nous avons devant nous une population tout entière en armes. Et maintenant, si l'on songe aux difficultés de cette Vendée musulmane contre laquelle nous allons avoir à lutter, difficultés auxquelles viennent s'ajouter celles d'un pays coupé de montagnes, haché de ravins, sillonné de torrents, sans routes, sans ponts, sans abri, presque sans refuge pour le malade ou pour le blessé, on arrive à comprendre qu'Abd-el-Kader ait pu concevoir l'espérance sinon de nous vaincre (il ne l'a jamais eue), du moins de nous lasser. Malheureusement pour lui, il avait à lutter contre des soldats dont l'énergie et la patience (nous ne parlons pas du courage) grandissaient en proportion des obstacles, et qui devaient être ceux de Sébastopol, de Magenta et de Solferino. Toutefois, avant d'arriver au marabout de Sidi-Brahim, témoin de la chute de l'émir comme il le fut de son dernier triomphe, par combien de phases douloureuses il nous faudra passer ! C'est en les calculant, c'est en réfléchissant à la grandeur et à la ténacité de la lutte, que nous pourrons estimer à leur juste valeur et l'armée qui l'a soutenue et le grand homme qui l'a entreprise.

L'un des jours les plus néfastes que compte l'histoire de l'Algérie est sans contredit celui du 20 novembre 1839. Partout, malgré la double dénonciation

---

* Il s'agit plus vraisemblablement de Larbâa.

des hostilités faites par Abd-el-Kader, nos petits détachements sont surpris et taillés en pièces; comme nos soldats, nos colons tombent sous le fer ennemi. Quant à ceux qui, plus heureux, parviennent à sauver leur vie, ils n'échappent à la mort qu'en abandonnant leurs bestiaux, leur mobilier, toute leur petite fortune, et à la lueur des flammes qui dévorent leurs fermes incendiées. À ces nouvelles, au reflux des pauvres fugitifs vers Alger, ce fut dans la ville une sorte de sauve qui peut. Les bruits les plus effrayants s'y propagent; on parle de colonnes entières écrasées; c'est à peine si la population se croit en sûreté derrière ces remparts qui ont arrêté Charles-Quint. Bientôt la terreur ne connaît plus de bornes lorsqu'on apprend que le maréchal Valée, dans un moment d'inconcevable oubli, a donné l'ordre de déménager sa maison de campagne, située aux portes d'Alger, sous la protection du fort de l'Empereur. La capitale était donc menacée, l'armée n'avait pas la certitude de tenir l'ennemi à distance, puisque le gouverneur prévoyait le cas où l'émir allait s'emparer des hauteurs de Moustapha. Et cependant le maréchal avait sous la main, ou, du moins, dans l'arrondissement d'Alger, mal répartie peut-être, mais enfin à sa portée, une force de 20 000 hommes qui, disséminée dans les camps, ne recevant pas d'instructions, ne put agir avec ensemble contre les 3 000 cavaliers qui, après avoir passé trois jours à ravager la plaine, se retirèrent tranquillement avec leur butin, les uns vers l'est, les autres vers l'ouest, les derniers enfin vers les montagnes des Beni-Salah, du haut desquelles Abd-el-Kader surveillait l'exécution de ses ordres.

Le maréchal Valée, rendant compte de ces événements, terminait ainsi sa dépêche du 24 novembre 1839:

«La défense des camps du Sahel est assurée, et dans tous les centres de population européenne, l'administration civile a organisé la milice ; partout, on est en mesure de se défendre. *Lorsque les troupes seront reposées*[1], qu'elles auront reçu des renforts, et qu'en outre le beau temps sera revenu, *je me préoccuperai de châtier les Hadjouths*, nos plus habiles comme nos plus ardents ennemis[2].»

Les événements qui viennent de s'accomplir se sont chargés de démontrer à M. le maréchal Valée les conséquences des demi-mesures qu'il a prises. Il reconnaît les inconvénients de la dissémination des troupes, la nécessité de les tenir concentrées sous sa main. Des ordres sont donnés pour l'évacuation de tous les petits postes ; le camp de Blidah, celui de l'Oued-el-Halleg, sont également abandonnés. Grâce à ces nouvelles dispositions, aux renforts qu'il vient de recevoir de France et qui élèvent à 33 000 hommes l'effectif de la division d'Alger, le gouverneur va reprendre l'offensive: la guerre recommence.

1. Nous avons vu que les troupes étaient de retour le 2 novembre, c'est-à-dire dix-huit jours avant l'invasion de la Métidja; elles avaient donc eu tout le temps de se reposer.

2. *Moniteur parisien* du 2 décembre 1839.

XIV

LA CONQUÊTE.

Plan de défense. – Plan d'attaque. – Occupation de Cherchel, de Médéah, de Milianah. – Les ravitaillements. – Le général Bugeaud, gouverneur. – Ses lieutenants. – Destruction de Tegdemt, de Taza. – Occupation de Mascara. – Campagne d'automne. – Campagne de 1842. – Commencement de soumission. – Les Kabyles de Nédromah. – Rhazias. – Campagne de 1843. – Révolte des tribus. – Orléansville. – La zmalah. Abd-el-Kader se rapproche du Maroc. – Ben-Allal. – Entrée dans le Maroc.

L'homme que nous cherchons surtout à faire connaître n'est pas Abd-el-Kader soldat; par conséquent, le côté de sa vie guerrière, qui est aussi le plus connu, est celui qui nous a préoccupé le moins. Cependant, il serait impossible de bien juger cette grande individualité, et de lier les événements qui précèdent à ceux qui ont marqué la fin de la puissance de l'émir en Algérie, sans présenter au moins une esquisse rapide des faits militaires qui se sont produits depuis la reprise des hostilités, jusqu'à la fin de 1847. Nous le ferons aussi brièvement que possible.

L'espace qui sépare la date du 20 novembre 1839 de celle de la soumission peut se diviser en deux périodes distinctes: la période de *conquête* par nous (1840 à 1844), la période d'*invasion* par l'émir après sa retraite dans le Maroc (1845 à 1847). La première commence au moment où nous sommes parvenus.

Abd-el-Kader a appris par l'histoire même de ses triomphes que la France ne laissera pas invengés le ravage et l'incendie portés dans la plaine de la Métidja. Il est donc urgent qu'il organise au plus vite la résistance. Dans ce but, il appelle à lui ses troupes régulières, les contingents des tribus placées dans un certain rayon, et prend ses mesures pour soutenir une attaque qu'il sait devoir être terrible. Des courriers vont en toute hâte porter ses ordres aux extrémités de son gouvernement; tandis qu'ils s'exécutent, l'émir réunit ses khalifahs à Médéah et leur communique ses instructions.

Abd-el-Kader a trop bien apprécié la puissance de notre organisation militaire, il est venu trop de fois se briser contre nos bataillons, pour leur opposer directement ses troupes régulières et ses *goums*. À moins de hasards imprévus, d'avantages extraordinaires assurés par la disposition des lieux, de disproportion complète entre nos forces et les siennes, il prescrit d'une

manière absolue à ses lieutenants de ne jamais engager contre nous de masses compactes, de nous harceler sans cesse, de couper nos lignes de retraite ou de communication, de nous fatiguer enfin par des marches, des contremarches, qui leur offriront le plus souvent une occasion propice pour nous attaquer.

Quant à M. le maréchal Valée, le plan de campagne qu'il allait entreprendre lui était dicté par l'histoire de ses prédécesseurs et par la sienne propre. Il avait pu voir ce qu'avaient produit dans la province de l'Ouest ces expéditions poussées vers Mascara ou vers Tlemsen, toujours suivies de retours vers le point de départ ; ce qu'avait produit au contraire l'organisation donnée à la province de l'est, l'occupation de Constantine, de Sétif et de Guelma, qui, en assurant une assiette à notre autorité dans le centre même du pays, nous avait permis d'étendre notre cercle d'action sur les tribus. Il résolut donc non-seulement de chasser Abd-el-Kader des villes de la province de Tittery qui se trouvaient sous sa puissance, mais encore de s'y établir définitivement et de se servir de ces bases pour rayonner dans les environs. Si, dès 1836, ce principe si vrai et si simple eût été appliqué dans la province d'Oran ; si, au lieu d'abandonner Mascara et de laisser dans le *méchouar* de Tlemsen une garnison insignifiante, nous nous fussions implantés dans ces villes, au milieu des tribus, les plus dévouées à Abd-el-Kader, nous n'aurions pas eu probablement à signer le traité de la Tafna, et la guerre eut été considérablement abrégée.

La première ville que le maréchal fit occuper fut Cherchel. De ce point, l'armée menaçait Milianah ; par conséquent, sa prise de possession, en laissant l'ennemi incertain sur notre but réel, l'obligeait à partager ses forces et créait ainsi une diversion utile pour la colonne qui, marchant sur Médéah, avait à franchir le redoutable passage du Téniah. Cette position formidable offrait à l'émir une de ces situations dans lesquelles il avait autorisé ses lieutenants à accepter le combat ; en cette circonstance, il devait le diriger lui-même. Mais, malgré les difficultés que nos troupes ont à vaincre, malgré les retranchements qu'Abd-el-Kader a fait construire, le Téniah est enlevé, le chemin de Médéah ouvert. Nous entrons dans la ville ; elle est abandonnée. S'il n'a pu faire adopter par les siens la pensée de la destruction qu'il a émise, Abd-el-Kader ne nous livre du moins que des murailles au milieu desquelles il espère bientôt pouvoir nous affamer.

De retour à Blidah, le maréchal Valée, à la tête de 10 000 hommes, s'élance sur Milianah : Milianah est également évacuée ; mais déjà l'émir est revenu à ses premières idées, car il a donné l'ordre d'incendier la ville, afin de ne laisser entre nos mains qu'un monceau de cendres. Le bonheur voulut que le feu ne produisit que des ravages insignifiants, et la garnison mise dans la place put trouver quelques abris.

À partir de ce moment commence pour l'armée une série de ravitaillements périodiques qui ne purent être opérés qu'à l'aide de puissantes colonnes,

car partout l'ennemi se présentait en forces sur notre passage. Sans doute, Médéah et Milianah sont en notre pouvoir ; mais ce pouvoir ne s'étend pas plus loin que la portée du canon, et la preuve, c'est que, tandis que nos garnisons s'y trouvent bloquées, les Hadjouths, d'une part, les cavaliers de Ben-Salem, de l'autre, parcourent impunément la Métidja et jettent partout la terreur sur nos derrières. Ce que nous avions fait était assurément un progrès, comparé à l'état antérieur des choses ; mais pour produire un résultat sérieux, il eût fallu que les troupes laissées dans les places de l'intérieur fussent en nombre suffisant, non pas seulement pour protéger des murailles, mais encore pour s'élancer sur les tribus à leur portée il eût fallu plus d'activité dans le commandement, un plan, et surtout un plan approprié au pays et au genre d'ennemi que nous avions à combattre ; il eût fallu enfin savoir modifier les errements d'une tactique qui n'était faite, ni pour les Arabes, ni pour leur pays. Or, l'âge du maréchal Valée, les principes qu'il avait puisés dans l'arme spéciale de l'artillerie, ne lui permettaient pas de briser avec des habitudes prises depuis trop longtemps.

Cette période de ravitaillements qui fut marquée par de nombreux combats, eut pour l'armée deux conséquences importantes : elle forma une pléiade de jeunes généraux qui comprirent le genre de guerre qu'il fallait adopter avec les Arabes ; elle habitua le soldat à cette vie de privations et de fatigues qu'il allait mener sous le chef illustre dont le nom, associé d'abord à une faute politique, devait l'être désormais à tous nos triomphes militaires. Il est vrai de dire que le gouvernement, qui, sauf dans les derniers temps, s'était montré si avare de renforts vis-à-vis du maréchal Valée, ne marchanda pas au général Bugeaud ceux qu'il réclamait. Le 22 février 1841, au moment où il prenait possession de son commandement, 25 000 hommes étaient arrivés à Alger ou en route pour s'y rendre ; l'armée se trouvait ainsi portée au chiffre de 85 000 hommes. La campagne de 1840, les événements qui l'avaient marquée, la résistance de l'ennemi, avaient, comme on le voit, donné au gouvernement une bien haute idée d'Abd-el-Kader puisqu'il s'était décidé à mettre à la disposition du général Bugeaud des forces aussi considérables.

À la vue de ces préparatifs, Abd-el-Kader agrandit les siens. C'est une guerre de religion qu'il va soutenir, c'est donc sur l'élément religieux qu'il doit s'appuyer. Par ses ordres, les marabouts les plus influents se répandent de tous côtés, réchauffent le zèle des hommes tièdes, surexcitent celui des soldats qui ont déjà pris les armes. De leur côté, des frontières de Tunis au fond du Maroc, les différents Ordres de *Khouâns*[1], s'agitent ; ceux-ci accourent sous les drapeaux du guerrier *moudjahed*, ceux-là lui envoient de l'argent ou

1. *Khouâns* veut dire *frères*. C'est le nom que se donnent entre eux les adhérents aux diverses sectes politiques et religieuses qui existent dans les pays musulmans, et dont on voit une première trace dans le Vieux de la montagne.

lui procurent de la poudre et des armes. Tout homme qui possède un fusil s'est fait soldat ; ceux qui n'en possèdent pas combattront avec des pierres, car ce n'est plus de l'enthousiasme, c'est de la rage.

À peine le général Bugeaud eut-il pu se rendre compte de sa situation, que son plan de campagne fut arrêté et mis à exécution. Le général s'appuiera sur Médéah et sur Milianah, qu'il garnira de troupes suffisantes, non pas seulement pour garder ces villes, mais pour inquiéter l'ennemi qui se trouvera placé entre les colonnes mobiles et les principaux points d'occupation fixe. De Milianah, il s'avancera par la plaine du Chélif dans la direction de Mostaghanem ; puis, après avoir donné la main aux troupes de la division d'Oran, poursuivant Abd-el-Kader de montagne en montagne, de vallée en vallée, ne lui laissant aucune trêve, aucune relâche, il le traquera dans toutes les positions jusqu'à ce qu'il ait détruit ses établissements et peut-être son armée. Dans ce système, un certain nombre de tribus se trouveront placées en arrière de nos colonnes ; il les organisera en courant, leur donnera des chefs nouveaux, établira ainsi une rivalité profitable entre ceux qui l'étaient et ceux qui le sont devenus, et sur toutes ces divisions, sur cet amas de pouvoirs naissants et de pouvoirs détruits, il établira le pouvoir de la France.

Tel est le plan conçu par le gouverneur. Il devait être merveilleusement secondé dans son exécution par ces officiers généraux ou supérieurs déjà célèbres ou qui vont le devenir, et dont plusieurs, aujourd'hui ses lieutenants, bientôt plus que ses rivaux de gloire, obtiendront l'honneur de voir incorporé à leur nom le souvenir de leur plus éclatant triomphe : Pélissier, Mac-Mahon, Randon, Baraguey-d'Hilliers, Bosquet, Canrobert, Saint-Arnaud, Vaillant, d'Arbouville, Bedeau, de Bourjolly, Camou, Cavaignac, Changarnier, Duvivier, Gentil, Géry, Jusuf, Lamoricière, Marey, Martimprey, Montauban, Morris, et tant d'autres, prendront part plus spécialement à l'attaque, tandis que Daumas, son chef d'état-major pour les affaires arabes, réunira les documents qui souvent décideront des expéditions.

Le général Bugeaud est arrivé à Alger le 22 février 1841 ; dès le 1er avril, il est en campagne. Son premier soin est d'assurer le ravitaillement de Médéah et de Milianah ; puis, laissant sa colonne entre les mains du général Baraguey-d'Hilliers, il part pour la province d'Oran, se met à la tête des troupes qui, rassemblées par ses ordres à Mostaghanem, attendent son arrivée, et marche à leur tête sur Tegdemt, cette nouvelle capitale où, prévoyant le sort réservé à Mascara, l'émir a formé son principal établissement militaire. Il y arrive le 24 mai, jour néfaste pour Abd-el-Kader, car, en même temps que le gouverneur détruisait Tegdemt, abandonné par sa population, le général Baraguey-d'Hilliers, déjà maître de Boghar, faisait sauter les remparts de Taza, autre établissement similaire fondé par l'émir dans le sud de la province d'Alger. À son retour de Tegdemt, le gouverneur se rabat sur Mascara, qu'il s'est décidé à faire occuper. Comme Tegdemt, Boghar et Taza, Mascara est évacuée par la population.

Pendant cette campagne du printemps, ni la colonne commandée par le général Bugeaud, ni celle qui, sous les ordres du général Baraguey-d'Hilliers, manœuvre dans la province d'Alger, ne purent joindre sérieusement l'ennemi. Les instructions d'Abd-el-Kader avaient été, comme on le voit, ponctuellement exécutées, et ses troupes régulières, comme ses *goums*, réduites au rôle qu'il leur avait assigné. Ne savait-il pas que tant qu'il conserverait les premières intactes, il parviendrait toujours à forcer les tribus qui auraient fait leur soumission à la France à se soulever contre nous au lendemain de notre retraite! Rien ne témoigne mieux de sa confiance à cet égard que la lettre qu'il fit parvenir au général Bugeaud au moment de son retour à Mostaghanem.

«Quel est donc, écrivait-il, cet esprit qui peut pousser la France, qui se dit une nation si puissante et si forte, à venir faire la guerre chez nous? N'a-t-elle pas assez de son territoire? Quel tort nous fera ce qu'elle nous prendra, comparé à ce qui nous reste? Elle marchera en avant, nous nous retirerons; mais elle sera forcée de se retirer, et nous reviendrons. Et toi, gouverneur, quel mal nous fais-tu? Dans les combats tu perds autant de monde que nous. Les maladies déciment chaque année ton armée. Quelles compensations crois-tu offrir à ton roi, à ton pays, pour tes pertes immenses en hommes et en argent? un peu de la terre et des pierres de Mascara! Tu brûles, tu détruis nos moissons, tu coupes nos orges et nos blés et pilles nos silos. Mais qu'est-ce que la plaine de Ghris, dont tu n'as pas détruit la vingtième partie, quand il nous en reste tant d'autres? Le mal que tu as cru nous faire, c'est un verre d'eau tiré de la mer. Nous nous battrons quand nous le jugerons convenable; tu sais que nous ne sommes pas des lâches. Quant à nous opposer aux forces que tu promènes derrière toi, ce serait folie. Mais nous les fatiguerons, nous les harcèlerons, nous les détruirons en détail; le climat fera le reste. La vague se soulève-t-elle quand l'oiseau l'effleure? C'est l'image de votre passage en Afrique.»

Il devait en être autrement; mais l'histoire des onze premières années de notre occupation était bien de nature à faire naître chez l'émir l'espoir qui se trouve consigné dans cette lettre.

La campagne d'automne de 1841, commencée vers la fin des grandes chaleurs, fut employée par le général Bugeaud à continuer l'œuvre qu'il avait entreprise. Il parcourut les tribus de la rive gauche du Chélif qui, dès les premiers temps, s'étaient montrées moins favorables à la cause d'Abd-el-Kader, obtint quelques soumissions, jeta un immense convoi dans Mascara, puis s'avançant vers le sud, détruisit Saïda, l'une des dernières positions fortifiées par l'émir sur la frontière du Tell. Mais pendant que le gouverneur cherche à joindre Abd-el-Kader, qu'il croit avoir toujours devant lui ou sur ses côtés, l'émir, dérobant tout d'un coup sa marche, disparaît, et le général Bugeaud ne sait ce qu'il est devenu qu'en apprenant la *rhazia* que l'ennemi vient d'opérer sur les Douairs campés à 30 lieues au delà sous les murs mêmes d'Oran.

Un fait important signala cependant cette campagne. Pour la première fois, depuis la soumission des Douairs et des Zmélas, l'armée trouve des auxiliaires dans la population arabe. Des tribus de la Yakoubia marchent de concert avec nous contre les Hachems, leurs éternels ennemis, et parviennent à leur enlever quelque bétail. Ce fut au retour de cette expédition que le général Bugeaud donna l'ordre de ravager la guetna de Mahhi-ed-Dîn, c'est-à-dire ces lieux mêmes où Abd-el-Kader avait passé son enfance et sa jeunesse, où, plus tard, il avait été proclamé sultan. Maisons, fourrages, tout fut livré aux flammes, à l'exception des grains qui furent transportés à Mascara. L'émir voyait ainsi venger sur les propriétés de sa famille l'incendie qu'il avait porté dans la Métidja.

Les deux campagnes de l'année 1841 peuvent donc se résumer ainsi : consécration de l'occupation de Médéah et de Milianah ; prise de possession de Mascara ; destruction de Tegdemt, de Taza, de Boghar et de Saïda ; châtiment des tribus qui se sont trouvées à portée de nos coups. Mais ces résultats, quelque importants qu'ils fussent, étaient loin d'avoir abattu les forces et encore moins le courage de l'émir.

La campagne de 1842 devait s'ouvrir sous des auspices plus favorables. Le général Bugeaud avait senti qu'il ne pourrait arriver à la soumission des tribus qu'autant qu'il lui serait possible de les garantir contre la vengeance d'Abd-el-Kader. Homme essentiellement pratique, il avait jugé, et par l'expérience de ses devanciers, et par sa propre expérience, les vices d'un système qui consistait à s'élancer de la côte vers l'intérieur, et, après quelques coups portés, à revenir au point de départ. L'occupation de Médéah, de Milianah, par le maréchal Valée, de Mascara par lui-même, avait été une première modification à ce système ; mais l'insuffisance des troupes chargées de garder cette dernière ville n'avait pas permis de prendre l'offensive, qui, dans la province d'Oran, continuait à partir de la côte. Le général Bugeaud résolut de porter le quartier général de la division d'Oran à Mascara même, et, comme conséquence, d'y appeler toutes les troupes disponibles. L'attaque était ainsi rapprochée des tribus hostiles, et la protection des tribus qui demandaient à se soumettre.

Cette mesure eut les résultats que le gouverneur en attendait : toutes les tribus établies entre Mascara, le Chélif et la mer, se livrèrent au général de Lamoricière. C'était là un avantage considérable pour la suite de la guerre ; car, désormais, rassuré sur ses derrières, n'ayant plus à se préoccuper de ravitaillements, le général Bugeaud pouvait appliquer toutes ses forces à l'attaque. Les avantages qu'avait procurés l'occupation de Mascara le décidèrent également à s'emparer de Tlemsen, seule ville qui, dans la province d'Oran, se trouvât encore en la puissance de l'émir, et avait une importance d'autant plus grande qu'elle lui permettait de recevoir du Maroc les secours ou munitions dont il avait besoin ; comme toutes les autres villes, Tlemsen nous fut livrée dépeuplée.

Cependant Abd-el-Kader, privé de cette position militaire, ne veut pas quitter le voisinage du Maroc ; il se réfugie au milieu des montagnes de Nédromah, et, suscitant le zèle religieux de ces mêmes Kabyles qui, une première fois, lui ont prêté assistance lors du blocus du camp de la Tafna, qui une seconde fois l'ont recueilli après sa défaite de la Sikak, va occuper près de cette rivière une position d'où il surveille nos mouvements, et tient en respect le pays en arrière de lui. Mais il éprouve bientôt un double échec, et se voit forcé de se replier vers le sud, afin de se rapprocher de sa *zmalah*.

L'habile administration du général Bedeau, appelée à prendre le commandement de Tlemsen, devait porter à Abd-el-Kader un coup bien autrement sensible que la perte d'une ville. Non-seulement il parvient à détacher de la cause de l'émir les tribus des montagnes de Nédromah ; il les détermine encore à former une ligue contre lui. Abd-el-Kader, à la nouvelle de ces événements, accourt pour punir ceux qui l'ont abandonné ; il est vaincu une troisième fois sous les murs de Nédromah (avril 1842), et s'échappe dans la direction des Hachems, qu'il soulève de nouveau et entraîne à sa suite dans la région saharienne.

Pendant que le général Bedeau poursuit ses avantages dans l'ouest de la province d'Oran, trois autres colonnes s'apprêtent à marcher. La première, commandée par le gouverneur en personne, s'avance à travers la vallée du Chélif, qu'elle doit parcourir dans toute sa longueur, pour venir faire sa jonction avec la deuxième colonne, qui, partie de Blidah, opère sous les ordres du général Changarnier ; la troisième, commandée par le général de Lamoricière, est chargée de repousser Abd-el-Kader dans la direction du sud, et de l'isoler des tribus que les généraux Bugeaud et Changarnier vont avoir à combattre. Cette campagne du gouverneur fut suivie de nombreuses soumissions, et donna lieu à divers combats dans lesquels nos troupes eurent constamment l'avantage. Quant au général de Lamoricière, il poussait une pointe dans le sud à la poursuite des tribus qui avaient embrassé la cause de l'émir, lorsque tout à coup il se vit forcé de revenir sur ses pas, à la nouvelle qu'Abd-el-Kader était près de Mascara occupé à châtier les Arabes qui venaient de se soumettre à la France.

Le général de Lamoricière s'élance aussitôt sur les traces d'Abd-el-Kader ; mais celui-ci, se dérobant de nouveau, passe derrière la colonne qui le cherche en avant, et pour punir les Bordjia, va incendier la petite ville d'El-Bordj, d'où cette tribu tire son nom. De là, et pendant que nos colonnes se livrent à sa poursuite dans toutes les directions où sa présence leur est signalée, l'émir traverse audacieusement la vallée de Chélif, entre la colonne du général Bugeaud et la mer, va *rhazer*, dans le sud de Milianah, les tribus qui, peu de jours auparavant, l'ont abandonné et se retire ensuite dans le sud, pour reparaître lorsque nos troupes seront rentrées dans leurs cantonnements.

Ces événements marquèrent la fin de la campagne de 1842, dont le principal effort se porta, comme on vient de le voir, sur la province d'Oran.

Des résultats très-appréciables étaient venus s'ajouter à ceux qui avaient été obtenus en 1841 : l'occupation de Tlemsen assurait notre pouvoir dans l'ouest ; la ligue formée par les Kabyles de Nédromah constituait une garantie pour la tranquillité de la frontière ; enfin, de nombreuses soumissions témoignaient de progrès sensibles. Mais, hélas ! impuissantes, dans leur isolement, à lutter contre les troupes régulières ; impuissants nous-mêmes à les protéger en tous lieux et en tout temps, nous étions réduits, après avoir reçu le serment de fidélité des tribus, à les voir se ranger le lendemain sous les drapeaux de l'émir apparaissant au milieu d'elles, et à punir, l'année suivante, pour s'être soumis à Abd-el-Kader, ces mêmes Arabes qu'Abd-el-Kader venait de châtier pour s'être soumis à nous. M. le maréchal de Saint-Arnaud a parfaitement dépeint cette situation dans l'une de ses lettres :

«Nous voulons protéger nos alliés et les positions ; les distances rendent toute protection très-difficile avec des ennemis qui, mieux servis que nous, plus légers, plus mobiles, font vingt lieues dans une nuit, tombent sur leur proie et l'enlèvent. Quand nous sommes prévenus, ils ont déjà gagné leurs repaires ; le mal est fait, mal profond et difficile à guérir. La réparation est très-chère pour nous et illusoire pour les victimes, qui nous crient : Protégez-nous donc ! on nous a pris nos femmes, nos enfants, nos troupeaux ; nous nous sommes donnés à vous, rendez-nous nos biens. Et Abd-el-Kader est là, qui leur fait dire : J'ai vos femmes, vos enfants, vos troupeaux ; quittez les Français, revenez à moi, je pardonne, je rends tout. Voilà la guerre d'Afrique ! On se fanatise à son tour, et cela dégénère en une guerre d'extermination.»

Cette situation, si cruelle pour le peuple arabe, ne devait, sinon cesser entièrement, du moins se modifier, que du jour où, imitant l'exemple que nous avait donné Abd-el-Kader, nous pûmes constituer les tribus trop faibles pour résister isolément, en un certain nombre d'aghaliks et de khalifaliks présentant une réunion de forces suffisantes pour opposer une défense sérieuse à l'ennemi.

L'année 1843 débuta par une révolte des tribus qui venaient de se soumettre. Le gouverneur est à peine arrivé à Alger, de retour de cette campagne qui a coûté à notre armée tant de combats et de glorieuses fatigues, qu'Abd-el-Kader reparaît dans la vallée du Chélif et le pays des Beni-Menasser, suivi de ses khalifahs Ben-Allal et Berkani : le premier, son meilleur homme de guerre ; le second, son chef le plus influent sur les tribus kabyles situées à l'ouest d'Alger. Partout, sur ses pas, l'insurrection se déclare et gagne du terrain ; le général Changarnier est forcé de se replier devant elle pour couvrir la Métidja menacée. Mais nos troupes, divisées en trois colonnes, reprennent partout l'offensive ; Abd-el-Kader est rejeté dans le Dahra, d'où il gagne le pays des Beni-Ouragh.

Cette révolte avait prouvé qu'il ne suffisait pas d'occuper Milianah, Cherchel et Mostaghanem pour contenir les Arabes placés dans ce vaste triangle, mais qu'il était encore nécessaire, d'une part, de prendre dans le

pays une position centrale afin de peser sur les tribus, et de l'autre, de fermer la frontière du sud par l'établissement d'un camp. La reconnaissance de cette double nécessité amena la fondation d'Orléansville, sur les ruines de l'ancienne ville d'El-Asnam, au centre de la vallée du Chélif, et la création du camp de Tiaret, sur la frontière du Tell.

Pendant que le gouverneur général rétablit notre autorité dans la vallée du Chélif, que le général de Lamoricière manœuvre du côté de Tiaret, à la poursuite d'Abd-el-Kader, le duc d'Aumale, qui vient d'être appelé au commandement de la subdivision de Médéah, s'avance dans le sud à la recherche de la *zmalah* d'Abd-el-Kader, et par un coup de main dont le magnifique résultat peut seul justifier la témérité, il parvient à porter à la puissance de l'émir le coup le plus sensible qu'elle eût encore reçu. On jugera mieux l'importance que ce fait d'armes exerça sur le reste de la campagne, lorsque l'on aura entendu Abd-el-Kader donner à M. le général Daumas la description de cette immense cité mouvante qui renfermait les dernières ressources de l'émir, et expliquer lui-même comment elle fut surprise[1].

«Quand ma *zmalah*[2] a été attaquée par le duc d'Aumale, je n'évalue pas à moins de 60 000 âmes la population qu'elle renfermait; il n'en a pas été enlevé la dixième partie. J'avais avec moi les tribus entièrement organisées des Hachems, des Beni-Median, des Oulad-Cherif, des Oulad-el-Akreud, des Beni-Lent, des Beni-Maïda, des Akerma, des Sdama, des Khelafa, des Oulad-Chaïb, des Oulad-Khelif, des Hallouïa, et, de plus, des fractions d'à peu près toutes les tribus qui s'étaient soumises à vous. Ces fractions étaient composées de marabouts, de tholbas, de chefs, enfin, qui n'avaient pas voulu vivre sous vos lois. Ils m'étaient très-utiles, parce qu'ayant tous eu de l'influence dans leur pays, ils y avaient conservé des relations, et me tenaient informé de vos mouvements.

«Ce monde s'étendait depuis Taguin jusqu'au Djebel-Amour. Quand un Arabe y avait perdu sa famille, il lui fallait quelquefois deux jours pour la retrouver, et si un troupeau de gazelles venait à se lever sur son passage, il était tué sans qu'il fût besoin de tirer un coup de fusil, et cela rien qu'avec les bâtons des hommes du peuple. Là où nous campions, nous mettions à sec les ruisseaux, les puits, les mares. Aussi, avais-je établi avec soin un service pour reconnaître les eaux et empêcher les troupeaux de les salir ou de les gaspiller. Malgré ces précautions, il est mort beaucoup de monde par la soif.

1. Extrait des notes tenues par M. le général Daumas pendant sa mission auprès d'Abd-el-Kader, à Toulon.

2. Le mot *zmalah* n'a pas de similaire en français; il signifie une réunion considérable d'individus, mais implique en même temps pour cette masse l'idée de locomotion. C'est l'*agmen* des Latins.

«Ma *zmalah* renfermait des armuriers, des selliers, des tailleurs, tous les ouvriers nécessaires à notre organisation ; il s'y tenait un immense marché fréquenté par les Arabes de la lisière du Tell. Quant aux grains, ou ils nous étaient apportés, ou nous allions nous en approvisionner nous-mêmes dans les tribus du nord.

«L'ordre du campement des tribus était parfaitement réglé. Quand j'avais dressé ma tente, chacun connaissait l'emplacement qu'il devait occuper. Autour de moi, de ma famille, de mon petit trésor, j'avais toujours 3 ou 400 fantassins réguliers, mes *khialas*, et puis les Hachems de Ghris, qui m'étaient dévoués plus que tous les autres. Tu vois par là qu'il n'eût pas été facile d'arriver jusqu'à moi ; non pas que je prisse ces précautions par un sentiment de crainte, mais je sentais que j'étais nécessaire pour accomplir l'œuvre de Dieu, car j'étais le bras qui portait son drapeau.

«Au lieu de se garder dans les environs de la *zmalah*, j'avais donné aux miens la bonne habitude d'aller vous garder chez vous. Je me trouvais, moi, du côté de Tegdemt, observant la division d'Oran qui était dans le voisinage, et dont je croyais avoir le plus à redouter. J'avais avec moi 15 ou 1600 cavaliers ; Bel-Kharroubi était chez les Flittahs, Ben-Allal dans l'Ouarsenis, Moustapha-ben-Thamy chez les Beni-Ouragh. Mais je n'avais pas cru avoir à me méfier du côté de Médéah, et aucun de mes khalifahs ne surveillait le fils du roi.

«Malgré cela, nous n'eussions pas été surpris si Dieu n'avait pas aveuglé les miens. Mais en voyant arriver vos spahis avec leurs bournous rouges, on crut dans la *zmalah* que c'étaient mes *khialas* [1] qui rentraient avec moi. Les femmes poussaient des cris de joie en notre honneur ; elles ne furent désabusées que lorsque les premiers coups de fusil partirent. Ce fut alors une confusion inexprimable qui annihila les efforts de ceux qui voulaient se défendre.

«Si je m'étais trouvé là, nous aurions combattu pour nos femmes, pour nos enfants, et vous eussiez vu sans doute un grand jour. Mais Dieu ne l'a pas voulu ; je n'ai appris ce malheur que trois jours après ; il était trop tard !»

Depuis le moment qui sépare la dispersion de la *zmalah* (16 mai 1843) du 11 novembre suivant, les diverses colonnes commandées par les généraux Bugeaud, de Lamoricière, Bedeau, Bourjolly, par les colonels Géry et Jusuf, sont constamment occupées à la poursuite de l'émir, qui, manquant de grain, privé de munitions, ne trouvant aucun moyen de pénétrer dans le Tell, sillonné par nos troupes et garanti par les établissements que nous venons d'y fonder, se décide à rapprocher sa *zmalah* du Maroc, tandis que lui, de sa personne, et afin de protéger cette émigration immense encore, cherchera

---

1. Le costume de nos spahis est à peu de chose près semblable à celui des anciens *khialas* (cavaliers réguliers) d'Abd-el-Kader.

à détourner toutes les colonnes françaises à sa poursuite en frappant quelque grand coup sur la portion du pays qu'il jugera la plus vulnérable.

Dans le but d'augmenter les forces dont il a besoin pour réaliser ce projet, Abd-el-Kader rappelle à lui son khalifah Ben-Allal, qui a été rejeté depuis quelques mois hors de l'Ouarsenis. Dans ce mouvement, ce vaillant soldat, surpris par le colonel Tempoure, voit anéantir son bataillon régulier tout entier. Quatre cents hommes sont mis hors de combat ; le reste est fait prisonnier (11 novembre 1843). Cette perte ne fut pas la plus cruelle qu'Abd-el-Kader éprouva dans cette journée fatale à sa puissance. Il pouvait encore remplacer des soldats ; mais un homme comme Ben-Allal ne se remplaçait pas. Poursuivi par trois cavaliers, le khalifah avait été atteint et tué après une résistance désespérée. Ce combat eut pour conséquence immédiate la défection de plusieurs tribus qui jusque-là avaient suivi la fortune de l'émir. Réduit ainsi à une impuissance momentanée, voyant ses troupes régulières anéanties en détail par une guerre qui durait déjà depuis trois ans, Abd-el-Kader prit le parti de rejoindre sa *zmalah* et de chercher avec elle un refuge sur les terres de Mouley-Abd-er-Rahmân. À partir de ce moment, la *zmalah* réduite prit le nom de *deïra*[1].

1. *Deïra* est le diminutif du mot *douar* (réunion de tentes). Le *douar* est l'une des fractions d'une tribu.

XV

L'INVASION.

Politique d'Abd-el-Kader au Maroc. – Création du camp de Lella-Maghnia. – La guerre sainte au Maroc. – Abd-el-Kader rentre en Algérie. – Isly, Tanger, Mogador. – Traité de Tanger. – Projet d'émigration à la Mekke. – Bou-Maza. – Sidi-Brahim. – Aïn-Temouchent. – Révolte générale. – Campagne de onze mois. – Intervention du Maroc. – Attaque de nuit. – Retraite de la deïra. – Abd-el-Kader et le général de Lamoricière. – Dernier conseil. – Convention. – Soumission.

La conduite politique qu'Abd-el-Kader avait à suivre au Maroc était toute tracée : empêcher les tribus de l'Algérie de se soumettre, et pour cela les tenir perpétuellement en haleine par l'espoir d'une invasion de sa part ; amener le Maroc à se prononcer en sa faveur, et, dans ce but, surexciter les passions religieuses, notamment celles de l'ordre puissant des *Khouâns* de Mouley-Taïeb; se faire un piédestal enfin du mépris que tous ses sujets ont conçu pour Mouley-Abd-er-Rahmân, et l'entraîner par la crainte à devenir son allié, de peur d'avoir à lutter contre un rival; tel est le plan qu'a adopté l'émir. Mais Abd-el-Kader connaissait trop bien le sultan du *Gharb* pour ne pas être convaincu que, par avarice, plus encore peut-être que par peur de la France, il ne ferait la guerre que contraint et forcé; il faut donc qu'il l'y entraîne malgré lui, et pour cela qu'il oblige notre armée à entrer sur le territoire du Maroc. Afin d'amener ce résultat, Abdel-Kader fait une pointe hardie en Algérie, *rhaze* la tribu des Sdama qui l'a abandonné après le combat du 11 novembre 1843, et, cette excursion terminée, il revient s'abriter derrière la frontière.

En admettant, chose assurément contestable, que les représentations de la diplomatie pussent produire un effet utile sur un gouvernement comme celui de Mouley-Abd-er-Rahmân, il était néanmoins prudent de chercher le moyen de nous mettre à l'abri d'invasions de ce genre. Le général Bugeaud décida en conséquence la formation d'un camp au nord-ouest de Tlemsen, dans un endroit connu jusque-là par la *zaouïa* élevée en l'honneur de Lella-Maghnia. Cette occupation devait amener la réalisation du projet formé par l'émir. En effet, aux yeux des Marocains, cette prise de possession ne constituait pas seulement une violation de territoire, puisque la *zaouïa* de

Lella-Maghnia appartenait suivant eux, non pas à l'Algérie, mais au Maroc; c'était encore, et surtout, une profanation. Plutôt la guerre que de laisser entre les mains des chrétiens le tombeau respecté de cette sainte femme. Les passions religieuses, si ardentes au Maroc, une fois surexcitées, le moyen d'obliger Abd-er-Rahmân à nous déclarer la guerre était trouvé.

Grâce aux nombreux émissaires chargés par les chefs des divers ordres de Khouâns de propager au milieu des tribus marocaines la nouvelle du scandale dont nous venons de nous rendre coupables; grâce aux lettres envoyées dans toutes les directions pour engager les fidèles croyants à venger l'injure faite à la religion, le Maroc, depuis sa frontière de l'est jusqu'à l'Océan, est en armes, la guerre sainte est proclamée d'enthousiasme, et l'empereur, pour ne point se voir emporté par le torrent, est forcé de le suivre et de diriger vers l'Algérie une partie de ses troupes et des contingents arabes.

Le général Bugeaud est accouru dans la province de l'ouest pour faire face au danger qui menace. Il ne désire pas la guerre; quel profit la France pourrait-elle en tirer? Mouley-Abd-er-Rahmân la redoute de son côté. Dans des conditions semblables, il est évident que, la première explosion de fanatisme une fois calmée, on serait parvenu à s'entendre si un événement imprévu n'eût pas rendu la guerre inévitable. Une conférence ayant été convenue entre le chef marocain El-Ghennaoui et le général Bedeau, le parti fanatique craignit que la paix n'en résultât, et ne vit d'autre moyen de l'empêcher que de tirer sur l'escorte française. Dès ce moment, une éclatante punition devenait nécessaire.

Abd-el-Kader, qui avait suivi les événements, jugea que le moment était arrivé pour lui d'établir une diversion en faveur des Marocains, en plaçant l'armée du général Bugeaud entre l'insurrection du Maroc et une révolte des tribus algériennes. S'il réussissait, le gouverneur devait se trouver dans une position dangereuse. L'émir rentre donc en Algérie, et pénètre jusque dans les environs de Tiaret. Mais partout il rencontre des colonnes françaises en mouvement, partout il voit des tribus ruinées qui témoignent peu de dispositions à s'insurger. D'un autre côté, que va devenir sa *deïra*? Fut-il jamais une circonstance où sa présence au milieu des siens aura été plus nécessaire? Cette double considération le décide à reprendre le chemin de la frontière où vient d'arriver Sidi-Mohammed, fils du sultan du *Gharb*, qui a été investi par son père du commandement des troupes marocaines. En vain l'émir s'efforce-t-il d'empêcher ce chef présomptueux d'engager une action générale; ses conseils sont accueillis par des sourires et des dédains: que vient-il donner des avis lorsqu'il n'a pas su vaincre lui-même? Ses soldats ne sont que des lâches, puisque, de retraite en retraite, ils sont venus chercher un asile sur les terres du Maroc. Les guerriers du *Gharb*, la garde noire du sultan de Fâs, vont lui montrer comment il faut s'y prendre pour abattre les chrétiens! Isly, Tanger, Mogador, parvinrent sans doute à modifier

l'opinion de Sidi-Mohammed; dans tous les cas, ces trois journées vengèrent Abd-el-Kader, dont les contingents ne prirent d'ailleurs aucune part au premier de ces combats, des insultes qui avaient été prodiguées à ses vaillants soldats.

Un traité de paix fut la conséquence de cette triple défaite. *La France, assez riche pour payer sa gloire*[1], ne réclama pas d'indemnité de guerre de l'empereur du Maroc, bien qu'assurément ce fût le châtiment le plus cruel qu'elle eût pu infliger à son avarice proverbiale; elle se borna à lui imposer l'obligation de nous délivrer d'Abd-el-Kader. Mouley-Abd-er-Rahmân, trop heureux d'en être quitte à ce prix, signa tous les engagements que l'on voulut, s'en rapportant à ses ministres du soin d'en différer l'exécution. Le seul article du traité de Tanger qui présentât quelque importance au point de vue de l'Algérie est l'article 4; il est ainsi conçu:

«Hadj Abd-el-Kader est mis hors la loi dans toute l'étendue de l'empire du Maroc, aussi bien qu'en Algérie. Il sera, en conséquence, poursuivi à main armée par les Français sur le territoire de l'Algérie, et par les Marocains sur leur territoire, jusqu'à ce qu'il en soit expulsé ou qu'il soit tombé au pouvoir de l'une ou de l'autre nation. Dans le cas où Abd-el-Kader tomberait au pouvoir des troupes françaises, le gouvernement de Sa Majesté le roi des Français s'engage à le traiter avec égard et générosité. Dans le cas où Abd-el-Kader tomberait au pouvoir des troupes marocaines, Sa Majesté l'empereur du Maroc s'engage à l'interner dans une des villes du littoral ouest de son empire, jusqu'à ce que les deux gouvernements aient adopté de concert les mesures indispensables pour qu'Abd-el-Kader ne puisse en aucun cas reprendre les armes et troubler la tranquillité de l'Algérie et du Maroc.»

Les événements n'avaient donc pas tourné comme Abd-el-Kader l'avait espéré lorsqu'il incita les tribus du *Gharb* à proclamer la guerre sainte. Cependant la situation n'était pas aussi désespérée pour lui qu'aurait pu le faire supposer le texte du traité. Il savait que les populations lui étaient favorables, que l'empereur le redoutait : il pouvait donc s'appuyer sur les sympathies des premières pour le protéger contre les terreurs du second. L'émir n'ignorait pas d'ailleurs, qu'à ce moment du moins, il n'avait qu'à vouloir pour être porté au trône de Fâs. S'il ne le voulut pas, ce fut uniquement «parce que, d'une part, sa religion lui défendait de nuire à «celui que Dieu avait élu, et que, de l'autre, connaissant le Maroc, ses «habitants divers, il savait qu'il lui aurait fallu douze ou quinze ans de «luttes continuelles, non pour gouverner comme Mouley-Abd-er-Rahmân, «mais pour gouverner par la force et la loi[2].»

Le traité de Tanger reçut toutefois un semblant d'exécution: l'empereur écrivit à Abd-el-Kader pour lui enjoindre de se rendre à Fâs! L'émir donna

1. Ce fut à propos du traité de Tanger que fut écrit ce mot devenu célèbre.
2. Déclaration faite par Abd-el-Kader à M. le général Daumas pendant sa mission à Toulon.

une réponse évasive, et Abd-er-Rahmân se garda bien d'insister davantage. Abd-el-Kader put donc continuer à occuper sur la frontière la position qu'il y avait prise, à surveiller les événements et à tenir nos tribus dans une agitation perpétuelle au moyen de lettres dont il inondait le pays, et par lesquelles il annonçait sa prochaine arrivée. Au mois de février 1845, il crut l'instant venu pour lui de faire une tentative sur l'Algérie. Apprenant par ses espions que les Arabes de la vallée du Chélif s'agitaient de nouveau, il résolut de se porter au milieu d'eux pour les entraîner à la révolte. Mais le général de Lamoricière, dans le sud de Mascara, le général Cavaignac, dans la subdivision de Tlemsen, le colonel Géry, dans la région saharienne, lui fermèrent le passage, et il se vit forcé de reprendre le chemin de la *deïra* sans avoir pu réaliser ses projets. Ce fut alors que cet homme, qui avait toujours espéré jusque-là, arrivant enfin à douter que Dieu l'eût choisi pour son instrument, témoin de la situation de sa famille, de ses soldats, de tous ses fidèles réduits à la misère, conçut un de ces projets dont la grandeur excite l'admiration. Laissons, au surplus, Abd-el-Kader le raconter lui-même à M. le général Daumas.

«J'ai eu la pensée, dit-il, de me mettre à la tête de toute cette population qui avait suivi ma fortune, d'appeler à moi tous les musulmans qui, ennemis de la domination des chrétiens, n'auraient pas voulu la supporter davantage, et de nous acheminer ainsi tous, par terre, vers la Mekke, vivant en amis avec ceux qui nous auraient accueillis en amis, et passant sur le corps de tous ceux qui se seraient montrés hostiles. Qui aurait pu, chez les Arabes, résister aux vieilles bandes qui vous avaient si souvent combattus, vous dont la réputation pour la poudre est si grande dans le monde entier? C'eût été un beau spectacle à donner à l'univers, que celui d'aller restituer à leur berceau les Arabes qui, douze siècles auparavant, en étaient sortis pour conquérir l'Afrique et ne voulaient plus y rester depuis qu'elle était tombée sous la domination des chrétiens[1].»

Une circonstance arrêta l'exécution de ce projet gigantesque. À côté du parti intelligent qui s'était donné à Abd-el-Kader, il s'était formé, au milieu des tribus, un parti fanatique, ne comptant pour rien les obstacles humains, attendant tout de l'intervention directe de Dieu, qui, ne pouvant laisser ses fidèles sous la dépendance des chrétiens, devait, après un certain temps d'épreuve, prendre en main la défense des biens, soit en jetant nos soldats à la mer, soit en les engloutissant dans les entrailles de la terre. Ce parti, qui réunissait un certain nombre d'adeptes et considérait Abd-el-Kader comme un modéré, était excité par les *Derkaouas*[2]. Il avait besoin d'un homme à mettre en avant: cet homme fut Mohammed-ben-Abd-Allah, plus connu sous le nom de Bou-Maza. Cet Arabe, d'une incontestable bravoure, mais d'un

1. Extrait des notes tenues à Toulon par M. le général Daumas.
2. *Derkaouas*, pluriel de *Derkaoui*, secte de Khouâns, plus particulièrement connue par son fanatisme. [Cf. E. de Neveu, *op. cit.*, p. 147 et s. et O. Depont et X. Coppolani, *op. cit.*, p. 503].

esprit très-borné, était bien l'individu qu'il fallait aux Derkaouas. Il se présenta aux tribus des environs d'Orléansville comme le *Mouley-Saa*[1], comme celui qui était appelé par Dieu à détruire les chrétiens, et, sous prétexte de punir les tribus qui avaient fait leur soumission à la France, il commença par les piller. Soit par la terreur, soit grâce à l'appui des diverses sociétés de Khouâns, soit enfin en caressant chez les masses leurs aspirations vers une intervention divine, il s'éleva, de la position peu avouable de coupeur de routes, à la dignité de chef de partisans. Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de Bou-Maza, nous nous bornerons à rappeler que cet agitateur entretint pendant quelques mois une révolte formidable dans toutes les tribus situées au sud et au nord de la vallée du Chélif.

Bien qu'aucun lien n'existât, et ne pût même exister, entre un homme comme Abd-el-Kader et un homme comme Bou-Maza, l'émir avait pu juger, d'après les résultats obtenus par le prétendu *Mouley-Saa*, que la partie ne devait pas être abandonnée, au moins sans avoir fait une dernière tentative. Il en prépara le succès en envoyant de tous côtés des émissaires porteurs de lettres par lesquelles il réchauffait le zèle attiédi des tribus, et leur annonçait sa prochaine arrivée au milieu d'elles. Les réponses qu'il reçut lui ayant fait connaître qu'il était attendu avec impatience, il ne lui restait plus qu'à choisir un moment favorable. Le départ momentané du maréchal Bugeaud pour la France parut à Abd-el-Kader une occasion propice. Vers le milieu du mois de septembre 1845, il franchit la frontière et pénètre dans la vallée de la Tafna. À son nom, qui exerce, comme toujours, un empire magique sur l'esprit des Arabes, l'émotion gagne les tribus. Le colonel Montagnac sort de Djema-Ghazaouât pour protéger celles qui se montrent hésitantes ; sa petite colonne est taillée en pièces ou faite prisonnière, à l'exception de 12 hommes qui parviennent à regagner la place. Ce succès déjà si éclatant est suivi, quelques jours après, d'un événement unique dans les annales de nos guerres d'Algérie : un détachement de 200 hommes non-seulement rend les armes à Abd-el-Kader, mais il les rend sans combat. Dès ce moment, ce n'est plus une révolte partielle, c'est une insurrection générale. En quelques heures, le fruit de cinq années de lutte et de fatigues, de combats, est anéanti : l'Algérie est à reconquérir.

Le maréchal Bugeaud, rappelé immédiatement par les événements qui viennent de se produire, arrive à la tête de renforts qui portent l'effectif de l'armée à 106 000 hommes, et organise en quelques jours la résistance et l'attaque. Quinze colonnes sont mises en mouvement, et reçoivent pour mission d'empêcher Abd-el-Kader de pénétrer dans le Tell et de le rejeter dans la région saharienne, où elles le poursuivront à outrance. Mais à ces immenses préparatifs, l'émir oppose une sorte d'énergie fébrile. Courant vers l'est à travers le pays des hauts plateaux, il fait tout à coup un crochet vers

1. Mot à mot, *maître de l'heure* ; c'est une sorte d'Antéchrist musulman.

le nord, passe entre les colonnes des généraux de Lamoricière et Bedeau, et vient porter la révolte dans les montagnes voisines d'Orléansville. Les quinze colonnes qui le poursuivent se replient immédiatement sur elles-mêmes pour écraser l'ennemi en se resserrant; mais Abd-el-Kader fait 50 lieues en deux jours, échappe à trois corps d'armée, évite tout le monde, arrive jusque dans le pays des Issers, dans l'ancien commandement de Ben-Salem, et de ce point menace la Métidja. Surpris dans la nuit du 6 au 7 février 1846 par la colonne du général Gentil, qui croit n'avoir devant elle que les contingents de Ben-Salem, l'émir a un cheval tué sous lui, se trouve pendant quelques instants mêlé à nos soldats, et ne parvient à se sauver que grâce à la simplicité de ses vêtements.

Battu sur l'Isser, Abd-el-Kader se jette dans la Kabylie, convoque les montagnards de la rive droite du Sebaou, et les appelle à prendre part à la guerre sainte. Peut-être les eût-il entraînés au lendemain d'une victoire; au lendemain d'une défaite, la position n'était plus la même. La majorité s'étant prononcée pour le parti de la paix, Abd-el-Kader se dirige vers le sud, regagne les hauts plateaux, et tombe sur les Douairs de Tittery, à peu de distance du poste de Boghar. Mais bientôt, poursuivi par le colonel Camou, il s'enfonce dans le Sahara, où il est une seconde fois surpris le 13 mars par la colonne du général Jusuf, qui lui tue 70 cavaliers réguliers, enlève ses bagages et plusieurs centaines de mulets. À la suite de cette dernière défaite, l'émir, dont les mouvements sont gênés par les blessés qu'il traîne à sa suite, donne l'ordre au khalifah Moustapha-ben-Tamy, son beau-frère, de rejoindre la *deïra*, dont ce dernier prendra le commandement et où il ramènera tous les invalides. Moustapha doit, dès son arrivée, lui envoyer des renforts, que conduira Bou-Hamedi[1].

L'insurrection est désormais vaincue, puisqu'elle est entrée dans sa période décroissante. L'émir est chassé du Tell, et voit le nombre de ses serviteurs réduit chaque jour par la guerre, la misère et la fatigue. Pendant quelques mois encore, il parvient à se maintenir dans le Djebel-Amour et le pays des Oulâd-Naïls, espérant que nos troupes ne pourront le suivre au milieu des steppes sahariennes. Mais nos colonnes, à force de peser sur les tribus qui lui ont donné asile, contraignent enfin les Arabes à demander eux-mêmes à Abd-el-Kader de s'éloigner de leur pays. L'émir reprend alors le chemin du Maroc après une campagne de onze mois, et rentre à sa *deïra* le 18 juillet 1846[2]. Il ne devait plus remettre le pied sur le territoire de l'Algérie que pour se livrer entre nos mains.

---

1. C'est à ce moment que correspond le massacre des prisonniers français de la *deïra*. Nous avons cru devoir consacrer un chapitre entier à l'histoire des prisonniers qui, à différentes époques, sont tombés entre les mains d'Abd-el-Kader; le lecteur verra dans le chapitre suivant pourquoi nous en avons usé ainsi.

2. Nous insistons sur ces détails et sur ces dates, parce que nous aurons besoin de les rappeler à l'occasion du massacre des prisonniers français de la *deïra*.

Après cette esquisse rapide d'une guerre qui a déjà duré six ans, on peut se demander ce qu'il faut le plus admirer, ou de ces soldats intrépides dans le combat, endurcis à toutes les privations comme à toutes les fatigues, ne se rebutant jamais, ou de cet homme qui, parti du Maroc à la tête de 1500 à 1800 cavaliers, s'avance, soulevant sur ses pas les contingents des tribus, dont il se fait une arme momentanée, tient en haleine une armée de 106 000 hommes, frappe partout où elle n'est pas, s'échappe toutes les fois qu'il est exposé à se heurter contre des forces supérieures, et réalise ainsi le problème qu'il s'est posé dès le principe: ne jamais engager d'action générale, lasser nos troupes et les détruire en détail, soit par le feu, soit par l'épuisement.

Dix-sept mois séparent encore Abd-el-Kader du jour où il va disparaître, pour l'Algérie, de la scène politique. Il est vaincu, brisé, réduit, lui et les siens, aux plus cruelles extrémités; et cependant cet homme de fer, puisant dans sa foi une espérance qu'il sait faire partager à ses derniers soldats, rêve encore une invasion nouvelle. Mais la diplomatie allait enfin agir et forcer Mouley-Abd-er-Rahmân d'intervenir dans la lutte, conformément aux stipulations du traité de Tanger. Au printemps de l'année 1847, une armée marocaine, sous les ordres de Mouley-Hachem, neveu de l'empereur, est envoyée pour combattre Abd-el-Kader et le rejeter en Algérie. Surprise la nuit par l'émir, auquel les tribus kabyles du Rif[1] sont venues prêter leur appui, l'armée marocaine est mise en pleine déroute, et c'est à grand'peine que Mouley-Hachem parvient lui-même à s'échapper.

Mouley-Abd-er-Rahmân semblait tout disposé à accepter cette défaite sans chercher à en tirer vengeance; il lui suffisait d'avoir prouvé son bon vouloir, son intention d'exécuter le traité de Tanger. La France, pensait-il, ne pouvait pas lui demander davantage. Mais le gouvernement venait de se décider à accepter la démission de M. le maréchal Bugeaud, qui demandait à se reposer de ses glorieuses fatigues; il allait envoyer, pour le remplacer dans ses fonctions de gouverneur, l'un des princes de la famille royale; cette circonstance excitait le cabinet à en finir avec toutes les tergiversations du Maroc. Ordre fut donc donné au chargé d'affaires à Tanger de faire connaître au sultan de Fâs que s'il ne voulait pas exécuter le traité, la France allait se charger de l'exécuter elle-même. Une telle menace était trop près de la journée d'Isly pour ne pas donner à réfléchir à Mouley-Abd-er-Rahmân, qui, ne craignant rien tant qu'une intervention française, se décida à envoyer sur la frontière une armée considérable, dont il confia le commandement à deux de ses fils, Mouley-Mohammed et Mouley-Solimân. Par suite de quel revirement les tribus, qui, jusque-là, avaient protégé la *deïra* et prêté leurs contingents à l'émir contre les troupes marocaines elles-mêmes, furent-elles cette fois les premières à se montrer hostiles à Abd-el-Kader? On ne sait rien de précis à cet égard, mais il ne peut y avoir

1. Pâté montagneux situé entre Djema-Ghazaouat et Melilla, sur le territoire marocain.

une bien grande témérité à supposer que la promesse d'abandonner la *deïra* au pillage ne fut pas étrangère au changement qui se manifesta dans leurs dispositions.

Cependant l'émir ne peut croire au malheur qui le menace. Lui qui, dans les premiers temps de sa puissance, et alors que toutes les populations le saluaient du titre de sultan, n'a pris que la seule qualité de khalifah (lieutenant) de Mouley-Abd-er-Rahmân ; qui, après le traité de la Tafna, a offert de remettre entre ses mains le pouvoir dont il ne se considérait que comme dépositaire ; qui tant de fois a envoyé des présents à ce souverain, et tant de fois a reçu de lui des secours ; lui, enfin, soldat de la guerre sainte, attaqué par un prince musulman, par un descendant du Prophète ! À ses yeux, un tel acte est impossible ; il y a là une erreur qu'il faut éclaircir. Dans ce but, Bou-Hamedi est chargé par Abd-el-Kader de se rendre auprès de l'empereur du Maroc. Mais à son arrivée à Fâs, le khalifah est arrêté et, comme si la mesure prise à l'égard de l'envoyé de l'émir n'était pas assez explicite, Mouley-Abd-er-Rahmân, afin sans doute de lever toutes les incertitudes, fait connaître officiellement à Abd-el-Kader «qu'il ne peut lui laisser que l'alternative ou de se remettre entre ses mains, ou de reprendre le chemin du désert. Dans le cas d'un refus qu'il ne saurait prévoir, des ordres sont donnés pour l'expulser par la force du territoire marocain.» Abd-el-Kader, après avoir lu cette lettre, se borna à renvoyer dédaigneusement ceux qui la lui avaient apportée : il n'avait plus à espérer qu'en un effort suprême.

Assurément, l'émir n'a pas la prétention de pouvoir lutter au grand jour, avec les 1 200 cavaliers et les 1 000 fantassins qui lui restent, contre une armée de 36 000 hommes ; mais une surprise de nuit semblable à celle qui lui a si bien réussi quelques mois auparavant, peut faire tomber entre ses mains l'un des fils de l'empereur et modifier complètement la position. Il réunit donc la population de la *deïra*, lui expose son projet, en fait ressortir les chances et ranime l'espoir dans le cœur de ces vieilles bandes qui durant tant d'années ont combattu avec lui en Algérie. Un stratagème facilitera d'ailleurs l'exécution de son plan : quelques chameaux enduits complètement de goudron seront amenés par des mains habiles et dévouées le plus près possible du camp marocain ; au dernier moment, le feu sera communiqué à la matière inflammable qui les recouvre, et il compte profiter, soit de la terreur que peut inspirer à des esprits superstitieux ces machines de guerre d'un nouveau genre, soit au moins de la confusion qu'elles ne manqueront pas de produire au milieu de tentes dressées et de chevaux épouvantés, pour se jeter avec les siens sur le camp marocain et peut-être faire prisonnier l'un des fils du sultan du Gharb. Ce stratagème aurait eu de nombreuses chances de réussite, si l'indiscrétion ou la trahison ne l'avaient porté à la connaissance de l'ennemi. À la nouvelle de ce qui se prépare, les fils de l'empereur abandonnent leur camp, dont ils laissent une partie des tentes

dressées, et se retirent à quelque distance avec leurs troupes. Par cette manœuvre, au lieu d'être surpris, c'est eux qui surprendront les soldats d'Abd-el-Kader au moment où, divisés par le pillage, ils ne pourront présenter une défense utile. Ce plan fut couronné d'un plein succès : l'émir perdit 150 réguliers et se vit forcé de battre en retraite pour couvrir sa *deïra.* Sa contenance, et plus encore le prestige qui l'entourait, empêchèrent les Marocains de profiter de la victoire du 12 décembre et de poursuivre Abd-el-Kader et la poignée de soldats qui lui restait.

L'émir, vaincu, ne perdit point encore courage ; il donna des ordres pour qu'on se préparât au combat. Mais ce suprême et dangereux effort ne devait pas être tenté. Un bruit, en effet, s'était répandu dans la *deïra*, qui avait jeté la défaillance dans tous les cœurs et, en un seul instant, anéanti tous les courages : deux des frères d'Abd-el-Kader, Si-Moustapha et Sid-el-Housseïn, venaient de se soumettre à la France et de se rendre au général de Lamoricière. Combattre dans la disposition d'esprit où cette nouvelle avait jeté ses derniers serviteurs, c'eût été courir au-devant d'une défaite, et une défaite, dans les circonstances où il se trouvait placé, eût infailliblement amené la destruction et le pillage de la *deïra*, peut-être la captivité de sa mère, de ses femmes, de ses enfants. Abd-el-Kader n'osa courir les chances d'une semblable éventualité. Il se décida donc à venir déposer sa *deïra*, réduite par les récentes défections à environ 6 000 âmes, sur le territoire français, entre les mains d'un ennemi qu'il avait appris à estimer. Quant à lui, suivi de sa famille et de quelques cavaliers fidèles entre tous les fidèles, il trouvera toujours le moyen, une fois ce devoir rempli, de gagner le désert. Ici, laissons parler l'auteur principal du drame qui va s'accomplir, le général de Lamoricière. Il écrit au milieu des événements qui se pressent, il les dépeint sous l'impression même du moment.

« Le 21, dit-il, la *deïra* commence à traverser la Moulouïa pour venir dans la plaine de Trifa. Un combat opiniâtre s'engage ; plus de la moitié des fantassins réguliers et la meilleure partie des cavaliers y sont tués ; mais le passage s'exécute sans que les bagages soient pillés. Le soir, à cinq heures, les fantassins réguliers sont dispersés ; la *deïra* a passé le Kis, est entrée sur notre territoire. Les Marocains cessent de la poursuivre. Abd-el-Kader seul, à cheval, est en tête de l'émigration qu'il dirige à travers les sentiers des Msirdas. Il demande le chemin à l'un des cavaliers de notre Kaïd qui allait reconnaître les arrivants. Le fait m'est annoncé à neuf heures du soir, le 21. J'apprends en même temps que l'émir s'est enquis de la route qu'il peut suivre pour gagner les sources du Kis et les Beni-Senassen. J'étais convaincu, et je ne me trompais pas, que la *deïra* venait faire sa soumission ; mais l'émir, suivant le projet qui m'avait été annoncé, cherchait à gagner le désert. »

Le général fait connaître ensuite les dispositions qu'il a prises afin de fermer à Abd-el-Kader la route des hauts plateaux, l'envoi du lieutenant Bou-Khouïa et d'un peloton de 20 spahis avec mission d'occuper le col du

Kerbous, son départ à deux heures du matin pour porter sa colonne sur la frontière ; puis il continue :

« J'avais à peine fait une lieue et demie que des cavaliers renvoyés par le lieutenant Bou-Khouïa me prévinrent qu'il était en présence d'Abd-el-Kader et qu'il était engagé ; je me portai aussi vite que possible à son secours avec ma cavalerie ; il était trois heures du matin. Chemin faisant, je reçus les députés de la *deïra* qui venaient se soumettre et auxquels j'ai donné l'*amân* (sauf-conduit) au grand trot, en les envoyant à mon camp pour y chercher des lettres. Enfin quelques instants après, je rencontrai le lieutenant Bou-Khouïa qui revenait avec deux hommes des plus dévoués à l'émir, et qui était chargé de me dire qu'Abd-el-Kader, ne pouvant déboucher dans la plaine et suivre son projet[1], demandait à se soumettre. Bou-Khouïa avait causé lui-même avec l'émir, qui lui avait remis une feuille de papier sur laquelle il avait apposé son cachet, et sur laquelle le vent, la pluie et la nuit l'avaient empêché de rien écrire. Il me demandait une lettre d'*amân* pour lui et ceux qui l'accompagnaient.

« Il m'était impossible d'écrire par la même raison qui s'était opposée à ce que l'émir pût le faire, et, de plus, je n'avais pas mon cachet. Les hommes voulaient absolument quelque chose qui prouvât qu'ils m'avaient parlé. Je leur remis mon sabre et le cachet du commandant Bazaine en leur donnant verbalement la promesse d'*amân* la plus solennelle. Les deux envoyés de l'émir me demandèrent de les faire accompagner par Bou-Khouïa, que je fis partir avec quatre spahis. Tout cela se fit en marchant. »

Nous interrompons ici la narration du général de Lamoricière pour faire connaître ce qui s'était passé, du côté d'Abd-el-Kader, lorsqu'il avait vu le col du Kerbous occupé par nos troupes.

Aux premiers coups de feu échangés entre son avant-garde et les spahis qui défendaient le col, l'émir s'était empressé de se porter en avant pour s'assurer par lui-même de la situation. À peine s'en est-il rendu compte à l'aide des éclairs produits par la fusillade, qu'il retourne en toute hâte vers les siens, réunit autour de lui les deux khalifahs qui lui restent, Sy-Moustapha-ben-Thamy et Sy-Kaddour-Ould-Sidi-Embarek ; ses aghas, parmi lesquels figure Bou-Klikha, l'un de ses plus vaillants hommes de guerre. Dans ce moment solennel, il les consulte une dernière fois sur la décision à prendre. Il fait une nuit noire, le vent souffle, la pluie tombe, et, au milieu de l'obscurité qui les entoure, c'est à la voix que se reconnaissent les membres de ce suprême conseil.

Abd-el-Kader commence par rappeler aux siens le serment qu'ils lui ont prêté à Médéah, le 15 novembre 1839, à la veille de la déclaration d'hostilités, l'engagement qu'ils ont pris de ne jamais l'abandonner, quelles que fussent les pertes ou les souffrances qu'ils eussent à endurer, puis il continue :

1. On verra bientôt M. le général de Lamoricière avouer le contraire à la tribune, et déclarer qu'il ne dépendait que d'Abd-el-Kader de gagner le désert.

«Ce serment que vous m'aviez prêté et que vous avez tenu vis-à-vis de moi, il était de mon devoir de le tenir vis-à-vis de vous. Telle est l'explication de ma résistance alors que tout espoir était déjà perdu; j'ai voulu qu'aucun musulman, grand ou petit, ne pût m'accuser de vous avoir demandé un engagement que je n'aurais pas rempli moi-même vis-à-vis de vous, et dire que je n'ai point tout fait pour assurer le triomphe de la cause de Dieu. Si vous voyez quelque chose qu'il me reste à tenter, dites-le; si vous ne voyez rien, je vous demande de me dégager du serment que je vous ai prêté mentalement le jour où j'ai réclamé solennellement le vôtre.

— Nous rendrons témoignage devant Dieu que tu as fait pour sa cause tout ce qu'il était possible de faire. Au jour du jugement, Dieu t'en tiendra compte.

— Puisqu'il en est ainsi, nous n'avons plus qu'à choisir entre trois partis: ou forcer le col du Kerbous, et passer sur le corps des cavaliers qui le gardent, mais, en admettant que nous triomphions, ce combat ne tranchera pas la question, car les Français ne peuvent être loin; ou chercher un sentier qui permette aux fantassins et aux cavaliers les mieux équipés de traverser la montagne: mais dans ce cas, les femmes, les enfants, les blessés ne pourront nous suivre et ils tomberont au pouvoir des chrétiens; ou enfin nous soumettre.»

Abd-el-Kader est interrompu à ces mots:

— Périssent tes femmes et les nôtres, périssent tes enfants et les nôtres, pourvu que tu sois sauvé, car toi, tu es la tête, tu es notre sultan, tu es notre maître à tous, et toi seul peux reprendre les combats de Dieu!»

Seul, nous insistons sur ce mot, Abd-el-Kader exprima une opinion différente:

«La lutte est finie, leur dit-il, résignons-nous. Dieu est témoin que nous avons combattu autant que nous l'avons pu; s'il ne nous a pas donné la victoire, c'est qu'il a voulu que les chrétiens fussent maîtres de nos contrées. Dès lors, peu importe que je reste dans ce pays; que pourrais-je faire désormais pour la cause que nous avons défendue ensemble? Combattre de nouveau? je serais vaincu et les Arabes verraient augmenter leurs souffrances. D'ailleurs les tribus sont fatiguées de la guerre; elles n'entendraient plus ma voix. Il faut donc nous soumettre. La seule question est de savoir s'il est préférable de nous livrer entre les mains des chrétiens, ou entre celles de Mouley-Abd-er-Rahmân. Vous pourrez faire à cet égard ce que vous jugerez le plus convenable. Quant à moi, je préfère mille fois me confier à ceux qui m'ont combattu qu'à l'homme qui m'a trahi. Notre situation est mauvaise; nos demandes doivent être modestes comme elle. Je me bornerai donc à réclamer mon envoi, celui de ma famille et de ceux d'entre vous qui voudront me suivre sur une terre musulmane.»

Quelques-uns ayant élevé des doutes sur l'exécution d'une semblable convention:

«Ne craignez rien, reprit Abd-el-Kader, la parole d'un Français est une. Ou ils ne la donneront pas, et alors nous verrons ce que nous aurons à décider; ou ils la donneront et la tiendront. Rappelez-vous d'ailleurs comment ils ont agi avec mon ancien khalifah, Ben-Salem[1]. Ce qu'ils ont fait avec lui, ils le feront avec moi.

— Sultan, répondirent les chefs, que ta volonté soit faite.»

C'est à ce moment que l'émir avait envoyé ses deux premiers députés au général de Lamoricière. Quand ils furent de retour, le conseil s'assembla de nouveau pour délibérer. On fit remarquer à Abd-el-Kader que la promesse était verbale; que tout en reconnaissant ce qu'il y avait de valeur dans la réponse du général, appuyée de l'envoi de son sabre et du cachet d'un de ses lieutenants, cependant la décision que l'on allait avoir à prendre était assez grave pour exiger certaines garanties qu'il serait prudent de réclamer.

L'émir se rendit à ces observations, et députa de nouveau au général de Lamoricière les deux chefs qu'il lui avait déjà envoyés. Cette fois, la pluie ayant cessé, il avait pu les charger d'une lettre. Reprenons ici la narration du général, car nous allons y rencontrer deux phrases importantes:

«Bou-Khouïa me rapporte mon sabre et le cachet du commandant Bazaine, et, en outre, une lettre de l'émir qui est de l'écriture de Moustapha-ben-Thamy. Je vous adresse (au duc d'Aumale) copie de la traduction de cette lettre, ainsi que de la réponse que j'y ai faite. J'étais obligé de prendre des *engagements; je les ai pris*, et j'ai le ferme espoir que Votre Altesse Royale et le gouvernement les ratifieront, si l'émir se confie à ma parole.»

Mais, au milieu des événements qui se pressent, le général de Lamoricière n'a pas le temps d'envoyer à M. le duc d'Aumale les deux copies qu'il lui annonce, et aussitôt il ajoute un post-scriptum:

«Je monte à cheval à l'instant pour me rendre à la *deïra*. Le temps me manque pour joindre ici les copies de la lettre que j'ai reçue de l'émir et de celle que je lui ai répondue. Il me suffit de vous indiquer que *j'ai uniquement promis et stipulé* que l'émir et sa famille seraient conduits à Saint-Jean-d'Acre ou à Alexandrie. Ce sont les deux seuls lieux que j'aie indiqués; c'étaient ceux qu'il désignait dans sa demande et que j'ai acceptés.»

---

1. Au mois de février 1847, Sid-Ahmed-ben-Salem, khalifah du Sebaou, avait fait sa soumission, à condition qu'il serait transporté en Orient avec sa famille et tous ceux qui voulaient l'accompagner. Le maréchal Bugeaud ayant souscrit à cette condition, mit à la disposition de l'ancien khalifah un bâtiment de l'État, qui alla le prendre à Dellys. Au moment de s'embarquer, Ben-Salem écrivit une lettre à Abd-el-Kader pour se justifier du parti qu'il avait pris. Dans cette lettre, il se louait beaucoup de la manière dont la France avait tenu sa promesse; il engageait enfin son ancien maître, dans le cas où il se verrait réduit à imiter son exemple, à avoir confiance dans la parole des Français. Cette lettre avait fait sur l'émir une grande impression.

En présence d'une stipulation semblable, l'émir n'avait plus à hésiter. Plein de confiance dans l'engagement que renfermait la lettre du général de Lamoricière, il se dirigea vers le marabout de Sidi-Brahim, accompagné de quelques chefs restés fidèles à son malheur, et suivi à peu de distance par sa famille. Il y fut reçu par le colonel de Montauban avec les égards dus à une aussi grande infortune et à un aussi grand courage. Ce jour-là, pour la première fois, des soldats français rendirent les honneurs militaires à celui qui venait d'être pendant quinze ans le sultan des Arabes!

Après avoir demandé et obtenu l'autorisation de faire une dernière prière dans ce même marabout de Sidi-Brahim, témoin, deux années auparavant, de l'un de ses plus éclatants triomphes, et encore sillonné des traces de la lutte, Abd-el-Kader fut dirigé sur Djema-Ghazaouât, où le duc d'Aumale venait de débarquer.

À six heures du soir, dit le *Moniteur algérien*, Abd-el-Kader arrivait avec le lieutenant général de Lamoricière, le général Cavaignac et le lieutenant-colonel de Beaufort, et il était introduit auprès de Son Altesse Royale.

Après un instant de silence, il prononça les paroles suivantes:

«J'aurais voulu faire plus tôt ce que je fais aujourd'hui, j'ai attendu l'heure marquée par Dieu. Le général m'a donné une parole sur laquelle je me suis fié; je ne crains pas qu'elle soit violée par le fils d'un grand roi comme celui des Français.»

Son Altesse Royale confirma par quelques paroles simples et précises la parole de son lieutenant.

Une dernière cérémonie eut lieu dans la matinée du lendemain.

Au moment où Son Altesse Royale rentrait d'une revue qu'elle avait passée, l'ex-sultan s'est présenté à cheval et, entouré de ses principaux chefs, a mis pied à terre à quelques pas du prince.

«Je vous offre, a-t-il dit, ce cheval, le dernier que j'aie monté. C'est un témoignage de ma gratitude, et je désire qu'il vous porte bonheur.

— Je l'accepte, a répondu le prince, comme un hommage rendu à la France, dont la protection vous couvrira désormais, et comme un signe d'oubli du passé.»

Nous venons de citer les documents officiels qui ont trait à la soumission d'Abd-el-Kader; écoutons maintenant l'émir raconter au premier évêque d'Alger* les faits qui ont précédé et suivi ce grand événement:

«Depuis trois ans déjà, je ne combattais plus dans l'espoir de voir finir heureusement pour moi et les miens la lutte qui avait commencé au mois de novembre 1839. Mais je croyais n'avoir pas encore suffisamment acquitté ma dette envers mon pays, et je redoutais jusqu'à l'apparence d'un reproche de la part de mes coreligionnaires et de tous ceux qui, au commencement de la guerre, avaient mis en moi leur confiance et m'avaient juré de ne pas m'abandonner[1]. Depuis environ le même temps, diverses propositions m'avaient été faites, qui toutes avaient pour

* Il s'agit de Mgr Dupuch, évêque d'Alger de 1838 à 1846.

1. Allusion au serment prêté à Médéah.

but de me convier à déposer enfin les armes en retour de conditions à peu près semblables à celles du 22 décembre dernier[1]. Ben-Salem, en particulier, l'un de mes plus dévoués lieutenants de l'est, m'avait écrit, peu auparavant, au moment de sa soumission forcée et de son départ pour l'Orient sur des navires français. Il le faisait, assurait-il, de la part du gouverneur général dont je connaissais la loyauté et le courage, et pour me donner la certitude que, si je l'imitais dans cet acte désespéré, je serais traité moi-même non moins favorablement que lui. Vous savez, en effet, comment, à sa demande, il fut transporté sur des vaisseaux de votre nation dans ces contrées lointaines que rapproche de nous le même culte[2]. Il lui avait même été dit que, pour moi, si la traversée sur des vaisseaux chrétiens me répugnait, des barques musulmanes seraient affrétées au nom et aux frais de la France.

«Assurément, j'avais foi en la loyauté française, et je ne doutais pas qu'en échange de ma soumission et de la pacification générale qui en serait la conséquence, ce qui m'était promis serait tenu. Cependant je ne pouvais me résoudre à descendre de mon cheval et à dire un éternel adieu à mon pays. Si je m'obstinai à combattre, croyez-le bien, ce n'était pas dans l'espoir de vaincre (je n'ignorais pas quelle serait l'issue plus ou moins tardive de la lutte); mais j'avais juré de défendre mon pays et ma religion jusqu'à ce qu'aucune force humaine n'y pût plus suffire, et il me semblait toujours que je n'avais pas encore fait assez.

«Cependant, vers la fin de 1847, ma position, celle de ma *deïra* surtout, devenait de plus en plus critique. Loin d'accourir à mon secours, l'empereur du Maroc m'avait abandonné, se mettait à me poursuivre et à me combattre, et j'avais autant à craindre désormais des sauvages Kabyles du Rif que des chrétiens et des Français eux-mêmes, dont les efforts se multipliaient avec mes angoisses et mes revers. Toutefois, je ne songeais pas encore à entrer en accommodement avec les Français, quand ma *deïra*, où se trouvaient ma mère et tous les miens, ayant été exposée tout à coup, sans qu'il me fût possible de l'empêcher, à tomber entre les mains du général de l'ouest, je pris brusquement mon parti.

«J'aurais bien pu sans doute échapper de nouveau personnellement à cette poursuite acharnée[3]. J'avais encore autour de moi un certain nombre de mes vieux cavaliers, d'une bravoure égale à leur fidélité proverbiale. Longtemps encore j'aurais pu inquiéter les Français; les tribus du désert ne m'auraient pas refusé un peu d'orge et de lait; j'aurais même pu, à la rigueur, gagner à cheval la route des villes saintes. Mais ma mère, les femmes, les enfants de ces serviteurs fidèles; mais les vieillards et tant de malheureux blessés qui m'accompagnaient, que seraient-ils devenus?

«Dans cette situation, j'écrivis au général de Lamoricière pour lui demander *si le gouvernement français était toujours à mon égard dans les dispositions dont on m'avait si souvent entretenu, et si je pouvais compter, dans le cas où je me rendrais, sur cette translation en Orient*, devenue l'objet de tous mes vœux. Lamoricière m'envoya son sabre et son cachet comme gage de sa parole. Ce n'était pas assez pour moi; *j'insistai et je demandai par écrit l'assurance de cette condition, sans laquelle je ne pouvais cesser la lutte*. Il me fut

1. L'émir ne dit pas que le maréchal Bugeaud lui avait offert un million.

2. Ben-Salem s'était retiré à Damas, où l'émir l'a retrouvé lorsqu'il a quitté Brousse pour cette dernière résidence.

3. Abd-el-Kader est parfaitement d'accord, à cet égard, avec la déclaration faite à la tribune le 5 février 1848, par le général de Lamoricière. Nous la reproduirons tout à l'heure.

répondu dans le même sens. J'insistai de nouveau et je déclarai que si je n'avais pas la certitude que son engagement personnel était suffisant, je remettrais une dernière fois ma cause à Dieu et que rien ne serait conclu entre nous. Je reçus bientôt cette assurance écrite et signée. Un instant après, je poussai mon cheval en avant et j'arrivai dans son camp.

«Le duc d'Aumale débarquait en même temps à Djema Ghazaouât. Je le vis; il me reçut noblement et me dit qu'il était superflu qu'il ratifiât ce qu'avait fait son lieutenant; mais que, si je le désirais, et au besoin, il le ratifiait solennellement *et me donnait sa parole royale que ce qui avait été fait entre nous serait fidèlement exécuté*. Je lui offris alors mon dernier cheval. Le prince me demanda presque aussitôt après où je voulais être décidément transporté et qui j'emmènerais avec moi. Je répondis que je désirais être transféré à Constantinople, à Saint-Jean-d'Acre ou à Alexandrie, et que j'emmènerais avec moi ma mère, mes femmes, mes enfants, mes frères et leur famille, mon oncle, mes principaux officiers, environ cent personnes en tout. C'était, parmi les miens, à qui m'accompagnerait; je ne pouvait répondre à cet empressement de tous. Hélas! je croyais les conduire dans un paisible séjour et à une espèce de bonheur... Je ne croyais pas que ce fût à une prison!

«Le fils du roi me répondit qu'il ne pouvait consentir à me faire conduire à Constantinople, mais que je partirais, dès que nous serions à Mers-el-Kebir, pour Alexandrie, selon ma demande et sa promesse. Seulement, il était nécessaire que le bâtiment sur lequel je serais embarqué relâchât un instant à Toulon. J'y consentis volontiers, ne prévoyant guère assurément le résultat de ce voyage, que j'attribuais à la nécessité de certains préparatifs.»

Tel est le récit fait par Abd-el-Kader; nous le reproduisons sans commentaire.

Le 25 décembre 1847, l'émir, sa famille et quelques serviteurs, choisis entre tous ceux qui demandaient à s'associer à sa fortune, furent embarqués sur la frégate l'*Asmodée*, qui les conduisit à Toulon pour y attendre les ordres du gouvernement. Tous les bagages, tentes, chevaux, mulets, chameaux que possédait l'émir, au moment de sa reddition, furent vendus par les soins de l'administration militaire, et produisirent une somme de six mille et quelques cents francs[1]. C'était là tout ce qui restait à Abd-el-Kader de sa grandeur déchue!

1. On aura peine à croire que, malgré ses réclamations, cette somme ne fut remise qu'à compte par à compte à Abd-el-Kader, à charge par lui de justifier préalablement de l'emploi de chacun d'eux. Il arrivait ainsi que lorsque l'émir voulait accorder un secours ou une gratification à l'un de ses serviteurs, il ne pouvait le faire qu'avec l'assentiment de l'autorité.

XVI

LE MASSACRE.[1]

Les premiers prisonniers de l'émir. – Les prisonniers de 1841. – Les prisonniers de 1842. – Les prisonniers de 1845. – La *deïra*. – Bou Hamedi. – Intrigues à la *deïra*. – Arrivée de Moustapha-ben-Thamy. – Les Beni-Amers. – Refus d'obéissance. – commencement de défection. – Le conseil. – Massacre. – Abd-el-Kader est-il coupable ? – Les onze survivants. – Lettre au roi. – La rançon.

Trop longtemps la responsabilité du massacre de nos prisonniers a pesé sur Abd-el-Kader ; les passions de la lutte, peut-être l'intérêt de notre politique, lui ont-ils fait attribuer ce crime, et cependant les renseignements particuliers que nous allons produire, les documents officiels, sur lesquels nous allons nous appuyer, vont prouver que l'émir n'y a trempé en rien, qu'il

---

1. Le jour où Abd-el-Kader partit de Paris pour Brousse, il était déjà dans le wagon-salon que la Compagnie du chemin de fer avait mis à sa disposition, lorsque m'apercevant au milieu des trois et quatre cents personnes qui étaient présentes, il me fit signe de monter auprès de lui, et, après m'avoir embrassé une dernière fois :

«La majeure partie de cette foule qui m'entoure, me dit-il, me croit coupable du massacre de la *deïra*. Je n'ai pas pu te dire la vérité ; mais tu l'as entrevue le jour de la visite que m'ont faite à Paris mes anciens prisonniers. Toi qui restes au milieu de ces Français, soit par la parole, soit par la plume, fais tes efforts pour effacer le sang qui, dans leur opinion, existe entre eux et moi.»

Tels sont les derniers mots que m'ait adressés Abd-el-Kader lors de son départ pour Brousse ; c'est la seule fois qu'il ait été question entre nous de ce déplorable épisode de nos guerres algériennes. Cette prière de l'émir m'imposait le devoir de chercher la vérité sur le massacre ; je vais la dire.

[A. Bellemare a tenu parole ; en effet, E. Pellissier de Reynaud, *Annales Algériennes*, t. 3, p. 212, n. 2, écrit : «Je dois dire et je dis volontiers que beaucoup de personnes qui ont approché Abd-el-Kader pendant son séjour en France penchent à croire que Ben-Tami n'attendit pas les ordres de l'Émir pour faire exécuter le massacre, et que celui-ci n'aurait eu que le tort de ne pas le désavouer et d'en assurer l'odieuse responsabilité. Lorsqu'il partit pour le Levant, ses dernières paroles à M. de Bellemare, interprète au ministère de la Guerre, furent une déclaration formelle d'absence de toute participation à ce crime, du regret amer qu'il éprouvait de penser que les Français l'en croyaient personnellement coupable, et du désir que M. de Bellemare cherchât à détromper le public. Je suis autorisé par ce dernier à faire connaître cette intéressante particularité.» Lorsque Pellissier de Reynaud publie ces lignes (1854), l'ouvrage de Bellemare n'est pas encore en librairie (1863).]

n'a pas donné l'ordre d'exécution, et que, l'eût-il voulu, il n'aurait pas pu le donner. Mais avant de passer à l'histoire du massacre, il ne sera pas sans utilité, pour apprécier l'homme auquel on l'a imputé, de jeter un coup d'œil en arrière, et de voir quelle a été la conduite constante de l'émir vis-à-vis des prisonniers qui, à différentes époques, sont tombés en son pouvoir.

Il est à remarquer, tout d'abord, qu'avant l'élévation de l'émir il n'est pas un seul soldat tombé entre les mains des Arabes auquel il ait été fait quartier. À leur point de vue, il était plus glorieux pour eux de rapporter une tête fixée à la pointe d'un éperon que de ramener un vivant; ainsi le voulait un usage barbare, mais d'autant plus difficile à vaincre qu'il touchait aux habitudes de guerre d'un peuple essentiellement guerrier. Dès son arrivée au pouvoir, Abd-el-Kader entreprit de lutter contre cet horrible usage. En premier lieu, il appuya ses ordres de cette parole du Prophète: «Décapitez tout le temps du combat, et le combat fini faites des prisonniers qui seront ou graciés ou échangés;» puis il fit valoir aux yeux des siens l'intérêt de leurs frères tombés entre les mains des chrétiens; il ajouta enfin à ces considérations une considération bien autrement puissante: il donna huit douros (40 fr.) pour un prisonnier, et supprima l'usage de payer la tête d'un ennemi. Quelle que soit la considération qui ait eu le plus d'influence sur les Arabes (et sans aucun doute la dernière ne fut pas la moins puissante), toujours est-il que, dès 1833, le jeune sultan réussit à faire des prisonniers, à les protéger contre la barbarie de ses soldats, et à introduire ainsi parmi eux cette atténuation aux malheurs de la guerre.

Avant les prisonniers qui furent faits au combat de Sidi-Brahim et à la capitulation d'Aïn-Temouchent (ce sont ceux qui ont été compris dans le massacre et dont nous parlerons plus spécialement tout à l'heure), un certain nombre de Français, colons ou soldats, sont tombés, à différentes reprises, dans les mains d'Abd-el-Kader. Pour juger quelle a été sa conduite à leur égard, ouvrons le livre de M. de France, enseigne de vaisseau, l'un des premiers prisonniers de l'émir: «Tant que tu resteras auprès de moi, lui dit Abd-el-Kader en l'abordant, tu n'auras à craindre ni mauvais traitements, ni injures[1].» Et il lui tint parole, car cet officier, dans l'ouvrage qu'il publia au lendemain de sa captivité, n'a trouvé pour Abd-el-Kader que des paroles de reconnaissance.

M. de France et ses compagnons ne furent pas les seuls prisonniers qui tombèrent au pouvoir d'Abd-el-Kader avant ceux de Sidi-Brahim. À la reprise des hostilités, en 1839 et au commencement de 1840, un certain nombre de soldats isolés, de colons malheureux ou imprudents, sont faits prisonniers par les Hadjouths de la Métidja, ou par les Gharabas d'Oran. En 1841 ils sont au nombre de 80, et parmi eux se trouve M. Massot, sous-intendant militaire, pris entre Alger et Douéra. L'évêque d'Alger, qui

1. *Les Prisonniers d'Abd-el-Kader*, t. I, p. 41.

connaissait la famille de M. Massot, fut sollicité par elle, et autorisé par le gouverneur à proposer à l'émir l'échange de ce fonctionnaire ; non-seulement il l'obtint, mais Abd-el-Kader prit lui-même *l'initiative d'un échange général*, qui eut lieu le 25 août 1841.

De 1841 nous arrivons à 1842. Une nouvelle couche de prisonniers a succédé à celle qui vient d'être échangée ; parmi ces prisonniers se trouve le capitaine, aujourd'hui général de Mirandol, pris dans les environs de Mascara. M. de Mirandol a été une providence pour les captifs de 1842. C'est lui qui soutint les plus faibles, qui encouragea les plus forts, qui les protégea tous contre les vexations et les mauvais traitements dont les accablait une tourbe fanatique ; c'est lui enfin qui porta leurs doléances à Abd-el-Kader, bien assuré que là il obtiendrait satisfaction et justice. Et assurément, pour que M. de Mirandol ne craignît pas d'élever jusqu'à lui ses réclamations, il fallait qu'il eût une grande confiance dans le caractère de l'émir, car deux fois il avait refusé d'obéir à ses injonctions et de proposer au gouverneur général un échange de prisonniers, dans la crainte de contrarier par sa demande les vues du général à qui la France avait remis son épée.

Cependant le jour de la délivrance a fini par luire pour les captifs : on vient leur annoncer qu'ils vont être rendus à leur patrie. Leur première pensée, après l'explosion d'une joie bien facile à comprendre, fut de s'enquérir des circonstances qui avaient amené leur mise en liberté. En étaient-ils redevables à un échange ? Nullement, mais les tribus de l'Ouarsenis avaient pillé les convois que Ben-Allal adressait à son maître ; la disette était au milieu de la *zmalah*, Abd-el-Kader ne pouvait plus nourrir ses prisonniers... Il les renvoyait sans conditions[1].

De 1842 nous passons aux prisonniers qui ont été compris dans le massacre du 24 avril 1846, bien que nous dussions peut-être consacrer quelques lignes au trompette Escoffier pris le 22 septembre 1843 et échangé plus tard, avec son compagnon Bréant, contre quelques chefs arabes détenus à Sainte-Marguerite[2]. À deux exceptions près, ces prisonniers provenaient, d'une part, de la malheureuse affaire de Sidi-Brahim (23 septembre 1845), de l'autre, de la plus malheureuse affaire d'Aïn-Temouchent (29 septembre 1845). À la suite de ce double avantage remporté par Abd-el-Kader, l'insurrection, comme nous l'avons vu, avait éclaté de toutes parts en Algérie

1. Nous trouvons, dans une lettre qui nous a été adressée par l'un des prisonniers de 1842, le passage suivant : *Abd-el-Kader a agi envers moi avec une grandeur que je n'aurais pas trouvée dans les pays les plus civilisés de l'Europe*. Ce passage est souligné dans l'original.

2. Le chasseur Escoffier fut décoré en récompense du dévouement dont il avait fait preuve en cédant son cheval à son capitaine démonté, afin de lui permettre de rallier l'escadron. Ce fut au camp d'Abd-el-Kader que la croix de la légion d'honneur vint chercher Escoffier. Le maréchal Bugeaud en adressa les insignes à l'émir, en le priant de les faire parvenir au prisonnier. Abd-el-Kader s'empressa de réunir les principaux chefs de son armée, un bataillon de ses troupes régulières, et c'est avec cet appareil militaire inusité, en présence de ses soldats sous les armes, qu'il remit de ses mains la croix au trompette Escoffier.

et nécessité la présence du chef qui devait la guider. L'émir se dirigea immédiatement vers la région des hauts plateaux, qui lui offrait un chemin plus facile pour parvenir au centre de la révolte, et il laissa à l'un de ses lieutenants le soin de conduire les prisonniers à la *deïra*, qui avait ses tentes près de la Moulouïa[1]. Abd-el-Kader, n'étant revenu à la *deïra* que *le 18 juillet 1846*, n'était donc pas présent au Maroc, *le 24 avril précédent*, époque où eut lieu le massacre. Nous nous bornons à établir ce fait, sans en tirer encore aucune conséquence.

À leur arrivée à la *deïra*, les prisonniers furent conduits à la tente occupée par la mère de l'émir. «Ses paroles, au dire de l'un des témoins, furent toutes de consolation et d'espérance[2].» À cette époque, la *deïra* était commandée par Ben-Arach, l'ancien négociateur du traité Desmichels, l'ancien envoyé d'Abd-el-Kader auprès du roi des Français. «Son accueil fut grave, imposant, bienveillant cependant, car il confirma les bonnes intentions manifestées[3].» Ben-Arach donna l'ordre d'installer les prisonniers dans le camp des réguliers, situé à une petite distance de la *deïra* qu'il était chargé de protéger.

Vers le milieu du mois de novembre 1845, c'est-à-dire six semaines environ après les affaires de Sidi-Brahim et d'Aïn-Temouchent, Bou-Hamedi, l'un des khalifahs d'Abd-el-Kader qui l'avaient suivi en Algérie, fut envoyé pour prendre la direction de la *deïra* en remplacement de Ben-Arach ; il était chargé par l'émir de préparer l'envoi de renforts rendus nécessaires par les premières pertes éprouvées.

Malheureusement, Bou-Hamedi, qui se distingua toujours par sa bonté pour les prisonniers, n'avait pas l'énergie nécessaire pour couper court aux intrigues dont cette immense cité mouvante était le théâtre ; nous verrons même que, plus tard, il n'y fut pas étranger. Pendant son commandement, la situation de cette vaste agglomération d'individus devint de plus en plus critique. Menacée effectivement par le général Cavaignac, commandant la subdivision de Tlemsen ; diplomatiquement, par le Maroc, sans cesse rappelé à l'exécution du traité de Tanger, elle subissait en outre des divisions intestines auxquelles la présence d'Abd-el-Kader aurait pu seule mettre un terme. Quelques-uns même, et notamment la grande tribu des Beni-Amers, parlaient déjà du projet, qu'ils réalisèrent quelque temps après, de se réfugier dans l'intérieur du Maroc et de renoncer à une cause désespérée.

L'émir, informé de ces faits et ne voulant point encore abandonner la partie qu'il avait engagée en Algérie, sentit la nécessité de placer à la tête

1. Moulouïa, petite rivière du Maroc située à douze lieues de notre frontière.

2. Ces détails sont empruntés à un livre rédigé d'après les renseignements fournis par l'un des prisonniers principaux. Ce livre n'aurait certainement pas paru s'il n'avait été publié avant la visite que la personne à laquelle nous faisons allusion a faite à Abd-el-Kader pendant son séjour à Paris.

3. *Ibid.*

de la *deïra* un chef dans lequel il pût avoir une confiance illimitée et dont la grande position fût un obstacle à toutes les intrigues. Il fit choix de Moustapha-ben-Thamy, son beau-frère. Moustapha fut chargé de conduire à la *deïra* tous les invalides, tous les blessés qui embarrassaient les mouvements de la colonne légère de l'émir, et de porter à Bou-Hamedi l'ordre de rejoindre son maître dans le sud de la province d'Alger, avec toutes les troupes qu'il pourrait rassembler. Dans les circonstances difficiles où Moustapha-ben-Thamy était appelé à exercer ce commandement, il était nécessaire, vu l'éloignement où il allait se trouver, qu'Abd-el-Kader lui laissât une grande latitude ; il donna, en effet, ses pleins pouvoirs à son beau-frère.

Moustapha quitta l'émir le 16 mars 1846, c'est-à-dire trois jours après le combat dans lequel le général Jusuf avait fait subir à Abd-el-Kader un échec des plus sensibles. Il arriva à la *deïra* le 10 avril 1846, *quatorze jours par conséquent avant le massacre*, et son premier soin fut de communiquer à Bou-Hamedi l'ordre de rejoindre l'émir avec les renforts que ce dernier attendait. Froissé par une mesure qui dérangeait ses projets, blessé d'un remplacement qui, à ses yeux, renfermait un blâme, mais trop habile en même temps pour désobéir en face, Bou-Hamedi entreprit de faire venir la résistance du côté des Beni-Amers. Il n'était pas difficile d'obtenir d'eux un refus de concours, car la vue des blessés ramenés par Ben-Thamy avait produit un effet désastreux, et les récits qu'ils faisaient des derniers événements avaient prouvé aux moins clairvoyants que la cause d'Abd-el-Kader était désormais perdue. À quoi bon dès lors tenter l'impossible et courir à une mort certaine ?

Moustapha-ben-Thamy, exaspéré par une désobéissance à laquelle il ne s'attendait pas ; comprenant, mieux que tout autre, lui qui venait de quitter l'émir, l'importance qu'il y avait pour son beau-frère à recevoir de prompts renforts, crut devoir recourir à une sorte de coup d'État. Il donna l'ordre aux Beni-Amers, puisqu'ils ne voulaient pas combattre, de livrer leurs chevaux aux cavaliers réguliers démontés et aux fantassins qu'il ferait partir à leur place[1].

À peine cet ordre est-il transmis qu'une immense agitation se répand au milieu de la tribu, menacée de se voir enlever non-seulement ce à quoi l'Arabe tient le plus, son cheval, mais encore les moyens de fuir dans le cas d'un pressant danger. Plusieurs s'efforcent de se soustraire à la mesure qui les frappe en cherchant un asile sur notre territoire, traversent la frontière dans la nuit du 19 au 20 avril, et viennent au nombre de deux cents tentes, représentant une population d'environ mille individus, s'établir chez les Traras et les Oulassa. Les deux nuits qui suivent, de nouvelles désertions se produisent, de nouvelles tentes passent en Algérie et font leur soumission ; c'en est fait de la *deïra*, c'est-à-dire du dernier asile d'Abd-el-Kader, si le chef

1. *Moniteur algérien* du 10 mai 1846.

qui la commande n'arrête une défection qui prend de telles proportions! Un seul moyen se présente à l'esprit de Moustapha-ben-Thamy pour mettre un terme à ce sauve qui peut, c'est de lier les tribus par la commune responsabilité d'un crime, par la crainte de représailles que nous pourrions exercer sur elles; c'est de leur barrer la route de l'Algérie par un ruisseau de sang français.

Le temps presse: Moustapha réunit les principaux chefs de la *deïra* et leur communique son projet; un seul le combat: c'est Bou-Hamedi. Mais que pouvait-il contre le beau-frère d'Abd-el-Kader! Le soir venu, et lorsque Moustapha a entraîné hors du camp les officiers français qu'il a jugé prudent d'excepter de l'exécution, il fait répandre le bruit que les Arabes détenus en France ont été massacrés. Au massacre, il faut répondre par le massacre: il a lieu dans la nuit du 24 au 25 avril. Sur les 200 prisonniers qui se trouvaient au camp à cette date, 11 furent préservés par Moustapha-ben-Thamy lui-même (nous verrons tout à l'heure dans quel but), 2 parvinrent à s'échapper au milieu du désordre et à regagner la frontière; les 187 autres furent impitoyablement massacrés par les réguliers.

Tels sont les faits dans toute leur concision. Ils démontrent déjà, par eux-mêmes, que l'ordre du massacre a été donné presque instantanément, afin de couper court aux désertions qui menaçaient la *deïra* et d'empêcher les Arabes de venir se soumettre à nous. Il y a donc, dès ce moment, présomption qu'Abd-el-Kader absent est demeuré étranger à cet horrible drame. Mais, dans une question aussi grave, une présomption ne suffit pas; une certitude est nécessaire.

Il est évident que pour admettre la participation de l'émir au massacre, il faut de deux choses l'une: ou que Moustapha-ben-Thamy, avant de se séparer de son beau-frère (16 mars), ait reçu l'ordre d'exécution; ou que, depuis son arrivée à la *deïra* (10 avril), il ait pu faire connaître la situation à Abd-el-Kader, provoquer et attendre cet ordre. La première hypothèse n'est pas admissible, parce que, d'une part, les faits qui ont amené le massacre ne s'étant produits *qu'après l'arrivée* de Moustapha-ben-Thamy à la *deïra* (c'est-à-dire dans la nuit du 19 au 20 avril), n'ont pu être prévus dans les instructions données par l'émir à son beau-frère *le 16 mars*; parce que, de l'autre, si le fanatique Ben-Thamy eût été porteur d'une autorisation, il n'avait besoin ni de convoquer, pour mettre sa responsabilité à couvert, le conseil dans lequel fut discuté et résolu le massacre, ni de réserver, pour sa garantie et celle des chefs qui avaient participé à la décision prise, les officiers français qui durent la vie à cette circonstance. La seconde hypothèse ne l'est pas davantage, car si l'on ouvre le *Moniteur algérien*[1], on s'assurera que, vers le 16 ou le 17 avril, époque où aurait dû forcément parvenir le

1. *Moniteur algérien* du 30 avril 1846.

courrier que Moustapha aurait envoyé à son beau-frère, Abd-el-Kader, poursuivi par le général Jusuf, se trouvait à Gharza, dans l'est du pays des Oulâd-Naïl, sous le méridien de Bousada. Or, en admettant que Moustapha-ben-Thamy, arrivé au camp le 10 avril, n'eût pris que quarante-huit heures pour se rendre compte de la situation et se décider à provoquer l'ordre de massacre (ce qui n'est pas, puisque les faits qui l'ont déterminé ont commencé seulement à se produire le 19); en admettant encore qu'Abd-el-Kader, saisi de la lettre de son beau-frère, eût, sans prendre un jour de réflexion, instantanément approuvé la proposition qu'elle renfermait, il aurait fallu qu'un courrier, parti le 12 ou le 13 au matin de la Moulouïa, eût pu toucher à Gharza et revenir à la Moulouïa *en l'espace de dix jours*; en d'autres termes, qu'il eût fait, dans un laps de temps aussi court, le double du chemin que Moustapha-ben-Thamy et sa colonne avaient mis vingt-cinq jours à parcourir. Ce fait est matériellement impossible, attendu que la distance qui sépare la Moulouïa de Gharza, calculée *à vol d'oiseau*, c'est-à-dire sans tenir compte des montagnes, des cours d'eau, des difficultés de la route, des détours nécessaires pour éviter nos colonnes, est au moins *de 680 kilomètres, soit 1360 kilomètres pour l'aller et le retour.*

Abd-el-Kader n'est donc pas même indirectement coupable du massacre de la *deïra*, il n'en a pas donné, il n'a pas pu en donner l'ordre; il n'a connu l'événement que par la nouvelle qui lui en est parvenue. Impartiaux comme l'histoire, effaçons donc cette flétrissure que les nécessités de la politique nous ont peut-être, dans le principe, conseillé d'imprimer à son front, et aujourd'hui, l'esprit dégagé des passions de la lutte, sachons reconnaître l'erreur commise envers cet ancien ennemi qui, jusqu'à ce jour, n'a répondu, et, comme nous le verrons bientôt, n'a pu répondre à ceux qui l'ont accusé de l'odieux attentat du 24 avril 1846, que par ses actes de Damas.

Le vrai, le seul coupable, le Danton de ce 2 septembre, c'est Moustapha-ben-Thamy [1], et la preuve nous la tirons de deux circonstances: la première, de la conduite de la mère de l'émir à l'égard de son gendre, et des femmes d'Abd-el-Kader vis-à-vis de leur beau-frère; à partir de la sanglante exécution, elles refusent de lui parler, de le recevoir, c'est un proscrit au milieu d'elles; la seconde, de la conduite d'Abd-el-Kader vis-à-vis de Moustapha. Moustapha est à Amboise; l'émir vient d'être mis en liberté, et, à deux reprises, il se rend à Paris, d'abord le 28 octobre 1852, pour remercier le prince Louis-Napoléon, puis, le 2 décembre, pour saluer l'Empereur. Il était assurément bien naturel qu'Abd-el-Kader se fit accompagner dans

1. Un des officiers sauvés du massacre, M. le lieutenant Larrazet (aujourd'hui chef de bataillon de la garde), nous écrivait: «Ma conviction est que Ben-Thamy est seul coupable de ce massacre, quoique Abd-el-Kader en ait voulu assumer la responsabilité. Il a voulu lier tout ce qui composait la *deïra*, en ordonnant le massacre, et par là éviter les désertions.» Le même officier commençait sa lettre par ces mots: «Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de dire du bien d'Abd-el-Kader.»

ces deux voyages par celui de ses compagnons qui, à sa qualité d'allié, joignait celle de son principal lieutenant. Mais l'émir savait, mieux que personne, qu'entre Moustapha et les Français il y avait le sang de nos soldats ; il le laissa donc à Amboise et se borna à amener avec lui Sy-Kaddour-ben-Allal, son second khalifah.

Nous irons ici au-devant d'une objection ; comment allier l'innocence de l'émir avec l'aveu qu'il a fait de sa culpabilité dans la lettre écrite au roi vers le commencement du mois de novembre 1846 ? il serait complètement inutile de citer en entier cette lettre, d'ailleurs très-longue ; nous nous bornerons à en extraire le seul passage dans lequel Abd-el-Kader fasse allusion au massacre et déclare l'avoir ordonné :

«MM. Bugeaud et de Lamoricière, dit-il, ne s'étant pas occupés de cette affaire [1] et conservant pour nous la même haine, n'ont pu avoir un instant de tranquillité à notre égard, ainsi que vous le savez. L'accroissement de notre colère est devenu tel que nous nous sommes décidé à ordonner le massacre.»

L'aveu est clair, précis ; heureusement pour l'honneur d'Abd-el-Kader, ce n'est là qu'un généreux mensonge, car, en prenant la responsabilité du massacre, il n'a eu d'autre but que de sauver des mains des khalifahs les onze prisonniers survivants.

Nous avons vu que Moustapha-ben-Thamy avait ordonné le massacre, parce qu'à ses yeux c'était le seul moyen d'arrêter la défection de la *deïra*, dernier rempart de la puissance de l'émir. Mais Moustapha et les chefs qui concoururent au conseil dans lequel fut décidé ce crime inutile, tout dévoués qu'ils étaient à Abd-el-Kader, ne l'étaient pas assez pour s'oublier complètement eux-mêmes, et s'exposer au danger de représailles dans le cas où des événements, déjà faciles à prévoir, les feraient tomber entre nos mains. Une garantie leur était donc nécessaire, et ils l'obtenaient, en conservant par-devers eux les principaux prisonniers dont la vie répondait ainsi de la leur. Telle est la cause de l'exception dont furent l'objet M.M. Courby de Cognord, Larrazet, Marin, Hillerain, le docteur Cabasse ; deux sous-officiers : MM. Barbut et Thomas ; enfin quatre soldats qui servaient d'ordonnances aux officiers.

Le premier soin d'Abd-el-Kader, lorsque trois mois après le massacre (18 juillet 1846) il rentra à la *deïra*, fut de chercher à obtenir des khalifahs la remise des onze prisonniers survivants et d'entamer une négociation d'échange avec le gouverneur général ; mais il éprouva de la part de ses principaux lieutenants une résistance qui fut d'ailleurs facilitée par le système que le maréchal Bugeaud voulut faire prévaloir. Le gouverneur, craignant que l'émir ne tirât parti, au point de vue de sa politique, d'une négociation qu'il pourrait présenter aux tribus comme un acheminement à un traité,

1. L'échange des prisonniers proposé par Abd-el-Kader.

cherchait à éviter que des conférences s'établissent entre l'un des généraux placés sous ses ordres et Abd-el-Kader. Il n'adhérait donc à l'échange qu'autant qu'il aurait lieu par l'intermédiaire de la légation de France à Tanger. L'émir, de son côté, refusait de prêter les mains à cette combinaison. Il consentait à l'échange puisqu'il l'avait proposé, mais il ne voulait pas qu'il se fît par l'entremise de la légation, parce qu'il entendait n'avoir aucun rapport, soit direct, soit indirect, avec l'un des principaux fonctionnaires du consulat général qui, après avoir rempli auprès de lui un emploi tout de confiance, l'avait brusquement quitté pour aller, croyait-il, porter ses secrets au gouverneur général.

La difficulté soulevée par le maréchal Bugeaud mettait Abd-el-Kader dans une situation très-embarrassante, car il se trouvait placé entre le désir de sauver les onze prisonniers, la crainte de les voir massacrer s'il voulait les enlever de force, enfin la résolution de ne point passer sous les fourches Caudines de Tanger. Abd-el-Kader devait trouver la seule solution possible à cette situation : c'était de rendre à la France les onze survivants du massacre, moyennant une rançon qui serait partagée entre les chefs dont les prisonniers formaient la caution. Mais cette proposition, quelque attrayante qu'elle fût pour des hommes privés du nécessaire, réduits eux et leurs familles aux plus cruelles extrémités, ne satisfit pas les khalifahs, car si elle leur procurait l'argent dont ils avaient besoin, elle leur enlevait la garantie qui, dans leur pensée, assurait leurs têtes. Ils exigèrent donc que l'émir prît sous sa responsabilité le crime du 24 avril, déclarât qu'il avait eu lieu par ses ordres, et promît par serment de ne jamais dévoiler les coupables. Abd-el-Kader se soumit à cette douloureuse nécessité ; il s'y soumit dans l'unique but d'assurer le salut des onze prisonniers survivants. Ce fut alors que commença à se jouer la comédie dont un certain Mohammed, *khodja* (secrétaire) du khalifah Sy-Kaddour, fut l'acteur principal.

Le 8 septembre, cet homme vient proposer au lieutenant-colonel Courby de Cognord de racheter sa liberté et celle de ses compagnons moyennant une rançon. Un silence absolu, disait-il, devait être gardé sur cette négociation vis-à-vis d'Abd-el-Kader. M. de Cognord répondit à la proposition qui lui était faite par une offre de 20 000 fr. Mohammed en ayant demandé 60 000 fr., les pourparlers furent rompus. Il serait inutile d'entrer dans le détail des diverses péripéties par lesquelles durent passer les malheureux prisonniers marchandant leur salut avec une avarice d'autant plus digne d'admiration qu'ils cherchaient à défendre, non pas leur fortune, mais l'argent de la France. Il nous suffira de rappeler qu'après de longs débats, leur rançon ayant été fixée, d'un commun accord, à 33 000 fr., M. de Cognord s'adressa, pour obtenir l'avance de cette somme, au gouverneur du Préside espagnol de Melilla qui, ne pouvant la fournir, transmit de suite la demande à Oran. Les 33 000 fr. furent envoyés aussitôt à Melilla, lieu choisi pour la remise des prisonniers. Toutefois, ces négociations ayant entraîné des lenteurs, ce ne

fut que le 5 novembre que les captifs purent être rendus à la liberté. Mais, de même que les khalifahs avaient tenu leur promesse en remettant les prisonniers, Abd-el-Kader avait tenu celle qu'il avait faite à ses lieutenants, car la balancelle qui emmenait M. de Cognord et ses compagnons emportait l'envoyé chargé de remettre au roi la lettre par laquelle l'émir prenait la responsabilité du massacre[1]. Désormais les khalifahs pouvaient tranquillement partager entre eux le prix du sang et de la liberté des nôtres... Abd-el-Kader s'était reconnu coupable.

L'exposé que nous venons de faire rectifiera, dans l'esprit de tout homme non prévenu, les idées généralement admises sur le massacre et sur les faits qui s'y rapportent. Comme garantie de l'authenticité de ce récit, nous ne voulons qu'une preuve : c'est que seul il explique l'aveu fait par Abd-el-Kader d'un crime auquel il s'est trouvé dans l'impossibilité matérielle de prendre une part directe ou indirecte, la restitution des prisonniers moyennant rançon, enfin le certificat que l'émir réclama d'eux avant leur départ de son camp. En voici le texte :

«J'ai été bien traité pendant ma captivité chez l'émir. J'ai reçu pour nourriture du blé, du sucre, du café, de la viande, du beurre et des oignons. Je n'ai été ni frappé, ni insulté. Nous avons écrit une fois de la part du khalifah Bou-Hamedi, pour l'échange des prisonniers, lorsque Abd-el-Kader était dans le Sahara[2]; la réponse de M. le maréchal ne nous est pas parvenue. Lorsque nos hommes ont été sacrifiés, nous avons demandé le motif qui avait amené cet acte ; on nous a répondu que c'était parce que le Maroc voulait les avoir de force. Abd-el-Kader nous renvoie à Melilla sans qu'il nous ait demandé *personnellement* d'argent.»

Lié par le serment qu'il avait fait à ses khalifahs, l'émir pouvait-il laisser entrevoir la vérité de plus près ? Dans sa pensée, demander aux onze prisonniers qu'il allait délivrer d'attester qu'ils n'avaient subi aucun mauvais traitement, qu'ils avaient reçu non-seulement le nécessaire, mais encore des denrées qui manquèrent plus d'une fois sous la tente des principaux chefs et que sa mère elle-même leur faisait parvenir en cachette, c'était leur dire : «Je ne suis pas coupable du massacre de vos compagnons, car de quelle valeur sont quelques bons traitements à opposer au crime que j'aurais commis ?» Leur demander d'attester qu'il ne leur avait pas réclamé personnellement d'argent, c'était encore leur dire : «Je connais toutes les conditions de votre rachat, je sais qu'il y a une rançon promise, mais elle n'est destinée, ni à moi, ni au trésor public. Il y a là un mystère que je ne puis dévoiler.» Assurément, cet argument tomberait de lui-même si l'attestation réclamée avait été arrachée par la crainte. Mais cette supposition n'est pas

1. Cet envoyé fut arrêté à Nemours, et on lui défendit de passer outre. Il remit alors la lettre dont il était chargé et que l'autorité locale promit de faire parvenir.

2. C'est-à-dire avant le massacre.

admissible, puisque ce certificat n'a été connu qu'en 1852, par la publication du journal des prisonniers. Or, il est évident que si les faits énoncés n'avaient pas été exacts, si l'attestation réclamée par Abd-el-Kader n'avait pas été conforme à la vérité, les signataires n'auraient pas manqué de la désavouer.

Abd-el-Kader, réduit à se disculper au moyen de justifications indirectes et muettes, pour ainsi dire, fit, au moment où il allait se séparer des prisonniers, une dernière tentative pour leur prouver qu'il ne s'était pas abaissé à échanger leur liberté contre de l'or. Quelques instants avant le départ de M. de Cognord et de ses compagnons, l'émir se rendit au camp des réguliers, où il n'avait paru qu'une seule fois depuis le 18 juillet, date de son retour à la *deïra*, et, en présence des officiers français, il affecta de distribuer à ses soldats une somme de 12 000 francs environ. Son but était de montrer aux nôtres qu'il avait de l'argent, et, par conséquent, qu'il n'avait pas eu besoin de les vendre pour s'en procurer. Mais, hélas ! les prisonniers étaient trop près des événements dont ils avaient été habitués à faire remonter la responsabilité jusqu'à lui, pour pouvoir apprécier cet acte avec le calme de l'impartialité. Ils n'y virent, et l'opinion publique n'y vit avec eux, qu'une insulte faite au malheur, c'est-à-dire la distribution anticipée de leur rançon entre les hommes qui avaient égorgé leurs frères d'armes. C'est ainsi que l'acte d'où l'émir avait espéré faire ressortir son innocence tourna contre lui-même !

Nous avons dit la vérité sur le massacre, jugé comme il doit l'être, en dehors des passions de la lutte et à quinze années de distance. Maintenant, nous allons montrer Abd-el-Kader captif à son tour, et, il faut bien le reconnaître, captif contre la foi jurée. Si une considération peut atténuer ce manque de parole, racheté si noblement par celui qui allait être empereur, c'est la pensée que la France entière crut que l'émir avait ordonné le massacre, et que, comme l'a dit un orateur à la tribune de l'Assemblée nationale, «en manquant au droit des gens, il s'était mis hors la loi.»

Abd-el-Kader a donc subi les conséquences de l'accusation qu'il avait portée contre lui-même, et d'un respect d'autant plus magnanime pour son serment, que, sans articuler d'ailleurs aucune accusation contre personne, il a simplement déclaré être innocent du massacre, non-seulement le jour, mais encore à l'instant même où, rendu à la liberté, il partait pour Brousse, et n'avait plus rien à redouter pour le coupable qu'il emmenait avec lui.

XVII

LE FORT LAMALGUE.

Arrivée à Toulon. – Le fort Lamalgue. – Le colonel Daumas et le capitaine Boissonnet. – Espérance anxieuse de l'émir. – L'émir et ses compagnons. – M. Guizot à la tribune. – La révolution de Février. – M. Olivier, commissaire général. – Lettre au gouvernement provisoire. – Pensées de désespoir. – Les frères de l'émir. – Internement à Pau.

Les événements des derniers jours du mois de décembre 1847 s'étaient succédé avec une rapidité telle, que le gouvernement apprit la soumission d'Abd-el-Kader par le bâtiment qui l'amenait en France. Rien n'était donc préparé pour le recevoir, lui et les quatre-vingt-huit personnes qui, indépendamment de sa famille, avaient voulu suivre sa fortune. L'autorité locale de Toulon, prise au dépourvu, fit disposer à la hâte des logements au fort Lamalgue, seule construction qui parût propre à recevoir Abd-el-Kader et sa suite, en même temps qu'à le mettre à l'abri d'une importune curiosité. Cette mesure, d'ailleurs toute provisoire, ne préjugeait pas l'exécution de la convention passée avec le général de Lamoricière et ratifiée par le duc d'Aumale. Il fut donc facile de faire comprendre à l'émir qu'un certain délai moral était nécessaire pour se concerter, soit avec le gouvernement turc, si l'on choisissait Saint-Jean-d'Acre, soit avec le gouvernement égyptien, si l'on préférait, au contraire, l'envoyer à Alexandrie. Mais bientôt à cette période d'attente succéda la période d'inquiétude qui, peu de temps après, se changea elle-même en une période de douleur et d'indignation lorsque le doute ne fut plus possible.

Heureusement pour lui, l'émir, dans son infortune, devait rencontrer successivement deux hommes auxquels était réservé l'honneur d'adoucir, par leurs égards, par leurs soins, par leur amitié, l'injuste captivité qu'il allait subir : nous avons nommé M. le colonel Daumas et M. le capitaine Boissonnet. L'un et l'autre étaient désignés au choix du gouvernement pour remplir auprès d'Abd-el-Kader une mission de confiance. Le premier, ancien consul de France à Mascara, pendant la paix qui succéda au traité de la Tafna, s'était déjà trouvé en relation avec l'émir ; depuis, il avait été appelé à l'époque de la guerre, aux difficiles fonctions de directeur central des affaires

arabes, poste où il rendit d'éminents services, qui ont contribué à le porter à la haute position qu'il occupe dans l'armée et dans le Sénat. Le second, officier distingué de l'arme de l'artillerie[1], ancien directeur divisionnaire des affaires arabes de la province de Constantine, doué d'un caractère essentiellement doux et bienveillant, était assurément l'un des hommes les plus capables, une fois la décision prise de retenir Abd-el-Kader prisonnier, d'atténuer par d'ingénieux procédés ce que ses instructions pouvaient avoir de rigoureux. Tous deux enfin, l'un pendant le séjour d'Abd-el-Kader à Toulon, l'autre pendant sa captivité à Pau et à Amboise, s'appliquèrent à lui montrer la France sous son véritable jour, à réformer les opinions erronées qu'il avait pu concevoir à notre égard, à lui faire toucher du doigt les avantages de notre civilisation tolérante, et, nous ne craignons pas de le dire, si l'émir a mis le comble à l'illustration de son nom en protégeant, au péril de sa vie, les chrétiens de Syrie, les enseignements de M. le colonel Daumas et de M. le capitaine Boissonnet n'ont pas été sans influence sur sa noble et généreuse conduite.

Nous suivrons tout à l'heure Abd-el-Kader à Pau et à Amboise ; voyons-le actuellement dans cette période d'espérance anxieuse qui caractérise son séjour à Toulon[2].

Le premier soin d'Abd-el-Kader, lorsqu'il se vit condamné à passer au fort Lamalgue un temps qu'il croyait devoir être de quelques semaines, fut de chercher à consoler ses compagnons et, pour ainsi dire, de s'excuser auprès d'eux du désagrément qui venait d'être ajouté à toutes leurs infortunes. Pendant que tous lui prodiguent encore, comme aux jours de sa prospérité, les signes du respect le plus profond et le nom de sultan, l'émir ne voit en eux que des amis élevés à sa hauteur par leur dévouement, que les membres d'une famille dont il est le chef. Tout ce qu'il a, il le leur donne, heureux s'il peut apporter ainsi un adoucissement à leurs souffrances. À ceux qui s'en étonnaient, il répondait ces paroles d'autant plus belles qu'elles s'appuyaient sur des faits : «Dans la position où je suis, je dois faire comme mes ancêtres et dire, non pas : mon cheval, mon bournous, mes biens ; mais : notre cheval, notre bournous, nos biens[3].» Ce sentiment était même poussé chez l'émir jusqu'à l'exagération. Un jour, le colonel Daumas entre chez Abd-el-Kader et le trouvant sans feu, malgré un temps froid, il lui en fait l'observation :

«Mon bois, répond doucement l'émir, est épuisé depuis hier, et je n'ai pas voulu en demander à ceux de mes compagnons qui en ont encore. Pauvres gens ! au lieu de leur prendre, je voudrais toujours pouvoir leur donner.

1. Aujourd'hui colonel.
2. C'est dans les notes inédites de M. le général Daumas qu'il nous a été donné de puiser la plupart de ces renseignements.
3. Extrait des notes tenues par M. le général Daumas, pendant sa mission à Toulon.

— Tu ne ressembles guère à tes chefs qui, de tout temps, se sont appliqués à ruiner les populations.

— Si je leur eusse ressemblé, les Arabes auraient-ils soutenu la lutte comme ils l'ont fait et tout sacrifié pour me suivre[1]?»

Le temps passait à Toulon, sinon heureusement, du moins dans le calme. Abd-el-Kader se levait avec le jour, faisait ses ablutions, puis la prière du *Fedjeur*[2]. Sa prière terminée, il allait saluer sa vieille mère et passer quelques instants avec sa famille. Rentré chez lui il reposait environ une heure. C'est alors que ses compagnons venaient lui présenter leurs hommages, et se retiraient chacun chez soi. Resté seul avec ses deux fils aînés, Mohammed et Mahhi-ed-Din, l'émir leur faisait répéter les leçons données par leur *cheikh* (précepteur). Vers onze heures, déjeuner; à midi, tout le monde se réunissait pour faire la prière du *Dhohor*[3] en commun. De midi à trois heures, étude ou réception des personnes de distinction qui venaient le visiter; à trois heures, prière de l'*Aseur*[4] en commun, puis lecture religieuse faite à tous les assistants, soit par Moustapha-ben-Thamy, soit par Abd-el-Kader lui-même; de cinq à six heures, visite à sa famille; à six heures, prière du *Moghreb*[5] en commun, puis assemblée des *tholbas* jusqu'à huit heures; à huit heures, prière de l'*Eucha*[6]; la prière terminée, souper et enfin réunion des personnes de son intimité jusqu'à dix ou onze heures. Telle était la manière dont la vie avait été ordonnée à Toulon.

Cependant, avec les jours qui passaient sans apporter de solution, l'inquiétude commença à naître dans l'esprit de l'émir. M. le lieutenant-colonel de Beaufort[7], aide de camp de M. le duc d'Aumale, qui avait reçu mission du prince de conduire Abd-el-Kader à Toulon et de poursuivre ensuite sa route vers Paris, avait bien, à son retour, apporté à l'émir la promesse du roi qu'il serait fait honneur à la parole de son fils. Mais, avec le mois de février, la disposition d'esprit d'Abd-el-Kader se modifia complètement. Un bruit vague des débats qui venaient de s'ouvrir à la Chambre des députés était arrivé jusqu'à lui. Il avait appris que l'exécution de la convention passée avec le général de Lamoricière avait été mise en question; le doute avait succédé à la tranquillité. Bientôt, toutefois, la tranquillité reprit le dessus, lorsque M. le ministre des affaires étrangères, montant à la tribune, le 5 février 1848, déclara que, tout en se refusant à envoyer Abd-el-Kader à Saint-Jean-d'Acre, parce que la Turquie n'avait

1. Extrait des mêmes notes.
2. Prière de l'aurore, première des cinq prières canoniques.
3. Prière de midi, la deuxième.
4. Troisième prière canonique, à trois heures du soir environ.
5. Prière du coucher du soleil, quatrième prière.
6. Prière du souper, cinquième et dernière prière.
7. Aujourd'hui général de division; il commandait l'expédition envoyée pour protéger les chrétiens de Syrie.

pas reconnu la conquête de l'Algérie, le gouvernement n'excluait pas Alexandrie.

«Une négociation est ouverte, ajoutait M. Guizot, pour obtenir du pacha d'Égypte, d'abord qu'il reçoive Abd-el-Kader (nous ne pouvons l'y contraindre); ensuite, que, quand il l'aura reçu, il nous donne ces garanties, ces conditions de surveillance dans le détail desquelles je n'aurai pas à entrer ici, mais que j'établirai de telle façon qu'il y ait une véritable sûreté pour nous.»

Ces paroles, portées à la connaissance d'Abd-el-Kader, étaient parvenues à le rassurer; la France voulait donc tenir la promesse faite par ses généraux, ratifiée par le fils du roi, puisqu'elle avait entamé des négociations; il ne s'agissait plus que d'une question de temps. L'espoir de l'émir ne devait pas être de longue durée. Les nouvelles arrivées coup sur coup à Toulon de l'abdication du roi, de la proclamation de la République l'atterrèrent lui et les siens. Il sentait qu'un malheur le menaçait, qu'il avait perdu une garantie en perdant la parole du duc d'Aumale. Cependant, il ne voulut pas croire à un manque de foi, et se contenta de tirer des événements un nouveau motif de se détacher des biens de ce monde:

«Voilà, disait-il au colonel Daumas, voilà un sultan que l'on proclamait puissant, qui avait contracté des alliances avec beaucoup d'autres souverains, qui avait une nombreuse famille, que l'on citait pour son expérience; trois jours ont suffi pour l'abattre! Et tu ne veux pas que je sois convaincu qu'il n'y a d'autre force, d'autre vérité que celle de Dieu! Crois-moi, la terre n'est qu'une charogne; des chiens seuls peuvent se la disputer[1].»

La situation d'esprit, relativement calme, d'Abd-el-Kader, se modifia profondément à la suite des deux visites qui lui furent faites par M. Olivier, commissaire général du gouvernement provisoire. Malgré l'intérêt que M. Olivier témoigna à l'émir, malgré la bienveillance qu'il lui marqua, Abd-el-Kader se prit à douter de sa délivrance, puisqu'au lieu d'exécuter l'engagement si clair, si positif pris par le général de Lamoricière, on lui demandait quelles garanties il pouvait donner à la France qu'il ne reparaîtrait pas en Algérie. Abd-el-Kader répondait et ne pouvait répondre qu'une chose:

«Je n'ai pas d'autres preuves à donner de ma ferme volonté pour l'avenir que ce que j'ai fait dans le passé. Si je n'avais pas voulu me rendre, je ne serais pas ici. Je suis donc venu librement à vous; cette garantie vaut toutes les autres.

— Signerais-tu de ta main, et les chefs qui t'accompagnent signeraient-ils avec toi, un acte juré sur le Koran, par lequel tu renoncerais à tout jamais à reparaître en Algérie et à te mêler directement ou indirectement de nos affaires?

1. Extrait des notes tenues par M. le général Daumas pendant sa mission à Toulon.

— Cet acte, je le signerais avec mes yeux si ma main ne suffisait pas.[1]»

M. Olivier, sur lequel la contenance et la noblesse de l'émir avaient fait une vive impression, l'invita alors à lui adresser une lettre pour le gouvernement provisoire, lettre à laquelle serait joint l'acte dont il venait d'être question; il promit en même temps d'appuyer les réclamations d'Abd-el-Kader. Nous traduisons ces deux pièces:

Louange au Dieu unique! seul, son empire est durable.

Aux appuis de la République qui gouverne la France, et qui sont à son égard ce que les yeux et les membres sont au corps.

Salut à ceux que Dieu a honorés en faisant que de leurs actions résultent le bien et le bonheur de tous.

Le Sid Olivier, votre mandataire, est venu me voir. Il m'a informé que les Français, d'un commun accord, ont aboli la royauté et établi que leur pays serait désormais une République.

Je me suis réjoui en apprenant cette nouvelle, car j'ai lu dans les livres que ce genre de gouvernement a pour but d'anéantir l'injustice et d'empêcher le fort de faire violence à celui qui est plus faible que lui.

Vous êtes des hommes généreux; vous désirez le bien de tous, et vos actes sont dictés par la justice. Dieu vous a institués protecteurs des malheureux et des affligés, et par conséquent le mien. Faites donc tomber le voile de douleur que l'on a placé autour de moi. Je demande justice; je ne l'ai pas obtenue jusqu'à présent; mais vous, vous ne pouvez me la refuser, puisque vous avez bâti de vos mains l'ordre de choses qui a pour but de rendre l'injustice impossible.

Ce que j'ai fait, pas un de vous ne saurait le condamner; j'ai défendu ma religion et mon pays autant que je l'ai pu, et, j'en ai la certitude, vous ne pouvez que m'approuver. Quand j'ai été vaincu, lorsqu'il m'a été impossible de douter que Dieu ne voulait pas me donner son appui contre vous, je me suis décidé à me retirer du monde. C'est alors que, bien qu'il me fût facile de chercher un asile, soit chez les Berbères, soit dans les tribus du Sahara, j'ai consenti à me remettre entre les mains des Français. J'avais la conviction que, me le promettant, ils m'enverraient dans le pays que j'indiquerais, et c'est pour ce motif que, parmi toutes les nations chrétiennes ou musulmanes, celle que j'ai choisie pour me confier à elle, a été la France, dont la parole est restée inviolée jusqu'à ce jour. J'ai demandé au général de Lamoricière de me faire conduire à Alexandrie, d'où je me rendrais à la Mekke; je lui ai demandé de ne me faire passer ni par Oran, ni par Alger, ni par Toulon, ni par quelque point de la France que ce fût; je lui ai demandé de m'envoyer directement de Djema-Ghazaouât à Alexandrie. À toutes ces demandes, il a donné non-seulement son adhésion verbale, mais encore il m'a envoyé une lettre qu'il a signée de son nom en français, et sur laquelle il a également apposé son cachet arabe.

Quand cette lettre me fut parvenue, sachant que la parole des Français était *une*, je me suis livré entre ses mains. S'il m'avait répondu qu'il ne pouvait me garantir ce que je lui demandais, jamais je ne me serais rendu. Mais loin de là, j'avais la conviction que la parole française était une parole sûre, et qu'elle était inviolable, fût-elle donnée par un simple soldat.

---

1. Extrait des notes tenues par M. le général Daumas, pendant sa mission à Toulon.

Aujourd'hui, la croyance que j'avais alors s'est ébranlée. Pour me la rendre, je vous abjure de me faire justice, et, en me mettant en liberté, de changer ma tristesse en joie. Vous avez accompli une chose qui fait le bonheur de tous ; si vous me laissez seul dans la douleur, je vous en demanderai compte devant Dieu.

Vous êtes des hommes instruits, et vous devez comprendre que je ne puis vivre dans un pays où tout diffère du nôtre : langage, mœurs, nourriture, vêtements. Souvent je me suis dit qu'alors même que les Français me feraient prisonnier en combattant, je ne recevrais d'eux que le bien, parce que ce sont des hommes braves et généreux, qui savent peser la valeur du vainqueur et celle du vaincu. Eh bien ! je n'ai pas été fait prisonnier ; je me suis rendu aux Français, de bonne volonté.

Je crains que quelqu'un de vous ne suppose que, regrettant ce que j'ai fait, je conserve l'intention de retourner en Algérie. Cela ne sera pas. Je suis actuellement au nombre des morts, et ne songe plus à rien qu'à aller à la Mekke et à Médine pour y adorer le Dieu tout-puissant jusqu'à ce qu'il m'appelle à lui.

Je vous adresse mes salutations.

Écrit par Abd-el-Kader, fils de Mahhi-ed-Dîn, le 9 de rebi'l aouel 1264 (mars 1848).

À cette pièce était jointe la déclaration suivante, par laquelle l'émir, faisant appel aux serments les plus sacrés, jurait de ne plus jamais s'occuper des affaires des Français :

Louange au Dieu unique !

Je vous donne une parole sacrée et qui n'admet pas le doute.

Je déclare donc que je n'exciterai plus désormais de trouble contre les Français, soit personnellement, soit par lettres, soit par quelque moyen que ce soit.

Je fais ce serment devant Dieu, par Mohammed, Abraham, Moïse et Jésus-Christ ; par le Tourât (Pentateuque), l'Évangile et le Koran ; par le livre de Bokhari et le Mouslem ; je fais ce serment et avec le cœur et avec la langue.

Ce serment est commun à moi et à mes compagnons, au nombre de cent ; à ceux qui signent le présent acte, comme à ceux qui ne le signent pas parce qu'ils ne savent point écrire.

Salut de la part d'Abd-el-Kader, fils de Mahhi-ed-Dîn.

Abd-el-Kader se rattacha pendant quelques jours à l'espoir que sa lettre serait suivie d'un ordre de mise en liberté ; mais bientôt, le cœur torturé par le désespoir des siens, par les lamentations de sa famille, il arriva, lui, cette nature si courageuse qui avait déjà supporté tant de douleurs et de misères, il arriva jusqu'à exprimer la pensée du suicide[1]. À cette révélation, le colonel Daumas s'empresse de faire appel aux sentiments religieux de l'émir :

«Mais s'écrie-t-il, c'est un pêché horrible dans ta religion comme dans la mienne.

— Oui sans doute, mais il y a un cas où Dieu peut le pardonner : celui où l'on voudrait forcer un musulman à renoncer à sa foi.

— Ce n'est pas le cas qui se présente pour toi.

1. Extrait des notes tenues par le général Daumas.

— Pour aujourd'hui, cela est vrai; mais sera-ce vrai demain ? Du moment où vous violez à mon égard une capitulation, la parole des généraux en chef, qui me dit que plus tard vous ne viendrez pas m'attaquer dans ce que j'ai de plus cher et de plus sacré ?»

Puis, s'animant de plus en plus :

«Comment veux-tu que ma résignation ne faiblisse pas quelquefois devant la grandeur de mon infortune ! Le désespoir est parmi les miens, dans ma famille même. Ma mère et mes femmes pleurent nuit et jour et ne veulent plus ajouter foi à l'espérance que je m'efforce de leur donner. Que dis-je ! non-seulement les femmes, mais encore les hommes se lamentent, ces derniers, non pas pour eux, mais pour leur famille. Hier, mon beau-frère, Moustapha, est venu m'annoncer en pleurant que sa femme, ma sœur ! voulait le quitter et demandait à retourner à Mascara. La désolation est telle que si notre captivité doit avoir, dans l'avenir, une durée égale à celle qu'elle a eue dans le passé, je suis certain que beaucoup d'entre nous mourront de chagrin. Et c'est moi qui suis la cause de tous ces malheurs ! car, seul, j'ai voulu venir aux Français ; personne ne voulait y consentir. Ils n'ont qu'une parole, leur disais-je, ils sont incapables de trahison ! Vous m'avez bien fait mentir et l'on me reproche aujourd'hui cruellement ma confiance en vous. Vous n'avez donc pas chez vous un tribunal chargé d'écouter les réclamations des opprimés ? S'il en existe un, qu'on m'y conduise ; qu'on y appelle tous vos *oulemas* (docteurs) et je me charge de triompher d'eux par la puissance de mes arguments et de mon droit. Ah ! que vous êtes loin de ce sultan musulman qui, devenu sourd, se mit à pleurer et répondit à ceux qui lui en demandaient la raison : «Je pleure parce que je ne puis plus entendre les plaintes des opprimés.»[1]

Assurément, lorsqu'on entend un homme de la trempe d'Abd-el-Kader pousser de semblables cris d'indignation et de douleur, on peut croire qu'il a épuisé jusqu'à la lie la coupe de l'amertume. Il n'en était rien. Le 3 avril 1848, c'est-à-dire *huit jours avant le départ de l'émir pour Pau*, et alors que déjà le Gouvernement provisoire avait fait placer aux fenêtres du château de Henri IV les barreaux qui devaient le convertir en prison, la frégate l'*Albatros* amenait à Toulon les trois frères d'Abd-el-Kader et leurs familles, en tout trente-cinq personnes. C'étaient ceux-là mêmes qui, dès le milieu de décembre 1847, et par conséquent avant la soumission de l'émir, avaient obtenu du général de Lamoricière des lettres d'*amân*. Ils ramenaient avec eux une fille d'Abd-el-Kader et de Lella-Kheïra, âgée de seize ans environ, nommée Zohra, réduite à une sorte d'idiotisme, résultat d'une frayeur qu'elle avait eue à l'âge de quatre ans. Tout ce monde, débarqué au Mourillon, s'achemina lentement et à pied vers le fort Lamalgue. Mais, au moment de franchir les ponts-levis, ce fut une scène déchirante d'entendre

1. Extrait des notes tenues par M. le général Daumas.

les cris de douleur poussés par les femmes arabes qui jadis avaient occupé une position si élevée dans leur pays, défilant aujourd'hui entre deux rangs de gendarmes, suivies par une foule d'importuns et de curieux.

Sans doute, l'arrivée des frères d'Abd-el-Kader en France était le fait de leur volonté; ils avaient demandé à suivre la fortune de celui qui, plus jeune qu'eux, était en réalité le chef de la famille à laquelle il avait donné l'illustration. Mais cette demande, ils l'avaient faite dans la conviction que l'engagement pris vis-à-vis de leur frère serait tenu, et qu'ils allaient se réunir à lui à Toulon, non point pour être traînés dans une prison, mais pour être conduits en Orient.

Abd-el-Kader ne conservait plus d'illusion, quant à lui, sur l'exécution de cette promesse. Aussi la réception qu'il fit à ses frères fut-elle rendue plus poignante par la certitude que le fort Lamalgue allait renfermer trente-cinq prisonniers de plus. Dès ce moment, son unique préoccupation fut de les arracher à la captivité qui les attendait.

«À qui dois-je m'adresser, demanda-t-il un jour au colonel Daumas, pour obtenir l'envoi de mes frères à Alexandrie, d'où ils pourront gagner la Mekke? Ils sont venus me rejoindre de bonne volonté et avec la conviction que vous alliez tenir la parole qui m'a été donnée. Il ne peut y avoir une double trahison à mon égard. Pourquoi leur ferait-on partager mon sort? Ce sont des marabouts, des hommes de paix, qui jamais ne vous ont combattus, qui n'ont pris aucune part à notre lutte et dont le chapelet a été le seul fusil[1].»

Tout cela était vrai. Les frères d'Abd-el-Kader n'avaient jamais été qu'un embarras pour lui. En vain avait-il cherché un moment à donner de l'importance à l'aîné d'entre eux en l'appelant au gouvernement de Tittery; il avait dû, après quelques mois d'expérience, renoncer à cette idée. Quant à Sy-Saïd, il n'avait pas même cru cette expérience possible à son égard et l'avait laissé à la *guetna* paternelle, vivant au milieu des *tholbas*, jusqu'au jour où la *guetna* détruite, il l'emmena avec ses livres à sa *zmalah*. C'est sur ces antécédents que s'appuyait l'émir pour demander qu'au moins ses frères ne partageassent pas sa captivité: il ne put l'obtenir! Ils le suivirent donc à Pau, puis à Amboise, où un ordre de mise en liberté vint les trouver, préludant ainsi à l'acte réparateur dont Abd-el-Kader devait être lui-même bientôt l'objet.

Quelques jours après l'arrivée de ses frères à Toulon, l'émir reçut l'avis qu'il devait se préparer à aller habiter le château de Pau. En vain eut-on soin de lui présenter cette mesure comme une nécessité de convenance qui ne préjugeait en rien la question de sa mise en liberté: Abd-el-Kader ne pouvait conserver que bien peu d'espoir en présence de faits qui protestaient si hautement contre de vaines paroles de consolation.

1. Extrait des notes inédites tenues par le colonel Daumas.

L'Émir, parti de Toulon vers le 12 avril 1848, arriva à Pau le 20 du même mois. Là finissait la mission de M. le colonel Daumas ; celle de M. le capitaine Boissonnet commençait.

XVIII

PAU ET AMBOISE.

La prison. – Lettre de M. Arago, ministre de la guerre. – Les journées de juin 1848 et le général de Lamoricière. – Retour à l'espoir. – Lettre au général de Lamoricière. – Les Arabes veulent se faire tuer. – Envoi à Amboise. – Mesures de rigueur. – L'élection du 10 décembre. – Conseil des ministres du 14 janvier 1849. – Lettre du maréchal Bugeaud à Abd-el-Kader. – Réponse de l'émir. – Résignation et travail. – Le 2 décembre 1851. – La liberté. – Une ode d'Abd-el-Kader.

Jusqu'au moment de l'arrivée à Pau, Abd-el-Kader s'était efforcé de laisser croire à sa famille et à ses compagnons qu'il s'agissait seulement d'un changement de résidence ; que bientôt la France, jalouse de dégager sa parole, les rendrait à la liberté. Mais en présence de la réalité qui se dressait devant eux, des barreaux de fer garnissant les fenêtres, de leur nouvelle résidence, des sentinelles veillant de toutes parts, il leur fut facile de voir qu'il ne s'agissait pas d'habiter un château, mais une prison. Dès ce moment Abd-el-Kader cessa de lutter contre l'évidence des faits et d'entretenir les siens dans une espérance que, quant à lui, il avait depuis longtemps perdue. Ce fut alors, parmi les captifs, une consternation dont aucune parole ne saurait donner l'idée ; puis, à la consternation succédèrent des plaintes ; aux plaintes, des malédictions ; aux malédictions, la fureur, lorsque Abd-el-Kader eut porté à la connaissance de ses compagnons la réponse que le ministre de la guerre venait de faire à sa demande de mise en liberté qu'il avait envoyée de Toulon au Gouvernement provisoire, par l'entremise de M. Olivier. Cette lettre, écrite sur deux colonnes, l'une en français, l'autre en arabe, et dont, à défaut du texte même, nous pouvons du moins garantir le sens précis, disait en substance : *que la République ne se croyait tenue vis-à-vis d'Abd-el-Kader à aucune obligation, et qu'elle le prenait dans la situation où l'ancien gouvernement l'avait laissé, c'est-à-dire prisonnier.*

Nous ignorons la date positive de cette lettre, mais comme elle a été signée par M. Arago, ministre de la guerre, elle n'a pu être écrite que du 20 avril 1848, jour de l'arrivée d'Abd-el-Kader à Pau, au 17 mai suivant, époque à laquelle le général Cavaignac prit le portefeuille. Assurément, il serait injuste de rendre M. Arago responsable de la décision qui fut prise, autrement

que pour la part qui lui en revient comme membre du Gouvernement provisoire ; mais tout en tenant compte de la situation générale de la France à cette époque, de la crainte que pouvaient concevoir les hommes placés à la tête de la République, que l'émir, retournant en Algérie, vînt à nous y susciter de sérieux embarras, il y a une responsabilité qui pèse sur M. Arago seul, c'est celle de la rédaction de la lettre que nous venons d'analyser. L'honneur de la France n'eût rien perdu à ce que cette lettre fût conçue en d'autres termes.

Dès lors, Abd-el-Kader n'avait plus qu'à se soumettre à la force, à encourager les siens par l'espérance de jours meilleurs, à maintenir enfin son droit en protestant, dans toutes les occasions, contre l'acte dont il était victime : telle fut, en effet, la règle de conduite qu'il adopta. Durant cette période très-tranchée de sa captivité, il ne reçut pas un seul visiteur, il ne se trouva pas une seule fois en présence d'un personnage civil ou militaire sans prendre Dieu à témoin de l'injustice commise à son égard, et répéter que, venu aux Français librement, alors que rien ne l'obligeait de se livrer à eux, venu sous la sauvegarde d'une parole donnée par un officier général, il se voyait néanmoins traité plus durement que s'il eût été pris les armes à la main.

Cependant, avec les premiers jours de juillet 1848, l'espérance qu'Abd-el-Kader avait su refouler dans son cœur reprit le dessus lorsqu'on lui annonça que le général de Lamoricière avait été appelé, à la suite des fatales journées de juin, au ministère de la Guerre. Les ministres qui l'avaient précédé avaient pu ignorer les détails de la capitulation et les engagements pris ; mais comment admettre que celui qui avait signé la convention du Kerbous ne tînt pas à honneur de dégager la parole qu'il avait lui-même donnée ? Abd-el-Kader considéra donc la nomination du général de Lamoricière comme le signal de sa délivrance, et il s'empressa de lui écrire, le 9 juillet, la lettre que l'on va lire :

Louange au Dieu unique !

À celui dont la parole n'est point susceptible de changement, et qui ne peut enfreindre le pacte qu'il a formé, dont la personne est célèbre tant en Orient qu'en Occident, et le nom répété dans toutes les langues ; à notre ami, à notre frère fortuné de Lamoricière !

Que le salut soit sur toi, salut dans lequel se réunissent et les félicitations et les compliments !

J'ai rendu grâces à Dieu en apprenant qu'après avoir triomphé de ceux qui suscitaient le trouble, c'est à toi qu'a été dévolu le soin d'assurer le bonheur de la France. Je me suis donc réjoui de ta nomination au ministère, convaincu qu'elle aurait pour résultat ma liberté. Aussi beaucoup de Français sont-ils venus me trouver et m'ont dit : «Tu peux te considérer comme libre, car ton ami, celui qui t'a donné sa parole, est dans un rang élevé et tel qu'il n'est pas de puissance plus grande que la sienne.»

Tu es, en effet, aimé de tous les Français, et notamment des membres de la Chambre, à raison des grands services que tu as rendus à l'État, et tu peux accomplir des choses bien autrement difficiles que celle à l'égard de laquelle tu t'es engagé vis-à-vis de moi.

Cette parole, les populations de l'Orient et de l'Occident, de la terre et des îles, la connaissent. Il faut donc que tu me retires de l'oubli où je suis plongé, car je suis comme l'homme que l'on a jeté à la mer ; mais le salut me viendra de ta main.

La plupart ne comprennent pas ma situation, et prétendent que je suis venu aux Français par force et par contrainte ; ils ajoutent que c'est toi qui, te mettant à ma poursuite, m'as réduit aux abois (*k-elledi aql-hou nâqès*). Il convient que tu leur fasses connaître la vérité, que tu leur dises que si tu n'étais arrivé avec tes promesses, je ne serais pas venu à toi ; que tu étais éloigné de moi lorsque les pourparlers avaient lieu entre toi et moi ; que la distance qui nous séparait était d'au moins dix heures de marche ; que les pourparlers ont duré quarante heures ; que le chemin du sud m'était ouvert, ainsi que celui qui m'aurait conduit chez les Berbères ; que j'avais la faculté d'aller où il me plairait, même de me remettre entre les mains du sultan du Gharb, qui, loin de me faire mourir, m'aurait au contraire comblé de bienfaits[1].

Les Français prétendent encore que cette question de mon envoi en Orient est nouvelle. Dis-leur que maintes fois les chefs français m'ont invité à prendre ce parti ; qu'ils ont dirigé vers ces contrées nombre d'individus tombés en leur pouvoir ; qu'ils y ont envoyé mon ancien khalifah Ben-Salem ; dis-leur combien de pourparlers ont eu lieu à différentes époques entre eux et moi à ce sujet ; dis-leur encore que j'ai entre les mains ton écrit constatant que les Français acceptaient toutes mes conditions ; que tu as engagé la parole de la France ; que le prince d'Alger a sanctionné ces engagements. Ajoute, enfin, que je suis un homme mort pour le monde ; que je jure, par les serments les plus sacrés, que je ne susciterai pas la discorde parmi leurs sujets d'Algérie, arabes ou kabyles, musulmans ou juifs. Dieu t'a donné la puissance, et il n'est personne qui puisse admettre une excuse de ta part, si tu ne me rends pas la liberté, et qui ne te dise : Que ta femme soit un péché pour toi ! (*Iahhram aial-ak !*)

Explique donc toute cette affaire aux Français, dont l'honneur est célèbre parmi tous les peuples ; il est impossible que, la comprenant, ils ne me fassent pas mettre en liberté.

Si tu ne le fais pas, que la honte en retombe sur toi ; qu'aucun homme n'ajoute plus foi à ta parole ; que, grand ou petit, personne n'ait plus pour toi aucune considération !

Salut de la part d'Abd-el-Kader, fils de Mahhi-ed-Dîn. Daté du 7 du mois de chabân 1264 (9 juillet 1848).

Abd-el-Kader et ses compagnons attendirent avec anxiété l'effet de cette sommation ; ils comptèrent les jours, puis les semaines, et ce fut seulement lorsque deux mois se furent écoulés que s'évanouit la dernière espérance.

---

1. Le général de Lamoricière avait dit, le 5 février 1848, à la tribune de la Chambre des députés : « Un mot que vient de dire M. le maréchal Bugeaud, mot que j'accepte, c'est qu'Abd-el-Kader *s'est rendu, qu'il n'a pas été pris*... » Et plus loin : « Il fallait continuer, a-t-on dit, au lieu de parlementer. Savez-vous ce que j'aurais pris si j'avais continué ? J'aurais pris le convoi, j'aurais fait une razzia de plus, je vous aurais rendu compte que j'avais pris la tente d'Abd-el-Kader, son tapis, une de ses femmes, peut-être un de ses khalifahs ; *mais lui, avec ses cavaliers, serait parti pour le désert* ! »

Mais le silence gardé par le général de Lamoricière produisit un résultat tout opposé à celui qu'avait amené la réponse de M. Arago. Au lieu du sombre désespoir qui avait succédé à cette lettre, ce tut une sorte de rage parmi les compagnons de l'émir; ils allèrent jusqu'à former le projet de se précipiter sans armes sur les sentinelles, sur les hommes de garde au château, et cela dans l'unique but de se faire tuer. Ce projet ayant été découvert:

«Nous ne voulons pas fuir, s'écriaient-ils dans une sorte de délire furieux, mais mourir, afin que notre sang rejaillisse sur l'honneur de la France et y imprime sa tache, car nous aurons été tués pour avoir réclamé l'exécution de la promesse faite à notre maître.»

L'intervention d'Abd-el-Kader parvint seule à calmer les esprits et à ramener un peu de tranquillité parmi ses compagnons ; mais averti de ces faits, le ministre de la guerre crut devoir prendre des précautions contre leur retour, et il donna l'ordre de transférer Abd-el-Kader du château de Pau, au château d'Amboise, véritable forteresse, qui porte encore les traces des sièges qu'elle a soutenus. À dater de ce moment, ni l'émir ni les siens ne devaient plus avoir aucun rapport avec les personnes de l'extérieur; ils ne pouvaient plus recevoir ni écrire une lettre, et, au lieu de la faculté qui leur avait été laissée à Pau d'admettre auprès d'eux les visiteurs qu'ils désiraient entretenir, une permission spéciale du ministre de la Guerre devint nécessaire pour pénétrer jusqu'à eux.

Cet ordre fut signé.... de Lamoricière!

Abd-el-Kader partit de Pau le 2 novembre 1848, après un séjour de six mois et demi; il quitta ce château suivi de tous ses compagnons, car aucun d'eux ne voulut accepter la proposition qui leur fut faite d'être renvoyés en Algérie. Leur réponse unanime fut qu'ils n'abandonneraient jamais leur maître dans le malheur.

Un mois après l'arrivée de l'émir à Amboise, le prince Louis-Napoléon était appelé à la présidence de la République. Dès ce moment, un changement significatif s'opéra dans la manière d'être d'Abd-el-Kader: l'espoir de la liberté lui était apparu de nouveau; peut-être même n'était-il pas sans savoir que le Prince avait annoncé à de hauts personnages l'intention de tenir, à l'égard de l'émir, la promesse faite au nom de la France. Nous allons voir qu'il ne dépendit pas de lui que le prisonnier d'Amboise ne fût rendu immédiatement à la liberté.

En effet, le 14 janvier 1849, vingt-quatre jours après son élévation à la présidence, le prince Louis-Napoléon convoquait, pour délibérer sur cette question, un conseil extraordinaire, auquel étaient appelés M. le maréchal Bugeaud et M. le général Changarnier. Nous n'avons pas la prétention de savoir exactement ce qui fut dit dans ce conseil; mais si nous rapprochons les indiscrétions qui furent commises par le journal *le Crédit* (numéro du 16 janvier), d'une lettre de M. le maréchal Bugeaud que nous allons citer, nous

pouvons être assuré de ne pas nous éloigner beaucoup de la vérité[1]. Le journal auquel nous empruntons ces renseignements déclare que la question de la mise en liberté d'Abd-el-Kader fut longuement discutée, et que, sans l'insistance de M. le général Rulhière, ministre de la guerre, les observations présentées par M. le maréchal Bugeaud et par le général Changarnier en faveur de la mise en liberté d'Abd-el-Kader eussent été accueillies. *Le Crédit* n'indique pas la décision qui fut prise, mais nous allons l'apprendre par la lettre suivante, adressée par M. le duc d'Isly à l'émir.

ARMÉE DES ALPES. Lyon, 4 avril 1849.

Le maréchal de France commandant en chef.

Le 29 du mois de janvier, j'allais partir pour te porter des paroles de consolation, lorsque des menaces de troubles dans notre pays[2] me forcèrent à venir me mettre à la tête de mon armée. Ne pouvant la quitter de quelque temps, *je me décide à t'écrire une partie de ce que je voulais te dire*. Je ne renonce pas pour cela à te visiter dans ta retraite, et, dès que cela sera possible, je serai près de toi.

Tu as éprouvé de grands malheurs, et l'Algérie en a éprouvé de plus grands encore à cause de toi. Dieu n'a pas épargné la France davantage. Depuis que tu t'es rendu au sein de l'armée française, des troubles sont survenus dont l'histoire offre peu d'exemples. Sans doute, ton pays et le nôtre avaient mérité ces châtiments, car Dieu est souverainement juste, et nul ne peut pénétrer ses desseins.

Le roi qui vient d'être renversé m'avait donné la ferme espérance que tu serais envoyé à la Mekke[3]. Les gouvernements qui lui ont succédé ont été forcés par l'opinion publique de renoncer à cette résolution.

Je crois devoir te parler avec la franchise d'un ami véritable. Il s'écoulera peut-être de longues années avant que tu puisses espérer te rendre dans la ville du Prophète[4]. Te bercer d'une espérance vaine serait te rendre plus malheureux.

J'aime mieux te conseiller de prendre un parti conforme à la situation que Dieu et les événements t'ont faite.

Je voudrais que tu te décidasses à adopter la France pour patrie et à demander au gouvernement de te rendre propriétaire pour toi, ta famille et ta descendance, d'une belle terre où tu aurais une existence égale à celle de nos hommes les plus considérables, où tu pourrais pratiquer ta religion et élever tes enfants comme tu l'entendrais.

---

1. Au mois de novembre 1852, pendant qu'Abd-el-Kader était à Paris, le *Morning Post* publia la correspondance suivante, qui vient à l'appui des faits que nous citons: «Un de mes amis, qui a été ministre de Louis-Napoléon immédiatement après son élection de l848, me racontait que, dans l'un des premiers conseils tenus à l'Élysée, Louis-Napoléon amena la discussion sur la libération de l'illustre chef arabe. Il est notoire aujourd'hui que si Abd-el-Kader n'a pas été rendu plus tôt à la liberté, c'est qu'il y avait entre le Prince et lui le contrôle de l'Assemblée nationale.»

2. Les troubles qui éclatèrent à Paris le 20 janvier 1849.

3. Ces paroles confirment ce que nous avons dit dans le chapitre précédent à l'égard de la promesse portée à Abd-el-Kader par M. de Beaufort.

4. M. le maréchal Bugeaud devait parler ainsi pour obtenir qu'Abd-el-Kader consentit plus facilement à ce qu'il allait lui demander.

Je sais qu'une pareille perspective te séduira peu [1]. Mais ce qui doit te toucher, c'est l'avenir de tes enfants et le sort des nombreuses personnes qui t'entourent. Tu le vois, ils meurent ou dépérissent d'ennui. Si, au contraire, ils vivaient sur une propriété qui leur appartînt, leur existence pourrait s'écouler douce et agréable. Ils s'occuperaient de la culture de leurs champs et de leurs jardins; ils auraient la distraction de la chasse; l'agriculture leur offrirait chaque jour un nouvel intérêt, et rien n'est plus fait pour consoler les âmes élevées que le spectacle de la nature à laquelle on vient en aide par ses travaux.

Voilà ce que je te conseille par humanité pour ce qui t'entoure, et par le haut intérêt que m'ont inspiré tes malheurs et les grandes qualités dont Dieu t'a doué.

Reçois mon salut et mes vœux.

Maréchal B. d'ISLY»

Il doit paraître hors de doute, en lisant cette lettre, d'une part, que le maréchal Bugeaud n'avait pu prendre l'initiative de la proposition qu'il faisait à Abd-el-Kader; de l'autre, que la date du 29 janvier 1849, assignée à son projet de voyage à Amboise, correspond trop bien avec celle du 14 janvier, indiquée par le journal *le Crédit* comme étant celle du conseil où avait été agitée la question de la mise en liberté de l'émir, pour qu'il n'y ait pas entre elles une corrélation: d'où il résulterait que le prince Louis-Napoléon aurait chargé le maréchal Bugeaud d'obtenir d'Abd-el-Kader, moyennant certains avantages, qu'il rendît la parole donnée par le général de Lamoricière. Mais les troubles de Paris mirent le maréchal dans l'impossibilité de remplir en personne sa mission, et l'on a vu qu'il dut se borner à écrire de Lyon la lettre que l'on vient de lire.

Comme on devait s'y attendre, la démarche du maréchal n'eut aucun succès; il ne fallait pas connaître le caractère d'Abd-el-Kader pour la tenter. Il répondit en effet:

Si tous les trésors de la terre pouvaient tenir et se trouver réunis dans le pan de mon bournous, et qu'on me proposât de les mettre en balance avec ma liberté, je choisirais ma liberté. Je ne demande ni grâce, ni faveur; je demande l'exécution des engagements pris envers moi. J'avais demandé une parole française; un général français me l'a donnée sans restriction; un autre général, fils de roi, l'a confirmée; la France était liée vis-à-vis de moi comme moi vis-à-vis d'elle. Aujourd'hui, vouloir revenir là-dessus, c'est vouloir l'impossible. Votre parole, je ne vous la rends pas; je mourrai avec elle pour votre déshonneur. Les peuples et les rois sauront, par mon exemple, quelle confiance on peut désormais avoir dans la parole française.

---

1. Dans une des visites qu'Abd-el-Kader fit à Saint-Cloud au prince Louis-Napoléon, Son Altesse lui offrit l'alternative ou d'être envoyé en Orient, comme Elle le lui avait promis, ou d'habiter Trianon, qui serait mis à sa disposition. Était-ce une réminiscence du conseil du 14 janvier 1849?

Malgré la magnificence d'une semblable proposition, Abd-el-Kader opta pour son envoi sur une terre musulmane.

En présence de cette réponse, dont on ne saurait méconnaître la noblesse, à quel parti se serait arrêté le prince Louis-Napoléon si une circonstance, qu'il n'avait pu prévoir, n'était venue le réduire momentanément à l'impuissance ? Ce qu'il a fait plus tard permet de le préjuger. Mais lorsque la lettre d'Abd-el-Kader parvint au maréchal Bugeaud, les choses n'étaient plus dans l'état où elles se trouvaient à l'époque du conseil du 14 janvier. M. le général Fabvier avait réclamé à la tribune l'exécution de la convention du col du Kerbous, et l'Assemblée avait passé à l'ordre du jour sur l'observation qui fut faite par un de ses membres que l'émir, *en commandant le massacre de nos prisonniers, s'était mis hors la loi*. Abd-el-Kader était donc condamné ; un vote législatif avait enchaîné l'initiative présidentielle. Dès ce moment, Abd-el-Kader n'entrevit plus la liberté que dans l'avenir éloigné auquel la lettre de M. le maréchal Bugeaud avait fait allusion ; mais enfin il l'entrevoyait, car un sentiment de conviction profonde lui disait que l'héritier du captif de Sainte-Hélène saisirait la première occasion qui lui serait offerte de délivrer le captif d'Amboise. Jusque-là, l'émir n'avait qu'à se résigner, à conseiller la résignation à ses compagnons et à attendre, le regard tourné vers les événements qui pourraient avoir pour conséquence de hâter ou de retarder son envoi en Orient.

Les quatre années qui le séparaient encore de la visite libératrice du prince Louis-Napoléon s'écoulèrent sans qu'aucun fait digne d'être signalé vînt interrompre la monotonie de la vie du prisonnier. Seulement, à l'agitation qui avait marqué le séjour à Pau avait succédé cette douce résignation qui a caractérisé son séjour au château d'Amboise.

M. le capitaine Boissonnet sut profiter, avec une rare habileté, de la nouvelle situation de l'émir pour tourner sa pensée vers les consolations que donnent le travail et l'étude, et assurément ce n'est pas l'un des moindres services qu'il ait rendus à Abd-el-Kader. Passant chaque jour plusieurs heures avec lui, il lui expliquait nos mœurs, nos habitudes, les merveilles des sciences et de l'industrie, notre histoire, celle des principaux événements de la première révolution, l'histoire de Napoléon Ier surtout, dont le prisonnier aimait à se faire raconter l'immortelle et glorieuse légende. Au récit de ces événements venaient souvent se joindre des discussions scientifiques, littéraires, philosophiques ou religieuses que M. le capitaine Boissonnet savait toujours diriger de manière à en faire un enseignement pratique pour Abd-el-Kader. Quelquefois aussi, passant, tous deux, de l'histoire des événements auxquels a assisté la dernière génération à celle des faits auxquels l'un et l'autre avaient pris part, ils dissertaient sur les guerres d'Afrique et sur les hommes qui s'y étaient distingués. Ce fut dans cette période de captivité que M. Boissonnet, qui, en récompense de ses services, venait d'échanger ses épaulettes de capitaine contre celles de chef d'escadron, sut profiter de la disposition d'esprit de l'émir pour l'amener à consigner dans un livre le résultat des principales impressions qui lui étaient restées de leurs discussions.

Le titre de cet ouvrage, dont Abd-el-Kader a fait hommage à la Société asiatique, peut se traduire ainsi: *Memento pour l'homme qui sait, et enseignement pour celui qui ignore**. Il présente un tableau des principales sciences, tableau dans lequel l'auteur a combiné ce que lui enseignaient les livres arabes avec ce qu'il avait appris, dans ses conversations, du commandant Boissonnet. Ce livre est divisé en trois parties: la première traite des avantages de la science; la seconde de la religion et de la morale; la troisième, enfin, des conséquences de l'écriture et des sciences. On remarque souvent, dans l'œuvre du prisonnier, de grandes et nobles pensées à côté d'observations dont la simplicité étonnerait, si l'on ne se rappelait que la civilisation européenne a été une révélation trop brusque pour l'homme qui a consigné ses impressions dans cet écrit.

Ces entretiens scientifiques furent, pendant les quatre années qu'Abd-el-Kader passa à Amboise, la seule distraction qu'il consentit à se donner; ils s'alliaient d'ailleurs parfaitement avec le genre d'existence qu'il avait adopté, et au moyen duquel il avait organisé sa vie, comme une sorte de protestation permanente contre sa détention. C'est ainsi que, bien qu'il lui fût loisible de se promener dans le parc du château, jamais il ne voulut y descendre, malgré les instances du médecin attaché à sa personne. Vivant renfermé constamment dans son appartement, il en sortait uniquement pour venir présider à la prière qui se faisait en commun. Le docteur insistait-il sur la nécessité de prendre un peu d'exercice: «La santé, répondait l'émir, ne peut venir de l'air d'une prison. Ce qu'il me faudrait, ce serait l'air de la liberté: lui seul pourrait me guérir.» Et, en effet, Abd-el-Kader avait besoin de guérison. Ceux qui l'ont vu à Paris, peu de jours après sa mise en liberté, se rappelleront encore sa pâleur maladive, et ce teint d'un blanc mat qui accusait les ravages intérieurs causés par la captivité. Qui sait ce qui serait arrivé si la détention de l'émir se fût prolongée seulement d'une année!

La France devait échapper à ce malheur. Le 16 octobre 1852, M. le commandant Boissonnet reçut l'ordre de faire préparer secrètement des voitures à la gare d'Amboise pour conduire au château, qui en est éloigné d'environ 3 kilomètres, le prince Louis-Napoléon et quelques-uns des personnages qui l'avaient accompagné dans le voyage de Bordeaux. Abd-el-Kader devait ignorer complètement que l'intention du Prince fût de venir le visiter. Cet ordre pouvait prêter à toutes les suppositions, mais du moins était-il certain qu'en admettant celle qui était la moins favorable, la visite du Prince serait suivie d'une amélioration dans la condition faite à Abd-el-Kader.

Après avoir entretenu pendant quelques instants M. le commandant Boissonnet, à la descente de son wagon, le Prince monta en voiture, et, prenant une feuille de papier et un crayon, il se mit à écrire rapidement pendant quelques minutes. Le sort d'Abd-el-Kader venait d'être décidé; mais

* L'ouvrage a été publié sous le titre suivant: Abd-el-Kader, *Rappel à l'intelligent et conseil à l'indifférent*, Paris, 1886; une réédition en a été donnée par les éditions Bouslama à Tunis en 1985.

dans quel sens? Personne ne le savait encore. En arrivant au château, le Prince, suivi de M. le général Saint-Arnaud, de MM. Fould, Baroche, du général Roguet, du colonel Fleury, et de plusieurs autres officiers, se fit conduire à la grande pièce qui servait de salle de réception, et donna l'ordre au commandant Boissonnet de lui présenter Abd-el-Kader.

Quelque énergie qu'on lui suppose, le cœur du prisonnier dut battre avec violence à la nouvelle qu'il allait se trouver en présence de l'homme qui disposait de son sort. Laissons, au surplus, l'émir nous raconter lui-même cette scène dans une visite que nous fîmes à Amboise vers le milieu du mois de novembre 1852:

«Lorsque j'entrai, nous dit-il, le sultan qui était assis sur le canapé se leva. Ses ministres, ses officiers, se tenaient à sa droite et à sa gauche. Je m'avançai jusqu'à cette table, placée au milieu du salon, et qui seule me séparait de lui. Le commandant était à ma droite. Lorsque j'eus salué profondément le sultan, il prononça en français quelques mots que je ne compris pas[1], mais au milieu desquels je distinguai seulement celui de *liberté*, l'un de ceux que je connais le mieux dans votre langue, parce que c'est celui que j'ai répété le plus souvent. Puis il se tourna vers le commandant et lui tendit un papier, en ajoutant quelques paroles. J'ai su depuis qu'il lui avait donné l'ordre de me traduire ce que renfermait cet écrit. Mais le pauvre ami avait été tellement ému aux premières paroles du sultan que, pendant quelques instants qui me parurent bien longs, il ne put prononcer un seul mot et, par conséquent, me faire connaître ce qui avait été dit. Lorsqu'il fut remis, il me traduisit les paroles du sultan et je sus que j'étais libre.»

Voici les lignes que le Prince avait écrites dans le trajet de la gare d'Amboise au château:

ABD-EL-KADER,

Je suis venu vous annoncer votre mise en liberté. Vous serez conduit à Brousse, dans les États du sultan, dès que les préparatifs nécessaires seront faits, et vous y recevrez du gouvernement français un traitement digne de votre ancien rang [2].

Depuis longtemps, vous le savez, votre captivité me causait une peine véritable, car elle me rappelait sans cesse que le gouvernement qui m'a précédé n'avait pas tenu les engagements pris envers un ennemi malheureux; et rien à mes yeux de plus humiliant pour le gouvernement d'une grande nation, que de méconnaître sa force au point de manquer à sa promesse. La générosité est toujours la meilleure conseillère, et je suis convaincu que votre séjour en Turquie ne nuira pas à la tranquillité de nos possessions d'Afrique.

---

1. Le Prince ne prononça pas l'allocution que tous allons rappeler, il se borna à dire ces paroles: «Abd-el-Kader, je viens vous annoncez votre mise en liberté.» Puis il tendit au commandant Boissonnet le papier qui renfermait, le discours qu'il avait préparé, en invitant cet officier supérieur à en faire la traduction à l'émir.

2. Abd-el-Kader reçoit un subside annuel de 100.000 fr.

Votre religion, comme la nôtre, apprend à se soumettre aux décrets de la Providence. Or, si la France est maîtresse de l'Algérie, c'est que Dieu l'a voulu, et la nation ne renoncera jamais à cette conquête.

Vous avez été l'ennemi de la France, mais je n'en rends pas moins justice à votre courage, à votre caractère, à votre résignation dans le malheur ; c'est pourquoi je tiens à l'honneur de faire cesser votre captivité, ayant pleine foi dans votre parole.

Abd-el-Kader baisa la main du Prince et lui exprima en quelques mots sa vive reconnaissance ; mais, quoi qu'en ait dit le *Moniteur* (et nous verrons dans le chapitre suivant pourquoi il agit ainsi), il ne fit aucun serment. Il pria seulement Son Altesse de vouloir bien permettre à sa vieille mère Zohra et à ses enfants de lui apporter le tribut de leur actions de grâces. Lorsque le Prince sortit, il trouva les derniers compagnons rangés dans le vestibule. L'émir, en allant chercher sa mère, avait eu le temps d'annoncer aux siens l'heureuse nouvelle, et tous étaient accourus pour acclamer et bénir le sultan libérateur.

Le premier acte de l'émir, après le départ du prince Louis-Napoléon, fut de réunir les siens dans l'oratoire et d'appeler les bénédictions de Dieu sur celui qui allait être empereur. Ce devoir accompli, Abd-el-Kader remonta dans son appartement, et sous l'impression d'un bonheur qui, en un instant, lui avait fait oublier cinq années de captivité, il adressa au Prince, en route pour rentrer dans sa capitale, la pièce de vers que l'on va lire et dont la dernière partie, quoiqu'elle perde beaucoup à la traduction, respire l'enthousiasme lyrique :

Gloire au Dieu unique!
Je viens m'incliner devant le sultan plein de bonté,
Obéissant à ce que m'imposent et ses ordres et sa défense.
Oui, fils de l'honneur, tu as engagé tes serments envers ton peuple,
Et ton peuple tiendra les siens sans trahison.
Ô toi [1], qui fus si rigoureuse envers moi, sois généreuse ;
Enchaîne-toi au maître que fortifie la victoire :
C'est un prince élevé ; devant lui
Sur la terre et sur la mer les fronts s'inclinent ;
Tous veulent lui obéir avec amour,
Lui obéir d'esprit, de paroles et d'actions ;
Lui obéir, parce que c'est du haut de sa grandeur que descend la protection,
Cette protection qui éloigne le mal, qui apporte l'utilité et le bien.
Combien l'ont élu ! Et ils l'ont élu d'enthousiasme,
Car sans lui tout marchait au malheur et à la destruction !
Il a revêtu la nation de ses bienfaits, il a calmé les craintes ;
Il a arrêté les mains qui déjà s'allongeaient pour porter la désolation ;
Il s'est chargé du fardeau de l'État qu'il soutient d'un bras résolu,

1. Les poètes arabes ont l'habitude de commencer leurs *qsidas* par une invocation à un être surhumain, comme les nôtres adressent la leur à la Muse.

Grâce à sa volonté et à sa sagesse, qui ne cesseront de triompher.
Il a le savoir, la prudence nécessaire au salut général ;
Il est bon, généreux et pardonne sans crainte ;
Sévère envers le méchants, il est bienveillant
Envers les hommes de bien ; sur l'erreur de qui se trompe il jette le voile ;
Il possède les qualités, les mérites des âmes privilégiées,
Il ignore l'orgueil et la fierté ;
Il assied l'État sur des bases vigoureuses, il en consolide l'édifice
En l'appuyant sur les assises de la religion du Christ.
Il a accru la force de ses armées : voyez
Ces bataillons redoutables entourés de gloire et de calme !
Où est-il le souverain qui possède d'aussi grandes choses ?
Oui certes ! ce prince s'est élevé par delà les astres des cieux ;
Il a fait triompher la justice
Et accorde les honneurs au riche comme au pauvre.
Il est l'homme du pouvoir souverain, il en est digne ;
Seul, il peut le relever et le perpétuer.
Quel autre irait-on invoquer si le malheur grondait ?
En quel autre mettrait-on son espoir, si le ciel suspendait sa rosée ?
L'éclat de la souveraineté ne l'a pas grandi,
Il est grand par lui-même, grand par l'illustration, de son sang.
Dieu, dans sa bonté pour ses créatures, a donné, l'empire à ce prince.
Gloire donc à Dieu, le seigneur de toute libéralité et de toute consolation !
À toi la bonne nouvelle, ô Paris ! voici que retourne vers toi
Celui qui t'a sauvé du malheur.
À toi la bonne nouvelle, ô Paris ! il revient vers toi
Celui par qui tu domines les autres royaumes.
Elles t'envient ton prince toutes les autres cités ;
Le soleil resplendissant et l'astre des nuits sont jaloux de toi.
Ô mon, maître, maître des souverains !
Ô le rejeton de Napoléon, le grand, l'illustre,
J'avais espéré de toi un acte digne de toi,
Un acte qui rapportera à son auteur gloire et récompense au ciel.
Je le vois : Dieu n'a pas voulu d'un autre que toi
Pour me causer ce bonheur. Louez Dieu, tous, sans réserve !
En m'accordant ce bienfait, tu l'accordes à un homme
Qui sera heureux de te rendre grâces et dont le cœur n'est pas ingrat.

Abd-el-Kader l'a prouvé à Damas !

XIX

ABD-EL-KADER À PARIS.

Abd-el-Kader à l'Opéra. – Pourquoi il a demandé à venir à Paris. – Réception à Saint-Cloud. – Acte contenant ses serments. – L'heure de la Mekke. – Visite aux Invalides. – Visite à Mgr. Sibour. – Visite à l'imprimerie impériale. – Visite aux anciens prisonniers de la *deïra*. – Présent du prince Louis-Napoléon. – Le 22 novembre. – Départ pour Brousse.

Quelques jours après sa mise en liberté, Abd-el-Kader sollicita et obtint l'autorisation de venir à Paris[1]. Était-ce par un simple désir de curiosité et pour voir de ses yeux les splendeurs d'une ville dont il avait entendu si souvent parler ? Ce motif ne fut pour rien dans la détermination de l'émir. Le vrai, le seul motif, il le dira tout à l'heure.

Abd-el-Kader arriva à Paris le 27 octobre 1852, vers quatre heures du soir. Il était accompagné de M. le commandant Boissonnet, de Kara-Mohammed, ancien agha de la cavalerie régulière, l'un des serviteurs les plus dévoués de l'émir, et du jeune Ben-Allal, neveu du fameux khalifah tué à l'affaire du 11 novembre 1843.

Le jour même avait lieu à l'Opéra une représentation extraordinaire dans laquelle allait être chantée une cantate en l'honneur du voyage de Bordeaux ; le prince Louis-Napoléon devait y assister. Abd-el-Kader, fatigué par le voyage, ne se doutait pas assurément qu'il viendrait par sa présence ajouter à l'éclat de cette fête, lorsque, vers sept heures et demie, M. le commandant, aujourd'hui colonel Henry, aide de camp de M. le général de Saint-Arnaud, se présenta porteur d'une loge que le ministre envoyait à l'ancien prisonnier d'Amboise.

Abd-el-Kader avait témoigné tout d'abord peu d'empressement à accepter cette invitation lorsque, sur l'observation qui lui fut faite que le sultan assisterait à cette représentation, il se leva aussitôt :

«Le sultan sera là ?

— Oui.

— Je verrai le sultan ?

1. Pendant le séjour d'Abd-el-Kader à Paris, l'auteur de ce livre fut détaché, sur la demande de M. le commandant Boissonnet, auprès de l'émir.

— Oui, mais de loin.
— C'est égal, je le verrai ; partons.»

Pour la première fois, Abd-el-Kader allait se trouver en présence d'une salle composée de l'aristocratie parisienne, des grands fonctionnaires de l'État, des notabilités de l'armée, de personnages marquants dans les lettres, les sciences, les arts, la finance. On pouvait se demander quel accueil lui ferait cette assemblée. Verrait-elle en lui le prétendu massacreur des prisonniers de la *deïra*, ou bien l'ancien sultan des Arabes, une grande infortune noblement supportée ? Serait-il enfin accueilli par la curiosité ou par la sympathie ?

L'incertitude ne fut pas de longue durée : à peine aperçu, Abd-el-Kader, dont la présence à Paris était cependant ignorée de tous, fut immédiatement deviné. Chacun de porter vers lui ses regards, d'examiner ses traits couverts d'une pâleur maladive, de scruter sous leur enveloppe la pensée qui avait dirigé tant de grands événements. La cause de l'émir était gagnée : c'était la sympathie qui l'accueillait. Fort heureusement pour lui, l'arrivée du Prince, les acclamations qui saluèrent son apparition, délivrèrent Abd-el-Kader de la fatigante curiosité dont il était l'objet.

À partir du moment où il eut aperçu son libérateur, une seule pensée préoccupa l'émir : lui serait-il permis d'aller porter au sultan l'hommage de sa reconnaissance ? Une réponse d'acquiescement vint bientôt le rassurer et lui faire connaître qu'il serait reçu dans l'entr'acte suivant. Le bruit de cette nouvelle se répandit instantanément dans toute la salle ; aussitôt chacun de prendre ses dispositions pour se trouver sur le passage de l'homme célèbre dont le nom avait été si souvent mêlé à nos triomphes, parfois à nos revers. La réception qui l'attendait devait laisser bien loin d'elle toutes les suppositions que l'on eût pu faire, car, nous devons le dire à l'honneur de notre nation, sur les mille personnes peut-être qui, à partir de la loge occupée par Abd-el-Kader jusqu'à celle du prince, se pressaient sur deux rangs serrés, il n'y eut pas un homme qui ne se découvrît, pas une femme qui n'agitât son mouchoir devant le héros des légendes algériennes.

Cette réception fit sur Abd-el-Kader une impression à laquelle l'accueil du Prince mit bientôt le comble. Louis-Napoléon accueillit l'émir en lui tendant affectueusement une main que celui-ci s'empressa de baiser. Il n'y avait pas à s'y méprendre, Abd-el-Kader avait voulu faire acte de vassalité ; mais ce n'était pas au-devant de cet acte qu'était allé le Président, et pour bien le prouver à l'émir il lui ouvrit les bras et l'embrassa. Le Prince, après avoir demandé à Abd-el-Kader des nouvelles de sa famille, lui fit connaître que, partant le lendemain pour la chasse, il allait se trouver absent de Paris pendant deux jours ; il ajournait donc au samedi suivant sa réception officielle à Saint-Cloud.

Pendant ces deux jours, consacrés par l'émir à visiter divers monuments, une foule sympathique se pressa constamment sur ses pas, et ce ne fut

point sans une vive émotion qu'il vit le peuple dans la rue, comme la veille l'aristocratie à l'Opéra, mettre chapeau bas devant lui. « Voilà, lui disait-on, voilà ce peuple à l'égard duquel tu t'étais fait une idée si fausse. Il y a quatre ans, ces hommes t'auraient combattu avec fureur: mille fois ils ont désiré ta mort, car ta mort eût épargné le sang de leurs enfants. Et maintenant, qu'ils t'ont vu supporter noblement l'infortune, ils cherchent à te faire oublier l'injustice qui a été commise à ton égard.»

Enfin arriva pour Abd-el-Kader le moment si impatiemment attendu où il allait se retrouver en présence du Prince. Ce jour-là, il s'est passé entre lui et nous un fait qui s'est profondément gravé dans notre mémoire. Il était environ neuf heures du matin, nous étions occupé à écrire dans le salon, lorsque Abd-el-Kader, sortant de sa chambre, vint s'asseoir à côté de nous, et, nous présentant une sorte de brouillon de lettre, nous pria de le lire. Après avoir parcouru les premières lignes, nous demandâmes à l'émir ce qu'il avait l'intention de faire de cette pièce.

«Écoute, répondit-il : les journaux ont rapporté que lorsque le sultan est venu me mettre en liberté, je lui ai fait des serments; cela n'est pas vrai. Je ne l'ai pas voulu, et à cause de lui, et à cause de moi. À cause de lui, parce que c'eût été diminuer la grandeur de sa générosité en laissant croire qu'il m'avait dicté des conditions, alors qu'il ne m'en a posé aucune; à cause de moi, parce qu'il me répugnait de passer pour un juif qui rachèterait sa liberté moyennant un morceau de papier. J'ai voulu, alors que personne ne me le demandait, et pour prouver que j'agissais de ma pleine et entière volonté, venir à Paris, et remettre entre les mains du sultan un engagement écrit. Tu en as la minute entre les mains. Vois si tu as quelque chose à ajouter ou à retrancher; j'ajouterai ou je retrancherai.»

Après avoir parcouru cette pièce, nous répondîmes à Abd-el-Kader «que l'acte sur lequel il nous consultait devait être en entier une émanation de sa pensée et de ses sentiments personnels; qu'à ce prix seulement il avait une valeur réelle; que, quant à nous, nous étions convaincu que le Prince serait encore plus touché du sentiment qui avait inspiré sa démarche, que de sa démarche elle-même; qu'enfin nous ne pouvions que l'engager à recopier servilement sa minute.»

Ainsi (nous ne saurions trop insister sur ce point), personne n'avait demandé à Abd-el-Kader ces serments qu'il allait faire; personne n'y avait même songé, excepté lui, qui, en sollicitant l'autorisation de venir à Paris pour les déposer entre les mains de son libérateur, les élevait ainsi à la hauteur d'une manifestation. Voici la traduction de cette pièce, qui nous paraît emprunter aux détails précédents une importance toute spéciale:

Louange au Dieu unique!

Que Dieu continue à couvrir de sa protection notre seigneur et le seigneur des rois, Louis-Napoléon! qu'il lui vienne en aide et dirige son jugement!

Celui qui se tient debout devant vous est Abd-el-Kader, fils de Mahhi-ed-Dîn.

Je suis venu vers Votre Altesse pour la remercier de ses bienfaits et me rassasier de sa vue. Vous êtes en effet pour moi plus cher qu'aucun autre ami, car vous m'avez fait un bien dont je suis impuissant à vous rendre grâces, mais qui n'est pas au-dessus de votre grand cœur, de la hauteur de votre rang et de votre noblesse. Que Dieu vous glorifie !

Vous êtes de ceux qui ne font pas de vains serments ou qui trompent par le mensonge. Vous avez eu confiance en moi ; vous n'avez pas cru à ceux qui doutaient de moi ; vous m'avez mis en liberté, tenant ainsi, sans m'avoir fait de promesses, les engagements que d'autres avaient pris envers moi et n'avaient pas tenus.

Je viens donc vous jurer, par les promesses et le pacte de Dieu, par les promesses de tous les prophètes et de tous les envoyés, que je ne ferai jamais rien de contraire à la foi que vous avez eue en moi, que je ne manquerai pas à ce serment ; que je n'oublierai jamais la faveur dont j'ai été l'objet, qu'enfin je ne retournerai jamais dans les contrées de l'Algérie. (*Fi qathr ed-Djezaïr.*)

Lorsque Dieu m'eut ordonné de me lever, je me suis levé, et j'ai frappé la poudre autant que je l'ai pu ; lorsqu'il m'eut ordonné de cesser, j'ai cessé, obéissant aux ordres du Très-Haut. C'est alors que j'ai abandonné le pouvoir et que je suis venu à vous.

Ma religion et mon honneur m'ordonnent d'accomplir mes serments et de ne point user de mensonge. Je suis *cherif* (descendant du Prophète), et je ne veux pas que l'on puisse m'accuser de trahison. Comment, d'ailleurs, cela serait-il possible, maintenant que j'ai éprouvé vos bienfaits et des faveurs dont je ne pourrai jamais assez vous remercier ? Un bienfait est un lien jeté au cou des hommes de cœur.

J'ai été témoin de la grandeur de votre pays, de la puissance de vos troupes, de l'immensité de vos richesses et de votre population, de la justice de vos décisions, de la droiture de vos actes, de la régularité des affaires, et tout cela m'a convaincu que personne ne vous vaincra, que personne, autre que le Dieu tout-puissant, ne pourra s'opposer à votre volonté.

J'espère de votre générosité et de votre noble caractère que vous me maintiendrez près de votre cœur, alors que je serai éloigné, et que vous me mettrez au nombre des personnes de votre intimité, car si je ne les égale pas par l'utilité de leurs services, je les égale par l'affection que je vous porte. Que Dieu augmente l'amour de ceux qui vous aiment et la terreur dans le cœur de vos ennemis !

J'ai terminé ; je n'ai plus rien à ajouter, sinon que je reste avec votre amitié, et fidèle à la promesse que je vous ai faite.

Daté du milieu de moharrem 1269 (30 octobre 1852).

Abd-el-Kader, qui devait être présenté au Prince par M. le général Daumas, arriva à Saint-Cloud quelques moments avant l'heure fixée pour son audience. Si nous insistons sur cette circonstance, c'est qu'elle donna lieu à un fait qui, si petit qu'il soit, a sa valeur au point de vue du jugement à porter sur le caractère religieux de l'émir.

Dans le salon d'attente se trouvait une pendule qui, outre l'heure de Paris, indiquait simultanément celle des principales villes du monde et notamment de la Mekke. La remarque en fut faite à l'émir, qui, tirant aussitôt sa montre, la régla sur l'heure de la ville sainte, afin, dit-il, de pouvoir faire

ses prières au moment même où ceux qui avaient le bonheur de vivre près de la Kaaba remplissaient ce devoir religieux. Il se trouva que l'heure indiquée par la pendule correspondait à celle de l'*Aseur*[1], à la Mekke. Aussitôt Abd-el-Kader, se faisant indiquer la direction de la *Kebla*, se prosterna et pria. C'est probablement la seule fois que le palais de Saint-Cloud ait entendu la prière d'un musulman!

L'émir l'avait à peine achevée, que le Prince paraissait entouré de tous ses ministres et des officiers composant sa maison militaire. Sa réception ne fut pas seulement de la bienveillance, ce serait dire trop peu, ce fut de l'affection et de l'amitié. Après avoir été présenté aux ministres, Abd-el-Kader, prenant la parole, s'exprima ainsi:

«Mon Seigneur, je vous prie de ne pas me juger d'après vos usages que je ne connais pas, car je suis un étranger, mais d'après les miens. Peut-être, au point de vue des habitudes françaises, vais-je commettre une faute; au point de vue des nôtres, il n'en est pas ainsi: je demande à être jugé d'après les miennes, et à vous adresser quelques mots.»

Abd-el-Kader, donnant alors la forme du discours aux pensées consignées dans l'acte sur lequel il nous avait consulté le matin, en reproduisit le sens; puis il ajouta:

«Grâce à votre générosité, je vais pouvoir aller vivre sur une terre musulmane; mais les paroles s'envolent, et pour leur donner un corps, j'ai déposé mes promesses dans l'acte que je remets entre vos mains.»

Le Prince fit connaître à Abd-el-Kader «combien il était touché d'une démarche aussi spontanée de sa part; que, préférant s'en rapporter à son honneur, il ne lui avait pas demandé de serments à Amboise; il ajouta que ce que l'émir venait de faire prouvait qu'il avait eu raison.»

Cette visite d'Abd-el-Kader à son libérateur présenta un spectacle touchant: celui de la reconnaissance prenant toutes les formes et pourtant impuissante à s'élever jusqu'à la hauteur du sentiment qu'elle s'efforçait d'exprimer. Cette reconnaissance, qui n'en comprendrait la grandeur en se rappelant tout ce qu'avait souffert l'émir pendant une détention de cinq années[2]!

Nous ne suivrons pas Abd-el-Kader dans les détails de sa vie publique à Paris. Qu'il nous soit permis seulement de faire exception pour certains faits, qui nous paraissent de nature à faire apprécier son cœur et son génie.

Abd-el-Kader avait désiré visiter le tombeau de l'Empereur. On s'était empressé de satisfaire à ce vœu, et, par la même occasion, de lui faire voir l'hôtel des Invalides. La visite se terminait par celle de l'infirmerie. Dans le dernier lit de droite se trouvait un vieux soldat malade, qui néanmoins avait trouvé la force de se lever sur son séant, et de se découvrir sur le

---

1. Trois heures de l'après-midi environ.

2. Le prince Louis-Napoléon ayant demandé à Abd-el-Kader des nouvelles de sa vieille mère Zohra: «Le 15 octobre, répondit l'émir, ma mère marchait appuyée sur un bâton; le 17, elle avait oublié qu'elle s'en fût jamais servie.» C'était le 16 qu'Abd-el-Kader avait été rendu à la liberté.

passage de cet autre glorieux soldat qui passait devant lui. L'émir s'approchant aussitôt du pauvre infirme, lui prit la main, et s'adressant aux personnes qui l'entouraient:

«Je sortirais, dit-il, complètement heureux de cet hôtel des blessés (*dâr el-medjrouhhîn*), parce que j'y ai vu le tombeau du sultan Napoléon et que j'ai touché à l'épée qu'il portait dans les combats, si je n'emportais avec moi la pensée que je laisse dans cet asile des hommes qui y sont ou par moi ou par les miens.»

C'est en quittant les Invalides que l'émir demanda à être conduit chez Mgr Sibour, archevêque de Paris.

«J'ai voulu, dit-il en l'abordant, porter à l'un des principaux chefs de la religion des chrétiens mes remerciements pour le bien qu'ont fait à moi, à ma famille et à mes compagnons, les sœurs qui ont soulagé à Amboise nos douleurs et nos infirmités. Ce sont de saintes femmes que je prie Dieu de récompenser, dans l'impuissance où je suis de le faire moi-même.»

Abd-El-Kader ne se doutait pas alors qu'il pourrait, quelques années après, payer sa dette de reconnaissance envers les religieuses d'Amboise en protégeant leurs sœurs à Damas.

Un dernier épisode du séjour de l'émir à Paris permettra de juger l'homme qui nous a combattus pendant quinze années. Abd-el-Kader, qui venait de visiter le Musée d'artillerie, devait aller à l'Imprimerie impériale. L'Imprimerie avait voulu frapper l'esprit de l'hôte qu'elle allait recevoir; ses plus habiles ouvriers avaient été employés à décalquer, sur l'original même, l'acte remis par l'émir au prince Louis-Napoléon, lors de sa visite du 30 octobre. Cette pièce avait, en outre, été composée en caractères mobiles de manière à pouvoir être tirée, au moyen d'une presse mécanique puissante. Abd-el-Kader, parvenu dans les ateliers, fut d'abord conduit devant la presse autographique qui reproduisit instantanément à ses yeux, et de manière à défier l'œil le plus exercé, sa déclaration au Prince. Il exprima sans doute quelque étonnement de cette perfection d'imitation; mais, après tout, ce n'était là qu'un tour de force qui frappa médiocrement son imagination. Il en fut tout autrement lorsqu'il parvint dans l'atelier des machines. Quand on lui eut expliqué avec quelle rapidité, à l'aide des petits caractères qu'il avait vus, des ouvriers habiles formaient des mots, puis des lignes, puis des pages; comment ces pages, réunies dans des formes, étaient soumises à une machine qui, en une heure, pouvait faire le travail d'un individu qui écrirait pendant soixante mille heures, c'est-à-dire pendant treize ans, en admettant un travail de douze heures par jour; comment, remises à l'administration des postes et transportées par les chemins de fer, ces feuilles parvenaient en seize heures à deux cents lieues de distance, il demeura comme atterré. Ce fut alors qu'à ceux qui lui demandaient ce qu'il pensait d'un semblable instrument, il fit cette réponse vraiment extraordinaire de la part d'un homme qui, ayant toujours vécu en dehors de notre civilisation, paraissait devoir peu comprendre la puissance de la presse:

«J'ai vu hier, dit-il, la maison des canons avec lesquels on renverse les remparts (Musée d'artillerie); je vois aujourd'hui la machine avec laquelle on renverse les rois. Ce qui en sort ressemble à la goutte d'eau venue du ciel: si elle tombe dans le coquillage entr'ouvert, elle produit la perle; si elle tombe dans la bouche de la vipère, elle produit le venin.»

De telles pensées exprimées par de telles paroles peuvent donner une idée de l'homme que nous cherchons à faire connaître; mais, pour bien le juger, il eût fallu le voir en présence de tous les personnages qui, chaque matin, pendant quinze jours, sont venus saluer l'ancien prisonnier d'Amboise. Parlant de guerre avec les généraux qui l'avaient combattu; de science avec les savants; avec les hommes d'État, de ce qu'il avait fait comme organisateur, il trouva pour chacun d'eux un mot agréable, une réponse parfaitement adaptée à sa situation et à celle de son interlocuteur. Et, puisqu'il nous a été donné de servir d'intermédiaire à un certain nombre de ces conversations, qu'il nous soit permis d'en appeler au témoignage des trois cents visiteurs qui ont été reçus par l'émir, et de les prendre à témoin qu'à pas un d'entre eux il n'a fait une réponse que l'on pourrait qualifier d'insignifiante. Cette série de perpétuels à-propos se prolongeant pendant quinze jours, s'adressant à des personnes dont on ne pouvait lui expliquer la position qu'en quelques mots très-courts, constitue l'un des côtés les plus extraordinaires sous lesquels nous soit apparu cet homme déjà si extraordinaire à tant de titres[1].

Mais de toutes les visites qu'il reçut, celle à laquelle Abd-el-Kader se montra le plus sensible fut sans contredit la visite que lui firent cinq de ses anciens prisonniers de la *deïra*, qui se trouvaient alors à Paris. Nous ne nous rappelons pas le nom de ces cinq personnes; nous nous souvenons seulement que parmi elles se trouvaient M. le capitaine Larrazet, un gardien du jardin des Tuileries et un soldat de la garde municipale nommé Michel. Ce dernier, qui allait être réformé pour cause d'infirmités, nous priait d'intervenir auprès de l'émir pour qu'il l'emmenât comme domestique à Brousse! Tous ces hommes, qui avaient été prisonniers pendant deux ans *étaient venus remercier Abd-el-Kader* des bons traitements qu'ils avaient éprouvés durant leur captivité. L'émir fut profondément touché de cette démarche. En y faisant allusion, il nous disait:

«Les Français sont bons et justes.»

Le lendemain de sa visite à l'Imprimerie Impériale, Abd-el-Kader fut admis à prendre congé du prince Louis-Napoléon, avant de retourner à Amboise, où il devait attendre que les préparatifs nécessaires eussent été faits pour le recevoir à Brousse. Dans cette entrevue, le Prince annonça à Abd-el-Kader qu'il avait commandé un sabre qu'il lui destinait:

1. Une dame demandait à Abd-el-Kader l'autorisation de venir le revoir lorsqu'au 2 décembre suivant il ferait un second voyage à Paris: «Ce n'est pas vous qui me le demandez, répondit l'émir, c'est moi qui vous le demande.»

«Mais j'ai voulu, ajouta le Prince, qu'il fût digne de vous, et, je le regrette, malgré la diligence des ouvriers, je ne pourrai vous le remettre avant votre départ pour Brousse. Il vous parviendra par l'intermédiaire de mon ambassadeur à Constantinople. Ce sabre, Abd-el-Kader, je vous le donne, sûr que vous ne le tirerez jamais contre la France.»

Cette arme magnifique, d'une valeur de 15 000 fr., parvint à l'émir un mois après son arrivée à Brousse. La lame remonte au temps des Beni-Abbas; la poignée est enrichie de pierreries, et sur le fourreau sont écrits ces mots: *Le sultan Napoléon III à l'émir Abd-el-Kader-ben-Mahhi-ed-Dîn*. Décembre 1852. Mais ce qui avait touché cette nature d'élite, c'était moins la beauté de l'arme que le choix du présent. Abd-el-Kader, au moment de sa soumission à la France, avait remis à M. d'Aumale son sabre et le cachet, signe du commandement; en rendant l'émir à la liberté, le prince Louis-Napoléon lui donnait une arme de même nature que celle dont il s'était dessaisi.

Le lendemain, Abd-el-Kader partait pour Amboise, et faisait parvenir à son libérateur une demande dans laquelle il sollicitait l'autorisation de revenir à Paris pour l'époque de la proclamation de l'Empire.

Ses compagnons, qui avaient appris par des lettres de l'émir l'accueil qui lui avait été fait à Paris, s'apprêtaient à fêter son retour à Amboise. Abd-el-Kader trouva donc réunis sur le seuil de la grande porte du château les principaux chefs associés à sa fortune. Mais, se bornant à saluer de la main ses deux khalifahs Sid-el-Hadj-Mustapha-ben-Thamy et Sy-Kaddour, il courut au-devant de sa vieille mère Zohra[1] qui l'attendait à la porte de son appartement. Après l'avoir embrassée avec émotion sur les deux épaules, il se prosterna humblement à ses pieds. Zohra s'empressa de relever son fils et de le conduire dans le salon d'honneur, où elle lui demanda la narration circonstanciée de son voyage. Abd-el-Kader fit asseoir sa mère, et, se tenant debout devant elle, satisfît à la demande avec tous les signes d'une respectueuse soumission. Au récit de la réception faite à son fils, le visage de Zohra se mouilla plusieurs fois de larmes. À peine sa narration terminée, Abd-el-Kader, prenant le bras de sa mère, la conduisît à la mosquée du château, où se trouvaient réunis tous ses compagnons, et, après avoir remercié Dieu d'avoir disposé en sa faveur le cœur des Français, il appela à haute voix ses bénédictions sur le Prince qui, non content de le rendre à la liberté, lui avait réservé un semblable accueil.

L'intervalle qui sépare le retour d'Abd-el-Kader à Amboise de son second voyage à Paris, où il arriva le 1er décembre suivant, fut occupé par les préparatifs du départ. Cependant l'émir devait, quoique éloigné de la capitale, trouver un ingénieux moyen de faire parvenir au prince Louis-Napoléon un témoignage public de sa reconnaissance. Les 21 et 22 novembre 1852, la France était appelée à décider si «la dignité impériale serait rétablie dans la personne et dans la famille de Louis-Napoléon.»

---

1. Zohra est morte à Damas au commencement de 1862.

Abd-el-Kader demanda à s'associer, lui et les siens, au grand acte qui allait s'accomplir.

Nos enfants, disait l'émir dans la lettre qu'il adressait au maire d'Amboise, nos enfants ont vu le jour en France ; vos filles les ont allaités ; nos compagnons, morts dans votre pays, reposent parmi vous, et le sultan, juste entre les justes, m'a rangé au nombre de ses enfants, de ses soldats, en me donnant un sabre de ses mains. Nous devons donc nous regarder aujourd'hui comme Français.

Le maire d'Amboise crut devoir accéder à la demande de l'émir ; seulement il fut décidé que les bulletins déposés par Abd-el-Kader et ses compagnons seraient recueillis dans une urne spéciale.

C'était le 22 décembre 1852.

Étrange destinée des choses humaines ! Il y avait vingt années, jour pour jour, qu'Abd-el-Kader avait été proclamé sultan dans la plaine de Ghris ! Qui eût pu lui faire prévoir alors, au milieu des cris de joie d'une foule en délire, des pétillements de la poudre saluant son pouvoir naissant, que vingt ans après, lui, prince musulman, après avoir fait une guerre acharnée à une nation chrétienne, il viendrait dans une cité française s'associer à l'acte qui élèverait au souverain pouvoir un prince chrétien dont il serait devenu le serviteur le plus dévoué !

Le 2 décembre 1852, au moment où l'Empereur faisait son entrée solennelle dans le palais des Tuileries, Abd-el-Kader était au bas de l'escalier d'honneur avec les grands fonctionnaires de l'État, pour saluer Napoléon III. L'Empereur, apercevant l'émir, se dirigea immédiatement vers l'ancien captif et lui serrant affectueusement la main :

«Vous le voyez, lui dit-il, votre vote m'a porté bonheur.»

Le 11 décembre, Abd-el-Kader partit définitivement d'Amboise pour Marseille, où il s'embarquait le 21 du même mois pour Constantinople, cinq ans moins deux jours après s'être remis entre nos mains au marabout de Sidi-Brahim. Il partait laissant derrière lui plusieurs épaves de sa famille dans les cimetières des châteaux de Pau et d'Amboise ; il partait, se rappelant la réparation accordée, et non l'injustice commise, car *«le bienfait avait été un lien jeté au cou de cet homme de cœur.»*

XX

BROUSSE ET DAMAS.

Constantinople. – Arrivée à Brousse. – La *diffa* du sultan Napoléon. – la *gada* d'Abd-el-Kader. – Sa vie à Brousse. – Tremblement de terre. – Voyage en France. – Le *Te Deum* pour la prise de Sébastopol. – Visite à l'Exposition universelle. – Arrivée à Damas. – Sa vie à Damas. – Sa situation vis-à-vis de la population musulmane. – Les chrétiens et le *hatti-humaïoun*. – Ahmed-Pacha. – Le complot. – Préparatifs de résistance. – Abd-el-Kader et M. Lanusse. – Les Moghrebins. – Croix et mitres. – Le massacre. – Là où est le drapeau de la France, là est la France. – L'offensive. – Kara ! mon cheval, mes armes ! – Sauvetage des chrétiens. – La maison de l'émir pendant le massacre. – Refuge à la citadelle. – Une lettre d'Abd-el-Kader.

Le 7 janvier 1853, Abd-el-Kader, accompagné de M. le commandant Boissonnet, arrivait à Constantinople à bord de la frégate le *Labrador*. Le lendemain, en touchant, après cinq ans, une terre musulmane, son premier acte fut de se rendre à la mosquée de Top-Hané, afin de remercier Dieu ; le second, de faire visite à M. le marquis de Lavalette, ambassadeur à Constantinople, afin de le prier de transmettre à l'Empereur ses actions de grâces. On aurait pu supposer que la population se serait portée avec empressement sur le passage d'un homme qui, pendant quinze ans, avait illustré l'islamisme et, au nom du principe religieux, soutenu contre les chrétiens une guerre mêlée de succès et de revers ; il n'en fut rien. Ni le vieux parti fanatique, ni les Turcs de la réforme ne daignèrent se déranger, non pas seulement pour saluer, mais même pour voir l'émir, et les plus simples bateliers du port n'éprouvèrent d'autre étonnement que celui du dérangement que l'on imposait aux kawas de l'ambassade pour faire honneur à Abd-el-Kader. En effet, qu'était-ce que l'Arabe, même le plus illustre, par rapport au plus infime représentant de la race d'Osman !

Après avoir obtenu une audience du sultan et assisté aux fêtes que M. le marquis de Lavalette donna en son honneur, Abd-el-Kader partit pour Brousse. Là, nous retrouvons l'émir tel que nous l'avons vu à Amboise, partageant sa vie entre la prière, l'étude et l'éducation de ses enfants, visitant les mosquées et les *zaouïas*, s'occupant des nombreuses victimes de la guerre ou de la politique, qui, après s'être compromises à son service, sont venues chercher un asile auprès de lui. Sans doute, l'Empereur a largement pourvu

aux besoins d'Abd-el-Kader en lui accordant un subside de 100 000 fr.; mais ce subside, partagé avec ceux de ses nombreux compagnons qui sont dans le besoin, est lui-même réduit par le grand nombre de misères à soulager. Cependant, malgré les charges qui pèsent sur lui, l'émir trouve encore moyen de disposer de sommes importantes pour des œuvres pies: réparations aux édifices religieux, présents aux mosquées, il pourvoit à tout; suivant, enfin, les exemples qu'il a reçus de son père, il distribue aux pauvres de nombreuses aumônes. Dans l'une de ces distributions, il se produisit un fait qui mérite d'être rapporté.

Les Arabes ont coutume de célébrer par des fêtes l'époque de la circoncision de leurs enfants. Le moment étant venu de procéder pour l'un des fils d'Abd-el-Kader à cette cérémonie religieuse, l'émir décida que les sommes destinées ordinairement à de fastueuses réjouissances seraient consacrées par lui à des œuvres de charité. En conséquence, il fit annoncer que sa maison serait ouverte pendant trois jours consécutifs à tous ceux qui auraient faim (et leur nombre est malheureusement considérable à Brousse); pendant trois jours, en effet, tout individu eut le droit de venir prendre part aux largesses qu'il distribuait. On vit alors Abd-el-Kader, circulant au milieu des groupes affamés qui lui prodiguèrent leurs bénédictions, apporter à ses convives des paroles de consolation. Mais, au lieu de s'approprier les remerciements qu'ils lui adressent:

«Mangez, ô mes frères! Mangez; mais remerciez Dieu et la main à qui vous êtes redevables de cette nourriture. Ce n'est pas moi qui vous la donne; c'est le sultan Napoléon qui m'a couvert du manteau de sa protection; qui, non content de me rendre à la liberté, m'a accordé les moyens de vivre, moi et les miens, au milieu de vous...; Mangez, ô mes frères! mangez la diffa[1] du sultan Napoléon.»

On ne saurait méconnaître combien noble et touchant est cet acte de l'ancien prisonnier d'Amboise, reportant à son libérateur les bienfaits qu'il répand autour de lui, et faisant bénir, à mille lieues de la France, le nom du Prince qu'il bénit lui-même.

Au milieu de la vie toute de prière et d'étude qu'Abd-el-Kader mène à Brousse, il n'oublie pas qu'il a promis à l'Empereur, auquel il ne pardonne pas sa préférence pour les chevaux anglais, de lui faire hommage de quelques échantillons de chevaux arabes des races pures du désert. Dans ce but, il envoie des agents au milieu du Diarbékir et de la Syrie pour acheter des produits dignes du prince auquel il les destine. Au mois de juillet 1854, trois magnifiques chevaux débarquaient à Marseille, sous la conduite de Bou-Klikha, l'un de ses plus vaillants hommes de guerre et de ses plus brillants cavaliers. Chacun d'eux portait une têtière sur laquelle étaient brodés en or des vers composés par Abd-el-Kader. En voici la traduction:

1. *Diffa*, repas offert à des hôtes.

Cheval bai.

Honorez-moi, ô sultan! et agréez-moi, car je suis un cheval de distinction. La blancheur de mes pieds et celle de mon visage égalent la blancheur du cœur de celui qui m'envoie vers vous.

Cheval alezan.

Ô sultan! qui avez surpassé les autres souverains par votre justice, votre force et votre bonté, j'ai la couleur de cet or que vous distribuez aux malheureux. Daignez me monter, et vous triompherez de vos ennemis.

Cheval bai clair.

Ô sultan! votre gloire est immortelle aux yeux des peuples et des rois. Je suis un cheval de race, et ma couleur est celle du feu au jour du combat.

Cependant la situation d'Abd-el-Kader à Brousse, au milieu de Turcs dont l'orgueil s'accommodait peu des honneurs rendus à un Arabe, n'était pas exempte de difficultés. Aimé, respecté par les hommes religieux et par les hommes de science, il était mal vu par les hommes de gouvernement, qui, sans doute, lui eussent créé des embarras s'ils n'avaient su quelle main puissante le protégeait de loin[1]. Abd-el-Kader était là, d'ailleurs, dans un centre étranger pour lui, au milieu d'individus parlant une langue différente, vivant d'une autre vie, ayant d'autres mœurs et surtout un autre rite. Lui, Arabe, isolé au sein d'une population composée de Grecs et de Turcs, il se résignait à souffrir, dans la crainte, s'il venait à solliciter un changement de résidence, de voir sa demande mal interprétée. Il supporta cette situation pendant près de deux années, plutôt que d'exposer un vœu qui, comme l'expérience l'a prouvé plus tard, eût été immédiatement réalisé. L'horrible tremblement de terre qui détruisit une partie de la ville de Brousse fournit enfin à Abd-el-Kader l'occasion de réclamer le changement qu'il désirait depuis si longtemps. Échappé, lui et les siens, au désastre de cette ville, il se rendit, quelques mois après, en France pour solliciter cette faveur.

Un autre danger l'y attendait, car, au moment où il débarquait à Marseille, Abd-el-Kader était frappé d'une atteinte de choléra. Sa constitution vigoureuse, bien qu'affaiblie par de longues souffrances, triompha de la violence du mal, et, quelques jours après, il put recevoir un certain nombre de chefs arabes qui retournaient à Alger, après avoir visité l'Exposition

1. Lors de l'arrivée d'Abd-el-Kader, le pacha de Brousse avait été invité à envoyer sa voiture pour prendre l'émir dans le petit port où il devait débarquer. Il paraît que cette invitation étonna beaucoup le pacha: «Pourquoi, dit-il, déranger mes chevaux pour un Arabe? Est-ce que des chameaux ne sont pas assez bons pour lui?» Mais l'invitation s'étant changée en ordre, le pacha de Brousse daigna déranger ses chevaux.

universelle. L'émir les accueillit avec bonté, exalta devant eux les bienfaits dont il avait été comblé par l'Empereur, et les convia à le servir fidèlement, ajoutant que maintenant qu'il avait été témoin de sa justice, il savait qu'ils n'avaient plus rien à craindre pour leur religion.

Nous avons hâte d'arriver à la page qui clôt pour le moment la vie politique ; aussi passerons-nous rapidement sur son voyage de 1855, nous bornant à en signaler deux épisodes : la présence de l'émir au *Te Deum* chanté à l'occasion de la prise de Sébastopol, et sa visite à l'Exposition universelle.

Abd-el-Kader se trouvait à Paris lorsque le télégraphe apporta la nouvelle que la cité reine de la mer Noire avait enfin succombé. Quelques jours après, l'Empereur se rendait à Notre-Dame pour remercier Dieu du succès de ses armées. M. le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, désirait que l'émir vint s'associer par sa présence aux actions de grâces que la France et son souverain allaient rendre à Dieu ; mais en même temps il craignait, d'une part, que la maladie dont Abd-el-Kader souffrait encore, de l'autre, que la rigueur de ses principes religieux ne missent obstacle à ce qu'il assistât aux pompes du culte chrétien. M. le maréchal voulut bien nous charger d'exprimer à l'émir et son vœu et sa volonté de ne point contrarier ses sentiments religieux. Lorsque nous lui eûmes exposé l'objet de notre mission :

«Penses-tu, dit-il, que je fasse plaisir au sultan si je vais à la mosquée des chrétiens ?

— Sans aucun doute.

— Alors, j'irai.»

Ceux qui étaient présents au *Te Deum* chanté en l'honneur de la prise de Sébastopol se rappelleront l'effet immense produit par l'arrivée inattendue d'Abd-el-Kader, pâle, défait par la maladie, pouvant à peine se soutenir, et entrant à Notre-Dame appuyé sur le bras de M. le commandant de Fénelon, l'un des officiers d'ordonnance de M. le ministre de la Guerre. De son côté, le peuple, qui a un instinct merveilleux pour tout comprendre, fut touché de voir cet ancien ennemi de la France s'associer aux joies de ses triomphes, et à la sortie de l'église il le remercia par une ovation chaleureuse.

Quelque temps après, Abd-el-Kader se rendit à l'Exposition universelle. Une émotion visible se manifesta sur ses traits lorsqu'il pénétra dans l'immense galerie du bord de l'eau. En voyant fonctionner sous ses yeux ces innombrables machines qui centuplaient, avec une admirable perfection, le travail de l'homme :

«Ce lieu, dit-il, est le palais de l'intelligence animé par le souffle de Dieu.»

Les machines qui attirèrent le plus son attention furent celles qui se rapportent au travail du fer en général, les métiers à tisser, les machines à coudre. Longtemps il s'arrêta devant l'exposition des produits de l'Algérie et enfin devant les diamants de la couronne : «Ils sont bien beaux, dit-il, mais celle qui les porte les embellit encore.»

Abd-el-Kader, autorisé par l'Empereur à échanger la résidence de Brousse pour celle de Damas, partit de Marseille sur un bâtiment qui, après l'avoir conduit à Constantinople, devait attendre qu'il eût achevé ses préparatifs pour le mener à Beyrouth. Il arriva à Damas au commencement de décembre 1855, suivi d'environ 110 personnes, parmi lesquelles sa famille figurait pour 27. À ce nombre se joignirent, peu de temps après, une centaine d'individus qui, n'ayant pu profiter, lors de son départ de Brousse, du bâtiment qui avait été mis à sa disposition, vinrent le retrouver par la voie de terre. L'émir entraînait donc à sa suite 200 Moghrebins environ ; mais, à son arrivée à Damas, il en trouva 500 autres déjà réunis ; c'étaient ceux qui avaient suivi dans son exil son ancien khalifah, Ben-Salem, lorsqu'en 1847 il fit sa soumission à la France. À ce premier groupe s'adjoignirent bientôt un certain nombre d'anciens soldats, qui, après l'avoir servi en Algérie, accoururent le retrouver dans sa nouvelle résidence et s'établir sur des terres achetées par lui, ou louées par eux dans les environs de la ville. On peut donc entrevoir, dès ce moment, comment, au mois de juillet 1860, Abd-el-Kader pourra disposer d'une force de onze à douze cents hommes, à l'aide desquels il accomplira la mission de salut que la Providence lui réservait.

À son arrivée à Damas, l'émir s'attacha à bien prouver aux Turcs qu'il ne s'occupait pas, et ne voulait pas s'occuper, des affaires politiques. Sa vie, il la passe dans les mosquées, dans des conférences avec des *tholbas* ou dans des lectures assidues ; il se consacre en même temps à l'éducation de ses quatre fils aînés, Sy-Mohammed, Sy-Mahhi-ed-Dîn, Sy-el-Hachemy et Sy-Brahim, âgés aujourd'hui : le premier de vingt-quatre ans, le second de vingt-deux, le troisième de dix-sept, le quatrième enfin de treize ans. À Damas, comme à Toulon, comme à Pau, comme à Amboise, l'emploi de son temps est réglé heure par heure ; il ne quitte ses livres que pour se rendre à la mosquée au premier chant du *Moueddîn* ; il ne quitte la mosquée que pour retourner à ses livres. Une vie aussi exemplaire devait attirer sur l'émir l'affection et le respect des uns, la jalousie des autres.

Les musulmans de Syrie ont une sorte de vénération pour les musulmans du Moghreb, qu'ils considèrent, non sans raison, comme observateurs plus scrupuleux des prescriptions du Koran. Il était naturel que cette vénération s'accrût à l'égard d'Abd-el-Kader, à raison de sa triple qualité de descendant du Prophète, de *thaleb* distingué, de guerrier *moudjahed*. La classe instruite et religieuse vit donc avec joie son arrivée à Damas ; elle l'accueillit avec de grands honneurs et se porta même à sa rencontre, en dehors de la ville, pour lui demander sa bénédiction. Le respect qu'Abd-el-Kader dut d'abord à sa seule réputation s'augmenta bientôt chez la classe lettrée lorsqu'elle put se convaincre, par ses premiers rapports avec l'émir, que pas un seul *thaleb* de Damas ne possédait une érudition plus vaste, notamment dans tout ce qui se rapporte aux commentaires du Koran et du *Hadits* (tradition). Cette

conviction détermina les principaux *tholbas* à le prier de leur faire un cours, qui ne tarda pas à être suivi par plus de cent lettrés avides de recueillir sa parole, ses enseignements et d'entendre cette éloquence naturelle qui exerçait sur les Arabes d'Algérie une influence si considérable. Mais la condescendance de l'émir au désir qui lui avait été manifesté, si elle eut pour résultat de lui gagner les hommes de science, eut en même temps pour conséquence de lui aliéner les hommes du culte, dont l'amour-propre fut blessé de voir déserter leur enseignement théologique au profit du sien.

Au moment où va se dérouler la scène terrible dans laquelle Abd-el-Kader jouera le principal rôle, on peut dire qu'à son égard la population de Damas est divisée en deux camps. Les uns, entraînés par le respect et par la reconnaissance, exaltent Abd-el-Kader : ce sont les savants ; les autres, jaloux d'entendre toujours vanter la science de l'émir, éprouvent à son égard une animosité mal contenue : ce sont les hommes qui appartiennent à l'enseignement religieux et, par conséquent, au culte. Quant aux Turcs, rendus à la tranquillité par cette vie passée au milieu des livres et de la prière, bien assurés qu'ils n'ont rien à redouter pour eux de l'influence que l'ancien sultan exerce sur les Moghrebins, ils se sont résignés à la subir.

Nous approchons de la date fatale du 9 juillet 1860 ; mais avant d'arriver aux scènes lugubres qui pendant neuf jours ensanglantèrent Damas, il est nécessaire de remonter en arrière pour bien comprendre la cause, jusqu'ici mal expliquée, selon nous, du massacre dont la Syrie à été le théâtre.

Depuis plus d'un siècle le Liban, peuplé en grande majorité de Maronites, dans la partie nord ; de Druzes mêlés à des Maronites, dans la partie sud, placé sous le patronage de la France en vertu de capitulations anciennes, échappait presque complètement au gouvernement turc, qui n'avait sur la montagne qu'un pouvoir de suzeraineté, mais non de fait. On peut se rappeler, comme preuve de ce que nous avançons, que jusqu'en 1840, l'émir Bechir exerçait encore dans toute cette portion de la Syrie comprise entre Tripoli, au nord, Damas, à l'est, et Saint-Jean-d'Acre, au sud, une influence contre laquelle étaient venus constamment se briser les efforts de Constantinople.

Dès avant l'année 1830, cette situation avait provoqué des réclamations de la part du gouvernement turc, qui les avait vues constamment repoussées au nom des immunités que la population chrétienne avait prescrites à son avantage. Pour ressaisir une influence qu'elle ne croyait pouvoir reconquérir sans une commotion, la Porte ne vit d'autre moyen que d'entretenir le trouble dans la montagne, de susciter les haines des Maronites contre les Druzes, et celle des Druzes contre les Maronites, afin d'amener des collisions et de prouver ainsi à l'Europe la nécessité de faire cesser un protectorat qui, en gênant l'action du pouvoir suzerain, le mettait dans l'impossibilité d'intervenir d'une manière efficace pour rétablir l'ordre troublé. La Turquie espérait qu'en patientant, il finirait par se produire des événements dont elle

saurait tirer parti dans ce sens. Telle a été, depuis plus de trente années, la politique constante de la Porte vis-à-vis du Liban ; nous allons en voir découler les terribles conséquences[1].

Cependant cette politique subit dans sa marche un temps d'arrêt, qui fut suivi lui-même d'une réaction dont le gouvernement turc sut habilement profiter pour reprendre l'exécution de ses projets.

En 1831, Méhémet-Ali, pacha, puis vice-roi d'Égypte, s'empara de la majeure partie de la Syrie, et notamment de Damas. Ce prince avait pour ministre et pour favori un chrétien appartenant au rite grec schismatique : c'était Hanna-Bey. Grâce à l'influence de ce personnage, les chrétiens des villes, placés depuis plusieurs siècles dans des conditions d'ilotisme, et réduits à l'état de parias, obtinrent quelques adoucissements à leur triste situation. Les vexations dont ils avaient été si longtemps victimes cessèrent, un évêché fut établi à Damas, ils purent enfin construire des églises et procéder publiquement aux cérémonies du culte.

Les chrétiens, pour leur malheur, ne surent pas jouir avec réserve des concessions qui leur étaient faites ; ils crurent pouvoir relever la tête sans danger, se montrèrent fiers, arrogants vis-à-vis des musulmans dont ils espéraient n'avoir plus rien à redouter, ils ravivèrent ainsi des haines dont le gouvernement turc sut tirer avantage.

En effet, avec 1840, devait s'éteindre l'autorité de Méhémet-Ali sur la Syrie et, avec cette autorité, les jours de tolérance. À peine les troupes du vice-roi eurent-elles quitté le pays, qu'une réaction éclata contre les chrétiens de Damas et se traduisit en massacres qui, par suite d'un mot d'ordre donné, frappèrent seulement les Grecs schismatiques dont les musulmans avaient eu à se plaindre davantage, parce que, sans doute, ils avaient été plus directement protégés.

La Syrie évacuée, la question du Liban, suspendue pendant huit années, se présentait de nouveau, et, il faut bien le reconnaître, elle se présentait dans des conditions favorables à la politique turque, puisque la France étant exclue momentanément du concert européen, la Russie, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse allaient avoir à régler cette question en dehors de la puissance protectrice. Le gouvernement turc était trop adroit pour réclamer une main-mise complète et immédiate sur la Montagne ; il ne commit pas cette faute. Lui dont l'habileté a toujours consisté dans la patience, il comprit qu'une nouvelle étape était nécessaire pour qu'il pût arriver à son but définitif ; qu'il lui serait plus facile d'obtenir l'adhésion des puissances à une organisation mixte qu'à une organisation ayant un caractère tranché ; qu'enfin, pourvu que celle qui serait adoptée lui permît de fomenter des discordes dont il pourrait tirer des arguments afin d'arriver à la domination absolue du Liban, il ne saurait, pour le moment, demander davantage.

1. On verra tout à l'heure, dans les documents diplomatiques que nous produirons, la preuve de faits que nous sommes forcé de laisser, pour le moment, à l'état d'assertion.

La rentrée de la France dans le concert européen vint offrir à la Porte le prétexte de l'organisation dont elle avait besoin pour ses projets ultérieurs. Cette organisation consistait à établir dans le Liban, au lieu et place du pouvoir unique qui seul avait su maintenir la tranquillité au sein de populations hétérogènes et hostiles, deux pouvoirs juxtaposés, placés sous l'autorité du pacha de Beyrout, et dont l'un commanderait dans la partie nord occupée par les Maronites; l'autre, dans la partie sud, où cette population se trouve mêlée à celle des Druzes. Dans la première zone, ce pouvoir devait être exercé par des chefs maronites; dans la seconde, par des chefs druzes qui se trouveraient par conséquent avoir des Maronites parmi leurs administrés. On présenta cette organisation à la France comme une concession qui était faite à son ancien protectorat; mais, en réalité, on obtenait ainsi cette organisation rêvée qui donnait aux pachas toute facilité pour susciter les explosions d'hostilité dont le gouvernement pourrait avoir besoin; afin de prouver que les populations du Liban étant ingouvernables, il fallait renoncer aux anciennes capitulations qui avaient attribué à la France le protectorat des chrétiens de la Montagne.

Les conséquences de cette politique ne se firent pas attendre. Sans rappeler un grand nombre de collisions partielles éclatant presque périodiquement entre les Druzes et les Maronites de la partie sud, nous nous bornerons à signaler le grand massacre de 1845, qui coûta la vie à plusieurs milliers de chrétiens. Depuis cette époque, l'histoire du Liban ne présente plus, il est vrai, d'exemple de ces formidables tueries, mais on y voit se produire ces combats de village à village, ou de district à district, qui, sans sortir de la catégorie des rencontres dont les pays arabes sont fréquemment le théâtre, prouvaient au besoin la persistance d'un antagonisme de race dont un pouvoir vigoureux eût pu seul arrêter l'essor.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'au moment de l'expédition d'Orient. Pendant les dix années qui venaient de s'écouler, les chrétiens de Syrie et notamment ceux des villes, encore sous l'impression des massacres de 1845, n'avaient pas fourni au gouvernement turc de nouveaux prétextes pour compléter la destruction des franchises dont ils jouissaient; mais lorsqu'ils virent nos aigles s'élancer vers les rives du Bosphore, impatients de tirer vengeance des injures dont ils avaient été victimes, ils se mirent à tourner en ridicule la Turquie réduite à réclamer l'appui des armées européennes. Ils annoncèrent hautement le démembrement de cet empire, le passage des musulmans sous la domination des États chrétiens, et, suivant leurs aspirations, se plurent à attribuer aux principales puissances belligérantes telle ou telle partie de l'empire ottoman. Tandis que les Grecs disposaient de l'Asie Mineure en faveur de la Russie, les Maronites se donnaient à la France, et proclamaient leur prochaine délivrance. Il n'en fallait pas davantage pour enflammer les passions des musulmans, et, sans aucun doute, ils n'auraient pas ajourné leur vengeance, si la présence de nos flottes et le voisinage de

nos armées ne leur eussent fait craindre une répression immédiate. D'ailleurs, le gouvernement turc était trop absorbé lui-même par les complications d'une guerre dont son existence même était l'enjeu, par la nécessité de s'affirmer aux yeux de l'Europe ; pour profiter de l'émotion des musulmans et de leur surexcitation contre les chrétiens ; ce qu'il devait chercher avant tout, dans un semblable moment, c'était la tranquillité des provinces.

Sébastopol tombée, les chrétiens purent reconnaître combien la conduite qu'ils avaient tenue pendant la guerre était, pour eux, grosse de périls. Nos troupes reprenaient, en effet, le chemin de la France sans songer à occuper une partie quelconque de l'empire ottoman, et laissaient à la diplomatie le soin d'obtenir, comme prix du sang qu'elles avaient versé pour la Turquie, quelques améliorations dans la condition si triste de leurs coreligionnaires d'Orient. Dès ce moment, les rôles se trouvaient intervertis ; c'était aux Turcs à rendre insulte pour insulte aux chrétiens ; à ces derniers à reprendre leur ancienne position d'infériorité vis-à-vis du peuple dominateur. Toutefois la vengeance paraissait devoir se borner à des paroles, lorsque parut le *hatti-humaïoun* (décret impérial) qui relevait la condition des chrétiens sujets de la Turquie, les appelait à faire partie de l'armée, substituait à l'impôt de rachat les impôts payés par les musulmans, admettait leur témoignage juridique, les déclarait enfin aptes aux emplois. Ce décret produisit dans tout l'empire une émotion et un mécontentement profonds, raviva la jactance des uns, la colère mal éteinte des autres, excita les passions partout, et principalement en Syrie.

En présence des accusations lancées contre lui, le gouvernement crut avoir besoin de se justifier vis-à-vis des musulmans d'un acte dont il n'avait sans doute pas prévu tout l'effet ; et pour se disculper, il le fit représenter par ses pachas comme une concession qui lui avait été arrachée par les puissances chrétiennes. Mais cette concession avait été rendue publique ; il était donc impossible pour la Porte de revenir sur un fait accompli, à moins qu'en tolérant des résistances, en autorisant des protestations, en suscitant enfin partout une agitation contre le *hatti-humaïoun*, elle ne parvînt à démontrer aux puissances intervenues au traité de Paris l'impossibilité d'exiger l'observation rigoureuse d'une charte qui pouvait compromettre la sécurité de l'empire, et faire renaître la question d'Orient.

On ne saurait douter que des ordres aient été adressés dans le sens d'une agitation à produire ; seulement, pour le malheur des chrétiens, ils furent interprétés par des fonctionnaires *beaucoup trop zélés*. Le gouvernement ne voulait que des témoignages de mécontentement contre le *hatti-humaïoun* ; quelques pachas, et notamment celui de Damas, jurèrent qu'en fomentant un massacre ils pourraient offrir à leur gouvernement une démonstration bien plus concluante contre le décret impérial.

Ce n'est pas nous, au surplus, qui portons cette accusation ; c'est non-seulement lord Dufferin, membre de la Commission internationale de

Beyrout, écrivant à lord Russell ces mots bien dignes d'attention: «Telles ont été les instructions du gouvernement turc à ses agents, qui «les ont *peut-être* exagérées. LE JEU *a été forcé et cela a fait* SCANDALE;» c'est encore la Commission internationale tout entière formulant son opinion dans une note remise à Fuad-Pacha, envoyé en Syrie, après le massacre, avec les pleins pouvoirs du Sultan:

«Les soussignés[1], après avoir pris connaissance des pièces du procès des fonctionnaires ottomans et druzes détenus à Beyrout, croient devoir se borner à constater que de ces pièces *il ne résulte aucune circonstance atténuante de nature à établir avec certitude que les fonctionnaires et officiers ottomans ne sont pas responsables, en principe, des événements qui ont ensanglanté la Montagne et amené le massacre de six mille chrétiens*[2]. Dans la pensée des quatre commissaires de France, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, *cette responsabilité continue*, ils ont regret à le dire, *à peser sur les agents de l'autorité ottomane au moins autant que sur les plus coupables des chefs druzes*, et la différence des châtiments infligés aux uns et aux autres[3] ne trouve pas à leurs yeux une justification suffisante dans les pièces du procès soumises à leur examen. En conséquence, les soussignés, etc.»

Il doit donc paraître hors de contestation, en présence de la lettre de lord Dufferin corroborée par la note ci-dessus, que des instructions ont été données par le gouvernement turc dans le sens d'une agitation à organiser contre le *hatti-humaïoun*; nous allons voir comment elles ont été interprétées, et exécutées par le pacha de Damas[4].

Le 5 mars 1860 (quatre mois par conséquent avant le massacre), Ahmed-pacha, gouverneur de cette ville, réunit, dans son palais, et sous sa présidence, un certain nombre de personnages dont l'assistance lui était nécessaire pour l'exécution de ses projets. Parmi eux figuraient: Ismaïl Ould-el-Atrach et Saïd-bey Djemblat, chefs des Druzes, Khatar-bey, et le muphti de Damas. C'est dans ce conseil que fut arrêté le plan général du complot. Il fut décidé que l'on en finirait une fois pour toutes avec les chrétiens au moyen d'un massacre; que ce massacre commencerait *le 12 mars*; qu'il aurait lieu simultanément dans le Liban et dans le district de Damas.

---

1. M. Béclard, pour la France; lord Dufferin, pour l'Angleterre; M. de Rehfues, pour la Prusse; M. Novikow, pour la Russie.

2. Dans le Liban seulement, car à Damas il y a eu plus de huit mille victimes.

3. Cette différence de châtiments dont se plaint la Commission prouverait, à elle seule, la culpabilité du gouvernement turc.

4. M. Canaris, consul de Grèce, étant venu reprocher, pendant le massacre même, à Ahmed-pacha son abstention et celle de ses troupes, lui déclara qu'il jouait sa tête. Ahmed, pour toute réponse, frappa à deux reprises sur sa poitrine, à l'endroit où se place le porte feuille : «Je suis tranquille,» dit-il.

M. Canaris ayant déposé de ce fait devant la commission de jugement, Fuad-pacha, qui la présidait, demanda à Ahmed à quoi il avait voulu faire allusion par ces mots et par ce geste:

«J'ai fait, répondit-il, allusion à ma conscience.»

Ismaïl Ould-el-Atrach et Saïd-bey Djemblat reçurent pour mission de le diriger dans la partie de la Montagne qui leur était soumise et Ahmed-Pacha dans le chef-lieu de son gouvernement, ce qui devait lui être facile avec le concours de tous les voleurs et de tous les coupeurs de routes auxquels certains quartiers de cette vaste cité servent d'asile. Une fois la partie engagée, Homs, Beyrout, Latakié. Tripoli, Alep ne pouvaient manquer de suivre l'impulsion donnée; on ne s'en inquiéta même pas.

Mais un homme devait se rencontrer auquel Dieu avait réservé la glorieuse mission, sinon de déjouer ce complot, du moins d'en entraver l'exécution. Malgré le secret juré, quelques personnes ont dû être mises au courant de ce qui se prépare; des bruits vagues ont commencé à circuler; ils sont parvenus jusqu'à Abd-el-Kader. Ces bruits étranges appellent son attention, car certaines circonstances, inexplicables sans eux, viennent les confirmer. Il n'y avait pas un moment à perdre; l'émir se rend immédiatement auprès de M. Lanusse, gérant du consulat de France en l'absence du titulaire en congé, et lui communique ce qu'il vient d'apprendre. Ému d'une révélation aussi grave, M. Lanusse jugea qu'il y avait lieu de convoquer instantanément le corps consulaire afin d'aviser aux mesures à prendre. Il fut décidé dans cette conférence que les consuls allaient se rendre auprès d'Ahmed-pacha afin de porter à sa connaissance les bruits qui leur étaient parvenus, et le mettre en demeure de prendre des mesures, pour garantir la sécurité des chrétiens. Ils ne se doutaient pas qu'ils s'adressaient à l'organisateur même du complot!

Le gouverneur les accueillit avec la plus grande cordialité, qualifia de chimériques tous les renseignements qui leur avaient été donnés, railla plaisamment leur crédulité, et finit en déclarant qu'ils pouvaient compter et sur ses troupes et sur lui.

Les consuls sortirent complètement rassurés. À défaut d'autre, leur démarche eut au moins pour résultat de faire ajourner le moment d'abord fixé pour le massacre, car, à peine demeuré seul, Ahmed dépêcha des courriers à Ismaïl Ould-el-Atrach et à Saïd-bey Djemblat pour en contremander l'exécution dans le Liban.

L'accueil sympathique qui venait de leur être fait, les affirmations qu'ils avaient reçues convainquirent les consuls, et M. Lanusse le premier, qu'il y avait eu erreur; et ils rentrèrent dans leur tranquillité habituelle.

Le complot, un instant suspendu, n'en continuait pas moins à s'organiser. Seulement, l'expérience du passé avait démontré aux chefs qu'ils devaient prendre des précautions plus grandes afin de se mettre à l'abri de toute indiscrétion ultérieure; ils agirent en conséquence.

Cependant, vers le milieu du mois de mai, des bruits analogues à ceux qui s'étaient produits une première fois parvinrent à l'émir. Quelques tentatives avaient été faites auprès d'un certain nombre de Moghrebins pour les amener à entrer dans le complot; ils étaient accourus en informer leur

maître, qui leur avait donné l'ordre de répondre aux incitations qui leur étaient adressées. C'était par eux qu'Abd-el-Kader avait connu la reprise de l'ancien projet et, comme précédemment, il s'était empressé de communiquer ses renseignements à M. Lanusse.

Le consul intérimaire de France convoqua une seconde fois ses collègues, et leur demanda de faire une nouvelle démonstration auprès du gouverneur. Des objections furent soulevées par plusieurs contre cette proposition: «Comment croire à un danger avec une garnison semblable à celle de Damas? Le mouvement, en supposant qu'il y en eût un, serait comprimé dès sa naissance. N'avaient-ils pas été témoins de l'accueil et des promesses du pacha? Ne serait-ce pas enfin l'indisposer que de mettre en doute sa parole et ses assurances?»

M. Lanusse insista néanmoins; il convint de ce que ces raisons avaient de spécieux: «Mais, enfin, ajoutait-il, admettons que je sois dans l'erreur; les inconvénients de la démarche que je réclame de vous seront bien peu de chose, en présence de vos éternels regrets si malheureusement je ne me trompais pas.» Ces observations rallièrent la majorité; une seconde visite du corps consulaire au gouverneur eut lieu, et, comme la première fois, si elle eut pour résultat une réponse tranquillisante d'Ahmed-pacha, elle amena aussi un second contre-ordre au massacre qui avait été ajourné aux derniers jours du mois de mai.

Trois semaines ne s'étaient pas écoulées que de nouveaux renseignements parvenus à l'émir, transmis par lui à M. Lanusse et, par ce dernier, au corps consulaire, signalèrent comme imminente l'explosion du complot. Cette fois les détails étaient plus précis; mais, en présence d'une double démarche dont l'expérience avait fait reconnaître l'inutilité, puisque, malgré l'annonce du massacre deux fois répétée, aucun trouble ne s'était produit, les consuls refusèrent de s'associer à une troisième démonstration. Peu s'en fallut même que M. Lanusse ne fût traité de monomane et de visionnaire. Dès ce moment, Abd-el-Kader et le gérant du consulat de France comprirent qu'ils n'avaient plus à compter que sur eux seuls pour faire face au danger : ils s'y préparèrent. Il fût convenu, d'une part, que l'émir donnerait l'ordre à 7 ou 800 des Algériens établis dans les environs de Damas d'entrer dans la ville, par petits groupes, de se joindre à 300 Moghrebins qui y étaient déjà fixés, et de se tenir constamment à sa disposition; de l'autre, que le consul de France se réserverait le soin de pourvoir ces soldats improvisés des armes à l'aide desquelles ils allaient avoir à combattre au nom de la civilisation. Dans cette circonstance, et en présence d'un danger affirmé par Abd-el-Kader, nié par ses collègues, mais que sa conviction lui montrait immense, M. Lanusse ne craignit pas d'engager sa responsabilité dans des proportions considérables, et d'user de la latitude que le gouvernement français accorde à ses agents diplomatiques de disposer, pour des cas imprévus, pour des cas que nous appellerons suprêmes, d'un crédit illimité.

Pendant plusieurs jours consécutifs, il fit acheter en secret toutes les armes que l'on put se procurer. Cette décision qui, en cas d'erreur, devait avoir de graves conséquences pour son avenir, sera à l'éternel honneur de M. Lanusse. Sans doute, Abd-el-Kader occupera la plus grande page dans l'histoire du massacre de Damas; mais, à côté de la sienne, il y en aura une bien belle encore pour le gérant du consulat de France.

En attendant le moment prévu de la lutte, Abd-el-Kader voulut profiter de la présence à Damas des serviteurs qu'il y avait fait entrer, pour porter au milieu des masses populaires des paroles de paix. En conséquence, il donna l'ordre à ses Moghrebins de se répandre dans les groupes, de parcourir les bazars et les cafés, et d'user de l'ascendant que devait leur assurer la qualité d'anciens combattants de la guerre sainte pour condamner, au nom de la religion, tout acte criminel contre les individus professant un culte différent. Lui-même se rend auprès des muphtis et des imams pour obtenir d'eux qu'ils fassent descendre du haut de la chaire quelques mots de tolérance; vains efforts! Il est à peine reçu poliment par ces hommes qui, envieux de sa supériorité, ne peuvent en outre lui pardonner les froissements qu'il a fait involontairement subir à leur amour-propre.

Pendant que l'émir tentait cette démarche, M. Lanusse en faisait une dernière auprès d'Ahmed-pacha. Abandonné par le corps consulaire, tourné presque en ridicule à l'occasion de ses perpétuelles annonces de massacre, mais plus que jamais certain du bien-fondé de ses craintes, le gérant du consulat de France prit la détermination de se rendre seul auprès du gouverneur; il lui prouva par ses paroles, plus encore peut-être par ses réticences, qu'il savait des choses qu'il ne voulait pas dire, et, par son énergique assurance, parvint à [en] imposer au pacha. On assure qu'à la suite de cette visite, Ahmed, effrayé du danger de son entreprise, de la responsabilité que l'Europe ne manquerait pas de faire peser sur lui, envoya des courriers à Ismaïl Ould-el-Atrach et Saïd-bey Djemblat pour contremander une troisième fois l'exécution de leur commune décision: mais il était trop tard. Au jour et à l'heure convenus, les deux chefs avaient donné le signal dans le Liban; un conflit entre quelques enfants maronites et druzes en avait fourni le prétexte : le meurtre et l'incendie dévastaient la montagne.

Qu'allait faire Ahmed-pacha? arrêterait-il l'exécution de la partie du complot qu'il s'était réservée? abandonnerait-il ses complices à eux-mêmes? utiliserait-il, au contraire, la fermentation que commençait à produire, au milieu de la population musulmane de Damas, l'annonce des massacres du Liban, pour la lâcher sur la population chrétienne? Ce fut à ce dernier parti qu'il s'arrêta, et ce parti ne manquait pas d'adresse, car, de cette manière, le gouverneur semblait subir un mouvement qu'il avait produit lui-même. Seulement, à Damas comme dans le Liban, il fallait un prétexte: il ne s'agissait plus que de le trouver.

Le 8 juillet 1860, des dessins informes représentant des croix et des mitres furent figurés sur le pavé des rues de Damas. Sous quelle instigation? C'était sans doute le secret d'Ahmed-pacha. Toujours est-il que l'idée, une fois suggérée, fut imitée par plusieurs, par des enfants surtout, qui se livrèrent à l'égard de ces signes vénérés du christianisme aux insultes les plus grossières, et nous pouvons ajouter les plus dégoûtantes. Lorsqu'un chrétien venait à passer, ces insultes redoublaient en sa présence; on le forçait à piétiner sur la croix; résistait-il, il se voyait outrageusement frappé.

Les chrétiens élevèrent la voix pour se plaindre; leurs plaintes devaient être d'autant mieux écoutées, qu'elles étaient plus impatiemment attendues. En effet, le 9 juillet au matin, parut un ordre du pacha portant, d'une part, que les musulmans qui s'étaient livrés sur des chrétiens, c'est-à-dire sur des hommes qui, depuis le *hatti-humaïoun*, se trouvaient leurs égaux, à des voies de fait condamnables, seraient punis de la bastonnade; de l'autre, qu'une insulte publique ayant été faite à une religion protégée par le même décret impérial, une réparation publique lui était due, et qu'en conséquence *les rues salies par les ordures lancées sur les croix seraient lavées par des musulmans.*

Une telle proclamation, dans un semblable moment d'effervescence, était, il faut le reconnaître, un chef-d'œuvre d'infernale habileté; car, destinée en apparence à donner une satisfaction à l'Europe, elle montrait aux musulmans, habitués à considérer les chrétiens comme des êtres inférieurs, les conséquences du *hatti-humaïoun* qui déjà excitait toutes leurs colères. Conformément à cet ordre, quelques individus sont saisis et soumis au bâton. L'émotion produite par ces exécutions se communique aussitôt de rue en rue, de maison en maison; la populace fanatisée accourt; elle est excitée par les hommes qui sont au fait du complot: «Des musulmans frappés, punis pour avoir insulté quelques chrétiens maudits, s'écrie-t-on de toutes parts, nous ne permettrons pas un acte aussi monstrueux! Aux armes! mort aux chrétiens!»

Il était environ midi, heure habituelle de la sieste, lorsque tout à coup de grands cris retentissent dans la direction de Bab-Thouma[1]; à ces cris répondent les éclats de la fusillade, tandis que, dans le lointain, des torrents de fumée s'élèvent au milieu d'un ciel incandescent et annoncent que l'œuvre de destruction est commencée. De tous côtés, on entend dans les rues les pas précipités des malheureux qui, fuyant devant des hordes acharnées à leur proie, cherchent à gagner, soit la demeure d'Abd-el-Kader, comme s'ils prévoyaient le rôle que va jouer l'émir pendant le massacre, soit quelque consulat, car ils espèrent dans la sauvegarde inviolée jusque-là du drapeau européen. Mais bientôt les consulats eux-mêmes ne seront plus à l'abri de la fureur des assassins. Ceux de France, de Russie, des États-Unis, de Grèce auront l'honneur d'être pillés ou incendiés les premiers, tandis que,

---

1. *La porte de Thomas*. C'est le quartier des chrétiens.

seul entre tous, celui de la Grande-Bretagne subira l'injure d'une exception qui impressionnera douloureusement l'opinion publique en Europe.

Aux premiers cris d'alarme, Abd-el-Kader réunit une poignée de Moghrebins qui se trouvent auprès de lui, et, sous la conduite de son fidèle Kara-Mohammed et de Mohammed-bel-Kheir, il les dirige sur le consulat de France avec mission de le protéger, et de se faire tuer au besoin jusqu'au dernier pour le défendre. De sa personne, l'émir, suivi de quelques serviteurs, cherche à gagner la demeure du muphti auprès duquel il veut faire, au nom de leur commune religion, une suprême tentative en faveur des chrétiens. En vain s'efforce-t-il d'arriver jusqu'à lui ; la réponse qui l'accueillit fut que le *muphti dormait.*

Mais, au fur et à mesure que les Moghrebins viennent le rejoindre, Abd-el-Kader reçoit des renseignements de plus en plus effrayants sur la situation générale de Damas. Il apprend que les troupes restent consignées dans la citadelle, que la populace tout entière est dans la rue, qu'elle massacre impitoyablement les chrétiens et brûle leurs maisons. Il ne s'agit donc pas d'une simple émeute, comme il a pu l'espérer, mais d'un égorgement général auquel l'autorité prête la main. Dès lors, sa pensée se reporte vers le représentant de la France, dont l'hôtel attaqué une première fois et protégé par Kara et ses 40 Moghrebins, va se trouver enveloppé par le flot qui monte, et menace de l'emporter avec ses défenseurs. Abd-el-Kader se dirige en toute hâte vers le consulat, et après avoir porté à la connaissance de M. Lanusse les premières informations qui lui sont parvenues :

«Maintenant, lui dit-il, écoute et pèse bien mes paroles : moi vivant, un seul de mes Moghrebins vivant, on ne touchera pas à ta personne, car je suis responsable de toi vis-à-vis de celui qui m'a fait libre. Le danger grandit ; je dois donc agrandir les moyens de défense. Si tu persistes à demeurer ici, tu m'obliges à diviser les forces dont je dispose ; si tu consens, au contraire, à devenir mon hôte, je puis appliquer à secourir les chrétiens les soldats que j'emploierais à te protéger. Tu m'as dit toi-même : là où est le drapeau de la France, là est la France. Eh bien ! emporte avec toi ton drapeau, plante-le sur ma demeure, et que la demeure d'Abd-el-Kader devienne la France.»

En présence de sentiments aussi nobles, appuyés de considérations aussi puissantes, il n'y avait pas à hésiter pour M. Lanusse. Dans les circonstances où l'on se trouvait, qu'importait l'hôtel d'un consul ! Ce qu'il fallait, c'était sauver des hommes. Le gérant du consulat de France ne balança pas en effet ; il fit amener son pavillon, et bientôt après le drapeau tricolore flotta sur la maison d'Abd-el-Kader. L'émir, à son retour, trouva réunis le reste de ses Moghrebins accourus, comme ils en avaient reçu l'ordre, au premier signe du danger, un certain nombre de chrétiens fugitifs, plusieurs consuls et notamment ceux de Russie, d'Amérique et de Grèce.

Mais contre une populace fanatisée, contre les contingents du dehors venant à chaque minute augmenter le nombre des égorgeurs du dedans, qu'allait faire Abd-el-Kader ? On pouvait bien admettre sans doute (et réduit à ces proportions son rôle eût encore été bien beau) qu'à l'aide des 1 100 hommes dont il disposait, il arrivât à défendre contre la multitude, lui, les siens, les consuls, les chrétiens qui avaient trouvé un asile dans sa maison ; mais ne devait-on pas considérer comme une folie l'idée de prendre, avec l'appui d'une poignée de soldats, l'offensive vis-à-vis du massacre ? Cette folie néanmoins tenta son grand cœur. Les cris des victimes parviennent jusqu'à lui ; elles ne peuvent briser la haie d'assassins au-delà de laquelle se trouve le salut ; il ira les arracher lui-même aux mains sanglantes de leurs bourreaux.

Abd-el-Kader, à la tête de 300 hommes à peine, suivi de deux de ses fils, s'enfonce résolument dans les quartiers où sévit la révolte ; il s'avance précédant de quelques pas son escorte, suppliant les musulmans de lui prêter assistance, conviant les chrétiens à se réfugier au milieu des siens : «Oh les chrétiens ! s'écriait-il, oh les malheureux ! venez à moi, venez. Je suis Abd-el-Kader, fils de Mahhi-ed-Dîn le Moghrebin. Ayez confiance en moi, et je vous protégerai !»

Au bruit de cette parole d'espérance, quelques visages affolés de terreur apparaissaient derrière les petites fenêtres des maisons chrétiennes, un immense cri de joie retentissait dans la demeure désolée, et chacun se précipitait au-devant du secours inattendu que Dieu lui envoyait. Plus de 300 personnes furent ainsi recueillies dans le seul consulat de Grèce où elles s'étaient réfugiées.

De trois à cinq heures de l'après-midi, Abd-el-Kader fut constamment occupé à parcourir les rues de Damas ; lorsqu'il avait réuni un certain nombre de chrétiens, il les conduisait à sa maison, d'où il s'élançait de nouveau au secours d'autres victimes. Il était environ cinq heures quand il parvint devant un couvent de pères capucins. Ceux-ci, au nombre de huit ou neuf, s'étaient barricadés dans leur demeure, et, craignant une trahison, refusaient, malgré les supplications de l'émir, de se remettre entre ses mains. Après avoir perdu un temps précieux à parlementer avec eux, Abd-el-Kader se vit dans là nécessité de les abandonner à leur sort. À peine avait-il disparu, que les pauvres moines étaient attaqués et brûlés vifs, dans leur retraite.

Un établissement préoccupe surtout la pensée de l'émir : c'est celui du P. Leroy et des sœurs de la Charité, car cet établissement renferme environ 400 enfants des deux sexes. La nuit approchait, lorsqu'à travers des rues où les cadavres disposés en tas s'élevaient quelquefois à plus d'un mètre de hauteur, il parvint à la porte des Pères lazaristes. La situation de ce couvent, son éloignement du quartier dans lequel le massacre s'était trouvé circonscrit durant les premières heures, n'avaient pas encore permis à l'insurrection de se porter de ce côté, ou plutôt, devant faire un choix, elle avait d'abord couru

à l'assassinat productif. Grâce à cette circonstance, les 6 prêtres lazaristes, les 11 sœurs de la Charité qui desservaient les écoles et les 400 enfants qui les fréquentaient purent être sauvés. Ce dut être assurément un grand et magnifique spectacle que le passage à travers les rues ensanglantées de Damas, de ce descendant du Prophète marchant entouré de prêtres, de religieuses, d'enfants qu'il venait d'arracher à la mort; de ces soldats, anciens combattants de la guerre sainte, conduisant maintenant, d'une main, de pauvres orphelins dont ils sont devenus les protecteurs, et repoussant, de l'autre, à coups de crosse de fusil, les égorgeurs qui s'efforcent de leur arracher le dépôt sacré confié à leur fidélité! Et cependant, protecteurs et assassins appartenaient au même culte! seulement il s'était trouvé de l'un des côtés un homme de cœur et d'énergie qui avait su exalter une poignée de soldats par le sentiment d'une belle action et d'un devoir à remplir envers l'humanité.

À la nouvelle que des masses de chrétiens avaient trouvé asile chez Abd-el-Kader, une immense agitation se produisit parmi la multitude. Il fut décidé, dans la nuit du 9 au 10, que le lendemain une tentative serait faite pour enlever de chez l'émir les malheureux qu'il avait recueillis. En effet, le 10 au matin, un parti nombreux vint entourer sa maison, et réclamer avec insolence qu'il leur livrât les chrétiens qu'elle renfermait; ils voulaient bien admettre qu'il gardât les consuls, mais ils exigeaient que les autres réfugiés leur fussent remis.

Les clameurs qui s'élevaient et devenaient de plus en plus menaçantes avertirent Abd-el-Kader que son intervention personnelle était nécessaire. Comme dans toutes les agitations populaires, il pouvait arriver qu'un coup de fusil tiré par imprudence déterminât une catastrophe; d'un autre côté, il y avait lieu de craindre que les Moghrebins, en voyant insulter leur maître, ne finissent par perdre patience. L'émir se détermina donc à aller au-devant de la foule pour la haranguer, et, afin de bien lui prouver qu'il venait à elle avec des paroles de conciliation, il affecta de sortir sans armes. Son arrivée fut accueillie par une explosion tumultueuse de cris désordonnés, mais qui tous s'unissaient à demander la remise des chrétiens. Lorsque le calme se fut un peu rétabli:

«Ô mes frères! dit Abd-el-Kader, votre conduite est impie. Sommes-nous donc dans un jour de poudre pour que vous ayez le droit de tuer des hommes? À quel degré d'abaissement êtes-vous descendus, puisque je vois des musulmans se couvrir du sang de femmes et d'enfants! Dieu n'a-t-il pas dit : «Celui qui aura tué un homme sans que celui-ci ait commis un meurtre ou des désordres dans le pays sera regardé comme le meurtrier du genre humain tout entier» [1]; n'a-t-il pas dit encore: «Point de contrainte en matière de religion; la vraie route se distingue assez du mensonge». [2]

1. *Koran*, chap. v, verset 35.
2. *Ibid*., chap. II, verset 257.

— Ô le soldat de la guerre sainte ! répondaient avec ironie les chefs de la multitude, nous n'avons pas besoin de tes conseils ; nous ne te les demandons pas. Que viens-tu te mêler de nos affaires ? Toi qui combattais autrefois les chrétiens, comment t'opposes-tu à ce que nous nous vengions de leurs insultes ? Infidèle, livre-nous ceux que tu as cachés dans ta maison ; si tu ne le fais pas, nous t'envelopperons dans la proscription dont nous avons frappé les infidèles. Nous te réunirons à tes frères.

— Insensés ! reprenait Abd-el-Kader, si la pensée d'un acte coupable et contraire à la loi de Dieu ne vous effraye pas, songez du moins à la punition que les hommes vous réservent ; je vous le jure, elle sera terrible. Arrêtez, il en est temps encore. Si vous ne m'écoutez pas, c'est un signe que Dieu ne vous a pas départi la raison : vous n'êtes que des brutes que la vue de l'herbe et de l'eau peut seule émouvoir (*Tefrahhou b-il khodra ou el-ma*).

— Les chrétiens ! les chrétiens ! s'écrie la foule frémissante, comme dix-huit siècles auparavant le peuple romain répétait dans ses arènes : les chrétiens aux lions ! les chrétiens aux lions !

— Les chrétiens ! répondit Abd-el-Kader dont les yeux commençaient à lancer des éclairs : tant qu'un seul de ces vaillants soldats qui m'entourent sera debout, vous ne les aurez pas, car ils sont mes hôtes. Égorgeurs de femmes et d'enfants, fils du péché, essayez donc d'enlever de chez moi ces chrétiens auxquels j'ai donné asile, et je vous promets de vous faire voir un jour terrible, car vous apprendrez comment les soldats d'Abd-el-Kader savent faire parler la poudre... Et vous, mes Moghrebins, que vos cœurs se réjouissent, car, j'en prends Dieu à témoin, nous allons combattre pour une cause aussi sainte que celle pour laquelle nous combattions autrefois ensemble ! »

Puis, se tournant vers Kara-Mohammed :

« Kara ! mon cheval, mes armes ! »

À cet appel de leur ancien sultan, il s'éleva des rangs des Moghrebins une immense acclamation qui sans doute parut aux assaillants une confirmation suffisante des paroles de l'émir, car la foule, se ruant comme un troupeau vers toutes les issues, n'eut rien de plus pressé que de se soustraire à l'attaque dont elle se croyait menacée.

À partir de ce moment, des colonnes de 100 à 200 Moghrebins furent envoyées dans les différents quartiers de la ville pour recueillir les chrétiens. La terreur qu'ils surent bientôt inspirer devint telle que, négligeant de recourir à leurs armes, ce fut à *coups de bâton* qu'ils s'ouvrirent le chemin jusqu'aux victimes.

Mais avec les chrétiens qui à chaque instant augmentaient la masse des réfugiés, la situation était devenue intolérable dans la maison d'Abd-el-Kader. Les appartements, les cours, les galeries une fois remplis, il avait fallu songer à se procurer de nouveaux asiles. L'émir s'était emparé pour ce glorieux usage des maisons appartenant à quelques-uns des membres de sa famille, lesquelles, voisines de la sienne, formaient une sorte d'îlot au

milieu de Damas. Au bout du troisième jour, habitation d'Abd-el-Kader, habitations des siens, tout était comble: 4000 chrétiens s'y trouvaient entassés sans pouvoir même s'asseoir, et des odeurs méphitiques provenant de ces masses agglomérées menaçaient de tuer par la peste ceux que le fer avait épargnés. Les consuls réunis chez l'émir décidèrent qu'une députation serait envoyée, sous la protection d'une colonne de Moghrebins, à Ahmed-pacha, afin de le mettre en demeure d'aviser.

Ahmed, effrayé de la responsabilité qu'il avait encourue, du langage que les consuls tenaient au nom de leurs gouvernements, se décida à prendre quelques mesures dictées, sans doute moins par l'intérêt des chrétiens, que par celui de sa défense, si, comme il commençait à le craindre, il devait avoir besoin de se justifier. Il chercha d'abord à excuser l'abstention de ses troupes par cette circonstance qu'étant composées, pour la plupart, de mauvais sujets incorporés par punition (ce qui d'ailleurs était exact), il eût appréhendé qu'elles n'apportassent un contingent au massacre, au lieu de lui présenter un obstacle. Il offrit donc de recevoir dans la citadelle les chrétiens qui avaient trouvé un refuge chez Abd-el-Kader, et, comme on lui faisait observer que puisqu'il n'était pas sûr de ses soldats, on ne pouvait leur confier ces malheureux, il fut convenu qu'un corps de Moghrebins les y suivrait pour les protéger au besoin. Il restait toutefois une difficulté à surmonter: c'était d'amener les chrétiens à accepter ce nouveau refuge. Ce fut alors une scène déchirante, et qu'aucune langue ne pourrait traduire. Les uns, se cramponnaient à tous les objets qui pouvaient aider à leur résistance; les autres, se roulaient aux pieds de l'émir.

«Ah! tue-nous! s'écriaient-ils: tue-nous toi même; car, au moins, toi qui nous as donné asile ; tu auras la pitié de ne pas nous faire souffrir. Mais ne nous laisse pas tomber vivants entre les mains de nos bourreaux; ne livre pas nos femmes et nos filles à leur brutalité. Tue-nous! tue-nous!»

Cette scène dut faire une bien vive impression sur l'émir, car, cinq mois après, en la racontant à l'officier français de qui nous tenons ce détail, des larmes brillaient dans ses yeux.

«Les malheureux! lui disait-il; malgré tout ce que j'avais déjà fait, ils me croyaient capable de les envoyer à ces bouchers de chair humaine! Et cependant, bien que mon cœur saignât d'un pareil soupçon, je ne leur en voulais pas... ils souffraient tant !»

Il fallut employer la force pour entraîner les premiers hors de l'asile qui leur avait été d'abord ouvert, et que deux consuls, parmi lesquels celui de Russie, se déterminassent à les accompagner à la citadelle. Bientôt, il est vrai, toute résistance cessa, lorsque ceux qui étaient restés chez Abd-el-Kader apprirent que leurs compagnons d'infortune étaient arrivés sains et saufs à leur destination.

Grâce au vide qui vient de se faire dans sa maison, l'émir peut se consacrer de nouveau à la mission de salut à laquelle il s'est dévoué. Par les soins de

ses Moghrebins, il fait proclamer dans toute la ville qu'il payera une somme de 50 piastres par chaque chrétien qui lui sera conduit vivant. Assis sous le vestibule, entouré de ses fils qui vont, circulent, portent ses ordres, il préside à la réception des malheureux dont il rachète la vie. Auprès de lui est un sac d'argent ; pour chaque chrétien qu'on lui amène, il paye la rançon promise; lorsque le sac est vide, il est remplacé; lorsqu'un nombre suffisant de chrétiens se trouve réuni, il les fait conduire à la citadelle.

Pendant cinq jours consécutifs, au bout desquels arrivèrent enfin de Beyrouth 1 000 hommes de renfort, tel fut le rôle glorieux d'Abd-el-Kader. Nuit et jour sur pied, ne sentant ni sommeil, ni faim, ni fatigue, songeant à tous, excepté à lui, il dirige ce grand sauvetage de la population chrétienne de Damas. Les armées de la civilisation sont absentes: il s'est donné, lui, descendant du Prophète, soldat de la guerre sainte, la mission de les remplacer. Un pacha criminel à qui fut confié, par son souverain, le maintien de l'ordre dans l'une des principales villes de son empire, a laissé tomber son épée dans une boue de sang; l'émir l'a ramassée aux acclamations de l'Europe reconnaissante, et, grâce à elle, 12 500 chrétiens se sont vus arracher à la fureur de l'islamisme déchaîné.

Six semaines après le massacre, Abd-el-Kader nous écrivait:

«Louange au Dieu unique!

«Que Dieu conserve par sa miséricorde et par sa bonté la personne honorée de notre ami le Sid Bellemare; qu'il étende sur lui le voile de sa protection!

«J'ai reçu la lettre par laquelle tu me félicites de ce que j'ai fait à Damas en faveur des chrétiens. Tu t'es trompé en m'adressant tes félicitations: je ne les mérite pas, car, au milieu de ces événements, je n'ai été qu'un instrument. Reporte tes louanges à celui qui m'a dirigé, à ton sultan et au mien.

«Lorsque je m'avançais à travers les rues de Damas, je le voyais, marchant devant moi. Il me disait: «Fais cela,» et je le faisais; «va de ce côté,» et j'y allais; «sauve cet homme,» et je le sauvais. Je n'ai donc rien fait qu'obéir, et l'obéissance ne justifie pas les louanges que tu m'accordes ; elles reviennent toutes à celui qui a ordonné.

«Salut de la part de celui qui te souhaite tous les biens.

«ABD-EL-KADER-BEN-MAHHI-ED-DÎN.»

Huit années auparavant, Abd-el-Kader avait prononcé ces mots, qui devaient résumer son histoire depuis sa mise en liberté: «D'autres ont triomphé de moi; seul, Louis-Napoléon m'a vaincu.»

CONCLUSION

Parvenu au terme de cette histoire, il ne sera pas sans intérêt, pour l'explication des faits que nous avons rapportés, d'analyser le caractère de l'émir et de rechercher le mobile qui l'a dirigé dans les grandes choses qu'il a accomplies, ou la pensée qui l'a soutenu au milieu des épreuves qu'il a endurées.

À nos yeux, caractère de l'homme, mobile de ses actions peuvent se résumer en un mot: Abd-el-Kader est l'idéal du musulman intelligent et convaincu. Ceux qui ont été à même de l'approcher, de vivre de sa vie intime peuvent dire avec quelle foi, quel recueillement, quelle scrupuleuse exactitude l'émir accomplit, non-seulement les prescriptions de sa loi religieuse, mais encore les prières ou les actes de dévotion simplement conseillés comme œuvres surérogatoires. Au calme, à la grave et douce sérénité de son visage, on voit que le pieux marabout se tient constamment sous le regard de Dieu. Combien de fois ne nous est-il pas arrivé, par exemple, lorsqu'une conversation avait lieu devant lui en français, et que, par conséquent, il ne pouvait y prendre part, de voir aussitôt les lèvres d'Abd-el-Kader s'agiter d'un imperceptible mouvement: il priait! La prière et l'étude, telles sont les deux occupations de sa vie.

Le sentiment religieux, qui, chez l'émir, est poussé jusqu'aux limites les plus extrêmes, a eu un résultat qui, de la part d'un musulman, peut, au premier abord, paraître contradictoire: nous voulons parler de sa déférence pour les membres du clergé chrétien. Mais il est facile de se l'expliquer si l'on songe que, pour Abd-el-Kader, un prêtre est un homme craignant Dieu, obéissant avec exactitude aux préceptes d'une révélation divine, révélation qui n'a qu'un tort à ses yeux, c'est d'être antérieure à la sienne; il plaint son erreur, sans doute, mais cet homme a une croyance au milieu de tant d'autres qui n'en ont pas; c'est un marabout d'un culte différent. Il honore sa conviction. Cette déférence mal interprétée a eu cependant pour résultat de faire croire à un membre élevé du clergé français qu'il aurait amené Abd-el-Kader à embrasser la religion chrétienne. Certaines illusions se respectent et ne se discutent pas; mais celle-ci nous remet en mémoire un fait que

nous avons trouvé consigné dans les notes tenues à Toulon par M. le général Daumas. Un bon curé des environs de Mâcon s'était adressé à lui pour obtenir l'autorisation d'être admis à exposer à Abd-el-Kader les dogmes de la religion chrétienne. Il se faisait fort, disait-il, d'amener en peu de temps l'émir à embrasser le catholicisme. Le général fit connaître en riant à Abd-el-Kader la singulière démarche de ce prêtre:

«Ce doit être un homme de bien, répondit celui-ci, car il a de bonnes intentions. Écris-lui de venir; c'est moi qui le convertirai, et ce sera un triomphe pour moi de décider un marabout chrétien à embrasser ma religion.»

Et assurément le bon curé des environs de Mâcon n'était pas plus sincère dans sa croyance qu'Abd-el-Kader n'est sincère dans la sienne.

Un homme aussi profondément religieux que l'émir ne pouvait avoir d'autre mobile de sa vie politique qu'un mobile religieux lui-même. Ramener les Arabes aux vrais principes de l'islamisme, les rappeler aux vertus des premiers siècles qui ont suivi l'hégire, les faire sortir de l'espèce de léthargie, dans laquelle ils sont plongés depuis que le pouvoir délétère des Turcs a passé sur eux, tel a été son rêve : sans la France, il l'eût accompli.

Cependant combien n'ont vu dans Abd-el-Kader qu'un ambitieux ! Un homme est-il ambitieux quand il agit dans un intérêt autre que son intérêt personnel ? Or, la vie entière de l'émir est là pour protester contre un avantage direct qu'il aurait retiré de sa puissance. Il n'était pas un ambitieux, celui qui, au lendemain de son élévation, offrait de céder le pouvoir au chef musulman que le suffrage des populations désignerait comme le plus apte à diriger la guerre sainte; qui, en 1837, après le traité de la Tafna, proposait à l'empereur du Maroc le gouvernement des provinces abandonnées par la France; qui, vivant du produit de ses terres, loin de puiser dans le trésor les sommes à l'aide desquelles il eût pu élargir son existence, descendait vis-à-vis de sa famille jusqu'à l'avarice, afin d'augmenter par ses économies les revenus du *Bit-el-mâl*; qui, pendant nombre d'années enfin, menant tantôt la vie d'un proscrit, tantôt celle d'un soldat, souvent privé du nécessaire, se nourrissant d'une poignée d'orge grillée ou de quelques dattes desséchées, refusait le million que le maréchal Bugeaud lui tendait sous l'unique condition de quitter l'Algérie et de se retirer en Orient. Un mobile plus noble, plus élevé dirigeait sa conduite: c'était celui qu'il puisait dans sa foi. Lui seul peut expliquer la ténacité surhumaine d'Abd-el-Kader, sa résignation dans l'infortune, son espoir, alors que l'espoir n'était plus permis. Quelque grand qu'on le suppose, l'amour du pouvoir ne sera jamais assez puissant pour faire supporter à un homme des épreuves semblables à celles que l'émir a subies. Abd-el-Kader n'a donc pas été un ambitieux.

Il ne fut pas davantage un fanatique, car le fanatisme est une folie qui exclut le calme de la raison. Sans doute, l'émir a fait appel aux passions religieuses

de son peuple ; il les a excitées contre les chrétiens, mais comme, sept siècles auparavant, Pierre l'Hermite avait excité les passions religieuses des chrétiens contre les musulmans. Abd-el-Kader a donc soulevé le fanatisme, mais il en a toujours été exempt lui-même : la meilleure preuve c'est ce qu'il a fait à Damas.

Notre tâche est terminée. Nous nous sommes efforcé de rétablir à l'égard de l'émir la vérité des faits dénaturés par l'intérêt de la lutte, de montrer Abd-el-Kader tel que nous l'avons vu, tel que nous l'avons compris. Ce grand homme, qui vient d'ajouter une si belle page à son histoire, est-il destiné à en ajouter d'autres encore ? je l'ignore ; mais pour le salut des populations chrétiennes, pour le bonheur des populations musulmanes de l'Orient... je l'espère.

Index

A

Abd-Allah d'Asbonne : voir Asbonne.
Abd-Allah-ben-el-Akhal (cheikh des Medjabers) : 27.
Abd-el-Baky (khalifa) : 118.
Abd-el-Kader-ed-Djilaly (fondateur de la Quadriya) : 11, 14, 15, 22.
Abd-er-Rhamân (sultan du Maroc, Moulay) : 20, 71, 151, 153, 154, 155, 159, 160, 163.
Abid (tribu) : 104.
Achouba (aggl. Oran.) : 75, 77.
achour (impôt) : 46; 122, 124.
adouls (pl. de adel) : 126.
Affaires étrangères : voir ministère
Afrique : 12, 60, 62, 63, 70, 98, 99, 111, 133-135, 137, 145, 148, 156, 197.
agha : 60, 68, 71, 77, 105, 118, 119, 203.
Ahmed-ben-Salem (khalifa) : 118, 127, 136, 139, 143, 158, 164, 166, 193, 217.
Ahmed-ben-Tahar (cadi) : 29, 30.
Ahmed-Bey (bey de Constantine) : 81, 84, 86, 98, 106, 109.
Ahmed-pacha (gouv. de Damas) : 211, 222-224, 226, 231.
Aïn-Ghezala (aggl. Libye) : 15.
Aïn-Madhi (aggl. sah.) : 13, 103, 112, 113, 114, 115, 117, 129.
Aïn-Temouchent (aggl. Oran.) : 153, 170, 171, 172.
Akerma (tribu) : 149.
Alep : 223.
Alexandrie : 13, 17, 167, 181, 184, 185, 188.
Alger : 5, 6, 9, 16, 17, 19, 40, 42, 43, 52, 53, 57, 58, 59, 61, 65, 66, 73, 77, 83, 85, 86, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 96, 97, 99, 100, 104, 105, 106, 107, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 119, 123, 133, 135, 136, 137, 139, 140, 143, 144, 145, 148, 165, 170, 173, 185, 193, 215.
Algérie : 6, 9, 13, 14, 25, 27, 63, 65, 67, 74, 81, 83, 86, 98, 101, 110, 134, 139, 141, 153-174, 184, 186, 192-195, 200, 206, 216, 217, 218, 234.
Ali-bou-Thaleb (oncle d'Abd-el-Kader) : 11, 13, 15, 16.
Aly-el-Iesir (cheikh) : 26.
amân : 17, 105, 162, 187.
ambassadeur : 110, 133, 213.
Amboise : 175, 176, 182, 188, 189, 194, 196-200, 203, 207-212, 214, 217.
Amérique : 105, 227.
Angad (tribu) : 25, 47, 49, 74, 77.
Angleterre : 219.
Annales algériennes : 69.
Arabe / arabe : 2, 6, 12, 19, 23, 33, 39, 40, 43, 46, 51, 84, 94, 95, 96, 97, 100, 101, 108, 110, 114, 117, 118, 122, 127, 135, 146, 148, 185, 191.
Arago (ministre) : 191, 192, 194.
Arbouville (général d') : 144.
Arlanges (général d') : 63, 75,77-79.
Arzew (aggl. Oran.) : 25, 29, 30, 35, 39, 40, 42, 43, 57, 62, 81, 93, 103, 107, 111, 139.
Asbonne (commandant Abdallah d') : 43, 47.
Atlas : 91, 94, 115.
Aumale (duc d') : 149, 164, 165, 167, 181, 183, 184, 210.
Autriche : 219.

B

Bab-Thouma (quartier de Damas) : 226.
Baghdad : 9, 11, 14, 15, 22.
Baraguey-d'Hilliers (général) : 144.
Barbut (sous-officier) : 176.
Bazaine (commandant) : 162.
Bedeau (général) : 144, 147, 151, 154, 158.
Bel-Aziz (cheikh) : 67.
Bel-Kharroubi (cheikh) : 150.
Bel-Kheroub (aggl. alg.) : 119.
Ben-Abd-el-Selam (khalifa, Si Tobal) : 109.
Ben-Ali-ben-Yaref (cheikh) : 27.

Ben-Allal (khalifa, Mohammed): 104, 105, 123, 141,148, 150, 151, 171.
Ben-Aouda-el-Mokhtari (agha): 103, 104, 105.
Ben-Arach (khalifa): 39, 41, 42, 53, 110, 112, 114, 115, 172.
Ben-Duran (interprète) : 43, 53, 56, 61, 83, 85-90, 108.
Ben-Durand: voir Ben-Duran
Ben-Hini (pont sur l'Oued Isser): 111, 127, 136.
Ben-Iakhou (consul de l'émir): 43, 59.
Beni-Amers (tribu): 19-22, 27, 28, 30, 36, 46, 47, 80, 169.
Beni-Chougrân (tribu): 79.
Beni-Djaad (tribu): 111, 112.
Ben-Ikhou: voir Ben-Iakhou
Beni-Lent: voir Beni-Lint
Beni-Lint: (tribu): 149.
Beni-Maïda (tribu): 149.
Beni-Median (tribu): 149.
Beni-Menasser (tribu): 148.
Beni-Ouragh (tribu) : 148, 150.
Beni-Senassen (tribu): 161.
Ben-Nouna (cheikh): 20, 21, 24, 32.
Ben-Salem (Sy Ahmed, khalifa): 127, 136, 139, 143, 158, 166, 193, 217.
Ben-Thamy (khalifa et beau-frère de l'émir, Mustapha): 173, 174, 175.
Ben-Yahia (compagnon de l'émir): 123.
berbère: 5, 185, 193.
Berkani (khalifa, Mohammed el): 55, 110, 138, 148.
Bernard (ministre): 100.
bey: bey d'Oran: 9, 13, 114; bey de Mascara: 67, 69; bey de Tlemcen: 76; bey de Constantine: 107, 110.
beylik: beylik de Constantine, 5, 106, 107, 109; beyliks de Médéa et Miliana: 57; beylik d'Oran: 5, 10, 12, 13, 16, 20, 21, 52; beylik du Tittery: 5, 52, 55, 89, 106.
Bibân : 111, 129, 136.
Biskra (aggl. Const.) : 109, 119.
Bit-el-mâl (trésor public) : 124, 234.
Blidah: 54, 91, 93, 94, 99, 107, 139, 140, 142, 147.
Bocada: 48.
Boghar (aggl. alg.): 104, 105, 119, 144, 146, 158.
Boissonnet (capitaine): 181, 182, 189.
Bokhari : 119, 138, 186.
Bordeaux: 198, 203.
Bordjia (tribu): 35, 45, 78, 147.
Bosphore: 220.
Bosquet (général): 144.
Bouchnak (Ibrahim, Bey de Mostaganem): 37, 69.
Bouchnaq : voir Busnach
Bouderba (maure d'Alger): 73.
boudjou (unité monétaire): 25.
Boufarik (aggl. alg.): 54, 84.
Bougie (Béjaia, aggl. alg.): 136.
Bou-Hamedi (khalifa): 51, 66, 96, 118, 123, 158, 168, 172-174, 178.
Bou-Khorchfa (aggl. alg.): 129.
Bou-Khouïa (lieutenant): 162, 164.
Bou-Klikha (agha): 162, 214.
Bou-Maza (cherif): 153, 156, 157.
Bourjolly (général): 144, 150.
bournous : voir burnous
Bou Saada (aggl. alg.): 175.
Bousada: voir Bou Saada
Boyer (général): 31
Bréant (militaire): 171.
Brédéa (aggl. Oran.): 88, 91.
Bridia : voir Brédéa
Brossard (général): 85, 87.
Brousse: 179, 199, 203, 209, 210, 213-215, 217.
Bugeaud (général): 65, 73, 79, 80, 83, 86-101, 106-108, 110, 116, 118, 134, 141, 143-147, 150, 153, 154, 157, 159, 176, 177, 191, 194-197, 234.
burnous: 71, 96, 126, 137, 150, 182, 196.
Busnach (interprète): 37, 41.

C

Cabasse (médecin) : 176.
cabinet (ministériel): 61, 63, 65, 80, 83, 87, 88, 92, 97, 100, 101, 103, 105, 106, 110, 112, 131, 132, 136, 137, 159.
Cacherou (aggl. Oran.): 68.
cadi (juge) : 23, 29, 30, 61, 119, 126.
Caire (le) : 13.
Camou (colonel): 144, 158.
canon: 31, 55, 62, 66, 79, 81, 91, 94, 114, 120, 121, 122, 143, 183, 209.
Canrobert (général): 144.

capucin : 228.
Cavaignac (général): 77, 144, 156, 165, 172, 191.
cavalerie : 20, 29, 66, 75, 95, 104, 120-124, 162, 202.
Chambre (Parlement): 76, 98, 136, 182, 192, 193.
Chamyl : 5.
Changarnier (général): 194, 195.
chaouch (huissier, sergent): 77, 126.
Charles-Quint : 140.
cheïa (décoration): 124, 125.
cheikh (chef de tribu): 25, 183.
Chélif : oued : 13, 25, 28, 50, 51, 54, 55, 56, 73, 77, 78, 87, 88, 89, 91, 93, 97, 105, 145, 146, 147; plaine, vallée du : 144, 147, 148
Cherchell : 141, 142, 148, 149, 156, 157.
cherif (descendant du prophète): 10, 11, 54, 55, 206.
Cheurfas (chorfa) : voir cherif
Chiffa (oued): 94, 106, 107, 110, 115, 130, 139.
choléra : 50, 53, 215.
chrétien : 21 26, 28-30, 34, 35, 41, 43, 45, 58, 61, 62, 67, 71, 81, 86, 88, 93, 112, 118, 120, 122, 131, 132, 134, 138, 154, 156, 157, 163, 166, 170, 182, 185, 208, 211, 213, 216, 218-235.
Clauzel (maréchal): 63, 65-69, 73-79, 83, 86.
Cognord : voir Courby de Cognord
commerce : 30, 34, 39, 42, 43, 56, 57, 60, 88, 89, 91, 94, 95, 100, 117, 120, 132.
Constantine : 5, 54, 57, 62, 66, 83, 84, 86, 88, 92, 98, 100, 104-111, 115, 119, 127, 132, 136, 137, 139, 142, 182.
Constantinople : 16, 167, 210, 211, 213, 217, 218.
consul : 39, 40, 41, 43, 57, 61, 62, 85, 86, 96, 105, 117, 181, 222, 224, 226.
Coran : 12, 125, 126, 131, 132,184, 186, 217, 229.
Courby de Cognord (lieutenant-colonel): 176, 177, 178.
couvent : 228.

D

Dahra (région alg.): 148.
Damas : 166, 175, 201, 208, 211, 217-235.
Damrémont (général): 17, 86, 89, 90, 99, 100, 105.
Daumas (général): 7, 11, 117, 127, 149, 156, 181, 182, 186, 188, 189, 206, 234.
de France (enseigne de vaisseau): 170.
deïra : 6, 151, 153 154, 156, 158-161, 166, 169, 172-174, 176, 179, 203, 204, 209.
Derkaoua (confrérie): 55, 156, 157.
Desmichels (général) : 25, 31, 33-43, 45, 47, 48, 50-57, 61, 62, 74, 80, 86, 88, 172.
dey : 5, 16.
djamaâ (conseil) : 25
Djebel-Amour (région alg.): 149, 158.
Djedda (Arabie): 14
djehâd : voir djihad
djihad (guerre sainte): 23, 27, 28, 49.
djema : voir djamaâ
Djema-Ghazaouât (colline Oran.): 157, 165, 167, 185.
djouâd (noblesse): 117, 118.
Djurjura (massif kabyle): 139.
Douairs (tribu): 33, 34, 35, 45, 48, 59-62, 66, 69, 70, 73, 78, 96, 97, 98, 104, 134, 145, 146, 158.
douar : 9, 15, 19, 21, 62, 80, 151.
douro (monnaie): 30, 118, 212, 125, 216, 170.
Drouet d'Erlon (général): 51-57, 59, 61, 63, 67, 74, 86, 87, 88.
Druze : 218, 222, 225.
Duvivier : 144.

E

Ghris (plaine Oran.): 9, 11, 26, 52, 145, 150, 211.
Égypte : 6, 14, 43, 184, 229.
El-Aouari (agha): 68, 70.
El-Asnam (aggl. alg.): 149.
El-Bordj (aggl. Oran.): 29, 49, 68, 147.
El-Ghennaoui (chef marocain): 154.
El-Ghomari (cheikh des Angades): 45, 47, 49, 53, 73, 74.
El-Ghomary : voir El-Ghomari
El-Hadj-Aïssa (grande famille de Laghouat): 113, 114
el-Hadj-es-Seghir (khalifa) : 118.
El-Hadj-Moussa (cherif) : 51, 54.
El-Mezari (cheikh des Douairs): 25, 49, 60, 73, 74.

Escoffier (trompette) : 171.
Espagnol : 74, 83.
état-major : 38, 68, 70, 95, 144, 158.
États-Unis : 105, 226.
Européen : 40, 56, 134.
européen : 48, 64, 121, 135, 140, 198, 219, 220, 226.

F

Fabvier : (général) 197.
Farhat-ben-Saïd (chef de la province de Constantine): 109.
Fâs : voir Fez
Fénelon (commandant): 216.
Fez : 11, 21, 121, 154, 155, 159, 160.
Figuier (camp du): 59, 60.
Figuig (aggl. oran.): 121.
Flittahs (tribu) : 28, 150.
Fondouk (aggl. alg.): 139.
Français : 16, 17, 26, 28, 31, 35-41, 45, 48, 56, 57, 60, 61, 66, 69, 72, 75, 89, 91, 92, 94, 96, 105, 119, 120, 124, 130-135, 138, 148, 155, 162, 164, 165, 166, 170, 172, 176, 185, 186, 187, 192, 193, 209-209.
France : 3, 16, 19, 20, 25, 29, 31, 33, 34, 36, 38, 40, 42, 43, 48, 50, 52, 53, 54, 56, 59, 61, 62, 63, 67, 69, 76, 79, 80, 84, 87-101, 103, 106, 108, 109, 111, 115, 117, 121, 126, 129, 130, 132, 134, 135-141, 144, 145, 147, 153, 154, 155, 157, 159, 161, 165, 166, 170, 171, 174, 177, 179, 181, 182, 184, 185, 188, 191-196, 198, 200, 210, 211, 213, 215-227, 234.
Fuad-Pacha (envoyé du Sultan) : 222.
fusil : 30, 36, 46, 57, 60, 80, 113, 121, 122, 134, 136, 144, 149, 150, 188, 226, 229.

G

Galaa : voir Kalaâ
Garavini (consul de l'émir): 105.
Gentil (général): 144, 158.
Gérard (maréchal): 127, 133, 135.
Géry (colonel): 144, 150, 156.
Gharabas (tribu): 20, 27, 28, 30, 35, 36, 67, 68, 70, 77, 84, 123, 170.
Gharb (Maghreb occidental): 10, 12, 14, 15, 153, 154, 155, 160, 193.
Gharza (aggl. alg.): 175.
Godjidah : voir Goudjila
Goudjila (aggl. Oran): 54, 56.
goum (troupe): 20, 78, 104, 120, 123, 141, 145.
gouvernement : 5, 6, 7, 13, 23, 25, 26, 38, 42, 46, 51, 53, 55, 57, 60, 62, 65, 67, 83, 86, 87, 88, 91, 97, 99, 100, 101, 104-106, 108-110, 112-114, 117-119, 122-124, 127, 130, 131, 133, 135, 136, 143, 153, 155, 159, 169, 166, 181, 184, 188, 191, 195, 199, 218, 219, 220, 221, 222, 224, 234.
gouverneur : 52-57, 59-61, 63, 69, 74-77, 79, 83, 86, 89, 90, 99, 105, 108-112, 114, 129, 130, 131, 137, 138, 140, 141, 144-149, 154, 159, 166, 171, 176, 177, 222-225.
Grande Kabylie : 5, 10, 110.
Grande-Bretagne : 222, 227.
Grec : 219, 220.
Grèce : 226, 227, 228.
Guelma (aggl. Const.): 142.
guerre sainte (voir aussi djihad) : 19, 21, 26, 27, 29, 31, 45, 46, 68, 86, 124, 129, 135, 138, 153, 154, 155, 158, 225, 229, 230, 232, 234.
guetna (El, aggl. Oran.) : 10, 12, 17, 1 46, 188.
Guizot (ministre): 137, 181, 184.

H

Habib-bou-Alem (agha): 27, 77.
Habra (plaine de): 29.
Habra (oued): 29.
Hachem (tribu): 9, 20, 21, 22, 27, 28, 30, 36, 67, 68, 69, 147, 149, 150.
Hachems-Cheragas (tribu): 27.
Hachems-Gharabas (tribu) : 27, 70.
hadars (citadins): 91, 94, 96.
Hadjouth (tribu): 66, 84, 123, 140, 143, 170.
Hafra (tribu): 96.
haïk : 124.
hakem (maire): 57.
hakouma (mairie): 27.
Hallouïa (tribu): 149.
Hamadi-Sekkal (cheikh Oran.): 92, 93.
Hamza (région alg.): 111, 118, 131, 136.
Hanna-Bey (ministre de Méhémet-Ali): 219.
Hassan (petit-fils d'Ali ibn Talib): 11.

Hassan (bey d'Oran): 13, 17, 18.
hatti-humaïoun: 213, 221, 222, 226.
Hillerain (officier): 176.
Homs (Syrie): 223.

I

impôt: 45, 46, 48, 54, 76, 104, 120, 122, 124, 131, 137, 221.
infanterie: 45, 47, 48, 67, 75, 79, 80, 114, 120, 121.
Invalides (Hôtel des): 203, 207, 208.
Isly: 153, 154, 159, 195, 196.
Ismaïl Ould-el-Atrach: 222, 223, 225.
israélite (voir aussi juif) : 80.
Isser (oued): 111, 158.
Issers (tribu): 158.
Italien: 35.

J

juif: 5, 37, 38, 43, 53, 56, 61, 68, 75, 76, 87, 90, 205.
justice: 22, 51, 54, 105, 117, 118, 119, 126, 133, 171, 185, 186, 201, 206, 215, 216.
Jusuf: voir Yusuf

K

Kabyle : 5, 66, 79, 80, 81, 141, 147, 148, 159, 166, 193.
Kabylie : 5, 139, 158.
Kachna (tribu) : 111.
Kaddour (de la tribu des Bordjia): 35.
Kaddour-ben-Allal,
(neveu de Mohammed-ben-Allal): 176.
Kaddour-ben-el-Mokhfi (cheikh des Bordjia) : 45, 48.
Kaddour-ben-Kada-el-Akhal (cheikh): 27.
kâfer (incroyant) : 138.
kaïd: 51, 53, 61, 108, 118, 119, 123, 126, 161.
Kaire : voir Caire
Kalaâ (aggl. Oran.) : 20
Kara-Mohammed (agha): 203, 227, 230.
Kara-Moustapha (camp): 139.
kebir-es-sof (grade) : 125.
Kerbous (le col de) : 162, 163, 192, 197.
khalifah : 9, 20, 25, 55, 66, 84, 104, 113, 119, 123, 127, 136, 151, 158, 160, 164, 176, 177, 178, 193, 203.
khalifalik : 51, 118.
Khatar-bey : 222.
Kheïra (épouse de l'émir) : 9, 16, 187.
Khelafa (tribu) : 149.
Khesibia (douar) : 17, 21, 68.
khialas (cavaliers) : 122, 123, 150.
khotba : 26.
khouân (membre d'une confrérie) : 29, 30, 142, 153, 154, 157.
Kis : voir Kiss
Kiss (oued) : 161.
Koléa (aggl. alg.): 94, 99.
Koléah : voir Koléa
Koloughli : voir kouloughli
Koran : voir Coran
koubba (sanctuaire) : 14, 75.
kouloughli (enfant né d'un Turc et d'une Algérienne) : 6, 49, 73, 74, 76, 81, 91, 94, 96.
ksar (fort) : 13, 113, 114, 115, 120, 124.
ksours (pl.) : voir ksar.

L

Laghouat (aggl. alg.) : 113.
Lamalgue (fort): 10, 117, 181, 182, 187, 188.
Lamoricière (général) : 144, 146, 147, 149, 150, 153, 156, 158, 161, 162, 164, 165, 166, 176, 181, 183, 184, 185, 187, 191, 192, 194, 196.
Lanusse (consul français): 213, 223-225, 227.
Larbaa (tribu): 114.
Larrazet (officier): 176, 209.
Latakié : 223.
Lavalette (ambassadeur, marquis de): 213.
lazariste : 228.
Lella-Maghnia : voir Marnia
Liban : 10, 218, 219, 220, 223, 224, 225.
lord Dufferin : 222.
lord Russell : 222.
Louis-Napoléon : 175, 194, 196, 197, 198, 200, 203, 204, 205, 208, 210, 211, 232.
Louis-Philippe : 100, 131.

M

Maameur : 71.
Mac-Mahon (général) : 144.

Mâcon : 234.
Macta (oued, La) : 55, 57, 62, 65, 66, 79, 86, 88, 91, 111.
Magenta : 139.
Maghreb: 11, 183, 213, 217.
Maghrebin: 217, 218, 223-232.
Mahhi-ed-Din (fils de l'émir): 183.
Mahhi-ed-Dîn (père de l'émir) : 9-17, 19-23, 25, 26, 28, 30, 32, 48, 55, 146, 186.
Mahhi-ed-Dîn-es-Seghir (khalifa) : 54.
Mahraz (Oran.): 45, 48, 49.
Maison de Dieu : 14.
makhzen: 6, 7, 16, 25, 26, 33, 34, 46, 49, 59.
Makta : voir Macta
maouna (impôt) : 124, 137.
marabout : 10, 12, 13, 14, 15, 16, 20, 21, 22, 23, 30, 32, 34, 48, 75, 93, 113, 114, 118, 120, 127, 143, 149, 165, 188, 211, 233, 234.
Mardochée-Amar (interprète): 37, 38, 41.
Marin (officier): 176.
Marnia (zaouia, camp): 151, 154.
Maroc : 9, 11, 14, 19, 20, 25, 27, 50, 71, 74, 85, 93, 114, 121, 141, 143, 146, 147, 150, 153, 154, 155, 158, 159, 160, 166, 172, 178, 234.
Marocain: 154, 159, 160, 161.
maronite: 90, 218, 220, 225.
Marseille: 211, 214, 215, 217.
Martimprey (général) : 144.
Mascara (aggl. Oran.) : 9, 11, 13, 15, 20, 23-26, 28, 30, 32, 35, 39, 43, 46-51, 53, 56, 62, 65-70, 75, 76, 78, 80, 81, 83, 84, 117-121, 124, 141, 142, 144-147, 156, 170, 181, 187.
Massot (sous-intendant) : 170.
maure : 5, 73.
Mazafran (oued): 94.
Mazagran (aggl. Oran.): 93, 99.
Mazouna (aggl. Oran.): 20.
Méchain (consul à Tanger): 86.
mechouar (fort de Tlemcen): 49, 50, 73-76, 78-86, 91, 94.
Mecque (La): 9, 14, 15, 16, 76, 153, 156, 185, 186, 188, 194, 203, 206, 207.
Médéa (aggl. alg.) : 51, 53-57, 59, 83, 89, 113, 119, 121, 126, 130, 137, 141-144, 146, 149, 150, 162.
Médéah : voir Médéa
Médine : 11, 14, 186.
Méditerranée : 65.
Medjahers (tribu): 27.
Medjana (région Const.) : 103, 107, 109, 110, 112, 118, 139.
medjlès (conseil): 30.
Méhémet-Ali : 5, 14, 219.
Mekke : voir Mecque
Melilla (Maroc) : 83, 159, 177, 178.
Mers-el-Kebir (aggl. Oran.): 167.
Mersa (Arzew): 42.
Meserghin : voir Misserghin
Métidja : voir Mitidja
Milah : 136.
Miliana : 55, 57, 66, 83, 84, 104, 112, 118, 119, 120, 129, 130, 136, 141-144, 146, 147, 148.
Milianah : voir Miliana
milice : 6, 16, 140.
Miloud-ben-Arach : 38, 39, 41, 53, 11, 121.
Miloud-ben-Arrach : voir Miloud-ben-Arrach
Mina : 28, 49.
ministère des Affaires étrangères: 98, 99, 133, 183.
ministre de la Guerre : 31, 74, 93, 99, 106, 133, 135, 191, 192, 194, 195, 216.
Mirandol: 171.
Misserghin: 34, 59, 60.
Mitidja (plaine de la): 66, 84, 91, 92, 94, 101, 106, 109, 129, 130, 132, 137, 139, 141, 143, 146, 158, 170.
Mogador (Maroc): 153, 154.
Moghreb : voir Maghreb
Moghrebin : voir Maghrebin
Mohammed-bel-Kheir (agha): 227.
Mohammed-ben-Abd-Allah : voir Bou Maza
Mohammed-el-Berkani : voir Berkani
Mohammed-es-Seghir: 84, 104, 118.
Molé (ministre): 98, 133, 136.
Moniteur (journal): 45, 98, 164, 165, 174, 200.
Montagnac (colonel): 157.
Montagne (Druze): 219, 220, 222, 223.
Montauban (colonel): 144, 165.
Mornay (diplomate) : 20.
Morris (général): 144.

mosquée : 26, 27, 46, 71, 210, 213, 216, 217.
Mostaganem (aggl. Oran.): 31, 39, 40, 42, 57, 67, 69, 74, 77, 81, 93, 99, 103, 107, 111, 139, 144, 145, 148.
Mostaghanem : voir Mostaganem
moudjahed (combattant): 34, 54, 143, 217.
moueddîn (religieux) : 217.
Moulay Idrîs : 11
Mouley Abd-er-Rahmân : voir Abd-er-Rahmân
Mouley-Ali (neveu d'Abd-er-Rahman): 19, 20.
Mouley Edris : voir Moulay Idrîs
Mouley-Hachem (neveu d'Abd-er-Rahman) : 159.
Mouley-Mohammed (fils d'Abd-er-Rahman) : 159.
Mouley-Saa : voir Bou Maza
Mouley-Solimân (fils d'Abd-er-Rahman): 159.
Mouley-Taïeb (cheikh de la Taïbiya): 151.
Moulouïa (oued) : 172, 184, 187, 188.
Mouslem : voir Mouslim
Mouslim (faqih) : 199.
Moustapha ben Thamy : 9.
Moustapha-ben-Ismaïl : 25, 33, 45,16, 48, 49, 53, 73, 74, 75, 76.
Moustapha-ben-Mekallech : 78.
Moustapha-ben-Tamy : voir Ben-Thami
Moustapha-ben-Thami : voir Ben-Thami
mouzouna (monnaie) : 131.
Msirdas (région Oran.) : 172.
muphti (religieux) : 235, 240.
musulman : 12, 21, 26, 29, 30, 32, 34, 36, 41, 42, 54, 58, 60, 62, 77, 81, 84, 86, 90, 92, 93, 94, 99, 112, 118, 123, 131, 139, 156, 160, 163, 166, 185-187, 193, 207, 213, 217, 219-221, 225-229, 233, 234, 235.
Mzâb : 69, 103, 109, 110, 112, 118, 120, 121.

N

Napoléon III : 210, 211, 213.
Nedroma (aggl. Oran.) : 79, 80, 81.
Nédromah : voir Nedromah
nizâm (décoration) : 121.

O

Olivier (commissaire général) : 181, 184, 185, 191.
Opéra : 203, 205.
Oran : 5, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 68, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 104, 106, 110, 111, 114, 120, 123, 132, 134, 139, 142, 144, 145, 146, 147, 150, 170, 177, 185.
Orléans (duc d') : 65, 68, 69, 129, 141.
Orléansville (aggl. alg.): 157, 158.
otage : 40, 56, 87, 88, 97.
ottoman : 220, 221, 222.
Ouargla (aggl. sah.) : 120.
Ouarsenis (massif alg.) : 28, 31, 121, 150, 151, 171.
Oued-Beni-Azza (Oran.) : 91.
Oued-el-Alleug (aggl. alg.): 139, 140.
Oued el-Hammâm : voir Habra
Oued-el-Halleg : voir Oued-el-Alleug
Oued-Kaddara (Boudouaou) : 94, 106, 107, 108, 110, 111, 129, 136.
Oued-Maleh (oued Oran.) : 93.
Ouennougha (région): 111, 112.
oukil (gérant, représentant) : 57, 123.
Oulâd-Antar (tribu): 105.
Oulad-Chaïb (tribu): 149.
Oulad-Cherif (tribu): 149.
Oulad-el-Akreud (tribu): 149.
Oulad-Khelif (tribu): 149.
Oulâd-Mokhtar (tribu): 104.
Oulâd-Moussa (tribu): 104
Oulâd-Naïl (tribu): 104, 158, 175.
Oulâd-Sidi-Cheikh (tribu): 120, 121.
Oulâd-sidi-Messaoud (tribu): 69.
Ould-Ben-Khalil : 30.
Ould-Mahmoud (représentant de l'émir): 38, 41, 43.
oulema (religieux) : 15, 187.
outhan (circonscription) : 111.

P

pacha : 184, 220, 221.
pacha d'Égypte : 184.
pacha de Beyrouth : 218.

pacha de Damas : 222.
Paris: 38, 83, 86, 88, 99, 110, 137, 175, 183, 196, 198, 201, 204-211, 216, 221.
Pau: 181, 182, 187, 188, 189, 191, 194, 197, 211, 217.
Pélissier (général): 144.
Perrégaux (général) : 75, 77, 78.
Porte (Sublime): 218, 219, 220, 221.
Portes de fer (Biban): 131, 136.
poudre: 22, 42, 47, 55, 57, 91, 94, 111, 121, 134, 144, 156, 206, 211, 229, 230.
prisonnier: 20, 33-41, 49, 62, 80, 84-86, 151, 160, 169, 170-179, 182, 186, 190, 191, 194, 197-199, 203, 204, 209.
Prophète: 10, 11, 12, 14, 160, 170, 195, 206, 217, 229, 232.
province: 5, 9, 10, 11-20, 25, 26, 27, 30, 31, 33, 35, 36, 38, 40, 41, 43, 45, 47, 49-57, 59-61, 63, 66, 67, 74, 78, 83, 86-94, 97, 100, 104, 106-111, 123, 130, 139, 142, 144-148, 173, 182, 221, 234.
Prusse : 219, 222.

R

Rachgoun (île Oran.) : 91, 94, 100.
Ramadhan : 138.
Randon (général) : 144.
razzia : 33, 104, 122, 125, 141, 145.
razzier : 12, 147.
Régence : 5, 6, 16, 40, 54, 88, 94, 95, 107, 139.
religion : 21, 26, 34, 39, 41, 62, 71, 94, 96, 100, 104, 108, 120, 124-127, 131, 133, 143, 154, 166, 185, 186, 195, 198, 200, 206, 208, 216, 225-229, 233, 234.
rhazer : voir razzier
rhazia, rhazzia : voir razzia
Rif (région Maroc.): 59, 166.
Rio-Salado (oued Oran.): 88, 89.
Riou (oued Oran.): 54, 56.
roi (Louis-Philippe) : 43, 86, 88, 97, 99, 100, 114, 121, 129, 130, 132, 135, 137, 138, 145, 150, 164, 167, 169, 176, 178, 183, 184 ; roi des chrétiens: 130 ; roi des Français: 38, 40, 60, 96, 97, 130, 132, 155, 172.
Rovigo (duc de) : 31
Russie : 219, 220, 222, 226, 227, 230.

S

Sahara : 104, 114, 118, 119, 120, 158, 184.
Sahel : 88, 91, 94, 106, 107, 140.
Saïd-bey Djemblat (chef druze) : 222, 223, 224.
Saïda (aggl. Oran.): 119, 145.
Saint-Arnaud (maréchal de): 144, 148, 199, 203.
Saint-Cloud : 202, 204, 206, 207.
Saint-Hippolyte (capitaine): 56, 57, 59.
Saint-Jean-d'Acre: 164, 167, 181, 183, 218.
Sainte-Hélène: 197.
Sainte-Marguerite : 171.
Salles (commandant de): 112, 129, 130, 133.
Sdama (tribu): 149, 153.
Sebaou (oued alg.): 158, 164.
Sébastopol : 139, 213, 216, 221.
Sebdou (aggl. oran.): 119.
Sétif (aggl. const.): 142.
Sfizef (forêt Oran.): 68.
Si-Moustapha (frère de l'émir): 161.
Sibour (Mgr., archevêque de Paris) : 203.
Sid-el-Housseïn (frère de l'émir) : 9, 161.
Sidi-Bokhari : voir Bukhari
Sidi-Bokhary : voir Bukhari
Sidi-Brahim (tombeau Oran.) : 62, 139, 153, 165, 170, 171, 13, 211.
Sidi-el-Arrach (marabout) : 22.
Sidi-Embarek (Sy Kaddour ould, khalifa): 162.
Sidi-Embarek: voir Ben-Allal
Sidi-Ferruch (aggl. Alg.): 5.
Sidi-Mohammed (fils du sultan du Maroc): 154, 155.
Sidi-Saïd (aggl. Oran.): 93.
Sig (oued Oran.): 87.
Sikak (oued Oran.): 73, 80, 81, 85, 86, 108, 147.
smala (camp): 141, 147, 149, 150, 151, 171, 188.
sœurs de la Charité : 228, 229.
Solferino : 139.
Souf. (reg. sah.): 120.
Soult (maréchal) : 5.
sultan : 120, 146, 160, 182, 187; Abd el-Kader: 9, 10, 12, 13, 14, 15, 19, 22, 23, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 43, 49, 55, 56, 67, 68, 70, 71, 80, 104, 116, 119, 122, 126, 129,

163, 164, 165, 170, 230; des Arabes: 113, 165, 204, 218 ; Constantinople: 213, 222; Idris 1er: 11; Louis-Philippe : 184; Mahhi ed-Din: 20; du Maroc : 21, 153, 154, 159, 160, 193; Napoléon 1er: 208; Napoléon III: 199, 200, 203, 205, 210, 211, 214, 215, 216, 232; roi de France : 97, 132, 184.
Sy Moustapha ben Mohammed ben Mokhtar (aïeul de l'émir): 9.
Sy Thaïeb (neveu de l'émir): 21.
Sy-Brahim (fils de l'émir): 217.
Sy-el-Aribi (cheikh Oran.): 20, 25, 28, 29, 33, 45, 47, 48, 49, 53, 54, 77.
Sy-el-Ghomari : voir el-Ghomari
Sy-Mohammed (fils de l'émir): 217.
Syrie : 7, 90, 182, 183, 214, 217-222.

T

Tafna : (camp de la) : 157 ; oued: 79, 81, 82, 95, 98, 102, 104, 168 ; traité : 53, 86, 88, 89, 95, 97, 101, 103, 105, 107, 109, 110, 113, 114, 115, 117, 118, 121, 123, 128, 134, 135, 137, 138, 139, 142, 145, 148, 152, 170, 193, 248
Tagdempt (aggl. Oran.) : 83, 84, 115, 119, 120, 121, 126, 129, 137, 141, 144, 146, 150.
Taguin (point d'eau Oran.) : 149.
Tanger : 86, 153-155, 159, 172, 176, 177.
Taza (aggl. Alg.) : 119, 141, 144, 146.
Tedjini (cheikh de la Tidjania) : 13, 15, 113 ,114, 115.
Tegdemt : voir Tagdempt
Tell : 78, 83, 84, 117, 119, 120, 121, 139, 145, 149, 150, 157, 158.
Temezouar (lieu-dit Oran) : 33, 36, 37.
Tempoure (général) : 151.
Téniah : voir Thénia
Thénia (aggl. Alg.): 142.
Thiers: 65, 69, 129, 133, 134.
tholba : voir tolba
tolba (pl. de taleb, lettré) : 10, 12, 16, 123, 125, 126, 127, 149, 183, 217, 218.
Tiaret (aggl. Oran.): 149, 154.
Tibiarin (mont. Alg.): 111.
Tittery (région): 5, 51-55, 83, 88, 89, 93, 94, 97, 104, 105, 106, 110, 112, 130, 142, 158, 188.
Tlemcen (aggl. Oran.) : 19, 20, 25, 30, 32, 48-53, 73-78, 80, 81, 83, 84, 86, 91, 92, 94, 96, 97, 98, 118, 119, 121, 142, 146, 148, 156, 172.
Tlemsen : voir Tlemcen.
Tobal-ben-Abd-es-Selam (khalifa) : 118.
Tougourt (aggl. sah.): 120, 121.
touiza (corvée) : 124.
Toulon: 7, 11, 111, 167, 181-189, 191, 216, 234.
traité : 87, 92, 141, 189; d'Aïn Madi: 114; Desmichels: 33, 42, 51, 56, 57, 61, 74, 80, 86, 88, 172; de Paris : 221; de la Tafna: 51, 81, 84, 85, 87, 92, 93, 100, 103, 105, 108-114, 117, 121, 127, 129, 130, 131, 134, 136, 139, 142, 160, 181, 234; de Tanger: 153, 155, 159.
trésor public : 124, 137.
Trézel (maréchal): 51, 53, 54, 56, 57, 59-62, 69, 74.
tribu : 6, 9, 10, 19, 20, 25, 32, 34, 35, 44, 46 47, 51, 61, 68, 78, 98, 108, 114, 120, 122, 147, 153, 172, 173.
tribut : 38, 40, 56, 61, 87, 89, 94, 96, 100, 129, 200.
Tripoli : 16, 121, 218, 223.
Tunis : 13, 16, 107, 121, 139, 143.
Turc : 5, 6, 13, 15, 16, 19, 25, 26, 33, 34, 48, 49, 59, 109, 110, 118, 120, 126, 181, 213, 215, 217-222, 234.
Turquie : 183, 200, 218, 220, 221.

V

Vaillant (ministre) : 144, 216.
Valée (maréchal) : 105-112, 129-132, 137, 138, 140, 142, 143, 146.

Y

Yakoubia : voir Yagoubia
Yagoubia (forêt de la) : 146.
Yusuf (général) : 144, 150, 158, 173, 175.

Z

Zâb : voir Mzab
zaouïa : 8, 125, 126, 153, 213.
zekka : voir zekkat
zekkat (impôt) : 46, 120, 122, 133, 134.
Zenakhera : voir Zenakhra
Zenakhra (tribu) : 104.
Zin-ben-Aouda (cheikh des Beni Amers): 27.

zmalah : voir smala
Zmélas (tribu) : 33, 34, 35, 36, 45, 59, 60, 61, 62, 66, 69, 70, 97, 134, 146.
Zohra (mère de l'émir) : 9, 12, 13, 22, 23, 187, 200, 206, 207, 210.
Zouathna : voir Zouatna.
Zouatna (tribu): 108.

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉSENTATION I à XXVI

INTRODUCTION 5

I

MAHHI-ED-DÎN

Le père d'Abd-el-Kader. – Éducation de l'émir. – Sa généalogie. – Prédictions. – Situation de la province d'Oran. – Persécutions. – Départ pour la Mekke. – Baghdad. – Retour en Algérie. – Prise d'Alger. – Le bey d'Oran. – Premier acte politique d'Abd-el-Kader. 9

II

ANARCHIE.

Révolte de la province d'Oran. – Divisions intestines. – Recours au Maroc. – Mouley-Aly. – La guerre sainte. – Premiers combats. – Le pouvoir offert à Mahhi-ed-Dîn. – Son refus. – Le conseil. – Abd-el-Kader est proclamé sultan. 19

III

ABD-EL-KADER

Soumission de Mascara. – Le *djehâd*. – Premiers actes de gouvernement. – Refus des chefs de reconnaître Abd-el-Kader. – Il les combat. – Blocus d'Oran. – Le kadhi d'Arzew. – Attaque d'Oran. – Le général Desmichels à Oran. – Prise de Tlemsen. – Mort de Mahhi-ed-Dîn. 25

IV

LE TRAITÉ DESMICHELS.

Premiers rapports avec les Douairs et les Zmélas. – Leur retour à Abd-el-Kader. – Situation des partis. – Désirs réciproques de paix. – Premiers prisonniers. – Démarches pour obtenir leur liberté. – Combat de Temezouar. – Négociations. – Traité. – Accusations portées contre le général Desmichels. – la vérité sur le traité. 33

V

LES PRÉTENDANTS

Soulèvement des tribus contre l'émir. – Révolte de Moustapha-ben-Ismaïl et de Sy-el-Aribi. – Établissement de l'infanterie régulière.– Intervention du général Desmichels. – Combat de Mahraz.– Entrevue de l'émir et de Moustapha. – Rupture. – Sy-el-Ghomari. 45

VI

EXTENSION DE PUISSANCE.

Principes d'organisation. – Division politique de la province d'Oran. – Appel du Tittery. – Difficultés soulevées par le traité Desmichels. – Le général Trézel à Oran. – El-Hadj-Moussa. – Passage du Chélif. – Entrée à Médéah. – Faiblesse du général Drouet d'Erlon. 51

VII.

LA MAKTA.

Propositions des Douairs et des Zmélas. – Ajournement. – Convention du camp du Figuier. – Combat de Mouley-Ismaël. – Défaite de la Makta. 59

VIII

MASCARA.

Préparatifs d'attaque et de résistance. – Un bey *in partibus*.– Tentatives de rapprochement. – Marche sur Mascara. – L'émir proscrit. – Incendie de Mascara. 65

IX

TLEMSEN.

Négociations. – El-Ghomari. – Expédition de Tlemsen. – Les Kouloughlis. – Contribution et bastonnade. – Les Arabes se jettent dans les bras d'Abd-el-Kader. – Occupation du mechouar. – Campagne sur le Chélif. – Le camp de la Tafna. – Le général Bugeaud. – Combat de la Sikak. – Abd-el-Kader abandonné. 73

X

LE TRAITÉ DE LA TAFNA.

Première expédition de Constantine. – Tegdemt. – Le blocus d'Oran et Ben-Durand. – Le général Bugeaud à Oran. – Sa mission. – Projets de campagne. – Négociations. – Ravitaillement de Tlemsen. – Embarras du général Bugeaud. – Il se décide à traiter. – Ses péripéties. – Traité. – Erreurs de traduction. – Ratification. 83

XI

AÏN-MAHDI.

Résistance des tribus. – Ligue des tribus sahariennes. – Ben-Aouda-el-Mokhtari. – Combat de trois jours. – Destruction de la ligue. – Difficultés soulevées par l'interprétation du traité de la Tafna. – Prise de possession du territoire contesté. – La Medjana. – Le Zâb. – L'Ouennougha. – Ambassade de Ben-Arach. – Projet de traité complémentaire. – Expédition d'Aïn-Madhi. 103

XII

L'ORGANISATION

Organisation des pouvoirs. – Cheurfas et djouâds. – Établissement de postes sur la ligne du Tell. – Armée régulière. – Fabrique d'armes – Perception des impôts. – Les silos du beylik. – Décoration. – Culte et instruction publique. – Respect des livres. – Justice. – Morale publique. 117

XIII

LA RUPTURE

Mission du commandant de Salles. – Solutions proposées par le maréchal. – Lettre d'Abd-el-Kader au roi. – Seconde lettre. – Lettre à M. Thiers. – Lettre au maréchal Gérard. – Voyage du duc. – Passage des Bibâns. – Réclamations de l'émir – Mission de Ben-Durand. – Proclamation de la guerre sainte. – Invasion de la Métidja. 129

XIV

LA CONQUÊTE

Plan de défense. – Plan d'attaque. – Occupation de Cherchel, de Médéah, de Milianah. – Les ravitaillements. – Le général Bugeaud, gouverneur. – Ses lieutenants. – Destruction de Tegdemt, de Taza. – Occupation de Mascara. – Campagne d'automne. – Campagne de 1842. – Commencement de soumission. – Les Kabyles de Nédromah. – Rhazias. – Campagne de 1843. – Révolte des tribus. – Orléansville. – La zmalah. – Abd-el-Kader se rapproche du Maroc. – Ben-Allal. – Entrée dans le Maroc. 141

XV

L'INVASION.

Politique d'Abd-el-Kader au Maroc. Création du camp de Lella-Maghnia. – La guerre sainte au Maroc. – Abd-el-Kader rentre en Algérie. – Isly, Tanger, Mogador. – Traité de Tanger. – Projet d'émigration à la Mekke. – Bou-Maza. – Sidi-Brahim. – Aïn-Temouchent. – Révolte générale. – Campagne de onze mois. – Intervention du Maroc. – Attaque de nuit. – Retraite de la deïra. –Abd-el-Kader et le général de Lamoricière. – Dernier conseil. – Convention. – Soumission. 153

XVI

LE MASSACRE

Les premiers prisonniers de l'émir. – Les prisonniers de 1841. – Les prisonniers de 1842. – Les prisonniers de 1845. – La deïra. – Bou Hamedi. – Intrigues à la deïra. – Arrivée de Moustapha-ben-Thamy. – Les Beni-Amers. – Refus d'obéissance. – Commencement de défection. – Le conseil. – Massacre. – Abd-el-Kader est-il coupable ? – Les onze survivants. – Lettre au roi. – La rançon. 169

XVII

LE FORT LAMALGUE

Arrivée à Toulon. – Le fort Lamalgue. – Le colonel Daumas et le capitaine Boissonnet. – Espérance anxieuse de l'émir. – L'émir et ses compagnons. – M. Guizot à la tribune. – La révolution de Février. – M. Olivier, commissaire général. – Lettre au gouvernement provisoire. – Pensées de désespoir. – Les frères de l'émir. – Internement à Pau. 181

XVIII

PAU ET AMBOISE.

La prison. – Lettre de M. Arago, ministre de la Guerre. – Les journées de juin 1948 et le général de Lamoricière. – Retour à l'espoir. – Lettre au général de Lamoricière. – Les Arabes veulent se faire tuer. – Envoi à Amboise. – Mesures de rigueur. – L'élection du 10 décembre. – Conseil des ministres du 14 janvier 1849. – Lettre du maréchal Bugeaud à Abd-el-Kader, – Réponse de l'émir. – Résignation et travail. – Le 2 décembre 1851. – La liberté. – Une ode d'Abd-el-Kader. 191

XIX

ABD-EL-KADER À PARIS

Abd-el-Kader à l'opéra. – Pourquoi il a demandé à venir à Paris. – Réception à Saint-Cloud. – Acte contenant ses serments. – L'heure de la Mekke. – Visite aux Invalides. – Visite à Mgr. Sibour. – Visite à l'Imprimerie Impériale. – Visite aux anciens prisonniers de la deïra. – Présent du prince Louis-Napoléon. – Le 22 novembre. – Départ pour Brousse. 203

XX

BROUSSE ET DAMAS

Constantinople. – Arrivée à Brousse. – La *diffa* du sultan Napoléon. – la *gada* d'Abd-el- Kader. – Sa vie à Brousse. – Tremblement de terre. – Voyage en France. – Le *Te Deum* pour la prise de Sébastopol. – Visite à l'Exposition universelle. – Arrivée à Damas. – Sa vie à Damas. – Sa situation vis-à-vis de la population musulmane. – Les chrétiens et le *hatti-humaïoun*. – Ahmed-Pacha. – Le complot. – Préparatifs de résistance. – Abd-el-Kader et M. Lanusse. – Les Moghrebins. – Croix et mitres. – Le massacre. – Là où est le drapeau de la France, là est la France. – L'offensive. – Kara ! mon cheval, mes armes ! – Sauvetage des chrétiens. – La maison de l'émir pendant le massacre. – Refuge à la citadelle. – Une lettre d'Abd-el-Kader. 213

CONCLUSION 233
INDEX 237

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.